



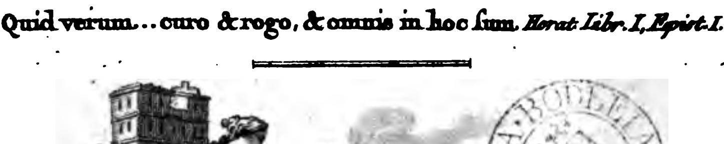




RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS, JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.



Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,

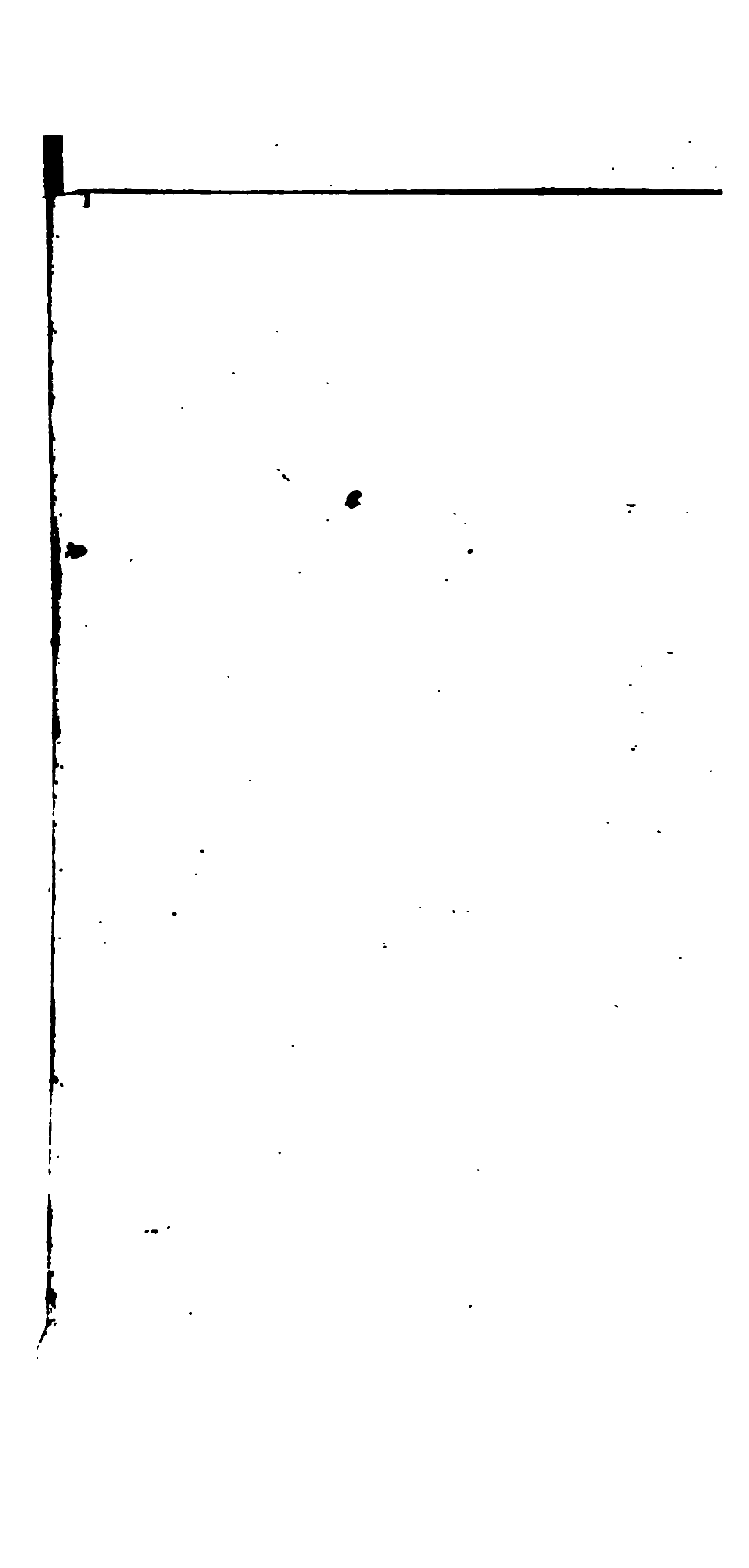
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.

et

Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

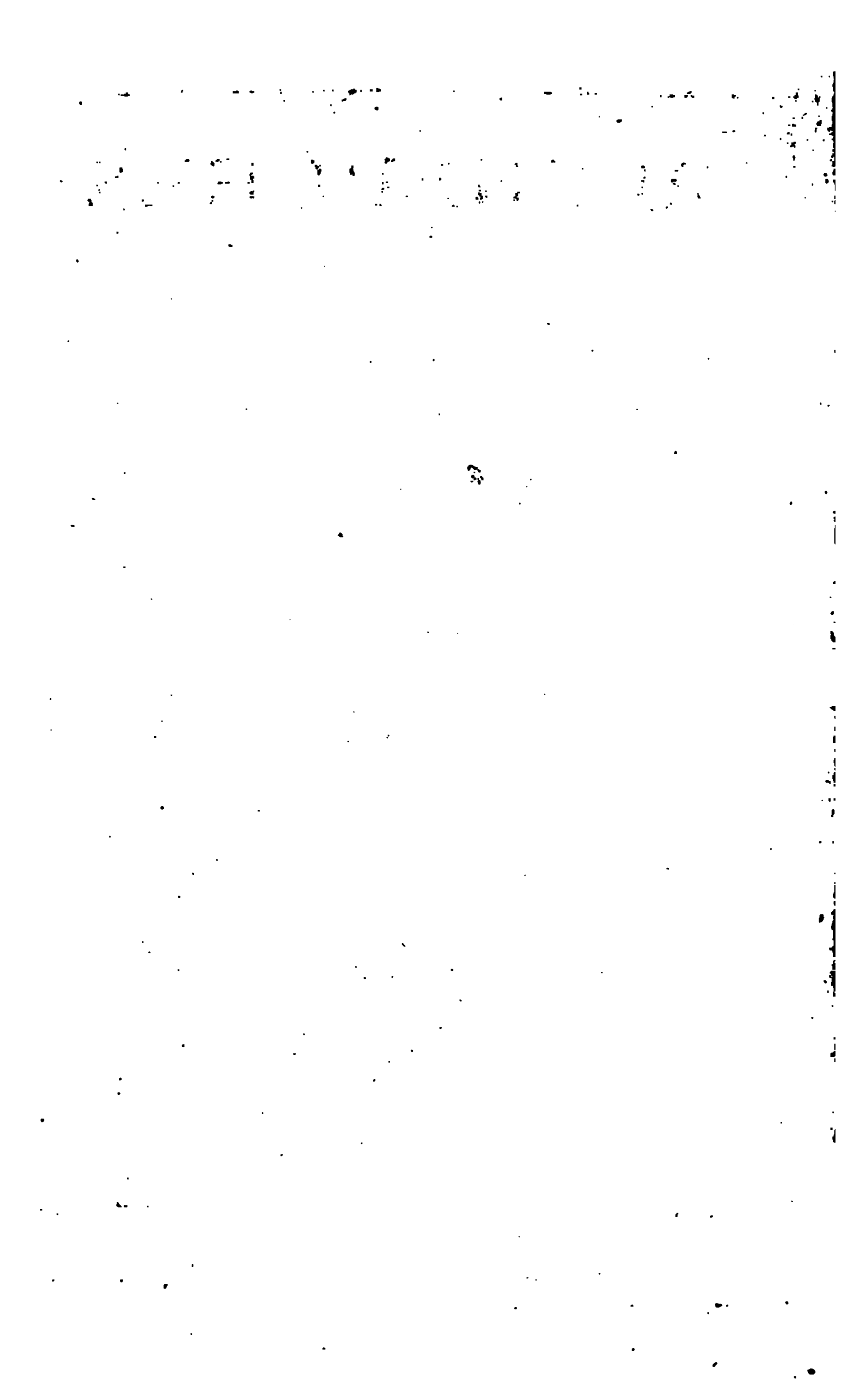
M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, et Privilége du Roi.

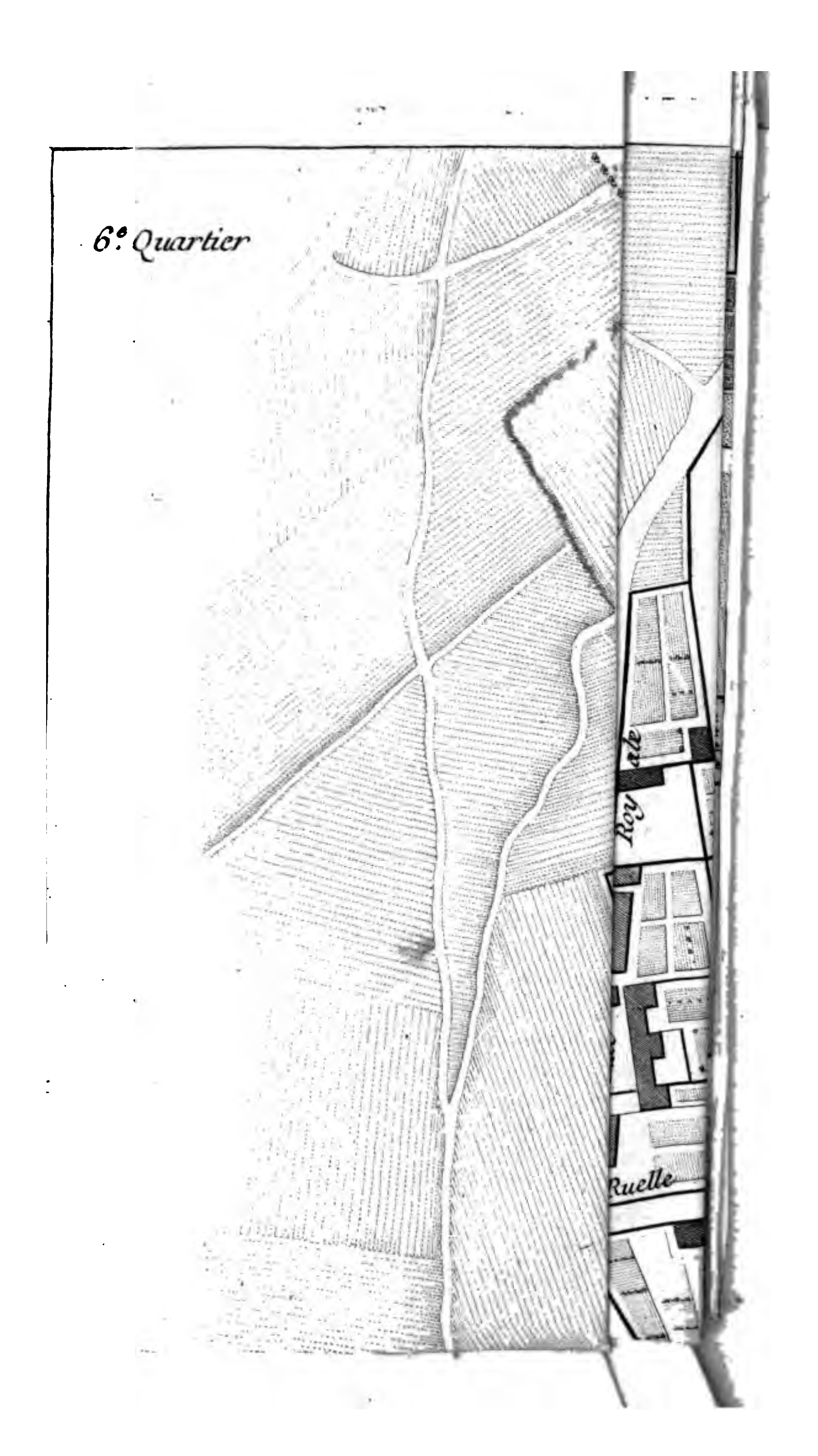











6.e Quartier
Royale
Ruelle



RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR LA VILLE DE PARIS.

VI. QUARTIER.
MONTMARTRE.

CE QUARTIER est borné à l'orient par les rues Poissonnière & de Sainte-Anne, exclusivement, jusqu'à l'extrémité des Fauxbourgs; au septentrion, par l'extrémité des Fauxbourgs, inclusivement; à l'occident, par les marais des Porcherons, inclusivement; & au midi, par la rue neuve des Petits-Champs, la Place des Victoires, & par les rues des Fossés Montmartre & Neuve S. Eustache, aussi inclusivement.

On y compte cinquante-deux rues, trois cul-de-sacs, une Eglise Paroissiale, trois Chapelles, un Couvent d'hommes, deux Couvents & une Communauté de filles, une Place, &c.

RUE SAINTE-ANNE. J'ai déja parlé de cette rue (*Quartier V., pag.* 4.). La partie qui dépend de celui-ci, commence à la rue

neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve Saint-Auguſtin. Preſque tous les Plans publiés depuis le commencement de ce ſiécle, la nomment rue *de Lionne ;* M. Piganiol lui donne mal-à-propos ce nom depuis la rue de l'Anglade. Elle le devoit à M. de Lionne, Secrétaire d'Etat : ſon Hôtel, dont je parlerai à l'article de la rue neuve des Petits-Champs, étoit ſéparé de l'Hôtel Mazarin par une rue qui faiſoit la continuation de celle de Ventadour, & qui en portoit le nom ; elle prit enſuite celui *de Lionne ;* mais ayant été ſupprimée, on en transféra le nom à la continuation de la rue Sainte-Anne, qui n'eſt aujourd'hui connue que ſous cette dernière dénomination.

Les Nouvelles Catholiques. La propagation de la foi eſt le principal objet du zèle & le premier devoir des Evêques. Ce fut pour le remplir, qu'en 1634, Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, favoriſa le deſſein que le Père Hyacinthe, Franciſcain, la Sœur Garnier, & Mademoiſelle Gaſpi avoient formé d'établir une Communauté de perſonnes capables d'inſtruire celles du ſexe qui ſeroient engagées dans l'Idolâtrie, le Judaïſme ou l'Héréſie. L'Auteur de la *Vie de Madame Pollalion* (*a*) fait honneur de cet établiſſement à cette Dame & à S. Vincent de Paul : il faut convenir qu'il étoit digne de leur zèle ; je ne vois pas cependant qu'ils y aient eu d'autre part que d'avoir conſenti à ce que la Sœur Garnier quittât la Maiſon de la Providence pour prendre le Gouvernement de celle des Nouvelles Catholiques.

(*a*) Chap. 31, p. 120.

Il paroît que cet Etabliſſement fut formé ſous le titre de l'Exaltation de Sainte-Croix ; c'eſt ſous ce nom qu'il fut autoriſé par une Bulle d'Urbain VIII, du 3 Juin de la même année 1634 : Louis XIII le confirma par ſon Brevet du 4 Juillet ſuivant, & par ſes Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1637 ; ſon ſucceſſeur le confirma auſſi par celles du mois d'Octobre 1649.

Cette Communauté naiſſante fut d'abord placée dans la rue des Foſſoyeurs. Il étoit à craindre qu'elle ne pût ſe ſoutenir, n'ayant aucun fonds aſſuré pour ſa ſubſiſtance ; mais on a ſouvent éprouvé que, pour faire le bien, les reſſources ne manquent preſque jamais, & que Dieu qui nous inſpire de pieux deſſeins, nous procure, pour les exécuter, des moyens que la prudence humaine ne peut prévoir, & dont on n'auroit oſé ſe flatter.

Comment Sauval (*b*) qui, en rapportant cet établiſſement, dit que le 12 Mai 1637, le Roi, par Arrêt de ſon Conſeil, a pris les Maiſons des Nouvelles Catholiques ſous ſa protection, & qui indique les différents endroits où elles ont été transférées, peut-il dire enſuite (*c*), « qu'il y a lieu » de s'étonner de ce qu'il n'y a point encore de Mai» ſon pour ces Filles, & qu'elles n'ont que 100 l. » de rente ? » comment lui, qui a tranſcrit les Lettres-Patentes de 1673, qui furent enregiſtrées le 7 Août ſuivant, n'y a-t-il pas lu que le Roi, en confirmant de nouveau celles de 1637, dit que « pour favoriſer une Œuvre ſi pieuſe & ſi » utile à l'Egliſe, il s'eſt porté *depuis long-temps* » à donner gratuitement à ladite Maiſon des Nou-

(*b*) Tome 1, p. 597. | (*c*) Ibid. p. 703.

» velles Catholiques une aumône annuelle de » 1000 livres?»

De la rue des Fossoyeurs, les Nouvelles Catholiques furent transférées rue Pavée au Marais: elles y étoient encore en 1647; mais peu de temps après, on leur procura une Maison plus commode, située rue Sainte-Avoie, entre la rue du Plâtre & celle des Blancs-manteaux; je trouve aussi qu'en 1651, elles demeuroient rue Neuve S. Eustache. Enfin, on chercha le moyen de leur procurer un asyle permanent. Plusieurs personnes charitables leur avoient fait des libéralités, & la sage œconomie de leur administration les mit en état d'acheter du sieur Grandval un terrein rue *Neuve Sainte-Anne*, où elles ont fait bâtir la Maison qu'elles occupent, & la Chapelle que nous y voyons aujourd'hui. La première pierre du Maître-Autel fut posée, au nom de la Reine, par Madame la Duchesse de Verneuil, le 12 Mai 1672; &, le 27 du même mois, la Chapelle fut bénite sous le titre de l'Exaltation de la Sainte-Croix & de Sainte Clotilde. Je ne doute point que M. de Turenne, qui avoit abjuré la Religion Protestante, n'ait été du nombre des Bienfaiteurs des Nouvelles Catholiques; mais je n'ai trouvé aucune preuve qu'il leur ait donné la Maison où elles demeurent actuellement, comme l'ont avancé nos Historiens (*d*): il n'est pas même nommé dans le contrat d'acquisition; & si sa modestie l'eût engagé à cacher ses bienfaits, la reconnoissance des Nouvelles Catholiques se seroit empressée de les publier après sa mort, ou au moins de les consigner dans leurs Archives.

(*d*) Sauval, t. 1, p. 703. — Lemaire, t. 1, p. 464. — Piganiol, t. 3, p. 139.

C'est donc contre toute espéce de raisons que l'Abbé Lebeuf (*e*) place cette Communauté rue Sainte-Anne, vers 1648, & que l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, qui les appelle sans fondement *Nouvelles Converties*, prend cette époque pour celle de leur établissement. Dom Félibien (*f*) n'est entré dans aucun détail, il semble même avoir ignoré les différents endroits où ces Filles ont demeuré, il ne parle que de la rue Sainte-Avoie & de celle de Sainte-Anne; il n'avoit pu apparemment se procurer d'autres lumières que celles que lui a fourni l'*Histoire des Ordres Religieux* (*g*), par M. Hermant, qui n'en dit pas davantage.

Cette Maison jouit de tous les priviléges des Maisons de fondation Royale; elle n'a été autorisée que sous la condition expresse de rester toujours dans l'état séculier. La Charge de Supérieure & les autres principales sont triennales, & les engagements entre le Corps & les particulières étant réciproques, peuvent se rompre de part & d'autre. On sent l'utilité que la Religion tire tous les jours d'un pareil établissement. Le succès des soins qu'elles ont pris pour remplir les vues de leur Institut, a surpassé l'idée qu'on s'en étoit formée & les espérances qu'on en avoit conçues; il justifie l'inscription qu'on lit sur leur sceau, qui représente une Croix avec ces paroles: *Vincit mundum fides nostra.* Il y a un second établissement semblable à celui-ci, connu sous le nom des *Filles de l'Union Chrétienne*, communément appelées *les Filles de S. Chaumont*, dont je parlerai à l'article de la rue S. Denys, (*Quartier IX.*)

(*e*) Tom. 1, p. 124.
(*f*) Tom. 2, p. 1393.
(*g*) Tom. 4, p. 370.

Rue d'Antin. Un de ses bouts donne dans la rue neuve des Petits-Champs, l'autre dans la rue neuve S. Augustin; elle doit son nom à l'Hôtel d'Antin, vis-à-vis duquel elle est située. Dès le 14 Mars 1713, il avoit été ordonné qu'il seroit percé une rue en face de cet Hôtel; mais cet Arrêt n'ayant pas été exécuté alors, il en fut rendu un second, confirmatif du premier, avec des Lettres-Patentes du 1 Décembre 1715, enregistrées le 8 Février suivant. L'Hôtel dont je viens de parler fut bâti en 1707, avec plus de dépense que de goût & de régularité, pour un riche Financier, connu sous le nom de *la Cour des Chiens*. Soit qu'il s'en fût dégoûté, ou qu'il l'eût loué, on en trouve un autre sous son nom au bout de la rue de Richelieu, que nous avons vu destiné pour les Ecuries de feue Madame la Dauphine. Le Roi, qui avoit été obligé de le prendre, en déduction des sommes dont le sieur des Chiens étoit resté redevable à sa mort, le céda en 1712 à M. le Comte de Toulouse, qui le vendit l'année suivante à M. le Duc d'Antin, Directeur-Général des Bâtiments. Il a pris en 1757 le nom d'*Hôtel de Richelieu*, par l'acquisition qu'en a fait M. le Maréchal de ce nom, qui l'a orné & embelli autant qu'il pouvoit l'être.

Rue d'Artois. Elle n'a été percée que depuis trois ans; on l'a ouverte sur le Boulevard, vis-à-vis la rue de Gramont; & comme elle aboutissoit à l'égout, il a été ordonné en même temps de le couvrir, d'y bâtir des maisons, & de former ainsi une nouvelle rue, qui sera nommée *rue de Provence*. La rue d'Artois étant percée sur partie des jardins de M. de la Borde, qu'on a coupés pour cet effet, ne nous offre encore des édifices que d'un côté.

Les Hôtels qu'on vient d'y bâtir annoncent le goût, & prouvent les talents de MM. le Carpentier & Moreau, sur les dessins desquels on les a construits, & font desirer que l'autre côté puisse être également décoré.

Rue neuve S. Augustin. Elle aboutit à la rue de Richelieu & à celle de Louis le Grand. Cette rue, percée vers le milieu du siécle dernier, s'appela *rue S. Augustin* depuis la rue Notre-Dame des Victoires jusqu'à celle de Richelieu, & l'on donna ensuite indifféremment le même nom & celui de *rue neuve S. Augustin* à cette rue & à la continuation qu'on en fit jusqu'à la rue de Gaillon. De Chuyes est le seul qui la coupe en deux parties ; il la nomme *rue S. Augustin* jusqu'à la rue de Richelieu, & depuis cette rue jusqu'aux remparts *rue neuve des Vieux Augustins.* J'ai lu dans un Censier de l'Archevêché de 1663, *rue neuve S. Augustin, jadis dite de S. Victor* : je ne sais dans quelle partie elle a pu porter ce nom. Elle finissoit alors à la rue de Lorges, qui a été depuis supprimée, & qui continuoit la rue de Gaillon. Si sur les Plans donnés par de Fer & par Nolin en 1692 & en 1699, on la voit prolongée jusqu'au mur des Capucines, c'est une addition faite postérieurement aux dates de ces Plans : ce ne fut qu'en 1701 que le Roi, par son Arrêt du 22 Mars, ordonna qu'elle seroit prolongée, & qu'elle formeroit jusqu'à la rue neuve des Petits-Champs un retour d'équerre qui seroit appelé *rue de Louis le Grand.* Cet Arrêt fut confirmé par un autre du 3 Juillet 1703, par lequel il paroît que depuis la rue de Gaillon jusqu'à celle de Louis le Grand, la continuation de la rue neuve S. Augustin devoit être appelée rue *de Lorges.* Soit qu'il

y eût eu des difficultés dans l'acquisition des terreins néceſſaires, ſoit que les Religieux de S. Denys-de-la-Chartre aient fait naître des obſtacles à l'exécution de ces Arrêts pour la conſervation de leur Cenſive, ou pour en être indemniſés, on voit par un troiſiéme Arrêt du 1 Décembre 1715, que ce projet avoit été ſuſpendu au moins en partie, & il n'a été abſolument exécuté qu'en 1718.

La rue neuve S. Auguſtin n'a été ainſi nommée, que parce qu'elle régnoit le long d'un mur de clôture des Religieux Auguſtins, que le peuple appelle *les petits Pères*. Il y a dans cette rue pluſieurs Hôtels remarquables ; celui de Grammont a été abattu en 1766. (*Voyez ci-après* rue de Grammont.) On trouve enſuite l'Hôtel des Marêts, & preſque vis-à-vis, celui que fit bâtir M. de Boisfranc, Chancelier de M. le Duc d'Orléans, lequel, par le mariage de ſa fille avec M. le Duc de Treſmes, a paſſé dans cette Maiſon, & étoit appelé l'Hôtel de Geſvres. De l'autre côté eſt l'Hôtel de la Vallière : c'étoit ci-devant l'Hôtel de Lorges. Le 13 Septembre 1713, Madame la Princeſſe de Conti première Douairière le prit à bail à vie: on voit par un contrat paſſé pardevant Dutartre, Notaire au Châtelet, le 10 Octobre 1720, qu'il fut vendu 800 mille livres à M. Lelai de Villemaré, Secrétaire du Roi : M. le Duc de la Vallière en eſt aujourd'hui le propriétaire. Entre l'Hôtel de Conti & celui d'Antin, la Caille place un Hôtel de Chamillart, & ſur les Plans du commencement de ce ſiécle on voit deux corps d'Hôtel, nommés *Hôtel de Lorges* ou *de Chamillart.* Sur le Plan manuſcrit que j'ai ſous les yeux, il n'y avoit dans cette partie que deux Hôtels,

celui de Lorges, aujourd'hui de la Vallière, & celui de Chamillart, qui eſt maintenant l'Hôtel de Richelieu, dont j'ai parlé à l'article de la rue d'Antin. Entre ces deux Hôtels étoit la Porte de Gaillon & la continuation de la rue de Gaillon, ſous le nom de *rue de Lorges*, qui a été ſupprimée, comme je l'ai dit. La Porte fut abattue en 1700.

RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE. Elle va de la rue de Rochechouart à celles du Fauxbourg Montmartre & des Martyrs. Ce chemin ne ſe trouve indiqué ſur aucun de nos Plans, ni dans les Nomenclatures, avant 1762. C'étoit la continuation du chemin qui conduit de la Nouvelle-France à Montmartre.

RUE BASSE ou DU CHEMIN DU REMPART. J'ai déja parlé de cette rue (*Quartier V, p.* 66.) : elle régne le long du Boulevard. Je dois obſerver que par Arrêt du Conſeil du 7 Août 1714, il avoit été défendu de bâtir le long du Rempart, ſi ce n'étoit à 30 toiſes de diſtance. L'objet de cette défenſe étoit de conſerver ce terrein pour le paſſage des voitures, & d'empêcher par-là que le Cours ou Boulevard ne fût gâté. En 1720, ces mêmes défenſes furent renouvelées par un ſecond Arrêt du 4 Décembre; mais il fut alors permis à la Ville de ſupprimer ce chemin depuis la Ville-l'Evêque juſqu'à la Chauſſée de Gaillon. Depuis on a ſenti combien ce chemin étoit utile & même néceſſaire, on l'a rétabli, & dans ſa longueur on a conſtruit, depuis quelques années, pluſieurs jolies maiſons : on lui a donné le nom de *rue Baſſe*, parce qu'elle eſt beaucoup plus baſſe que le Rempart.

RUE BAUDIN. Ce n'eſt qu'une ruelle dans les

Henri IV accorda, au mois d'Octobre 1602, pour approuver cet établissement, portent que la dernière volonté de la Reine avoit été de le former à Paris, & non à Bourges. Le Duc de Mercœur étant mort cette même année, la Duchesse de Mercœur sa veuve se chargea de la fondation des Capucines. J'ai déja eu occasion d'en parler, & de remarquer que cette Princesse acheta, dans ce dessein, l'Hôtel de Rets, appelé alors l'Hôtel du Perron, (Voyez *Quartier V*, *p.* 24.) & qu'elle y fit construire une Chapelle & des Lieux réguliers. La première pierre y fut mise au nom de Madame Elizabeth, fille aînée du Roi, le 29 Juin 1604, & ces bâtiments furent achevés en 1606: pendant qu'on les élevoit, la Duchesse de Mercœur s'étoit retirée au Fauxbourg S. Antoine, au lieu nommé *la Roquette*, occupé aujourd'hui par des Religieuses Hospitalières. Cette Maison étoit composée de deux corps-de-logis, dont elle destina un pour les filles qui voudroient embrasser la vie austère de l'Ordre réformé de S. François. Ainsi commença le nouvel Institut des Capucines. Le 24 Juillet 1604, douze filles prirent l'habit de cet Ordre; elles se rendirent à leur nouveau Monastère rue S. Honoré le 9 Août 1606, & firent profession le 24 Juillet de l'année suivante. Le nouveau Couvent que le Roi Louis XIV leur fit bâtir, & qu'elles occupent aujourd'hui, fut commencé en 1686, & fini en 1688; elles y furent transférées le 26 Juillet de la même année, & Sa Majesté leur accorda de nouvelles Lettres-Patentes le 25 Mars 1689, qui furent enregistrées le 13 Juin suivant. Le 27 Août, leur Eglise fut dédiée sous le titre de S. Louis.

RUE NEUVE DES PETITS-CHAMPS. Elle aboutit à la rue de la Feuillade & à celle des Capucines : son nom vient du lieu où elle est située, qui n'étoit employé qu'à des marais & des jardins potagers. Elle n'a été prolongée que successivement, & elle commençoit à la rue des Petits-Champs. Cette partie a pris ensuite le nom de rue *de la Vrillière*, comme je le dirai ailleurs. Il me paroît qu'ensuite & jusqu'à la rue Vivienne on la nommoit rue *Bautru*, de l'Hôtel de ce nom, lequel y étoit situé, comme je le dirai plus bas. Parmi ceux qui décorent cette rue, on doit principalement remarquer celui *de la Compagnie des Indes*.

Cet Hôtel fait partie du Palais Mazarin (*h*) : M. Duret de Chevry, Président à la Chambre des Comptes, avoit commencé à le faire bâtir ; M. Tubeuf le fit augmenter, & le Cardinal Mazarin ne se contenta pas de l'orner de tout ce qu'il y a de plus riche & de plus rare, il le fit encore agrandir si considérablement, qu'il comprenoit tout l'espace que nous voyons aujourd'hui renfermé entre les rues neuve des Petits-Champs, de Richelieu, Vivienne, & de Colbert. Après la mort de ce Ministre, ce Palais fut partagé en deux parties ; la portion du Marquis de Mancini forma l'Hôtel de Nevers, occupé aujourd'hui par la Bibliothéque du Roi ; celle du Duc de la Meilleraie, qui avoit épousé une Niéce du Cardinal à la charge de porter son nom & ses armes, devint l'Hôtel de Mazarin, & conserva ce nom jus-

(*h*) Sauval, tom. 2, p. 173.

qu'en 1719, que le Roi en fit l'acquisition, & le donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ses Bureaux. Une partie en a été démembrée pour former la Bourse, comme je le dirai ci-après. On acheta en même temps un Hôtel fort vaste & bien bâti, situé dans la même rue, occupé alors par le sieur Law, dont le nom n'est malheureusement que trop connu. Il fut donné en échange au Duc de Mazarin, dont il porte encore le nom.

On remarque aussi dans la même rue l'Hôtel qui fut bâti vers le milieu du dernier siécle pour M. de Lionne, Secrétaire d'Etat. M. le Chancelier de Pontchartrain l'acheta en 1703, & lui donna son nom. Le Roi en fit l'acquisition il y a quelques années, & le destina d'abord pour les Ambassadeurs extraordinaires; mais Sa Majesté l'a affecté depuis pour la demeure du Contrôleur-Général des Finances.

Dans la même rue, & près de la rue Vivienne, est l'Hôtel des Ecuries de M. le Duc d'Orléans. Il avoit été bâti pour M. de Bautru, & après sa mort il fut vendu à M. Colbert, qui le fit agrandir & orner: on y plaça la Bibliothéque du Roi. Enfin en 1720 M. le Duc d'Orléans, Régent, l'acheta pour y loger ses Ecuyers & y placer ses Ecuries.

RUE DE CHANTRELLE. Ce n'est qu'une ruelle qui fait la continuation de la rue des Postes, & aboutit à celle du Fauxbourg Montmartre. On la confond souvent avec la rue des Postes, & quelquefois on les trouve indiquées toutes deux sous le même nom. Elles traversent des jardins potagers, & ne sont connues sur les Plans du

siécle

siècle passé que sous le nom de *ruellettes aux marais des Porcherons*. Le nom de *Chantrelle* est altéré, il faut dire *Chante-Reine* ; & il paroît par les Censiers de Sainte-Opportune qu'elle s'appelle ainsi dans toute son étendue, c'est-à-dire, depuis la Chaussée d'Antin jusqu'à la rue du Fauxbourg Montmartre.

RUE DU GROS CHENET. Elle a un bout dans la rue de Cléri, l'autre dans celle du Sentier, qui en fait la continuation ; l'on voit même sur les anciens Plans, qu'elle n'est désignée que sous le nom de rue *du Sentier*. De Fer a jugé mal-à-propos devoir la placer sur son Plan de 1692 au bout de la rue Montorgueil, & mettre à sa place la rue Poissonnière. J'ignore où Valleyre a trouvé qu'elle s'appeloit rue *du gros Chêne* ; je ne l'ai point vu ailleurs désignée sous ce nom. Vers la fin du siècle passé, elle portoit le nom de rue *du gros Chenet* ; elle le devoit à l'enseigne d'une maison située au coin de la rue S. Roch.

RUE DE CLÉRI. La partie de cette rue qui est de ce Quartier, va de la rue Montmartre à celle des petits Carreaux. Valleyre dit que cette partie s'appelle aussi *Mouffetard* ; il s'est trompé, ce nom n'ayant été donné qu'à la partie qui va des petits Carreaux à la Porte S. Denys. Son nom vient de l'Hôtel de Cléri, qui s'y trouvoit situé, & qui aboutissoit sur les fossés, suivant une Déclaration rendue en 1540.

RUE DU COCQ. Elle commence rue S. Lazare ou des Porcherons, & aboutit à la campagne. Il est peu de Plans sur lesquels cette rue soit mar-

quée : on ne la connoissoit que sous le nom de *Chemin de Clichy*, où elle conduit. Elle doit celui qu'elle porte à une grande maison vis-à-vis de laquelle elle est située, & qu'on appelle *le Château le Cocq* ou *du Cocq*, & assez ordinairement *le Château des Porcherons*. Soit que cette maison ait été divisée en deux parties, ou qu'on y ait réuni la maison voisine, on voit aujourd'hui une porte au-dessus de laquelle sont les armes des le Cocq & l'inscription *Hôtel Cocq* 1320 : elle est murée ; au dessus est une Chapelle où l'on dit la Messe les Dimanches & les Fêtes, en-deçà est le Château des Porcherons.

Rue Coquenart. Elle a un bout dans la rue du Fauxbourg Montmartre, l'autre à l'extrémité de la rue Cadet, & est ainsi appelée du lieu où elle est située, qui est nommé *Coquemard* dans les Terriers de Sainte-Opportune, & *Coquenart* dans les Regiftres des Ensaisinements de S. Germain-l'Auxerrois. L'Abbé Lebeuf (*i*) l'appelle rue *Goguenard*; on la nommoit à la fin du siécle passé rue *Notre-Dame de Lorette*, à cause de la Chapelle qu'on y voit.

La Chapelle des Porcherons. Elle fut construite & dédiée sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette, un peu avant le milieu du siécle dernier. Tous nos Historiens nous ont laissé ignorer le nom du fondateur & le temps de cette érection : je sais seulement que, le 13 Juillet 1646 (*k*), M. de Gondi, Archevêque de Paris,

(*i*) Tom. 1, p. 102.

(*k*) Reg. du Secrét. de l'Arch.

permit aux habitants des Porcherons, des Paroisses de S. Eustache & de Montmartre, d'y établir une Confrérie sous le titre de *Notre-Dame de Lorette*, dont la fête seroit célébrée le jour de la Nativité de la sainte Vierge. On voit par les Lettres que M. de Gondi fit expédier à cette occasion, que c'étoient ces mêmes habitants qui avoient demandé & obtenu la permission de faire construire cette Chapelle, pour y recevoir les Sacrements en cas de nécessité, & autres assistances & consolations spirituelles. Comme elle a été bâtie dans le district de Montmartre, elle a été reconnue dès-lors & depuis pour une Aide ou Succursale de cette Paroisse.

Rue Colbert. Elle traverse de la rue Vivienne dans celle de Richelieu, & a été percée sur partie de l'emplacement du Palais Mazarin. Cette rue doit son nom à l'Hôtel Colbert, en face duquel elle a été ouverte vers le milieu du siécle passé.

Rue du Croissant. Elle va de la rue Montmartre à celle du Gros-Chenet, & doit à une enseigne ce nom, sous lequel elle étoit connue dès 1612.

Rue de la Croix Blanche. Elle commence à la rue S. Lazare ou des Porcherons, & aboutit à Montmartre. Dans deux Tables modernes des rues de Paris, on a confondu cette rue avec celle du même nom qui donne dans la vieille rue du Temple & dans le Marché du Cimetière S. Jean. Le Continuateur du *Traité de la Police* appelle celle-ci simplement rue *Blanche*.

RUE DE LA TOUR DES DAMES. Elle est parallèle à la précédente, & est ainsi nommée d'une tour & d'un moulin ruiné depuis quelques années, appartenant aux Dames de Montmartre. Le *Moulin aux Dames* est indiqué dans un Registre des Ensaisinements de S. Germain-l'Auxerrois, en 1494.

RUE D'ENFER. Elle donne d'un bout dans la rue Cadet, de l'autre dans celle de sainte Anne ou Poissonnière. Si le bruit & les querelles que la joie & la débauche occasionnent aux Porcherons & à la Nouvelle-France, pouvoient entrer pour quelque chose dans la dénomination de cette rue, elle mériteroit à juste titre le nom qu'on lui a donné.

RUE NEUVE S. EUSTACHE. Elle a un bout dans la rue Montmartre, l'autre dans celle des Petits-Carreaux. Il paroît qu'elle a été formée sur l'emplacement du fossé de l'enceinte de Charles VI, & lorsqu'on eut repris en 1633 le projet d'une nouvelle fortification. Tous les Actes de l'Archevêché nous apprennent que, dans ce temps, on l'appeloit rue *S. Côme*, ou *du milieu du fossé* : dès l'an 1641, on la nomma rue *neuve S. Eustache*; je n'en ai pu découvrir la raison.

RUE DE LA FEUILLADE. Elle fait la continuation de la rue neuve des Petits-Champs, & aboutit à la Place des Victoires. On lui a donné ce nom pour perpétuer la mémoire de M. de la Feuillade, qui a fait élever à Louis le Grand le monument dont je vais parler. Avant cette

époque, cette rue étoit connue sous le nom de *rue des Jardins* (*l*).

LA PLACE DES VICTOIRES. Elle fut construite en 1685, par les ordres de François Vicomte d'Aubusson, Duc de la Feuillade, Pair & Maréchal de France, Colonel du Régiment des Gardes-Françoises. Pénétré des bontés dont le Roi l'avoit honoré, M. le Duc de la Feuillade voulut rendre sa reconnoissance publique, & en éterniser le souvenir : il fit faire en marbre une statue de Louis le Grand, qu'il se proposoit de faire placer dans l'endroit de la Ville qui seroit jugé le plus convenable ; mais ce dessein ne répondoit ni à la grandeur des bienfaits qu'il avoit reçus, ni à celle de sa reconnoissance. Il acheta en 1684 l'Hôtel de la Ferté-Senecterre, vaste & isolé entre les rues neuve des Petits-Champs, (aujourd'hui la Vrillière) des Petits-Pères, du petit Reposoir, & des Fossés Montmartre, & il le fit abattre pour y construire une Place publique d'une forme circulaire de 40 toises de diamètre. La Ville, toujours empressée de donner à ses Rois des preuves de son zèle & de son amour, voulut partager avec le Duc de la Feuillade la gloire de cette entreprise ; elle acheta l'Hôtel d'Emeri, situé à côté de celui de la Ferté, & quelques maisons & jardins contigus qui s'étendoient le long de la rue du petit Reposoir & de celle des Vieux-Augustins, & traita avec le sieur Predot, Architecte, pour la construction de cette Place, par contrat du 12 Septembre 1685.

(*l*) Arch. de l'Archev.

Le 28 Mars de l'année suivante, le Maréchal de la Feuillade fit faire l'inauguration de la Statue pédestre de bronze doré que nous y voyons. Malgré la célérité avec laquelle on travailloit à cette Place, elle n'étoit pas encore finie en 1691. On voit par un Arrêt du Conseil du 27 Novembre de cette même année, que M. d'Aubusson, Archevêque d'Embrun, puis Evêque de Metz, frère du Maréchal qui étoit décédé le 19 Septembre précédent, se chargea d'acheter des créanciers de sa succession, & de céder à la Ville 83 toises de place en superficie, faisant partie de l'Hôtel de la Feuillade, pour achever cette Place, & la rendre, de ce côté, symmétrique à l'autre. Elle étoit alors décorée par quatre fanaux qui l'éclairoient pendant la nuit: par Arrêt du Conseil du 20 Avril 1699, il fut ordonné qu'ils ne seroient plus allumés; & par celui du 23 Octobre 1717, le Roi permit au Duc de la Feuillade de les faire démolir, & de disposer des matériaux, ce qui fut exécuté l'année suivante.

RUE FEYDEAU. Elle donne d'un bout dans la rue Montmartre, de l'autre dans celle de Richelieu. Il y a certainement erreur d'impression dans les *Tablettes Parisiennes*, où l'Auteur dit qu'elle s'appeloit, en 1460, rue *neuve des Fossés Montmartre*: il sait parfaitement qu'elle n'existoit pas encore 200 ans après cette date, qu'on l'appeloit en 1675 rue *des Fossés Montmartre*, & qu'on y ajouta pour-lors l'épithéte *neuve*, pour la distinguer de celle des Fossés Montmartre, qu'on nommoit simplement alors *la rue des Fossés*. La rue Feydeau ne portoit ce nom qu'à son extrémité du côté de la Porte Gaillon; mais elle s'étendoit sous

celui des Fossés jusqu'à la Porte Montmartre. Toute cette partie ayant été couverte des maisons & jardins de la rue neuve S. Augustin, on donna à celle qui a été conservée le nom de *Feydeau*, qu'elle avoit porté vers la fin du siécle passé, & qui est celui d'une Famille distinguée depuis long-temps, qui a fait honneur à la Magistrature, dont elle a rempli les premières places.

RUE S. FIACRE. Elle va de la rue des Jeux-neufs au Boulevard, & se ferme aujourd'hui à ses deux extrémités. Sauval (*m*) a confondu cette rue avec le cul-de-sac de même nom, situé rue S. Martin, qu'il appelle rue *du Figuier*. Gomboust, qu'il cite, n'a donné ce nom qu'à celle-ci, & on le retrouve encore sur les Plans de Bullet, Jouvin, de Fer & autres : de Lisle la nomme, sans aucune raison, rue *du Fumier*; la Caille l'indique sous le nom de rue *S. Fiacre* ou *du Figuier*. Elle conserve aujourd'hui le premier de ces noms, qu'elle portoit originairement ; car elle est ainsi indiquée dans de Chuyes, & même dans un Acte de 1630. (*n*) Cette rue doit son nom au Fief de S. Fiacre, sur lequel elle est située, & qui appartient à la grande Confrérie.

RUE DE GAILLON. Elle commence à la rue des Petits-Champs, & aboutit à la rue neuve S. Augustin. J'ai déja parlé de cette rue à l'article de celle de S. Roch (*Quartier V, page* 35.) : j'ai observé qu'elle commençoit alors rue S. Honoré,

---

(*m*) Tom. 1, p. 135.

(*n*) Arch. de l'Archev.

& qu'à mesure que ce Quartier s'étoit peuplé, on l'avoit prolongée. Louis XIV ayant ordonné, en 1645, que toutes les places vuides entre les Portes S. Denys & S. Honoré fussent vendues & qu'on bâtît dessus, on perça de nouvelles rues, on continua celles qu'on avoit déja commencées. M. Piganiol (*o*) n'avoit sans doute jeté les yeux sur aucun des Plans du dernier siécle, & il s'en est rapporté au témoignage de Lemaire (*p*), lorsqu'il a dit que la Porte Gaillon étoit placée derrière l'Hôtel de Lionne (aujourd'hui de M. le Contrôleur-Général); c'est une erreur que prouve clairement l'inspection du local. La rue de Gaillon traversoit la rue neuve S. Augustin, & se continuoit entre l'emplacement des Hôtels de la Vallière & de Richelieu : la Porte étoit construite à l'endroit où commence le jardin du premier de ces Hôtels. Cette partie de rue fut supprimée, & la Porte abattue en 1700. On peut voir à l'article de la rue S. Roch, les anciens noms de la rue de Gaillon, ainsi que l'Hôtel, la Chapelle & l'Hôpital qui ont porté ce nom.

RUE S. GEORGES. Ce n'est qu'une ruelle aux Porcherons, qui donne dans la rue S. Lazare & dans la ruelle Baudin.

RUE DE GRAMONT. Elle fait la continuation de la rue Sainte-Anne, & aboutit au Boulevard. Cette rue n'a été percée qu'en 1767, qu'on a démoli l'Hôtel de Gramont rue neuve S. Augustin, sur l'emplacement duquel elle a été ouverte pour la commodité du Public.

(*o*) Tom. 3, p. 137.

(*p*) Tom. 3, p. 481.

Rue de la Grange Batelière. Elle commence au Boulevard, & conduit à une maison appelée *la Grange Batelière*, qui lui a donné son nom, ainsi qu'à la rue neuve Grange Batelière & au cul-de-sac, qui forment un double retour d'équerre avec celle-ci. L'Abbé Lebeuf (*q*), qui avoit eu la facilité de consulter les Archives de l'Archevêché, y a trouvé, dit-il, que dans l'étendue du territoire qui appartenoit à l'Evêque, il y avoit un pré de trente arpents au moins, appelé *les Joûtes*, à cause des exercices qui s'y faisoient; qu'il y avoit aussi une quantité de terres labourables, dont les grains étoient portés à la Grange Batelière, qu'il nomme *Granchia Præliata*, & qui étoit ainsi appelée par rapport aux joûtes & aux exercices militaires; enfin il ajoute que c'est ce même lieu qui est appelé *Tudella*, dans un Diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 820.

Si l'Abbé Lebeuf eût indiqué des dates, on auroit pu examiner, par le rapport de différents Actes, si l'étymologie qu'il nous donne de la Grange Batelière est bien certaine. Sauval (*r*), qui avoit vu bien des Titres, ne l'a point connue sous ce nom-là; il l'indique, en 1243, sous celui de *Granchia Batilliaca*; en 1252 & 1254, *Granchia Bataillie*; en 1290, *Granchia Bail-Taillée*, & en 1308 *la Grange au Gastelier*. Je l'ai trouvé nommée *Gastelier*, *Gâtelière*, *Bateillère*, *Batalière*, *Bastelier* & *Battelier*. Dans une Déclaration rendue en 1522, les Dames de l'Abbaye S.

(*q*) Tom. 1, p. 117. | (*r*) Tom. 1, p. 76.

Antoine reconnoissent que, le 10 Avril 1204, on leur donna un muid de grains à prendre sur *la Grange Batelière.*

Si l'Abbé Lebeuf a cru que le nom de Grange Bataillère pouvoit venir des joûtes ou exercices qui se faisoient au Pré-l'Evêque, je pense qu'il s'est trompé ; ce lieu, dit *les Joûtes*, en étoit bien éloigné : il étoit situé à l'endroit où est aujourd'hui la Place de Louis XV & partie du Cours, &, suivant plusieurs Actes, il ne contenoit qu'environ 30 arpents. La Grange Batelière en est éloignée de plus de 800 toises, & il n'y a guère d'apparence qu'elle eût tiré son nom d'un pré qui en étoit à une si grande distance, & que parce qu'on faisoit des joûtes ou exercices dans un pré voisin de la rivière, on eût donné la même dénomination à des terres labourables, dont les grains étoient portés à la Grange qui s'y trouvoit située. Il y a plus, c'est que cette maison de la Grange Batelière n'appartenoit plus à l'Evêque depuis long-temps. J'ai déja remarqué que tout ce vaste territoire avoit été donné au Chapitre de S[te] Opportune ; l'Evêque n'en avoit plus que la suzeraineté. Ce fief étoit possédé, à la fin du XIV[e] siécle, par Gui Comte de Laval ; & j'ai lu un Acte du 11 Février 1424 (*s*), par lequel Jean de Malestroit, Evêque de Nantes & Chancelier de Bretagne, donna l'Hôtel, cour, grange, colombier, jardins, &c. de la Grange Batelière aux Couvent, Prieur & Religieux de S. Guillaume des Blancs-Manteaux. On voit par cet Acte, que cet Hôtel relevoit de l'Evêque de Paris, & que les terres

(*s*) Arch. des Blancs-Manteaux.

qui en dépendoient, contenoient 120 arpents. Je ne sais si cette donation eut son effet, ou si les Religieux Blancs-Manteaux jugèrent qu'il leur étoit plus avantageux de vendre la Grange Batelière, que de la garder; mais il est certain qu'en 1473 elle appartenoit à Jean de Bourbon, Comte de Vendôme.

A l'égard du nom de *Tudella*, sous lequel l'Abbé Lebeuf prétend que Louis le Débonnaire a désigné la Grange Batelière, j'avoue que j'ai quelque peine à l'y reconnoître : je conviens qu'il y a beaucoup d'analogie entre *Tudella* & *Tutela*; que ce dernier a été quelquefois employé pour *Septum*, qui signifie également un lieu environné de haies, & un parc, un clos, une enceinte de murailles : mais, en le prenant dans ce sens, pourquoi ce mot générique conviendroit-il plutôt à la Grange Batelière qu'à tout autre lieu de sûreté? Cette application du mot *Tutela* ne me paroît admissible, qu'autant que le Diplôme de Louis le Débonnaire indiqueroit le lieu où la Grange Batelière est située, ou un lieu voisin, & que c'est ce lieu qu'il désigne par le mot *Tudella*; mais les expressions même de ce Diplôme me paroissent renverser le systême de l'Abbé Lebeuf. Ce Prince confirme à l'Eglise de Paris tous les droits, priviléges & franchises que ses Prédécesseurs lui avoient accordés, & il ordonne que ses Officiers ne pourront exercer aucune autorité, ni percevoir aucuns droits « depuis le Chemin Royal du » côté de S. Germain, à prendre depuis S. Méry, » jusqu'au lieu vulgairement appelé *Tudella* dans » la rue S. Germain, ni dans les autres petites » rues qui conduisent à l'Eglise dudit S. Ger-

» main (*t*) : » *Præcipimus atque jubemus ut de regali viâ ex parte S. Germani à S. Mederico, usque ad locum qui vocatur* Tudella *in rugâ S. Germani, neque in aliis minoribus vicis quæ tendunt ad Monasterium ejusdem prænominati S. Germani, ullus missus Dominicus aliquam judiciariam potestatem ibi exerceat, &c.* Cette Charte fut donnée à Aix-la-Chapelle le 14 des Calendes de Novembre, l'an 7 du régne de Louis, ce qui revient au 19 Octobre 820. Pour justifier sa conjecture, l'Abbé Lebeuf dit qu'en écrivant ou lisant le Titre, on supprimoit une virgule avant ces mots *dans la rue S. Germain.* Cette assertion méritoit bien d'être prouvée. Pour appuyer un systême, ou plutôt une conjecture, suffit-il de hazarder une supposition ? cette virgule ne se trouve dans aucune des copies que nous avons de ce Diplôme ; on ne la voit ni dans le *Recueil* de Baluze, ni dans le petit Pastoral de Notre-Dame, ni dans le P. Dubois ; elle ne se trouve pas même dans la Bulle de Benoît VII de l'an 980 (*u*), (*aliàs* 983), ni dans celle d'Alexandre III en 1165, qui toutes deux confirment les droits & la jurisdiction de l'Eglise de Paris, & où l'on trouve les mêmes expressions qui sont employées dans le Diplôme de Louis le Débonnaire. Enfin, si l'on eût voulu distinguer le lieu *Tudella* de la rue S. Germain, ne se seroit-on pas servi, au lieu d'une virgule, de la particule négative *nec* ? Mais supposons cette virgule, ou même la particule, on en conclura que les Officiers Royaux n'avoient

---

(*t*) Capitul. ap. Baluz. t. 2, col. 1418. — Hist. Eccl. Parif. t. 1, p. 327.

(*u*) Gall. Christ. t. 7, instr. col. 22.

aucun droit à exercer depuis S. Méry jusqu'à *Tudella*, ni dans la rue S. Germain, ni dans les autres petites rues qui vont à l'Eglise de S. Germain ; cela ne prouvera pas que ce qu'on appeloit *Tudella* fût la Grange Batelière ; & si l'on jette les yeux sur un Plan de Paris, il ne sera guère possible de l'admettre. On voit par le Diplôme de Louis le Débonnaire, qu'il ne s'agissoit pas des biens particuliers de l'Evêque, mais de ceux de l'Eglise de Paris, dont celle de S. Germain dépendoit. Ce n'étoit pas hors de la Ville, ni sur la Culture-l'Evêque, que les Officiers Royaux prétendoient exercer des droits honorifiques & utiles ; mais ils s'y croyoient autorisés dans les lieux nouvellement habités, & dans l'ancienne enceinte : les deux Bourgs S. Germain-l'Auxerrois purent exciter leur cupidité, & occasionner les plaintes de l'Eglise de Paris, que Louis le Débonnaire fit cesser par son Diplôme. Or, ces deux Bourgs ne s'étendoient pas alors jusqu'à l'endroit où Philippe-Auguste fit tracer son enceinte : du côté de l'occident & au nord, le nouveau Bourg S. Germain n'alloit pas au-delà de S. Eustache. C'est donc dans cette étendue, éloignée de la Grange Batelière de 600 toises au moins, qu'il est défendu aux Officiers Royaux d'exiger aucuns droits ; c'est dans cet espace qu'il faut chercher le *Tudella*, & non dans une campagne couverte de prés & de légumes, qui en est distante d'un quart-de-lieue ; c'est enfin dans cette partie du territoire de S. Germain qu'étoient situées la rue & l'Eglise de S. Germain, & toutes les petites rues qui y conduisoient. Ce fut sans doute par ces motifs que le Procureur du Roi, sous François I, se crut fondé à placer le *Tudella*

au For-l'Evêque. Si en parlant de ce lieu (*Quartier III, p. 22.*), je n'en ai fait nulle mention, c'est que je n'ai pas trouvé des preuves qui pussent confirmer cette assertion, & j'ai cru devoir préférer le silence à des conjectures qui pourroient être vraies, mais que je ne puis appuyer d'aucune autorité.

Valleyre, dans ses *Rues de Paris*, a omis celle-ci; & en parlant du cul-de-sac qui porte le même nom, il dit qu'il aboutit à la rue Royale : il s'est trompé. Il est vrai que la rue de Richelieu fut d'abord appelée *Royale*, comme je l'ai observé; mais outre qu'elle n'a pas long-temps conservé ce nom, elle ne s'étendoit alors que jusqu'à la Porte Richelieu, près de la rue Feydeau; elle fut ensuite prolongée jusqu'au Boulevard, sous le nom de *Richelieu* qu'elle portoit dans l'autre partie. Cette rue aboutissoit à une place vague, entre le Cours & la Grange Batelière : les pluies & les boues s'y perdoient dans un trou, & occasionnoient par-là une infection dangereuse. Le Roi ordonna, en 1704, qu'on formât sur cette place une rue de la même largeur & dans la même direction que la rue de Richelieu, qu'on en perçât une autre en retour d'équerre jusqu'à la rencontre du chemin des marais, qu'on y pratiquât un égout découvert, qui iroit se perdre dans le grand, & que cette nouvelle rue fût appelée rue *des Marais*. Voilà l'origine du cul-de-sac de la Grange Batelière. L'autre retour, qui aboutit à la rue du Fauxbourg Montmartre, est aujourd'hui distingué par le nom de *rue neuve de la Grange Batelière*, quoique le chemin fût déja tracé & libre avant qu'on eût formé celle qui est en face : alors cet endroit étoit appelé *le Faubourg Richelieu*, & le

chemin dont je viens de parler ſe nommoit *la rue Batelier*, comme on peut le voir ſur le Plan de Jouvin & autres : on voit auſſi qu'il y paſſoit un égout à découvert.

Rue de l'Hôtel-Dieu. Elle va du rempart à la rue S. Lazare. Ce n'étoit, au ſiécle paſſé, qu'un chemin qui alloit en ſerpentant au lieu dit *les Porcherons* ; il commençoit à la Porte de Gaillon, & tout le long régnoit un égout découvert : de là lui ſont venus les différents noms de *Chemin des Porcherons*, de *rue de l'Egout de Gaillon*, & de *Chauſſée de Gaillon*, ſous leſquels on la trouve indiquée : on l'a auſſi appelée *la Chauſſée d'Antin*, à cauſe de l'Hôtel d'Antin (aujourd'hui de Richelieu), en face duquel elle commence ; enfin elle a été nommmée *Chemin de la grande Pinte*, de l'enſeigne d'un Cabaret auquel elle conduit : ce dernier nom eſt même le plus uſité. La Ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu, rue S. Lazare, & le Pont qui eſt ſur l'égout, appelé *le Pont de l'Hôtel-Dieu*, en ont fait donner le nom à cette Chauſſée. J'ai dit que c'étoit un chemin ſerpentant : le Quartier de Gaillon s'étant conſidérablement peuplé au commencement de ce ſiécle, & ſur-tout après la mort de Louis XIV, le Roi ordonna, par ſon Arrêt du Conſeil du 31 Juillet 1720, que le Chemin de Gaillon ſeroit redreſſé juſqu'à la Barrière des Porcherons dans la largeur de 10 toiſes, & planté d'un rang d'arbres de chaque côté. La Ville crut qu'il ſeroit plus convenable & plus utile de faire conſtruire une rue droite de 8 toiſes de large, & de redreſſer l'égout juſqu'à la Barrière de la grande Pinte, ce qui lui fut accordé & ordonné par un ſecond Arrêt du 4 Décembre de la même

année. L'égout a été revêtu de murs & voûté ; & la rue percée & alignée en conséquence.

RUE DES JEUX-NEUFS. Elle va de la rue Montmartre à celles du Gros-Chenet, du Sentier & de S. Roch. C'est abusivement sous le nom *des Jeûneurs* qu'elle est indiquée sur les Plans de Boisseau, de Gomboust, de Bullet, de Jouvin, de la Caille, & autres, dans de Chuyes & dans les Nomenclatures. Seroit-ce pour prouver qu'un vieux Plan donné par de Fer a été corrigé en 1764, qu'on a supprimé son nom, & donné à la rue dont il s'agit celui *des Déjeûneurs* ? Le sort des Plagiaires & des Copistes est presque toujours d'ajouter des fautes à celles de l'original. Le véritable nom de cette rue est celui *des Jeux-neufs* : elle le doit à deux Jeux de Boules dont elle occupe la place. Il paroît par les Plans de Boisseau & de Joullain, que du côté de la rue Montmartre on la nommoit rue *S. Fiacre*. Je ne l'ai trouvée sous ce nom dans aucun Acte de l'Archevêché : on y voit qu'on la nommoit *des Jeu-neufs* dès 1643.

RUE JOQUELET. Elle traverse de la rue Montmartre dans celle de Notre-Dame des Victoires, & a pris son nom d'un Bourgeois de Paris, lequel y avoit sa maison : elle le portoit en 1622. Je ne vois pas qu'elle en ait changé.

RUE S. JOSEPH. Elle aboutit à la rue Montmartre & à celle du Gros-Chenet. Le premier nom qu'elle ait porté, & sous lequel elle est désignée sur tous les Plans publiés sous le régne de Louis XIV, est celui de rue *du Temps perdu* ; elle étoit cependant connue sous celui de S. Joseph dès

dès 1646 ; elle est ainsi désignée dans un contrat ensaisiné à l'Archevêché le 13 Juillet de cette année. De Chuyes l'indique sous les deux noms dans sa *Guide des Chemins* de 1647. Cette rue doit le nom qu'elle porte aujourd'hui, à une Chapelle dont je parlerai à l'article de la rue Montmartre. J'ignore l'étymologie du premier nom de cette rue : vient-il d'un cul-de-sac ou d'une enseigne ? l'imagination peut jouer facilement sur le mot, & sur la façon *de peindre la parole & de parler aux yeux*.

Rue S. Lazare. Elle va de la Pologne à la rue du Fauxbourg Montmartre, & est plus ordinairement connue sous le nom de rue *des Porcherons* : on l'a ainsi désignée sur tous les Plans modernes, il en est même qui lui donnent ce nom, à commencer depuis l'égout. La Caille & Valleyre la nomment *rue des Porcherons* ou *d'Argenteuil*, parce qu'elle conduit à ce Bourg.

Rue de Louis le Grand. Elle commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit au Boulevard. Sur les Plans manuscrits & gravés du siécle dernier, il paroît qu'il y avoit le long du Monastère des Capucines un chemin, aujourd'hui couvert en partie par les maisons de la rue de Louis le Grand. Un Arrêt du Conseil, du 22 Mars 1701, ordonna l'ouverture de cette rue ; elle ne devoit s'étendre que depuis la rue neuve S. Augustin jusqu'à celle des Petits-Champs, mais elle fut prolongée jusqu'au Boulevard, en vertu d'un autre Arrêt du Conseil, du 3 Juillet 1703. On lui donna le nom du Monarque, à qui quarante années de succès & de victoires avoient

fait donner, par ses ennemis mêmes, le surnom de *Grand*; titre fastueux & juste, mais moins flatteur que celui de *Bien-aimé*, que la France a décerné à son auguste Successeur.

RUE DU MAIL. Elle aboutit dans la rue des Petits-Pères & dans la rue Montmartre. C'est mal-à-propos que de Chuyes, Valleyre, &c. appellent cette rue *du Maille* : elle doit son nom à un Mail ou Pale-mail sur lequel elle est construite, & qui régnoit depuis la Porte Montmartre jusqu'à celle de S. Honoré. J'ai déja parlé du Traité fait sous Louis XIII, pour la continuation des fortifications que Charles IX avoit fait commencer. C'est en vertu de ce Traité, arrêté au Conseil le 23 Novembre 1633, enregistré au Parlement le 5 Juillet de l'année suivante, que fut ouverte & bâtie cette rue, ainsi que celles de Cléri, neuve S. Eustache, neuve S. Augustin, Notre-Dame des Victoires, neuve des Petits-Champs, de Richelieu, Sainte-Anne, neuve S. Honoré, &c. Elle portoit le nom du Mail dès 1636.

RUE S. MARC. Elle traverse de la rue de Richelieu dans la rue Montmartre; c'étoit un chemin de communication entre les Fauxbourgs Montmartre & S. Honoré : il a été couvert de maisons vers le milieu du siécle passé, lorsqu'on prolongea les rues où il aboutit. Cette rue doit vraisemblablement son nom à une enseigne. Je n'y vois de remarquable que l'Hôtel de Luxembourg, bâti en 1704 pour M. Rivié, Secrétaire du Roi.

RUE DES MARTYRS. On a donné ce nom à la continuation de la rue du Fauxbourg Montmartre, depuis la Barrière jufqu'à Montmartre même. Une Chapelle appelée *du S. Martyre*, & l'opinion où l'on eft que S. Denys & fes Compagnons y ont été décapités, lui ont fait donner ce nom, qui ne fe trouve que fur un Plan moderne de Paris : fur tous les autres, elle eft indiquée fous le nom de rue *des Porcherons*, ou identifiée avec la rue du Fauxbourg Montmartre.

RUE DE MENARS. Elle aboutit d'un côté dans la rue de Richelieu, de l'autre dans celle de Gramont. Ce n'étoit qu'un cul-de-fac qui portoit le même nom ; il le devoit à l'Hôtel de M. le Préfident de Menars, qui y eft fitué. Cet Hôtel a fuccédé à celui de Grancey & au Jardin de M. Thevenin, dont Sauval nous a donné une defcription affez ample. Ce cul-de fac a été ouvert en 1767, pour communiquer à la rue qu'on a percée fur le terrein de l'Hôtel de Gramont.

RUE MONTMARTRE. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, ne commence qu'à la rue neuve S. Euftache, & aboutit au Boulevard. Elle doit fon nom à la montagne où elle conduit ; mais celle-ci le doit-elle à un Temple de Mars ou de Mercure, ou au martyre de S. Denys & de fes Compagnons ? Mon deffein n'eft pas de renouveler les difputes qui s'élevèrent dans le fiécle paffé entre les Savants les plus verfés dans l'antiquité, au fujet de S. Denys, du temps de fa miffion, & du lieu de fon martyre. Les opinions furent difcutées de part & d'autre

avec autant d'ardeur que de sagacité : les unes étoient appuyées sur des raisonnements qui n'avoient pour fondement que des conjectures spécieuses; les autres sur des monuments historiques qui, malgré leur antiquité, n'étoient pas à l'abri de la critique. Il faut avouer que, soit le malheur des temps, ou la négligence des Auteurs contemporains, les éclaircissements qu'on nous a donnés, n'ont point absolument dissipé les ténébres & l'obscurité dont ces différents faits historiques ont été enveloppés. Ainsi, pour ne pas m'écarter de mon objet, je me vois forcé de ne proposer que des doutes, & de laisser à mes Lecteurs le soin d'apprécier la probabilité de mes conjectures.

Au nord de Paris est une montagne dont le nom primitif est incertain. Frédégaire (*x*), un de nos plus anciens Historiens, l'appelle *mons Mercomire*, *mons Mercori*, *mons Cori*; Abbon (*y*) dans le Poëme qu'il nous a donné sur le Siége de Paris par les Normands, la nomme en différents endroits, *mons Martis*, *Cacumina Martis*. A l'égard du mot *Cori*, le même Auteur (*z*) l'a employé pour signifier le vent de Nord-ouest : peut-être Frédégaire l'a-t-il entendu dans ce sens; & ses Copistes, qui ne comprenoient pas ce mot, l'ont rendu par celui de *mons Mercori* ou *mons Mercurii*. C'est de-là qu'est venue l'opinion de quelques-uns de nos Historiens (&), qui l'appellent le mont de Mercure & le mont de Mars; ils prétendent

(*x*) Chron. Fredeg. cap. 55.
(*y*) Abbo, lib. 2, vers. 196, 326 & 334.
(*z*) Ibid. 315.
(&) Vales. dess. de Basil. cap. 2, part. 2. — Sauval, t. 1, p. 350.

même qu'il y avoit sur cette montagne deux Temples consacrés à ces fausses divinités, & qui sont remplacés aujourd'hui par les deux Eglises qu'on y a bâties. Hilduin, Abbé de Saint-Denys, qui écrivoit ses *Aréopagitiques* vers l'an 834, est, à ce que je crois, le premier qui se soit servi du nom de *mont des Martyrs*, au lieu de celui de *mont de Mercure* qu'il portoit, suivant son témoignage. C'est sur la foi de cet Historien qu'une tradition, qui s'est conservée jusqu'à nous, porte que ce fut sur cette montagne que S. Denys & ses Compagnons furent martyrisés.

Je ne dissimulerai pas que cette opinion, assez communément reçue, ne me paroît fondée que sur le seul témoignage d'Hilduin; que les Actes de S. Denys ne font aucune mention du lieu où ce Saint souffrit le martyre; que dans la *Vie de Sainte Géneviève*, écrite avant le milieu du VIe siécle, il est dit que ce fut *in vico Catoliacensi*; que dans une seconde *Vie* de la même Sainte, l'Auteur indique le lieu *à six milles de Paris*; qu'enfin dans toutes les deux, il est dit qu'ils y furent martyrisés & enterrés, *in sexto à Parisius milliario vitam finierunt.* L'Auteur des Actes de S. Denys, sans spécifier le lieu de leur sépulture, l'indique à la même distance, *in sexto ab Urbe memorata lapide.* Or cette distance ne peut convenir à Montmartre, & je crois que c'est l'endroit où a été bâtie la Ville de S. Denys, qu'il faut reconnoître dans le *Catalocum* ou *vicus Catalocensis*, dont parle l'Auteur anonyme que je viens de citer: ainsi on en pourroit conclure que la montagne appelée aujourd'hui *Montmartre*, n'a point été arrosée du sang de ces saints Martyrs. Mais, s'il m'est permis de hazarder ma pensée, j'avoue que l'auto-

rité seule de cet Auteur ne me paroît pas suffisante pour me convaincre, ni pour me porter à embrasser l'opinion de ceux qui en ont fait le fondement de leur systême. L'Auteur de la *Vie* de Ste Géneviève écrivoit plus de 250 ans après le martyre de S. Denys; il voyoit une Eglise bâtie sur son Tombeau, aussi célèbre par le concours des fidèles Parisiens & Etrangers, que par le nombre des miracles qui s'y opéroient; il pouvoit croire que le lieu de sa sépulture étoit celui de son martyre, mais il n'en avoit point de preuves. Cet Auteur est-il donc infaillible? son sentiment doit-il faire loi? mérite-t-il cette confiance qui subjugue tous les esprits? On m'objectera sans doute que telle étoit la tradition de son temps; mais, si cela est, elle a dû se perpétuer dans les siécles suivants; il l'a confirmée par ses écrits, il lui a même imprimé un certain caractère d'authenticité; pourquoi l'Auteur des Actes de S. Denys, qui n'a écrit que long-temps après lui, ne l'a-t-il pas adoptée? pourquoi un fait de cette nature, qui naturellement devoit être discuté & approfondi dans une Histoire dont il faisoit une partie considérable, a-t-il été passé sous silence? ignoroit-il cette tradition, lui qui convient lui-même que ce n'est que d'après elle qu'il écrit? L'Auteur de la *Vie* de Sainte Géneviève ne parle de S. Denys qu'accidentellement; mais celui qui a écrit les Actes de ce Saint, étoit un Religieux de l'Abbaye du même nom, qui naturellement devoit être mieux instruit, & qui a recherché & publié des faits long-temps ignorés, *quæ longo temporis fuerant obumbrata silentio*: cet Auteur mérite-t-il moins de confiance que celui de la *Vie* de Sainte Géneviève? Enfin, parce que S. Denys & ses

Compagnons ont été enterrés *in vico Catolocensi*, est-il donc indubitable qu'ils y ont souffert le martyre ? On sait qu'il n'étoit point d'usage chez les Romains de faire mourir personne dans les Villes, on choisissoit des lieux voisins & élevés, afin que les criminels fussent exposés à la vue du peuple ; & cela convient parfaitement à Montmartre : c'est-là que l'Auteur des *Gestes* de Dagobert (*a*) fixe, sans le nommer, le lieu du martyre de S. Denys & de ses Compagnons, *in prospectu ipsius Civitatis interemptos.* Le Religieux anonyme de S. Denys, qui nous a donné ces *Gestes* de Dagobert, & qui vivoit sous son régne, n'auroit-il pas fixé cette position de lieu à l'endroit où est située la Ville de S. Denys, si ce Saint y eût été martyrisé ? les mots *in prospectu ipsius Civitatis*, excluent & détruisent absolument cette idée. On objecte que le mont Martre étoit trop éloigné de Paris : cette difficulté n'est pas juste, & tombe d'elle-même, sur-tout si l'on fait réflexion que le *Catalocum* en est encore plus éloigné des deux tiers. Le savant Bénédictin qui nous a donné l'*Histoire de l'Abbaye de S. Denys*, a senti la force de cette conséquence, aussi cherche-t-il à l'éluder. « Ne peut-il pas se faire, dit-il, que le Gou» verneur de Paris se soit trouvé alors dans quel» que maison de campagne, & qu'il y ait fait » amener les Saints de la prison de Paris pour y » subir le dernier interrogatoire & être exécutés » au même lieu ? Une semblable occasion fit que » S. Cyprien souffrit le martyre à six milles de » Carthage. »

(*a*) Gest. Dagob. cap. 3. Duch. t. 1, p. 574.

Je ne sais si pour réfuter ce sentiment, il ne suffit pas de le rapporter. Quelle preuve, ou plutôt quel indice de la maison du Gouverneur à *Catalocum*? mais, en le supposant, en admettant même que ce lieu, qui ne consistoit alors qu'en quelques maisons éparses & éloignées les unes des autres, eût été plus considérable, le Gouverneur pouvoit-il y tenir son Tribunal & y assembler le Prétoire? La condamnation des Martyrs ne se faisoit point sans des formalités & sans un appareil, qui ne pouvoient guère avoir lieu dans un petit Hameau situé à deux lieues de Paris. Les Romains, qui cherchoient à effrayer les Chrétiens par la rigueur & la multiplicité des supplices, n'auroient pas été chercher, à six milles de la Ville, un lieu où ni le peuple, ni eux, ne pouvoient en être les témoins; un lieu qui, par son éloignement & sa position, n'étoit pas *in prospectu Civitatis*.

L'exemple de S. Cyprien, allégué par Dom Félibien, ne feroit pas une preuve; ses Actes portent, à la vérité, qu'il fut conduit à *Sexte*, & qu'il y fut interrogé & condamné par le Proconsul; mais il paroît qu'il fut ramené & décapité près de Carthage. On pourroit dire la même chose de S. Denys, en supposant qu'on l'ait conduit à *Catalocum*. Le même Auteur observe plus judicieusement, que par le *vicus Catolocensis* on peut entendre le chemin qui y conduisoit, comme nous disons la rue & le Fauxbourg S. Denys, parce que c'est la voie la plus droite pour aller à cette petite Ville. Or cette interprétation, qui n'est point forcée, n'excluroit point l'opinion du martyre de S. Denys à Montmartre; elle pourroit même la fortifier, car cette montagne s'étendoit alors plus à

l'eſt qu'elle ne le fait aujourd'hui : ajoutons que, ſuivant la tradition, il y avoit deux Temples conſacrés à Mercure & à Mars, ou deux Idoles de ces fauſſes Divinités. Or les anciens Actes des Martyrs nous apprennent qu'on les conduiſoit aux Temples des Dieux du Paganiſme pour y ſacrifier, ou qu'on leur préſentoit les Idoles, & de l'encens pour le brûler en leur honneur. Cette coutume, ſi fréquemment atteſtée, ne permet-elle pas de penſer qu'on ne s'en ſera pas écarté pour S. Denys & ſes Compagnons, & qu'on aura puni par le glaive leur conſtance & leur fermeté, à la vue d'un peuple Payen qu'ils ſcandaliſoient, & en préſence des vains Simulacres qu'ils refuſoient de reconnoître & d'adorer ?

Je crois trouver encore une probabilité pour fixer à Montmartre le lieu du martyre de S. Denys, dans les Actes même qui en portent le nom. L'Auteur dit que les perſécuteurs de ce Saint & de ſes Compagnons ordonnèrent que leurs Corps fuſſent jetés dans les endroits les plus profonds de la rivière ; qu'une Dame Payenne, mais qui deſiroit de ſe rendre Chrétienne, ayant fait venir chez elle ceux qui devoient exécuter cet ordre, & les ayant invités à manger, chargea quelques domeſtiques d'enlever les Corps des Martyrs, qu'ils les emportèrent, & les enterrèrent dans un champ labouré, à ſix milles de la Ville. Si cette Dame eût demeuré au lieu où eſt bâtie la Ville de Saint-Denys, ſi S. Denys y eût ſouffert le martyre, ſi enfin le Préfet Feſcenninus ou le Gouverneur de Paris y euſſent réſidé, quelle apparence que quelques domeſtiques euſſent pu tromper la vigilance des Tribuns, des Centurions, & de leurs cohortes, qu'ils euſſent eu la facilité de cacher leur

pieux larcin sous leurs yeux & dans le lieu même qu'ils habitoient, & qu'ils n'en eussent pas été détournés par la juste crainte du supplice qui les attendoit, s'ils eussent été découverts ? Transférons la scène à Montmartre & près du chemin qui conduit à S. Denys, tout devient plausible ; l'exécution finie, les Chefs & les Soldats rentrent dans la Ville, il ne reste que ceux qui sont chargés de jeter les Corps des Martyrs dans la rivière; les Chrétiens en petit nombre, trop timides ou trop foibles pour s'y opposer, se contentent de verser des larmes, & de les mêler avec le sang de leur premier Apôtre ; une femme, digne d'être Chrétienne, *facere aliqua cogitans Domino placitura*, imagine les moyens de sauver les Corps de ces Saints de la barbarie de leurs persécuteurs, elle attire chez elle ceux qui en étoient chargés, les retient, les invite à manger, & profite de cet intervalle pour faire transporter & enterrer ces Corps à six milles de la Ville & dans un champ labouré, afin qu'on ne découvre aucun indice de l'endroit où ils sont déposés, & que les recherches que l'on pourroit faire fussent inutiles. Elle pouvoit savoir que l'usage des Chrétiens étoit d'enterrer les Martyrs au lieu même, ou près du lieu de leur supplice, & d'y entasser des pierres pour le reconnoître ; elle donne le change, & fait porter ces saintes dépouilles à deux lieues de la Ville, dans une terre nouvellement remuée, où elle présume qu'on n'ira pas les chercher. Au reste, si Hilduin est le premier qui ait avancé que S. Denys fut martyrisé à Montmartre, s'il est le premier qui ait changé le nom de *mons Martis* en celui de *mons Martyrum* qu'on trouve dans tous les monuments depuis Charles

le Chauve ; si enfin j'ai paru préférer son opinion en écrivant *Montmartre* au lieu de *Montmarte*, ce n'est pas que j'aie la témérité de vouloir asservir mes Lecteurs à mon opinion ; je sais qu'elle a été vivement attaquée par plusieurs Savants, je connois la supériorité de leurs lumières, & les bornes de mes foibles connoissances ; mais je ne croirois pas remplir mon objet, si je ne proposois mes doutes, & les motifs sur lesquels ils sont fondés, en laissant à mes Lecteurs le droit, qui leur appartient, de les apprécier.

Dans la rue Montmartre, il y a deux cul-de-sacs ; le premier, appelé *de S. Pierre*, doit ce nom à la rue S. Pierre, dont il est voisin. Le plus ancien nom que je lui connoisse est celui *des Masures*, qu'il portoit encore en 1622 (*b*). Vers ce temps, on le nomma cul-de-sac *de la rue neuve Montmartre*, & ensuite *des Marmouzets* : il est ainsi indiqué dans un Censier de 1663. La Caille & Piganiol le nomment *Gourtin* & *S. Pierre Gourtin*, & Valleyre *de l'Epée Royale*, mais mal-à-propos, ce nom n'ayant été donné qu'à celui dont je vais parler.

Le second est aujourd'hui fermé ; on le nommoit *des Commissaires*. Il n'y a aucun de nos Plans du siécle dernier qui lui donne un nom particulier, on s'est contenté de l'indiquer : c'étoit cependant une rue nommée *de l'Arche*, parce qu'elle étoit ouverte sur le Fief de l'Arche, *aliàs* S. Mandé. Lorsqu'on eut coupé cette rue, la partie qui subsista fut nommée *cul-de-sac de l'Epée Royale*, comme on peut le voir dans de Chuyes : c'étoit le

(*b*) Arch. de l'Archev.

nom d'une enseigne en 1647 ; il le quitta pour prendre celui d'un particulier qui y demeuroit, appelé *Ragouleau.* Ce cul-de-sac est désigné sous ce nom dans un Censier de l'Archevêché de 1663; enfin on lui avoit donné celui *des Commissaires*, j'ignore à quelle occasion.

L'EGLISE DE S. JOSEPH. De Chuyes l'appelle *le petit S. Eustache.* C'est une Chapelle que quelques-uns de nos Historiens qualifient de Succursale de S. Eustache. Cette Paroisse avoit son Cimetière dans la rue du Bouloi; le terrein, qui contenoit 292 toises, se trouvoit à la bienséance de M. le Chancelier Séguier : il engagea les Marguilliers de S. Eustache à s'en défaire en sa faveur. On voit par des Lettres de M. de Gondi, Archevêque de Paris, du 24 Août 1625, qu'il permit cette aliénation, à la charge d'acheter préalablement un lieu convenable pour y construire un autre Cimetière & une Chapelle dans le Fauxbourg Montmartre. On avoit accordé déja une semblable permission en 1560. D'autres Lettres du même Archevêque, du 14 Juillet 1640, nous apprennent que le même jour, la première pierre d'une Chapelle qui devoit être sous le titre & invocation de S. Joseph, fut bénite par le Curé de S. Eustache, à ce commis, & posée par M. le Chancelier Séguier, qui s'étoit obligé de la faire construire à ses frais. Le Cimetière de la rue du Bouloi fut transféré à côté de cette Chapelle : c'est-là que Molière & la Fontaine ont eu leur sépulture.

RUE DU FAUXBOURG MONTMARTRE. Elle va du Rempart à l'Abbaye de Montmartre, en

comprenant ſous ce nom celle des Martyrs, dont j'ai parlé ci-deſſus. Comme l'Egliſe & l'Abbaye de Montmartre ſont ſituées hors des Fauxbourgs de Paris, je me crois diſpenſé de m'étendre ſur cet article; je me contente d'obſerver qu'il y avoit ſur cette montagne, à la fin du VII[e] ſiécle, ou au commencement du ſuivant, une Egliſe ſous le nom de S. Denys; on voit auſſi qu'il y avoit une Chapelle, *Ædicula*, *parva Eccleſia*, ſous le titre du ſaint Martyre, & non pas du ſaint Martyr Denys, comme l'a écrit M. Piganiol. Il y a grande apparence que la dévotion qui l'avoit fait ériger, avoit moins en vue S. Denys, que pluſieurs autres Martyrs, dont les noms ne ſont pas venus jusqu'à nous, mais dont les Reliques ont toujours été gardées à Montmartre, & s'y conſervent encore. En 1096, ces deux Egliſes furent données, avec quelques Terres qui en dépendoient, au Monaſtère de S. Martin-des-Champs; les Religieux les cédèrent, en 1133, au Roi Louis le Gros, en échange de S. Denys-de-la-Chartre; & l'année ſuivante, ce Prince & Alix de Savoie ſa femme y fondèrent l'Abbaye de Bénédictines qui en jouit aujourd'hui. Le Couvent que nous voyons occupe la place de la Chapelle du ſaint Martyre, *de ſancto Martyrio*; il avoit été érigé en Prieuré dépendant de l'Abbaye ſituée ſur le ſommet de la montagne, mais depuis il y a été réuni. Les Religieuſes ont fait bâtir des lieux réguliers & une Egliſe, & ont laiſſé l'ancienne pour le ſervice de la Paroiſſe.

RUE DES FOSSÉS MONTMARTRE. Elle traverſe de la rue Montmartre à la Place des Victoires. Avant la conſtruction de cette Place, elle s'éten-

doit jusqu'à la rue des Petits-Champs, en face de l'Hôtel de la Vrillière, aujourd'hui de Toulouse. On l'appela d'abord rue *du Fossé*; elle étoit ainsi indiquée en 1623 : Gomboust la nomme rue *des Fossés*; cependant, dès 1647, elle portoit le même nom qu'aujourd'hui. Elle le doit au fossé qui étoit à la Porte Montmartre, & sur lequel elle a été bâtie.

Rue des Petits Pères. Elle aboutit d'un côté aux rues de la Vrillière & de la Feuillade, de l'autre au coin de la rue Vuide-gousset : c'est une continuation de l'ancien Mail & de la rue qui en porte le nom, dont j'ai parlé plus haut. On la nomme *des Petits Pères*, à cause de l'Eglise & du Couvent des Religieux dont je vais parler, à qui le vulgaire donne encore ce nom.

Les Augustins Réformés. Il n'est point d'Ordre Monastique qui n'ait perdu quelque partie de sa première ferveur, mais il n'en est point non plus dans lequel Dieu n'ait suscité quelque sujet propre à la ranimer; on trouve dans chacun d'eux de ces hommes apostoliques, pénétrés de la sainteté de leur état, occupés à en remplir les devoirs, animés du desir de faire revivre les vertus des premiers Chrétiens, en les prêchant par leurs exemples : tel fut le Père *Thomas de Jésus*, Augustin Portugais, d'une Famille illustre par ses dignités & par ses services. Les Historiens de Paris & leurs Copistes disent qu'il fut le premier auteur de la réforme : ils en placent l'époque en 1565, & Lemaire en 1574. On voit dans un abrégé de la Vie de ce saint Religieux, qui est à la tête du Livre *des Souffrances de Jésus-Christ*, qu'il

a composé, « que son zèle pour la rigueur de » l'observance lui fit entreprendre une réforme, » mais qu'il trouva de si grands obstacles dans » l'exécution, qu'il fut *obligé d'abandonner son en- » treprise.* » Il ne paroît pas en effet que son zèle les ait surmontés, ni que sa captivité en Afrique lui ait permis de remplir cet objet; ce ne fut que cinq ou six ans après sa mort, arrivée en 1582, que le projet de la Réforme fut renouvelé, & accepté par le Chapitre général tenu à Tolède le 30 Novembre 1588 : le Père Louis de Léon, premier Définiteur, en rédigea les Constitutions, qui n'étoient que les anciennes Observances, & elles furent approuvées par le Pape Sixte V. Cette Réforme, reçue sous le nom d'*Augustins déchaussés*, fit des progrès rapides en Espagne & en Italie. Elle étoit soumise à la jurisdiction du Provincial de Castille; mais comme les Augustins non-réformés se croyoient en droit de l'exercer, le Pape Clément VIII, par sa Bulle du 11 Février 1602, érigea les Couvents réformés en Province, avec faculté d'élire un Provincial & des Prieurs. Cette Réforme est composée de six Congrégations gouvernées chacune par un Vicaire-Général, sous la jurisdiction, visite & correction du Général de l'Ordre. Les Pères François Amet & Mathieu de Sainte-Françoise, Augustins François; se rendirent à Rome, & l'embrassèrent. En 1594, Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Embrun, & alors Ambassadeur du Roi auprès du Souverain Pontife, proposa un semblable établissement en France, & offrit à cet effet le Prieuré de Villars-Benoît, dont il étoit Prieur Commendataire; ce qui fut agréé de Clément VIII par un Bref du 23 Novembre 1595. Toutes les formalités nécessaires

étant remplies, les Pères Amet & de Sainte-Françoise revinrent en France, & s'établirent à Villars-Benoît vers la fin de Juillet 1596. Les deux Puissances concoururent, en 1600, à étendre & à favoriser cette Réforme. Henri IV leur accorda, le 26 Juin 1607, des Lettres-Patentes par lesquelles il approuve leur établissement à Villars-Benoît, & leur permet d'en former d'autres dans son Royaume. Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, qui étoit revenue à Paris en 1605, ne contribua pas peu à ses progrès. Elle s'étoit mise sous la direction du P. Amet, son Prédicateur ordinaire; & soit de son propre mouvement, ou par les conseils de ce saint Religieux, elle jeta les yeux sur sa Communauté pour accomplir un vœu qu'elle avoit fait, dans un danger pressant, à Usson en Auvergne, à l'instar de celui que fit Jacob (*c*) en pareille occasion. Elle résolut de faire bâtir un Couvent, une Eglise sous le nom de la sainte Trinité, & une Chapelle dite *des Louanges*, où quatorze Religieux chanteroient celles de Dieu nuit & jour & sans discontinuation. Elle choisit à cet effet un terrein qu'avoient précédemment occupé les Frères de la Charité, & une partie du petit Pré aux Clercs, contenant six arpents, qu'elle avoit pris à cens & rente de l'Université, & qui formoient en partie cet espace que nous voyons environné du Quai Malaquest & des rues des Petits Augustins, Jacob & des Saints Pères, qu'elle avoit d'abord destiné pour faire les jardins de son Hôtel situé dans la rue de Seine. Elle céda cet emplacement

(*c*) Genèse, chap. 28, vers. 20 & suiv.

aux

aux Augustins réformés Deschaux, avec 6 mille livres de rente, aux charges & conditions portées par le contrat de fondation, en date du 26 Septembre 1609, approuvé par le Pape *, & confirmé par les Lettres-Patentes du Roi données le 20 Mars 1610. Ces actes ne sont que la confirmation solemnelle des engagements que cette Princesse avoit pris précédemment avec eux, car ils logeoient dans son Palais; & dès le 21 Mars 1608 la première pierre de la Chapelle des Louanges, qui subsiste encore aujourd'hui, avoit été posée. Du Breul (*d*) & Lemaire ont rapporté l'inscription qu'on y mit, & qui contient en abrégé l'objet de la fondation. Tant de précautions prises pour en assurer la durée, sembloient devoir la rendre inébranlable; cependant, par un de ces événements que la prudence humaine ne peut prévoir, & que la justice ni les réclamations des Augustins Déchaussés ne purent empêcher, ils furent obligés de se retirer le 29 Décembre 1612, & de céder leur Couvent aux Augustins réformés de la Province de Bourges, que cette Reine leur substitua par contrat du 12 Avril 1613, comme je le dirai à l'article des Petits Augustins.

Je ne trouve pas que les Augustins Déchaussés soient alors restés à Paris; mais ils y revinrent quelques années après, & y formèrent un établissement plus solide. Nos Historiens varient sur cette époque; l'Abbé Lebeuf & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* la placent en 1623, Sauval en 1625, & les Historiens de Paris en 1629. Il est aisé de voir que ces dates ne conviennent

* Bref du 1 Juill. 1610.

(*d*) Du Breul, pag. 764. Lemaire, t. I, p. 341.

ni à leur premier établissement à Paris en 1608, ni à ceux qu'ils ont eus depuis, soit à Paris ou aux environs. Sauval s'est encore trompé en disant qu'ils avoient été auparavant établis au milieu de la forêt de S. Germain-en-Laie, puisque le Roi ne leur donna la Chapelle des Loges qu'en 1626, que la Reine Anne d'Autriche ne leur fit bâtir l'Eglise qu'en 1644, & qu'enfin elle ne s'en déclara la Fondatrice que par ses Lettres-Patentes du mois de Février 1648. Ainsi c'est sans fondement que l'Abbé Lebeuf (e) place au même endroit, des Hermites de S. Augustin dans l'avant-dernier siécle. Dans la vérité, les Augustins Déchaussés revinrent à Paris au mois de Juillet 1619 *, & obtinrent, le 19 Juin 1620, de M. de Gondi, la permission d'établir un Couvent de leur Réforme : ils se placèrent hors de la Porte Montmartre, près de l'endroit où est située aujourd'hui l'Eglise de S. Joseph. Leur Communauté s'étant augmentée, & le terrein qu'ils occupoient n'étant par conséquent ni assez vaste, ni assez sain, ils en acquirent un autre en 1628, joignant le Mail, qui contenoit près de 8 arpents. Le Roi voulut bien se déclarer Fondateur de ce Couvent, & lui donner les priviléges dont jouissent les Maisons auxquelles cet honneur a été accordé : le 9 Décembre 1629 Sa Majesté descendit dans les fondements, & posa la premiere pierre de l'Eglise ; elle ordonna qu'on la construisît sous le titre & invocation de Notre-Dame des Victoires, en reconnoissance de toutes celles qu'elle avoit remportées par son intercession,

(e) Tom. 7, p. 130.

* Ils firent enregistrer, le 17 Septembre suivant, les Lettres-Patentes que Louis XIII leur avoit accordées en 1613.

& spécialement de celle qui lui avoit soumis la Ville de la Rochelle l'année précédente. Cette Eglise, située où est aujourd'hui la Sacristie, étoit trop petite pour un Quartier qui se peuploit tous les jours ; on en commença une autre en 1656 : elle fut bénite le 20 Décembre de l'année suivante ; mais, faute de moyens, elle ne put être entiérement achevée. On entreprit en 1737 de la continuer ; M. le Blanc, Evêque de Joppé, qui avoit été Religieux Augustin, posa la première pierre de ces nouveaux ouvrages le 23 Août de la même année, & consacra cette Eglise le 13 Novembre 1740. M. Piganiol (*f*) s'est étendu fort au long dans la description qu'il a donnée de cette Maison ; il a même fait connoître par une Notice les principaux Religieux qu'elle a produits, & qui se sont distingués : il a observé que les différentes Congrégations de cet Ordre n'étoient point uniformes dans leur habillement ni dans le chant ; que Benoît XIII, par son Bref du 27 Janvier 1726, enregistré au Parlement le 27 Juillet de la même année, ordonna qu'ils se conformeroient au chant Grégorien, qu'ils porteroient un capuce rond, & se feroient raser la barbe. Son nouvel Editeur auroit dû ajouter que, par un autre Bref de Benoît XIV, du 1 Février 1746, approuvé par des Lettres-Patentes du Roi données le 7 Avril suivant, & enregistrées le 7 Mai, ils ont obtenu la permission de porter la chaussure comme les autres Religieux Augustins, & qu'ils sont soumis à un Vicaire-Général, élu par le Chapitre général de cette Congrégation.

RUE S. PIERRE. Elle aboutit d'un côté dans la rue Montmartre, de l'autre dans celle de Notre-

(*f*) Tom. 3, p. 75 & suiv.

Dame des Victoires. Il paroît qu'elle a été ouverte sur un terrein que les Titres du XVI[e] siécle appellent *le Clos Gautier*, autrement *des Masures*, & *le petit Chemin herbu*. On la nommoit en 1603, rue *Pénécher*, à cause de Pierre Pénécher, qui y demeuroit. Le même Censier de l'Archevêché qui me fournit cette note, marque qu'il y avoit alors dans cette rue une maison où pendoit pour enseigne l'image S. Pierre, qui lui en a fait depuis donner le nom. Le premier avoit été altéré, on l'appeloit rue *Péniche*, & puis, en 1666, rue *Péniche dite de S. Pierre*. Ainsi Sauval (g) & ceux qui l'ont copié se sont trompés, en l'appelant rue *Perriche*.

RUE DES POSTES. J'ai déja observé que l'on confondoit cette rue avec celle de Chantereine, que celle-ci régnoit depuis la Chaussée d'Antin jusqu'à la rue du Fauxbourg Montmartre ; ainsi l'on ne doit admettre sous ce nom que la partie qui va de la rue Chantereine dans celle de Saint-Lazare ou des Porcherons, vis-à-vis la rue S. Georges. Elle doit son nom à des postes de Commis établis par les Fermiers-Généraux pour empêcher qu'on ne fasse la contrebande, ou qu'on ne les frustre des droits qui leur sont attribués sur les marchandises qui entrent dans Paris. J'ai aussi observé que cette rue & celle qui est au bout, ne sont désignées sur la plupart des Plans que sous le nom de *ruellettes aux marais des Porcherons*. M. du Brillet, qui a continué le *Traité de la Police* du Commissaire Lamarre, l'appelle *ruelle des Postes* ou *de la Planchette* : je ne l'ai pas trouvé ailleurs désignée sous ce nom.

(g) Tom. I, p. 157.

RUE DE PROVENCE. Nos Magiſtrats Municipaux, toujours également occupés de ce qui peut contribuer à l'utilité des Citoyens & à la décoration de la Ville, ont cru remplir cet objet, en décidant de faire couvrir l'égout, & de faciliter une nouvelle communication commode & agréable, entre les Fauxbourgs Montmartre & de Richelieu. La rue qui ſera formée en cet endroit portera le nom *de Provence*, & procurera une iſſue à la rue *d'Artois.* La Ville ne pouvoit leur donner des noms plus chers à la Nation, ni plus propres à perpétuer le ſouvenir de notre reſpect & de notre amour.

RUE DE RICHELIEU. La partie de cette rue ſituée dans ce Quartier, commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit au Boulevard. J'ai obſervé, en parlant de l'autre partie de cette rue, qu'on l'avoit d'abord nommée rue *Royale*, qu'elle prit le nom du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait percer, & qu'elle ſe terminoit à une Porte du même nom, ſituée près la rue Feydeau, qu'on démolit en 1701. Le Roi, par Arrêt de ſon Conſeil du 18 Octobre 1704, ordonna qu'elle fût prolongée juſqu'à la Grange-Batelière. Cette rue eſt remarquable par pluſieurs Hôtels, tels que ceux de Louvois, de Menars, de Choiſeul, &c. mais principalement par celui dont je vais parler.

LA BIBLIOTHÉQUE DU ROI. Les Sciences & les Arts que l'Empereur Charlemagne avoit appelés en France, n'y firent pas des progrès auſſi rapides qu'on avoit lieu de l'eſpérer ; ils ſemblèrent renaître & s'éclipſer tour-à-tour dans les ſiécles ſuivants, avec les Savants qui les profeſſoient. Les guerres inteſtines & étrangères, le goût des Croiſades, l'avidité des Seigneurs, uni-

quement occupés du soin d'agrandir leurs domaines, & de conserver ceux qu'ils avoient usurpés; le génie même des François, vif, léger, & naturellement plus porté à la galanterie & à l'exercice des armes, qu'à l'étude & à la méditation, furent sans doute la cause de la décadence des Lettres, & de la léthargie dans laquelle les Sciences parurent plongées pendant trois siécles. On se tromperoit cependant, si l'on s'imaginoit qu'elles fussent absolument négligées. Chaque Cathédrale avoit ses Ecoles, les Monastères avoient aussi les leurs; mais à quoi se réduisoient les Leçons que l'on donnoit alors aux Clercs, qui étoient les seuls qui s'adonnassent à l'étude? quelques principes de Grammaire, de Dialectique, de Théologie & de Musique faisoient toute la science des Professeurs: on ne lisoit point sans permission les Ouvrages des Grecs ni ceux des Romains, on les regardoit comme aussi profanes que leurs Auteurs; des Copies de la Bible, quelques Traités des Pères de l'Eglise, des Canons, des Missels & des Livres liturgiques & de plain-chant, formoient dans ces temps-là toutes les Bibliothéques: on peut juger qu'elles n'étoient pas considérables, & que les Ecclésiastiques n'étoient pas de *grands Clercs.* La Bibliothéque de nos Rois ne consistoit alors que dans les Livres nécessaires à leur usage particulier; ils en disposoient à leur gré. S. Louis légua la sienne aux Jacobins & aux Cordeliers de Paris, à l'Abbaye de Royaumont, & aux Jacobins de Compiégne. Quoique Sauval (*h*) ait dit que le Roi Charles V *tira du Palais Royal tous les Livres que lui & ses prédécesseurs avoient amassés avec non moins*

(*h*) Tom. 1, p. 15.

de dépenſe que de curioſité, on peut cependant avancer avec confiance que cette Collection n'étoit pas nombreuſe. Le *Mémoire hiſtorique ſur la Bibliothéque du Roi*, imprimé à la tête du premier Volume du Catalogue des Livres qui la compoſent aujourd'hui, nous apprend que le Roi Jean n'avoit que ſix Volumes de Sciences ou d'Hiſtoire, & trois ou quatre de dévotion. Charles V doit être regardé comme le fondateur de la Bibliothéque Royale : ce Prince aimoit les Lettres & les Savans ; la protection qu'il leur accordoit, en augmenta le nombre, & multiplia les Ouvrages ; on s'empreſſoit de toutes parts à lui en offrir, & il faiſoit copier tous ceux qu'il jugeoit les plus utiles. Cette Collection immenſe pour le temps, fut placée dans une tour du Louvre, qu'on nomma la *Tour de la Librairie* ; elle en occupoit les trois étages : l'Inventaire que Gillet Mallet en fit en 1373, nous apprend que cette Bibliothéque étoit compoſée de 910 Volumes.

Les malheurs du régne de Charles VI influèrent ſur ſa Bibliothéque. Les Anglois, appelés à Paris par Iſabeau de Bavière, s'étoient rendus les maîtres de cette Capitale ; le Duc de Bethford, qui prenoit le titre de Régent du Royaume, acheta cette Bibliothéque 1200 liv. & la fit tranſporter en Angleterre.

Louis XI répara ce malheur en partie. Quelques Livres rapportés de Naples par Charles VIII, furent tout le fruit qu'il retira, en 1495, de la conquête qu'il avoit faite de ce Royaume. On peut voir dans le *Mémoire* que j'ai cité, les accroiſſements ſucceſſifs de cette Bibliothéque qu'on avoit miſe à Blois, & qui ne contenoit encore, en 1544, que 1890 Volumes, lorſque François I

l'incorpora à celle qu'il avoit commencé de former à Fontainebleau : son régne fut celui des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts. L'Imprimerie, comme je le dirai ailleurs, sortoit à peine de son enfance ; cependant elle avoit déja fait des progrès rapides. Il n'y avoit alors que des Manuscrits dans la Bibliothéque : en 1556, Henri II ordonna aux Libraires qui faisoient imprimer, de fournir un exemplaire, en vélin & relié, de chaque Livre dont on leur accordoit le privilége. Cette utile & sage précaution avoit été imaginée par Raoul Spifame, Avocat ; il en donna l'idée dans un Livre singulier qu'il publia en 1566, sous ce titre : *Dicæarchiæ Henrici Regis Christianissimi Progymnasmata :* Ouvrage qui prouve que les productions de l'imagination la plus déréglée ne sont pas toujours destituées de lumières & de raison *. Tous ces Livres étoient portés à Fontainebleau. Catherine de Médicis, peu scrupuleuse sur les moyens de satisfaire ses desirs, prit un prétexte plus spécieux que réel pour s'approprier la Bibliothéque que le Maréchal Strozzi avoit achetée après la mort du Cardinal Ridolfi, neveu du Pape Léon X: elle la regardoit comme un démembrement de la Bibliothéque des Médicis, sur laquelle elle croyoit avoir des prétentions fondées.

Henri IV avoit ordonné, par ses Lettres du 14 Juin 1594, que la Bibliothéque de Fontainebleau seroit transportée à Paris : cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de Mai 1599 : on y joignit celle de Catherine de Médicis, & on la plaça dans des Salles du Collége de Clermont, alors vacant. Les Jésuites ayant été rappelés en

---

* Voyez l'Analyse de cet Ouvrage, par M. Secousse. *Hist. de l'Acad. Roy. des Inscript. & Belles-Lettres*, t. 23, p. 276.

1604, la Bibliothéque fut transférée dans le Couvent des Cordeliers, & quelques années après, rue de la Harpe, dans une maison dépendante de ce Couvent, près de S. Côme.

Malgré les augmentations qu'on y fit sous Louis XIII, on peut dire qu'elle n'égaloit pas celles de quelques particuliers de nos jours; on en peut juger par l'état où elle se trouvoit en 1661. Suivant le *Mémoire historique* cité ci-dessus, Louis XIV y avoit joint plus de 9000 Volumes imprimés & 200 Manuscrits, légués par MM. Dupuy, 1923 Volumes manuscrits du Comte de Béthune, &c. cependant la Bibliothéque ne contenoit pour-lors que 6088 Manuscrits & 10658 imprimés. Les différentes acquisitions faites sous son régne furent si considérables, qu'à sa mort on comptoit dans cette Bibliothéque plus de 70000 Volumes. Quel doit donc être aujourd'hui notre étonnement, & jusqu'où ne devons-nous pas porter notre amour & notre reconnoissance pour son auguste Successeur, qui l'a plus enrichie lui seul que tous ses prédécesseurs, puisque le nombre des Volumes qui la composent maintenant, monte à plus de 200000.

Les augmentations successives faites à la Bibliothéque du Roi, ne permettoient plus de la laisser rue de la Harpe; on lui destinoit une place au Louvre, que Louis XIV faisoit continuer: en attendant, on la transféra rue Vivienne, à l'Hôtel de M. Colbert, où elle est restée jusqu'en 1721. J'ai déja observé que le Palais du Cardinal Mazarin avoit été divisé en deux parties, & que celle qui régne le long de la rue de Richelieu avoit pris le nom d'Hôtel de Nevers; il fut acquis pendant la Régence, & l'on y plaça la Banque. Le succès funeste qu'elle a eu, ayant obligé

de la supprimer, on choisit cet Hôtel pour y placer la Bibliothéque du Roi. Elle est devenue si nombreuse par les soins continuels que Sa Majesté a pris pour l'augmenter, que les bâtiments suffisent à peine aujourd'hui pour la contenir.

Indépendamment des Livres & des Manuscrits, il y a encore des Cabinets où l'on conserve les Médailles, les Antiquités & les Estampes. Celui des Médailles étoit connu dès le régne de Charles IX : il fut augmenté par ses successeurs, & enrichi par le don que J. B. Gaston Duc d'Orléans, oncle du feu Roi, lui fit du sien en 1660. L'endroit où ce trésor étoit conservé au Louvre, se nommoit *le Cabinet des Médailles & Antiques.* Sa Majesté, pour en faciliter la connoissance au Public, permit en 1667 qu'il fût transféré, & uni à la Bibliothéque.

Le Cabinet des Estampes fut formé dans le même temps, par l'acquisition que le Roi fit de l'immense Collection d'Estampes que l'Abbé de Marolles avoit ramassées, & qui furent reliées en 224 grands Volumes; on y joignit, en 1670, les Planches des différentes Estampes que Sa Majesté avoit fait graver d'après les Tableaux ou les Dessins des meilleurs Maîtres. Ce Cabinet a été successivement enrichi de ce qui a paru de meilleur en ce genre.

Je ne dois pas omettre que cette Bibliothéque est située à la même place qu'occupoit autrefois celle du Cardinal Mazarin, & qu'elle s'augmente tous les jours par la sage précaution qui s'observe depuis plus de 150 ans, d'y mettre tous les Livres qui s'impriment en France : ce fut Louis XIII qui, par ses Lettres-Patentes du mois d'Août 1617, ordonna qu'il ne seroit expédié aucun Privilége pour l'impression d'un Livre, qu'à la charge d'en mettre

trois exemplaires dans sa Bibliothéque publique. Tout le monde sait avec quelle politesse on y est reçu les Mardis & Vendredis qu'elle est ouverte au Public, & que les Savants à qui la garde en est confiée, se font, tous les jours indistinctement, un plaisir de faciliter les recherches que les Auteurs y font, & de les encourager, en les aidant de leurs conseils & de leurs lumières.

RUE S. ROCH. Elle fait la continuation de celle des Jeux-neufs, & va de la rue du Gros-Chenet à la rue Poissonnière. Cette rue est indiquée sous ce nom dans de Chuyes. Sauval a induit en erreur l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, en disant qu'elle s'appelle rue du Gros-Chenet : il s'est d'autant plus trompé, qu'elle n'étoit pas ouverte alors.

RUE DE ROCHECHOUART. Elle fait la continuation de la rue Cadet, & aboutit au Chemin de Clignancourt. On ne la trouve désignée sous aucun nom avant le Plan publié par l'Abbé de la Grive en 1756. Elle doit sans doute le sien à Marguerite de Rochechouart de Montpipeau, Abbesse de Montmartre, morte en 1727.

RUE ROYALE. Ce n'est qu'un chemin aux Porcherons, qui va de la rue de la Croix Blanche à Montmartre.

RUE DU SENTIER. Elle fait la continuation de celle du Gros-Chenet, & aboutit au Boulevard. De Chuyes n'en fait qu'une, de ce nom, depuis la rue de Cléri : on la trouve aussi désignée dans toute cette étendue sous le seul nom du Gros-Chenet. Je ne sais si au bout de cette rue & en retour le long du Boulevard, il y avoit un Chantier; mais on trouve sur plusieurs Plans ce retour sous le nom de rue *du Chantier*. Comme elle n'e-

xiste plus, de même que la rue *des Remparts*, on ne devroit point les retrouver sur les Plans de M. l'Abbé de la Grive & de M. Robert : ce dernier écrit rue *Centière*, & Valleyre *Centier* ou *Chantier*; je n'ai point trouvé qu'elle ait porté ces noms. Elle doit le sien au sentier sur lequel on l'a bâtie.

RUE DES FILLES S. THOMAS. Elle commence à la rue Notre-Dame des Victoires, & finit à celle de Richelieu, vis-à-vis la rue neuve S. Augustin, dont elle fait la continuation & dont elle portoit le nom, comme je l'ai dit ci-dessus. Cette rue a été ouverte partie sur le terrein des Augustins, partie sur celui des Religieuses dont je vais parler.

LES FILLES S. THOMAS. Ce sont des Religieuses de l'Ordre de S. Dominique. Dame Anne de Caumont, épouse de François d'Orléans-Longueville, Comte de Saint-Pol & Duc de Fronsac, obtint du Cardinal Barberin, Légat d'Urbain VIII, une Bulle, en date du 5 Octobre 1625, qui lui permettoit de fonder à Paris, ou dans les Fauxbourgs, un Monastère de Religieuses de l'Ordre des Frères Prêcheurs réformés, sous l'invocation de Ste Catherine de Sienne. Elle requit en conséquence le consentement des Archevêques de Paris & de Toulouse, d'où elle fit venir la Mère Marguerite de Jésus, & six autres Religieuses du même Ordre. Sauval (*i*) a fait une infinité de fautes en traitant cet article. Elles arrivèrent le 27 Novembre 1626. On les plaça d'abord à l'Hôtel de Bonnair, rue neuve Ste Géneviève; & M. l'Archevêque ayant donné son consentement le 6 Mars 1627, elles y furent installées le même

(*i*) Tom. 1, p. 707.

jour, mais seulement *en attendant un autre lieu plus propre & plus convenable* (*k*). Elles y demeurèrent jusqu'en 1632, qu'elles s'établirent vieille rue du Temple, & non pas rue d'Orléans, ni en 1634, comme l'ont dit Sauval, M. de la Barre, &c. elles y restèrent jusqu'au 7 Mars 1642, qu'elles vinrent occuper le Monastère où elles sont à présent. C'est sans doute à ces transmigrations qu'il faut attribuer la différence des époques marquées par nos Historiens. M. Robert fixe cet établissement en 1626, temps auquel ces Religieuses partirent de Toulouse, quoiqu'elles n'aient été établies que l'année suivante; Sauval, l'Abbé Lebeuf, la Caille, MM. la Barre & Piganiol ne les placent au bout de la rue Vivienne qu'en 1652, quoique Boisseau sur son Plan publié en 1641, & de Chuyes dans sa *Guide de Paris*, imprimée en 1647, les indiquent dans cette rue; D. Félibien (*l*), que l'Auteur du *Calendrier historique* a copié à son ordinaire, parle de leur établissement au Marais, & ajoute qu'il y a un autre Monastère du même Ordre & du même nom dans la rue Vivienne, ce qui en supposeroit deux; mais ce que j'ai dit ci-dessus, prouve qu'il n'y en a qu'un, & que c'est le même que celui dont je parle. Ces Religieuses ont pris le nom de S. Thomas, l'un des plus grands Théologiens, & qui a fait tant d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, parce qu'elles entrèrent dans cette Maison le jour que l'Eglise célèbre la fête de ce saint Docteur. Si nos Indicateurs les placent rue Vivienne, c'est parce que cette rue se prolongeoit alors jusqu'aux murs de la Ville. (*Voyez* Rue Vivienne.)

(*k*) Sauval, t. 3, p. 171.

(*l*) Hist. de Par. t. 2, p. 1357. — Cal. hist. p. 186.

RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES. Elle fait la continuation de la rue des Petits Pères, & va, par un retour d'équerre, aboutir dans la rue Montmartre. Ce nom lui vient de l'Eglise des Augustins, qui, comme je l'ai dit, est sous l'invocation de Notre-Dame des Victoires. Au commencement du siécle passé, cet endroit s'appeloit *le Chemin herbu*; on le trouve ensuite sous le nom de rue *des Victoires*, & en 1647 *des Pères Augustins Déchaussés*, autrement *Notre-Dame des Victoires*. Il y avoit en 1575 & 1603, suivant les Censiers de l'Evêché, une ruelle dite *de Montfort*, qui donnoit dans ce Chemin herbu : je ne la retrouve plus. Il n'en est pas de même d'une autre, nommée ruelle *Percée*, autrement dite *des Marais*, dont ces Censiers font mention en 1640 & 1644 ; je crois la reconnoître dans la partie de cette rue-ci, qui fait un retour dans la rue Montmartre.

RUE VIVIENNE. Elle traverse de la rue des Petits-Champs dans celle des Filles S. Thomas, & doit ce nom à la Famille, fort connue, de M. Vivien ; aussi n'est-elle indiquée que sous le nom de *Vivien* sur les Plans de Gomboust & de Bullet. On peut voir dans Sauval (*m*), qu'au milieu du siécle dernier, elle se prolongeoit jusqu'à la rue Feydeau, & que dans cette partie & depuis la rue des Filles S. Thomas, elle s'appeloit *rue S. Jérôme*. Les Religieuses l'ont comprise dans l'enceinte de leur Monastère.

La Bourse, ou Maison dans laquelle s'assemblent les Négocians ou Agents de Change, a été établie dans cette rue & sur l'emplacement qu'occupoit le

(*m*) Tom. 1, p. 179.

din de l'Hôtel de la Compagnie des Indes, par êt du Conseil du 24 Septembre 1724.

RUE VUIDE-GOUSSET. Elle commence au bout rues des Petits Pères & Notre-Dame des Victoires, & se termine à la Place des Victoires. Ce n lui vient apparemment de quelques larcins on y aura commis. Avant la construction de Place, elle faisoit partie de la rue qui subs de l'autre côté & vis-à-vis de celle-ci, sous le n de rue *du petit Reposoir.*

Fin du sixième Quartier.



TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce VIe Quartier.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, [...] manuscrit intitulé : *Recherches critiques, historiques [...] topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier Montma[...]* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & i[...]ressantes, accompagnées d'une critique sage, judici[...] & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Pa[...] le 25 Novembre 1772. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quarti[...]

SEPTIÈME QUARTIER.

SAINT-EUSTACHE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS,
JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

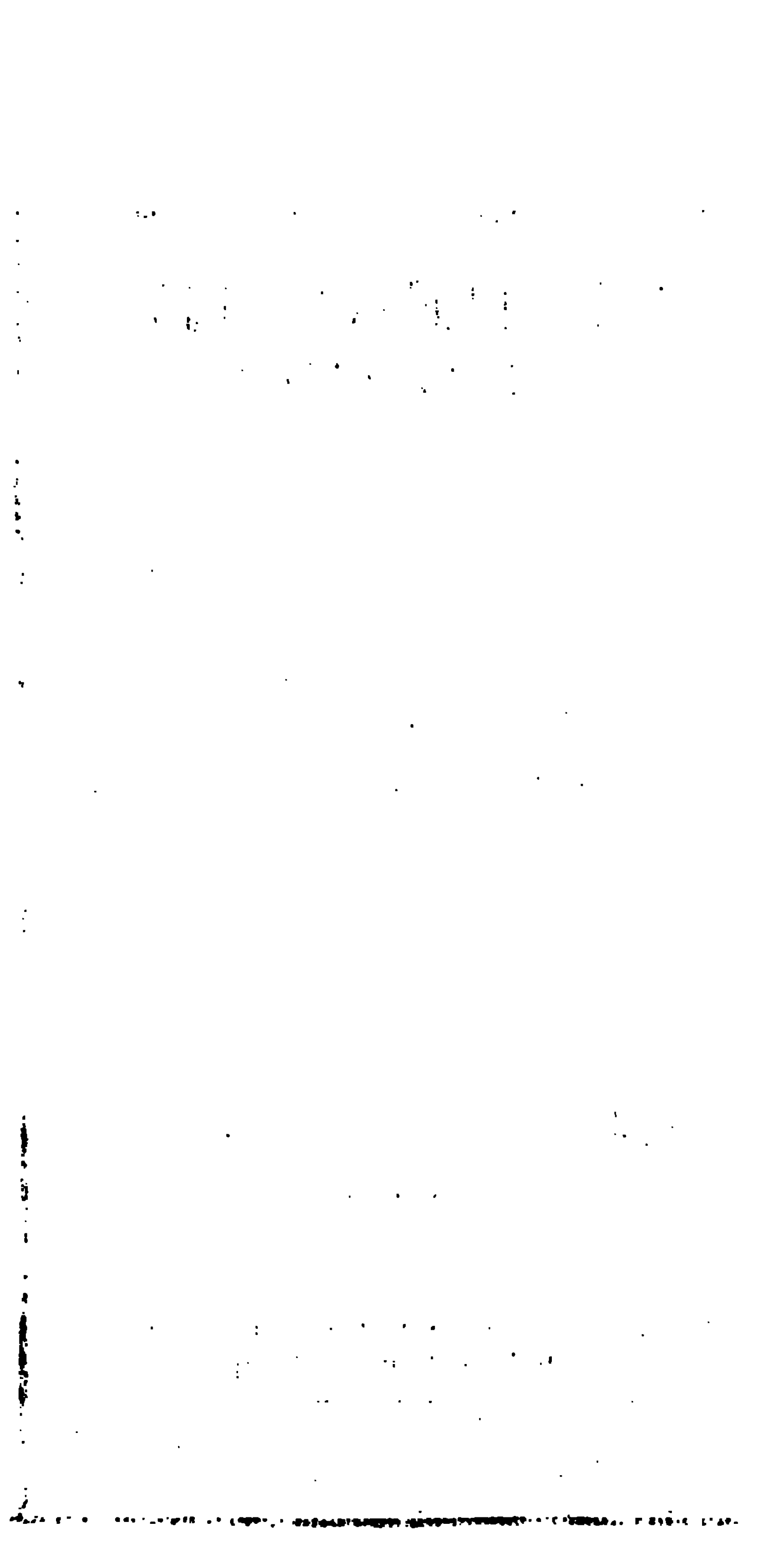
Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

id verum...curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté
des grands Augustins.
et
ez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire
ruë S.t Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.



RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS.
JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S^r. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum...curo &rogo, &omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté
des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire
ruë S^t. Jacques, au Cocq.

M.DCC.LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

Qer St Denys Limites

Rue Tiquetonne

Montmartre

Rue Comte de Ste Agnes

Rue Platr

R. de la Jussienne

Verdelet

Chap. de la Jussienne

Rue des Vieux

Soly

Rue Pagevin

H. de Bullion

Rue Cogheron

Augustins

Coquil

R. du P

Reposoir

Rue

PLACE DES VICTOIRES

Vrilliere

R. de la

R. Ne

7.e Quartier

Quartier des Halles

Pointe S.t Eustache

Trainée

Limites

Ruë des Prouvaires

Ruë

S.t Eustache

Ruë du Four

Ecus

Louvre

du

du Jour

Ruë Oblin

Viar

Ruë de

Vannes

Deux

Halle au Bled

R. des Vieilles Etuves

Ruë de de

Ruë de Varennes

Ruë Sartine

Ruë

Ruë Babille

Ruë d'Orleans

Ruë de Mercier

Ruë

Hot des Fermes

H. d'Aligre

Grenelle

Ruë du Bouloi

Petits Champs

R. du Pelican

Ruë de la Croix des

Bauyre

Chapelle S.t Clair

Ruë des Bons Enfants

Géog



RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

VII. QUARTIER.
SAINT-EUSTACHE.

Ce Quartier eſt borné à l'orient par les rues de la Tonnellerie, Comteſſe d'Artois & Montorgueil excluſivement, juſqu'au coin de la rue neuve S. Euſtache ; au ſeptentrion, par les rues neuve S. Euſtache & des Foſſés Montmartre, & par la Place des Victoires auſſi excluſivement ; à l'occident, par la rue des Bons Enfants incluſivement ; & au midi, par la rue S. Honoré excluſivement.

On y compte trente-quatre rues, un cul-de-ſac, une Egliſe Paroiſſiale, deux Chapelles, une Communauté de filles, &c.

Rue des Vieux-Augustins. Elle aboutit d'un côté à la rue Montmartre, de l'autre à la rue Coquillière, & doit ſon nom aux Grands-Auguſtins, leſquels y ont eu leur première demeure. Il paroît

que depuis leur établissement elle a toujours porté ce nom, mais seulement jusqu'à la rue Pagevin, dont le nom se donnoit à la continuation de celle-ci jusqu'à la rue Coquillière, ainsi qu'on peut le voir dans Sauval & sur le Plan publié par d'Heulland; & avec raison, car le territoire de ces Religieux ne s'étendoit pas au-delà de la rue Soli. Lorsque les Augustins quittèrent ce Quartier, leur manoir passa, en 1293, à Robert Comte de Nevers (*a*), qui le donna en 1296 à son fils. J'ai trouvé dans les Archives de l'Archevêché, que le jour de S. Vincent 1315, Guillaume Baufet, Evêque de Paris, donna ce terrein à cens à Jean de Clamart & Jeanne sa femme, moyennant 18 liv. & qu'outre les bâtiments, il contenoit 19 arpents. On voit aussi, par une Sentence du Bailliage du For-l'Evêque du 20 Mars 1365, & par le Censier de 1372, qu'alors ce terrein appartenoit à Nicolas Lemire. Au XVI[e] siécle, cet endroit s'appeloit *le Clos Gautier Saulseron* (*b*).

RUE BABILLE. En construisant la Halle au Bled sur l'emplacement de l'Hôtel de Soissons, dont je parlerai plus bas, on a pratiqué six rues pour en faciliter les accès & les débouchés. Celle-ci forme la continuation de la rue d'Orléans, & doit son nom à M. Babille, Avocat au Parlement, Chevalier de l'Ordre du Roi, & alors Echevin.

RUE BAILLIFRE, vulgairement appelée rue *Baillif.* Elle va de la rue des Bons-Enfants à celle

(*a*) Gr. Cart. de l'Evêc. fol. 90 verso. Cart. 137. — Reg. de la Ch. des Compt. de Nevers 3, fol. 62; & 4, fol. 42 & 96.

(*b*) Cens. de l'Evêc. de 1530.

des Petits-Champs. De Chuyes, Gomboust, Bullet, & tous les Plans du dernier siécle, ne la distinguent point de la rue des Bons-Enfants, qu'ils font aboutir en retour d'équerre dans la rue des Petits-Champs ; elle en étoit cependant distinguée dès le siécle précédent. Sauval (*c*) dit qu'elle s'appelle *Baliffre*, & qu'elle doit ce nom à Claude Baliffre, Surintendant de la Musique du Roi, à qui Henri IV donna les places qui bordent cette rue. Cette assertion n'est pas juste ; il a confondu les noms. Cette place avoit été donnée par la Ville, à Bail emphytéotique, à Claude Bailliffre (*d*), sur la succession duquel elle fut saisie, & adjugée par decret, le 19 Décembre 1626, à Henri Bailli : la maison est énoncée dans ce decret *rue Baillifre, au bout de la rue des Petits-Champs, dans la pointe du Rempart, tenant d'une part au sieur Bailli, Intendant de la Musique du Roi, & d'autre à Matthieu Baillifre.* Matthieu & Claude Baliffre sont aussi désignés dans les papiers Censiers de l'Archevêché, comme propriétaires de maisons situées rue *Baliffre* (*e*).

RUE DU BOULOI. Elle aboutit d'un côté dans la rue Coquillière, de l'autre à celle des Petits-Champs. Sauval, qui l'appelle *du Bouloir*, dit qu'en 1359 elle se nommoit la rue *aux Bulliers*, dite *la Cour Basile*, & que de *Bulliers* ou *Boulliers* le peuple en a fait *Bouloi* ou *Bouloir*. Il est vrai que dans tous les Titres de l'Archevêché, du XIVe

(*c*) Tom. 1, p. 112.

(*d*) Reg. des Ensaisinements du Chap. de S. Honoré, fol. 373 verso.

(*e*) Cens. de l'Archevêché, de 1623.

siécle, elle est désignée sous le nom de rue *aux Bouliers* & *de la Cour Basile*. Cette cour étoit située vis-à-vis le Cimetière qui fut vendu, comme je l'ai dit, à M. le Chancelier Séguier. (Voy. *Quartier VI*, *pag.* 44.) La maison du Bouloi, qui en a fait donner le nom à cette rue, étoit située vis-à-vis la Douane, comme on peut s'en convaincre par l'inspection des Plans de Gomboust & autres, & elle le portoit dès le commencement du XVI[e] siécle (*f*). Corrozet indique une rue *des Francs-Bourgeois*, qui paroît être celle-ci ; mais je ne l'ai point trouvé ailleurs désignée sous ce nom. J'observerai plus bas, que les Carmelites ont eu un Couvent dans cette rue, & qu'elles s'y établirent en 1656, & non en 1664, comme le dit la Caille.

Rue du Bout du Monde. Elle traverse de la rue Montmartre dans celle de Montorgueil. On la nommoit, en 1489, ruelle *des Aigoux*, & en 1564, rue *où souloient être les Egouts de la Ville* : c'étoit en effet le passage d'un égout découvert. L'enseigne d'une maison qui étoit la cinquiéme à droite en entrant par la rue Montmartre, lui fit donner le nom qu'elle porte aujourd'hui : on y avoit représenté un os, un bouc, un duc (oiseau) & un globe, figure du Monde, avec l'inscription *os bouc duc Monde* (au bout du Monde.) Les *Rébus*, ces insipides équivoques de la parole & de la Peinture, que les Auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont honorés du nom de *jeux d'esprit*, quoiqu'ils ne soient que la production du mauvais goût

(*f*) Censf. de l'Evêc. de 1508.

de nos ayeux dans les deux derniers ſiécles, ne ſe ſont heureuſement perpétués que dans des enſeignes, auxquelles on ne fait point d'attention, ou ſur de vieux écrans, qui ne méritent pas de la fixer.

RUE DES PETITS-CHAMPS. Elle aboutit dans la rue S. Honoré & à la Place des Victoires. On la trouve quelquefois indiquée ſous le nom de rue *de la Croix des Petits-Champs*, à cauſe d'une Croix qui étoit placée près de la ſeconde maiſon après la rue du Pélican, & que la commodité publique a fait reculer & adoſſer à la maiſon qui fait l'angle de cette rue & de celle du Bouloi. Elle doit ſon nom aux jardins & petits champs ſur leſquels elle a été bâtie : elle le portoit au XIVe ſiécle. Il n'eſt pas douteux que cette rue n'étoit pas auſſi longue autrefois qu'elle l'eſt aujourd'hui ; elle ſe terminoit au commencement de la rue neuve des Petits-Champs, appelée maintenant *rue de la Vrillière :* elle n'a été prolongée que lorſqu'on a démoli l'Hôtel d'Emeri pour faire la Place des Victoires, comme je l'ai déja dit ; & en 1615, il y avoit un moulin entre la rue Coquillière & l'endroit où cette Place a été bâtie. L'extrémité de cette rue du côté de la Place, a porté le nom de rue *d'Aubuſſon :* on le lui avoit donné par reconnoiſſance pour le Vicomte d'Aubuſſon, Maréchal de la Feuillade, qui fit bâtir cette Place ; mais ce nom n'a pas ſubſiſté long-temps, & on lui a donné celui de rue *des Petits-Champs*, dont elle fait la continuation. Sur le Plan de la Caille, en 1714, dans ſa *Deſcription*, & même ſur un Plan plus ancien, on voit que cette rue portoit ce nom dans toute ſon étendue : elle renferme un Hôtel qui devoit

moins sa célébrité au nom qu'il portoit, qu'aux Jeux de hazard qu'on y a long-temps tolérés, & qu'une sage police a enfin supprimés ; il s'appeloit l'Hôtel de Gesvres. Je n'en parle qu'à l'occasion des Armes du Roi, qui sont sculptées sur la porte, avec une ancre de Vaisseau, & qui, peut-être avant la fin du siécle, pourroient faire penser qu'il auroit été occupé par l'Amirauté, ou destiné à l'usage de la Marine : ces Armes n'y ont cependant été mises que parce qu'en 1750, une Compagnie d'Assurance y tenoit ses assemblées.

RUE COQHÉRON. Elle fait la continuation de la rue de la Jussienne, & aboutit à la rue Coquillière. On l'a ainsi appelée dès son origine, qui est ancienne : ce n'étoit qu'un cul-de-sac en 1298. On trouve dans le grand Cartulaire de l'Evêché (g), le Titre d'une reconnoissance de 8 den. dus sur une maison située au bout d'une *ruelle sine capite, que vocatur Quoqueheron.* Cette rue s'est ensuite prolongée successivement jusqu'à la rue Montmartre. (*Voyez ci-après* Rue de la Jussienne.) Ainsi Sauval (h) a mal-à-propos avancé qu'elle avoit été bâtie en 1551, que l'année suivante on disoit rue *Coqhéron dite l'Egyptienne*, & qu'auparavant elle s'appeloit *de la Jussienne* : c'est précisément tout le contraire. Les Copistes ont altéré & défiguré ce nom en écrivant *Maqueron* & *Moquehéron* : plusieurs Titres du XVIe siécle la nomment rue *de l'Egyptienne* dite *Coquehéron*, mais cette dénomination ne doit s'appliquer qu'à la partie de cette rue connue aujourd'hui sous le nom de *la Jussienne.*

(g) Fol. 273, Cart. 437. | (h) Tom. 3, p. 32.

On trouve dans cette rue quelques Hôtels remarquables, tels que ceux de Chamillart, de Phelypeaux & de l'Intendant des Poſtes : ce dernier fait partie de l'Hôtel Royal des Poſtes, dont je parlerai à l'article de la rue Plâtrière.

RUE COQUILLIÈRE. Elle aboutit d'un côté à la petite Place qui eſt devant l'Egliſe de S. Euſtache, de l'autre à la rue des Petits-Champs. Piganiol (*i*) a copié ce que Sauval (*k*) avoit dit ſur cet article : ils ont avancé ſans fondement que cette rue fut d'abord appelée *Coquetière*, parce que les Coquetiers, qui font trafic d'œufs, &c. arrivent à la Halle par-là, & que du temps de Marot, on l'appeloit *Coquillart*, du nom d'un particulier. Sauval ajoute, avec plus de vraiſemblance, qu'elle doit ſon nom à Pierre Coquillier, qui, en 1292, vendit à Gui de Dampierre une grande maiſon qu'il avoit fait bâtir dans cette rue. Il eſt conſtant qu'elle devoit ſon nom à cette Famille, qu'en 1262 & 1265 (*l*) Odeline Coquillère (*Coclearia*) fonda une Chapelle de S. Euſtache, & que dans un Acte de 1255, il eſt fait mention d'Adam & de Robert Coquillière ; ils firent même donner leur nom à une Porte de l'enceinte de Philippe-Auguſte, qui étoit dans cette rue, ce qui l'a fait nommer dans les Titres de ce ſiécle & du ſuivant, rue *de la Porte au Coquiller* (*m*).

C'eſt dans cette rue qu'étoit bâti l'Hôtel des Comtes de Flandres, dont Sauval parle en diffé-

---

(*i*) Tom. 3, p. 231.

(*k*) Tom. 1, p. 127.

(*l*) Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, coté 5185. B.

(*m*) Traité de la Police, t. 1, p. 76.

rents endroits ; mais ce qu'il en dit est si rempli de contradictions & d'absurdités, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui l'ont copié, soient tombés dans l'erreur : tantôt c'est Gui de Dampierre Comte de Flandres (*n*) qui acheta, en 1292 ou environ, de Pierre Coquillier les maisons qu'il avoit en cette rue, & y bâtit l'Hôtel de Flandres; tantôt il dit (*o*) que cet Hôtel appartenoit à Marie de Bourbon (*lisez* Brabant), seconde femme de Philippe le Hardi; tantôt (*p*) que ce ne fut qu'en 1299 que Pierre Coquillier vendit sa maison au Comte Gui, & que vers ce temps, la rue prit le nom de *Coquillière :* enfin, oubliant toutes ces différentes époques, il avance (*q*) qu'en 1543, François I ordonna de démolir cet Hôtel pour bâtir des maisons, & construire les rues *Coquillière*, *du Bouloir*, *des Petits-Champs*, *de Sainte-Marie Egyptienne*, *& des Augustins.* Je me persuaderois volontiers que c'est par inadvertence qu'il donne à cet Hôtel une si grande étendue, s'il ne disoit pas dans deux autres endroits (*r*), que les Hôtels Séguier & d'Epernon ont été bâtis sur son emplacement. Je tâcherois en vain de concilier toutes ces contradictions ; j'observerai seulement que la maison de Pierre Coquillier n'étant point assez vaste pour le Comte de Flandres, il acquit de Simon Matiphas de Buci, Evêque de Paris en 1292, trois arpents & demi de terres voisines, sur lesquelles il fit construire son Hôtel & les jardins qui en dépendoient : la principale entrée étoit rue Coquillière, & il paroît qu'il occu-

(*n*) Sauval, t. 2, p. 111.
(*o*) Ibid. p. 190.
(*p*) Ibid. p. 222.
(*q*) Ibid. p. 190.
(*r*) Ibid.

poit alors l'espace renfermé entre les rues des Vieux-Augustins, Pagevin, Plâtrière & Coquillière (*s*). Robert, fils aîné du Comte de Flandres, fit en 1293 une nouvelle acquisition de l'Evêque de Paris; il acheta le pourpris ou manoir qui avoit servi aux Augustins lors de leur premier établissement, & toutes les terres qui l'environnoient. Cet espace comprenoit tout ce que nous voyons aujourd'hui entre les rues de la Jussienne, Montmartre, des Vieux-Augustins & Pagevin : cette dernière étoit une ruelle qui séparoit ce terrein de celui de l'Hôtel de Flandres : trois ans après, Robert le donna à Louis Comte de Nevers & de Rhétel, son fils aîné. J'ai dit que les Augustins avoient occupé cet emplacement; l'Evêque de Paris, auquel il étoit retourné, exigea, en le revendant, que le Cimetière ne fût point employé à des usages profanes. La Chapelle de la Jussienne en occupe aujourd'hui une partie.

Quoique l'Hôtel de Bohême, dit depuis *de Soissons*, régnât le long de cette rue, je n'ai point trouvé, comme le dit Sauval, qu'elle ait été appelée rue *Béhaine* : (on disoit autrefois *Béhaine* & *Béhaigne* pour *Bohême.*)

Il y avoit dans cette rue un cul-de-sac, appelé *cul-de-sac de l'Hôtel Soissons*, auquel il conduisoit. *Voyez ci-après* Rue Oblin.

Rue des deux Ecus. Elle traverse de la rue des Prouvaires dans celle de Grenelle. Cette rue n'a pas toujours eu cette étendue, & quoiqu'elle se bornât à la rue d'Orléans, elle portoit trois

(*s*) Arch. de l'Archev.

noms différents depuis cette rue jusqu'à celle des Prouvaires : on la trouve nommée rue *Traversaine, Traversane* & *Traversine* depuis la rue des Prouvaires jusqu'à celle du Four, & même jusqu'à celle des Vieilles-Etuves ; ensuite, entre ces deux rues, rue *des Ecus* & *des deux Ecus* ; enfin rue *de la Hache* & *des deux Haches* (*t*) depuis la rue des Vieilles-Etuves jusqu'à celle de *Néelle*, dite depuis d'Orléans, & on les distinguoit encore sous ces trois noms au commencement du XVI[e] siécle. Corrozet indique aussi la rue des deux Ecus & celle des deux Haches, il ajoute ensuite la rue *de la Viell[illegible]*, rue *de la Bréhaigne* & *Pressoir du Bret*; Guillot parle aussi d'une rue *Raoul Menuicet.* Les changements survenus à l'Hôtel de Nesle, dit depuis *de Soissons*, ont fait disparoître ces rues, dont je vais indiquer la situation. La rue d'Orléans s'appeloit alors rue *de Nesle* ; elle traversoit le terrein de l'Hôtel de Soissons, & aboutissoit à la petite Place qui fait face à l'Eglise de S. Eustache : il en subsiste encore une partie dans la rue Oblin, qui, avant la démolition de cet Hôtel, se nommoit *le cul-de-sac de l'Hôtel de Soissons.* La rue des Vieilles-Etuves se prolongeoit aussi, & aboutissoit dans la rue de Nesle, presque vis-à-vis la porte de cet Hôtel : c'est cette partie de rue depuis celle des deux Ecus jusqu'à l'angle qu'elle formoit avec la rue de Nesle, dont Corrozet a fait mal-à-propos deux rues, & dont il ne faut faire qu'une, sous le nom de *la vieille Béhaigne*, nom qu'a porté l'Hôtel de Soissons. A l'égard du *Pressoir du Bret*,

(*t*) Cens. de l'Evêc. — Cart. de S. Germain - l'Auxerrois. — Compte des Anniversaires 1482.

il étoit vis-à-vis, dans la rue des deux Ecus, entre celles du Four & des Vieilles-Etuves : c'eſt par altération, ou par faute d'impreſſion, que ce Preſſoir eſt nommé *du Bret*; il faut lire *d'Albret*, la maiſon du Connétable d'Albret étant ſituée entre ces trois rues. C'eſt dans ce même endroit, c'eſt-à-dire, entre les rues des Vieilles-Etuves & d'Orléans, que la rue des deux Ecus s'appeloit *des deux Hâches*, de l'enſeigne d'une maiſon ſituée au coin de la rue des Etuves, dite aujourd'hui *rue de Varennes*, & non pas du côté de la rue des Prouvaires, comme l'a penſé l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes*.

Quant à la rue Raoul Menuicet, ou plutôt *Raoul Mucet*, je crois que c'eſt la partie de la rue des Vieilles-Etuves compriſe dans l'Hôtel de Soiſſons. On pourroit m'oppoſer l'autorité d'un Auteur moderne (*u*), qui nous a donné un *Abrégé hiſtorique* de l'Hôtel de Soiſſons, & qui, ſur les Plans qui l'accompagnent, place la rue Traverſane à l'endroit où j'indique la rue Raoul Mucet. C'eſt dans les mêmes ſources où cet Auteur a puiſé, que j'ai trouvé, comme je l'ai dit ci-deſſus, que la rue Traverſane étoit celle qu'on nomme des deux Ecus. Le Cenſier de l'Evêché de 1372 l'indique ainſi : *rue Traverſaine, qui commence devant l'Hôtel de Néelle, & ſe finit en la rue des Provoires.* J'obſerve, en ſecond lieu, que dans ce Cenſier (*x*) & les ſuivants, la rue Raoul Mucet eſt énoncée & diſtinguée de la rue Traverſaine : quant à la poſition que je lui donne, je me fonde, 1° ſur

(*u*) Mélanges d'Hiſtoire, de Littérature, &c. par M. Terraſſon. Chez la Veuve Simon, 1768.

(*x*) Fol. 52, 68, &c.

le dire des rues de Guillot ; voici ses termes :

(y) En la rue Raoul Menuicet,
Trouvai un homme qui Mucet,
Une femme en terre & ensiet.
La rue des Etuves en près siet.

L'Abbé Lebeuf croit reconnoître cette rue dans le cul-de-sac de Soissons, qui faisoit la continuation des rues de Nesle & des Etuves, lesquelles y aboutissoient : la rue Raoul Mucet étoit donc près de celle des Etuves. 2° Il y avoit un Cimetière : or il me paroît constant qu'il étoit situé entre la rue du Four & la continuation de celle des Vieil-les-Etuves. Les Censiers de l'Evêché indiquent en cet endroit plusieurs maisons qui appartenoient à la Fabrique de S. Eustache, & celui de 1372 énonce *une maison aux Bourgeois de S. Huitasse, qui est à présent Cimetière* ; & pour ne laisser aucun doute sur sa position, elle est marquée comme contiguë aux maisons qui furent au Vicomte de Melun : or tous les Titres (z) nous apprennent qu'il y en avoit six, qui furent acquises par Matthieu de Nanterre, Président au Parlement, & qu'elles étoient situées entre les rues que nous nommons du Four, des deux Ecus, & la nouvelle Halle au Bled.

Enfin la rue des deux Ecus a été prolongée jusqu'à la rue de Grenelle. Tous nos Historiens disent que Catherine de Médicis la fit ouvrir sur

---

(y) Lebeuf, t. 2, p. 584.

(z) Cens. de 1489, fol. 47 verso.

son terrein pour la facilité du Public, & pour l'indemniser des parties des rues d'Orléans & des Vieilles-Etuves, qu'elle avoit supprimées & enclavées dans son Hôtel : le nom même de *rue neuve de la Reine* paroît fortifier cette opinion, & il est certain que la Reine écrivit à M. le Président Luillier, Prévôt des Marchands, le 6 Septembre 1577, & lui ordonna de faire ouvrir *au même instant* cette rue, & de faire fermer l'autre : je n'en ai cependant trouvé aucune preuve, & il paroît que cette rue n'a été ouverte qu'après le décès de cette Princesse, & par les ordres d'Anne de Montafié, Comtesse de Soissons, à qui cet Hôtel appartenoit du chef de son mari, auquel il fut adjugé par Arrêt du Parlement du 21 Janvier 1606. On voit néanmoins dans cet Arrêt, que cet Hôtel tenoit d'un bout, par le devant, à la rue *Neuve*, & cette rue est appelée, dans quelques Titres, rue *d'Anjou*, parce qu'elle régnoit le long du Logis qui s'appeloit autrefois *les Granges de M. d'Anjou*; d'où je conjecture que la Comtesse de Soissons ne fit que faire abattre la partie de maison de la Corne de Dain, qui séparoit cette rue ou ruelle de celle des deux Ecus, & que par-là elle facilita la continuation de celle-ci jusqu'à la rue de Grenelle.

LA HALLE AU BLED. Elle a été construite sur l'emplacement qu'occupoit l'Hôtel de Soissons. Ce qu'on sait de plus ancien sur cet Hôtel, c'est qu'il appartenoit, au XIIIe siécle, aux Seigneurs de Nesle, & qu'il en portoit le nom. Jean II de Nesle, Châtelain de Bruges, & Eustache de Saint-Pol sa femme, le *donnèrent* en 1232 à S. Louis & à la Reine Blanche sa mère, à qui il appartint pres-

qu'aussi-tôt en entier, par le don que le Roi lui fit de ce qu'il pouvoit y avoir. Il est vraisemblable qu'après la mort de Blanche, cet Hôtel fut réuni à la Couronne, puisqu'en 1296 Philippe le Bel le donna à Charles Comte de Valois, son frère, & qu'en 1327 Philippe de Valois, depuis Roi de France, en fit don à Jean de Luxembourg, Roi de Bohême. Jusqu'à cette époque, l'Hôtel de Nesle n'avoit point changé de nom, mais alors on lui donna celui du propriétaire : on le trouve désigné sous les noms de *Behagne*, *Bahaigne*, *Béhaine*, *Bohaigne*, &c. dont on se servoit alors pour exprimer celui de *Bohême*. Sauval s'est étendu fort au long sur ce qui concerne cet Hôtel, & ceux qui l'ont possédé ; il énonce même tous les appartements dont il étoit composé, & toutes les parties qui en dépendoient : elles semblent annoncer une vaste étendue de terrein ; on se tromperoit cependant, si l'on croyoit qu'il occupât pour-lors tout celui qu'a compris l'Hôtel de Soissons. Qu'on se figure les murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, qui traversoient cet endroit à une certaine distance de la rue de Grenelle ; qu'on se représente la rue d'Orléans prolongée jusqu'à la rue Coquillière, on aura une idée assez juste du terrein de l'Hôtel de Bohême, qui occupoit l'espace intermédiaire, ce qui pouvoit former à peu près la moitié du terrein qu'a occupé depuis l'Hôtel de Soissons. On avoit déja percé & même démoli le mur de clôture de la Ville, pour agrandir cet Hôtel, lorsque Louis Duc d'Orléans le donna en partie aux Filles Pénitentes. J'ai dit à l'article des Religieuses de S. Magloire, (*Quartier II*, *p.* 37.) qu'elles achetèrent le reste de cet Hôtel : on ne le désigna plus alors que
sous

ſous le nom de *Maiſon des Filles Pénitentes.* J'ai auſſi obſervé au même endroit, qu'en 1572, Catherine de Médicis les fit transférer rue S. Denys, & choiſit leur terrein pour y faire bâtir l'Hôtel que nous y avons vu. Cette Princeſſe acheta pour cet effet pluſieurs maiſons du côté de la rue du Four, & fit abattre le Monaſtère & l'Egliſe des Filles Pénitentes, avec tout ce qui en dépendoit; par ſes ordres on coupa les rues d'Orléans & des Etuves, qu'elle fit renfermer dans ſon enceinte, & l'on conſtruiſit les bâtiments & la Chapelle que nous avons vu démolir en 1748 & 1749. Elle fit élever dans une des cours une colonne qu'on a conſervée. Quelques cercles de fer qui ſervent de baluſtrade au haut de cette colonne, ont fait croire à Sauval (*a*) & à ſes Copiſtes, que c'étoit une eſpéce d'Obſervatoire que Catherine de Médicis, infatuée de l'Aſtrologie, avoit fait conſtruire pour y faire des obſervations aſtronomiques. M. Piganiol, en répétant la deſcription de cette colonne, dit que le chiffre qui repréſente une *H* & un *D* avec un croiſſant, eſt celui de Diane de Poitiers, favorite d'Henri II; *ce qui prouveroit*, dit-il, *qu'elle n'a point été élevée pendant la viduité de Catherine de Médicis, mais du vivant d'Henri II.* Les anachroniſmes ſont ſi fréquents dans la *Deſcription de Paris* de M. Piganiol, qu'on ne doit point être étonné de celui-là; mais il me ſemble qu'il n'auroit pas dû échapper à la ſagacité de ſon nouvel Editeur: avec la moindre réflexion, il n'auroit pas avancé que Catherine de Médicis eût fait ſculpter les chiffres de ſa rivale; il n'eût pas

(*a*) Sauval, t. 2, p. 218. — Brice, t. 1, p. 482. — Piganiol, t. 3, p. 241.

pensé que des miroirs cassés & des lacs d'amour brisés, ne fussent pas des emblêmes de la viduité, ni enfin que cette Reine eût fait élever, au plus tard en 1559, un pareil monument sur un terrein qui ne lui appartenoit pas, & qu'elle n'a acheté qu'en 1572, c'est-à-dire, plus de treize ans après la mort d'Henri II.

L'Hôtel dont je parle, fut alors appelé *l'Hôtel de la Reine*, ainsi que la Chapelle. Cette Princesse étant morte en 1589, il passa à Christine de Lorraine sa petite-fille, à qui elle l'avoit légué par son testament; mais ses créanciers empêchèrent l'effet de cette donation. Dans les Mémoires du temps, on voit qu'en 1591 la Duchesse de Nemours & sa fille y demeuroient, ainsi que le Duc de Mayenne son fils, & qu'on le nommoit alors *l'Hôtel des Princesses :* il étoit en decret trois ou quatre ans après, ainsi qu'il est prouvé par une opposition qu'on y forma le 19 Janvier 1595, & il fut vendu en 1601 à Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV. Après la mort de cette Princesse, arrivée en 1604, cet Hôtel fut acquis, moyennant 90300 livres, par Charles de Soissons, fils de Louis de Bourbon, premier Prince de Condé, d'où il a passé dans la Maison de Savoie par le mariage d'une de ses filles avec Thomas-François de Savoie, Prince de Carignan, & depuis il a été toujours appelé *l'Hôtel de Soissons.* Les créanciers du feu Prince de Carignan le firent démolir en entier en 1748 & 1749, à la réserve de la colonne dont j'ai parlé *. Enfin en 1755, la

* Nous sommes redevables de la conservation de cette colonne, à feu M. Petit de Bachaumont, amateur zélé, & protecteur des Sciences & des Arts : il l'acheta des Architectes qui alloient la faire démolir, & la donna à la Ville à la charge qu'elle ne seroit point détruite. M. Piganiol n'a pas été plus exact dans

Ville de Paris, en vertu de Lettres-Patentes, fit l'acquisition de ce terrein moyennant 2800367 l. 10 s. & se détermina, en 1763, à y faire construire une Halle au Bled, qui a été finie en 1767.

Le nouvel Editeur de la *Description de Paris* de M. Piganiol, en a donné une description dans laquelle il s'est livré à la critique la plus amère. Le zèle le plus louable cesse de l'être, quand il franchit les bornes de la modération : on peut louer avec faste, mais on doit blâmer sans aigreur. La décence exigeoit plus de ménagement pour la dignité des propriétaires, & pour les talents de ceux qu'ils ont chargés de l'exécution de ce monument : je ne doute point même que cet Auteur n'eût eu plus d'indulgence, s'il avoit su qu'on étoit gêné dans cette construction par l'irrégularité du terrein de l'Hôtel de Soissons, & par les maisons qui appartenoient à des particuliers, que plusieurs circonstances n'ont pas permis d'acquérir. Le reproche qu'il fait à la Ville, de ne s'être déterminée qu'après un délai de plus de vingt ans, à tirer quelque utilité de ce terrein, est injurieux, indécent & mal fondé, puisque son acquisition n'est que de l'année 1755, & que ce n'est que par des motifs particuliers qu'elle a différé jusqu'en 1763 à en faire l'usage auquel elle l'avoit destiné.

RUE DES BONS-ENFANTS. Elle commence à la rue S. Honoré, & aboutit à la rue Baillif & à la

---

les dimensions qu'il lui donne, que dans sa description ; il lui suppose 143 pieds dans toute sa hauteur, quoiqu'elle n'ait que 94 pieds 8 pouces. Elle a été réparée, & ornée d'un Cadran solaire, dirigé par M. Pingré, si avantageusement connu par ses connoissances astronomiques.

rue neuve des Bons-Enfants. J'ai déja dit qu'autrefois elle se prolongeoit en retour jusqu'à la rue des Petits-Champs. Cette rue doit ce nom à un Collége qui ne subsiste plus, & dont il ne reste qu'une Chapelle sous le nom de *S. Clair.* Avant son établissement & la fondation de l'Eglise de S. Honoré, cette rue n'étoit connue que sous le nom de *Chemin qui va à Clichi*; elle prit ensuite le nom de *ruelle par où l'on va au Collége des Bons-Enfants* (*b*), & celui de *rue aux Ecoliers S. Honoré.*

LE COLLÉGE DES BONS-ENFANTS & LA CHAPELLE S. CLAIR. Renold Chereins ou Cherei, fondateur de l'Eglise de S. Honoré, n'avoit pas encore fait achever cette Basilique (*c*), lorsque Etienne Belot & Ada sa femme projetèrent, en 1208, de faire construire au même endroit une maison pour treize pauvres Ecoliers, qui seroient instruits par un Chanoine de S. Honoré, dont ils fonderoient la Prébende. Cherei donna l'emplacement sur lequel fut bâtie cette maison, qu'on appela *l'Hôpital des pauvres Ecoliers.* C'est sans doute ce qui a fait dire à nos Historiens que les fondateurs de l'Eglise de S. Honoré l'étoient aussi de ce Collége. Le nom de *Bons-Enfants* qu'il a porté depuis, étoit commun à tous les Colléges : leur multiplicité a obligé de les distinguer par celui de leurs fondateurs. On voit par cette époque, que Corrozet (*d*) & du Breul n'ont pas été bien informés, quand ils ont dit que Jacques Cueur ou Cœur, Thrésorier de Charles VII, avoit fait bâtir ce Collége & la Chapelle S. Clair:

(*b*) Cens. de l'Archev. de 1372, 1489 & 1573.

(*c*) Hist. Univ. t. 3, p. 45.— Cart. S. Honoré, fol. 71 verso.

(*d*) Corrozet, fol. 143. — Du Breul, p. 805.

on ne peut le regarder que comme un bienfaiteur qui aura contribué, par sa libéralité, à les rétablir. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* n'a pas suivi un guide plus éclairé, en adoptant l'opinion de la Caille, qui dit que ce Collége fut fondé par le Roi Robert, en 997 (e), & il auroit dû supprimer la note par laquelle il avertit que ce Collége n'est point de l'Université, parce qu'elle le suppose comme existant, quoiqu'il ait été supprimé depuis plus de cent cinquante ans. Quoiqu'il ne fût point situé dans la partie de la Ville que nous nommons *l'Université*, il n'en dépendoit pas moins, & il étoit soumis à ses loix comme les autres Colléges. Je crois devoir observer à cet égard, que c'est une erreur de croire que l'autorité de l'Université ne s'étend pas au-delà du territoire dans lequel elle est située, comme bien des gens le pensent sans raison : les Processions que le Recteur est dans l'usage de faire tous les trois mois, & qu'il indique souvent dans des Eglises situées dans la Ville, est une preuve décisive du contraire. Je reviens au Collége des Bons-Enfants : il fut fondé, comme je l'ai dit, au mois de Février 1208, pour treize pauvres Ecoliers, sous la direction d'un Chanoine de S. Honoré. Il fut uni, en 1432 (f), au Chapitre de S. Honoré, par Lettres de Jacques du Chastelier, Evêque de Paris, du 14 Août : elles nous apprennent qu'alors il n'y avoit qu'un Maître, qui étoit toujours un Chanoine, un Chapelain, & quatre pauvres Ecoliers (g). Cette union ne subsista que jusqu'en 1434, qu'elle fut annullée. Le Chapitre en obtint

(e) Hist. Univ. ibid.
(f) Gall. Chr. t. 7, col. 147.
(g) Manuscr. S. Germ. des Prés, coté 453, fol. 252

une nouvelle en 1602, qui fut confirmée par une Bulle de Clément VIII, du mois d'Octobre de la même année, vérifiée au Parlement le 30 Juillet 1605. Jean de Vaux, Principal de ce Collége, s'y étoit sans doute opposé, puisqu'on trouve dans les Registres du Parlement (*h*), qu'il y consentit sur la promesse d'un Canonicat, & qu'il fut créé Chanoine par le Pape, à la requête du Chapitre, le 8 Mars 1604. On y établit deux Professeurs en 1611 ; mais cette nouvelle administration n'a point été continuée, & le Collége est resté incorporé & annexé au Chapitre, ainsi que la Chapelle, qui en dépendoit : elle étoit sous l'invocation de la Ste Vierge, mais elle a pris depuis le nom de S. Clair, à l'occasion d'une Confrérie en l'honneur de ce Saint, qui fut érigée le 29 Octobre 1486, & qui l'en a fait regarder depuis comme le Titulaire.

Rue neuve des Bons-Enfants. Elle fait la continuation de celle dont je viens de parler, & aboutit à la rue neuve des Petits-Champs. Cette rue a été percée sur un terrein de 711 toises que M. le Cardinal de Richelieu avoit acquis en 1634, & qu'il rétrocéda au sieur Barbier : quelques Titres paroissent en fixer l'époque en 1640. Il est certain que l'année suivante, elle étoit couverte de maisons du côté du Palais Royal.

Rue des Vieilles-Etuves. Elle va de la rue S. Honoré à celle des deux Ecus. J'ai parlé ci-devant de la suppression d'une partie de cette rue, que Catherine de Médicis renferma dans son Hôtel. En 1300, on la nommoit simplement *des Etuves*, & *des Vieilles-Etuves* en 1350, ainsi qu'il pa-

(*h*) Ordonn. du Parl. fol. 287.

roit par pluſieurs Titres de l'Archevêché : elle devoit ce nom aux Etuves deſtinées aux Dames, qui s'y trouvoient ſituées. Sauval (*i*) & ſes Copiſtes ſe ſont trompés, en diſant qu'en 1269 elle s'appeloit rue *Geoffroi Baynes* ; ce nom ne convient qu'à la rue des Etuves du Quartier S. Martin, qu'ils ont confondue avec celle-ci.

Rue du Four. Elle conduit de la rue S. Honoré au carrefour qui eſt vis-à-vis de l'Egliſe de S. Euſtache, & doit ſon nom au four bannal de l'Evêque, qui y étoit ſitué ; elle n'en a pas changé : on l'appeloit, en 1255, *le Four de la Couture* (*k*), parce qu'il étoit ſitué dans la Couture de l'Evêque, *vicus Furni in Culturâ & Juſtitiâ Epiſcopi.* On le trouve ſous le même nom dans tous les Titres de l'Archevêché des ſiécles ſuivants.

L'Hôtel du Duc de Berri étoit ſitué dans cette rue, & occupoit preſque tout l'eſpace compris entre l'Hôtel de Bohême & les rues des Vieilles-Etuves & des deux Ecus. Il paſſa au Connétable d'Albret, au commencement du XV[e] ſiécle, & fut confiſqué ſur ſon fils, & vendu à différents particuliers. Je crois que c'eſt le même Hôtel qui appartenoit, un ſiécle auparavant, à Jacques de Bourbon, Connétable de France ſous le régne du Roi Jean.

Rue de Grenelle. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Honoré, de l'autre dans la rue Coquillière. Ce Quartier ne tarda pas à ſe peupler après l'enceinte que fit faire Philippe-Auguſte. Dès le

(*i*) Tom. 1, p. 133.

(*k*) Temporalité de Notre-Dame. — Bibl. du Roi, cote B, n° 5181.

commencement du XIIIe ſiécle, Henri de Guernelles y demeuroit (*l*); & c'eſt vraiſemblablement de lui, ou de quelqu'un de ſa Famille, que la rue a pris ſon nom, qu'on a altéré depuis en ceux de *Guarnelle*, *Guarnales*, *Garnelles*, & enfin *de Grenelle*, ſoit que ce changement vienne de la façon de prononcer, ou de la faute des Copiſtes.

L'édifice le plus remarquable de cette rue eſt l'Hôtel des Fermes. On lit dans Sauval (*m*), qu'Iſabelle Gaillard, épouſe du Préſident Baillet, vendit deux maiſons, rue de Grenelle, à Dame Françoiſe d'Orléans, veuve de Louis de Bourbon, premier Prince de Condé : cette vente fut faite en 1573. Son fils Charles de Soiſſons vendit cet Hôtel, en 1605, à Henri de Bourbon, dernier Duc de Montpenſier. Henriette de Joyeuſe, ſa veuve, s'étant remariée au Duc de Guiſe, le revendit, en 1612, à Roger de Saint-Larri, Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer de France: celui ci l'agrandit par quelques acquiſitions qu'il fit rue du Bouloi, & s'en défit le dernier Février 1634, en faveur du Chancelier Séguier. Sous ce nouveau propriétaire, protecteur éclairé des Sciences, des Arts & des Talents, cet Hôtel devint le Temple des Muſes, l'aſyle des Savants, & le berceau de l'Académie Françoiſe. Cette Compagnie, qui l'avoit choiſi pour ſon Chef après la mort du Cardinal de Richelieu, continua de tenir ſes Séances dans cet Hôtel juſqu'en 1673, que Sa Majeſté lui accorda une ſalle au vieux Louvre.

(*l*) Pet. Cart. de l'Evéc. fol. 140 & 163, piéces 174 & 220.

(*m*) Tom. 2, p. 67 & 68.

C'eſt dans cet Hôtel que le Chancelier Séguier a eu, plus d'une fois, l'honneur de recevoir Louis XIV & la Famille Royale, & qu'en 1656 la Reine Chriſtine de Suéde honora l'Académie de ſa préſence. Enfin les Fermiers-Généraux en firent l'acquiſition à la fin du ſiécle paſſé, pour y tenir leurs aſſemblées & placer leurs Bureaux : ils ont établi ceux de la Douane ſur l'emplacement du jardin, & ils y avoient joint une grande maiſon vis-à-vis, qui a ſervi pour l'entrepôt & magaſin du Tabac, transféré depuis à l'Hôtel de Longueville.

Il y avoit encore dans cette rue, il y a quelques années, un Hôpital ou Hoſpice, fondé en 1497 (*n*), pour huit pauvres Filles ou Veuves de quarante à cinquante ans; il étoit ſitué près de la rue des deux Ecus, & devoit ſon établiſſement à Catherine du Homme, veuve de Guillaume Barthélemi, qui légua, à cet effet, un jardin qu'elle avoit rue de Grenelle, & chargea les enfants de ſa ſœur, de l'exécution de ſes volontés, dont ils ſe ſont acquittés peu de temps après.

RUE DU JOUR. Elle aboutit d'un côté dans la rue Coquillière, de l'autre dans la rue Montmartre. Sauval (*o*) n'eſt pas exact dans ce qu'il dit ſur cette rue; il l'indique, en 1399, ſous le nom de rue *Raoul Roiſſolle* ou *Riſſolle*, enſuite ſous celui de rue *Jean le Mire*, du nom d'un particulier qui en 1434 y demeuroit; enfin il la nomme rue *du Séjour*. Il eſt vrai qu'elle a porté tous ces noms.

(*n*) Sauval, t. 1, p. 509. — Hiſt. de Paris, Préface.

(*o*) Tom. 1, p. 144.

On trouve dans les Titres du Chapitre de Notre-Dame (*p*), des Actes de 1256, 1258, &c. où cette rue est indiquée sous le nom de *Raoul Roessolle.* Les maisons que les le Mire y acquirent, lui firent donner leur nom dès le siécle suivant; & quoique le Roi Charles V, mort en 1380, eût acheté ces maisons, qu'il y eût placé ses Ecuyers & son Ecurie, qu'il y eût fait construire un Manége & différents bâtiments, qui furent appelés *le Séjour du Roi*, la rue conservoit cependant le nom de *Jean le Mire*, & je n'ai trouvé aucun Titre de ce siécle, ni même du suivant, où elle fût appelée rue *du Séjour.* Le Compte des Anniversaires du Chapitre de Notre-Dame de 1482, & le Censier de l'Evêché de 1489, l'indiquent sous le nom de rue *Jehan le Mire*, & font mention de *l'Hôtel, des Jardins & appartenances nommés le Séjour*, aliàs *l'Ecurie du Roi :* ce Séjour fut donné par le Roi à Pierre Morin, le 7 Septembre 1474, ainsi qu'il est constaté par les Registres de la Chambre des Comptes (*q*). Le peuple s'accoutuma insensiblement à donner à cette rue le nom *du Séjour*, qui y étoit situé, & ce nom fut bientôt abrégé, & changé en celui *du Jour*, sous lequel elle se trouve indiquée en 1526, quoiqu'on la retrouve encore dans quelques Titres de l'Archevêché, en 1565, sous celui de rue *du Séjour*, dite *Jean le Mire* (*r*). Le Censier de 1613 la nomme rue *Jean le Mire*, dite *ruelle du Séjour* ou *rue du Jour*, & ce dernier nom lui est toujours resté depuis.

(*p*) Pastoral A, fol. 675 & 681.

(*q*) Mémorial O, fol. 215.

(*r*) Arch. de l'Archev.

J'ai déja remarqué que les Abbé & Religieux de Royaumont, qui avoient leur Hôtel rue S. Germain-l'Auxerrois, l'échangèrent, en 1316, pour un autre situé dans cette rue, & j'observe qu'en 1489, le Cimetière de S. Eustache étoit au coin de cette rue.

La Caille place dans cette rue un cul-de-sac du nom de *M. Saugé*; Valleyre lui donne le même nom, & l'indique aussi sous celui de la Magdeleine. Il n'est figuré sur aucun de nos Plans.

L'ÉGLISE DE S. EUSTACHE. Je n'ai pu découvrir ni l'origine de cette Eglise, ni le nom de son fondateur. Une opinion vulgaire (*s*) veut que Jean Alais ait fait construire en cet endroit une Chapelle sous l'invocation de Sainte Agnès, *en satisfaction d'avoir été le premier auteur de l'impôt d'un denier sur chaque panier de poisson qui arrivoit aux Halles* (*t*). Il la porta encore plus loin ; car, selon ces mêmes Auteurs, il voulut que son corps fût jeté après sa mort dans un cloaque où se perdoient les eaux & les immondices des Halles, & que nous avons vu, il y a quelques années, au bas de la rue Montmartre & de la rue Traînée, couvert d'une pierre élevée qu'on nommoit *le pont Alais*.

Je crois qu'on ne doit pas ajouter plus de foi à l'Auteur anonyme de la Vie de S. Eustase (*u*), Abbé de Luxeu, qui prétend qu'il y avoit une Chapelle sous son invocation, à l'orient de celle

---

(*s*) Du Breul, p. 793. — Corrozet, fol. 156 verso.
(*t*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 348.

(*u*) Vie de S. Eustase, 1569. — Baillet, au 29 Mars & au 20 Septembre. — Hist. de Paris, t. 1, p. 348.

de Sainte Agnès, & que le peuple l'appeloit *S. Eustache*, & anciennement *S. Witasse* ou *S. Vitase*, & *S. Huitace.*

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y avoit en cet endroit une Chapelle de Sainte Agnès. L'Abbé Lebeuf (*x*) cite, après les Historiens de Paris, une Sentence arbitrale rendue en 1216, qui déclare & juge que le Doyen de S. Germain-l'Auxerrois a le même droit dans la Chapelle de Sainte Agnès que dans l'Eglise de S. Germain; il ajoute ensuite que *c'est LE PREMIER Acte qui regarde l'origine de la Paroisse S. Eustache.* Il pouvoit cependant avoir vu dans le Cartulaire de S. Germain, & même dans l'endroit qu'il cite (*y*), un autre Jugement rendu au mois de Février 1213, entre le Doyen & les Chanoines de S. Germain, au sujet des Offrandes qui se faisoient aux quatre principales Fêtes de l'année dans la Chapelle de Sainte Agnès nouvellement construite, *super Oblationibus novæ Capellæ S. Agnetis.* Il y a lieu de penser que, peu de temps après, cette Chapelle fut érigée en Paroisse, soit par rapport au grand nombre d'habitants qui demeuroient aux environs, ou pour éviter de nouvelles contestations. Il s'en éleva cependant à la même occasion (*z*) entre Guillaume de Varzi, Doyen de S. Germain, & le Prêtre ou Curé de S. Eustache, qui furent terminées au mois de Juillet 1223. Ainsi l'on voit que dès-lors la Chapelle de Sainte Agnès avoit été érigée en Cure, & qu'elle avoit pris le nom de *S. Eustache*, apparemment à l'occasion de quelque

(*x*) Tom. 1, p. 92. — Hist. de Paris, t. 3, p. 97.
(*y*) Ibid. p. 96.

(*z*) Cart. S. Germ. Autiss. — Gall. Christ. t. 7, col. 257. — Cart. Livriac.

Relique de ce Saint qu'elle obtint de l'Abbaye de S. Denys, où ſon Corps avoit été dépoſé.

Il eſt probable que dès-lors cette Chapelle avoit été agrandie, & que de pieux Citoyens s'empreſsèrent d'y en fonder de nouvelles : Guillaume Poin-l'aſne fut de ce nombre. L'Abbé Lebeuf (*a*) dit qu'il fonda, en 1228, une Chapellenie que Guillaume de Paris diviſa en deux l'année ſuivante. Cela n'eſt pas exact : dès l'année 1223, ce riche particulier voulut fonder deux Chapellenies dans cette Egliſe *ou ailleurs*, mais il paroît que ſon choix fut décidé pour S. Euſtache, & qu'il les dota de 300 livres : Guillaume Buinel ſe rendit ſa caution. Ce fait eſt conſtaté par un Acte du mois de Mars de la même année (*b*) ; ainſi il n'a point été queſtion de diviſer cette Chapellenie en deux. Le titre même cité par l'Abbé Lebeuf, prouve que ces deux Chapellenies exiſtoient en 1228 : c'eſt un Jugement rendu, au mois d'Avril, par un Commiſſaire délégué du Pape pour terminer les conteſtations ſurvenues entre l'Evêque de Paris & le Chapitre de S. Germain au ſujet du droit de collation de pluſieurs Bénéfices, qui décide que ce droit ſera exercé alternativement ; *il en ſera de même*, y eſt-il dit, *des Chapellenies fondées par Guillaume Poin-l'aſne* (*c*). L'Acte par lequel le Chapitre ſe ſoumit d'avance au Jugement que rendroit ce Commiſſaire, en date du 14 Janvier de la même année 1228, énonce également *les deux Chapellenies* fondées à S. Euſtache par Guillaume Poin-

(*a*) Tom. 1, p. 97.

(*b*) Cart. de l'Evêché à la Bibl. du Roi, coté A. 5185, fol. 67.

(*c*) Hiſt. Eccl. Par. tom. 2, p. 315 & ſeq.

l'asne. Il n'y a donc point eu de division de ce Bénéfice ; & s'il y en eût eu, elle seroit antérieure à l'année 1229, comme l'a dit l'Abbé Lebeuf (*d*). Cet Auteur ne me paroît pas plus exact, quand il dit que la Chapelle de S. Jacques & Sainte Anne fut fondée, en 1342, par les Exécuteurs testamentaires de Marie la Paticière. J'ai à lui opposer les Titres même qu'il a cités (*e*) : on y voit que Marie Pastillerie, *aliàs* la Pastrière, avoit ordonné la fondation d'une Chapelle à S. Eustache, où l'on diroit trois Messes par semaine. Jean Hallegrin, son Exécuteur-testamentaire, destina pour cette fondation une rente de 12 liv. sur la Boîte ou Coutume du Poisson, qu'il fit amortir par le Roi par Lettres données à Hesdin, au mois de Septembre 1335 : la fondatrice y est nommée *Marie la Pointe Patissière*. En conséquence, ses Exécuteurs-testamentaires demandèrent, le 15 Septembre 1342, que cette fondation fût exécutée à l'Autel de S. Jacques & Sainte Anne, qui existoit par conséquent avant cette époque.

La Caille avance, sans preuve & sans fondement, que la Chapelle de Sainte Agnès étoit, en 1200, une succursale de S. Germain, & qu'elle fut rebâtie *en Paroisse* en 1532. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* se sert des mêmes expressions, ce qui pourroit faire croire qu'elle n'a été érigée en Cure que cette année, quoique, comme je viens de le dire, il y eût un Curé dès 1223.

Cette Eglise avoit été successivement rétablie

(*d*) Tom. 1, p. 98.

(*e*) Pet. Cart. charte 378. — Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 634.

& augmentée; mais en 1532, on la rebâtit entièrement : la première pierre fut posée le 19 Août. On prit à cet effet un terrein considérable du côté de la rue du Jour, & l'on voit sur le Plan publié par Dheulland, qu'il y avoit entre l'Eglise & la rue du Jour une rue qui lui étoit parallèle, & que je crois reconnoître dans le nom de rue *de la Croix neuve*, dont je parlerai plus bas.

La grandeur de cet édifice, & les dépenses immenses qu'occasionnoit la construction, ne permirent pas de le finir aussi promptement qu'on le desiroit. Les libéralités du Chancelier Séguier & de M. de Bullion, Surintendant des Finances, suppléèrent à la modicité des revenus & des ressources de la Fabrique : il fut achevé en 1642 ; mais la consécration solemnelle en avoit été faite par M. de Gondi, Archevêque de Paris, dès le mois d'Avril 1637. Le portail de cette Eglise étoit d'un mauvais goût, & n'étoit pas même achevé ; M. Colbert fit remettre à la Fabrique une somme de 20 mille liv. pour en faire construire un nouveau : cette somme fut déposée dans son thrésor le 22 Décembre 1688 ; mais comme elle ne pouvoit pas suffire, il ordonna qu'il en seroit fait un fonds jusqu'à ce que les intérêts qui en proviendroient fussent assez multipliés pour pouvoir remplir ses intentions. En 1752, le Curé & les Marguilliers destinèrent à ce nouveau Portail une somme de 111147 livres 13 s. 4 d. que le don de M. Colbert avoit produite : M. le Duc de Chartres en posa la première pierre, au nom de M. le Duc d'Orléans son père, le 22 Mai 1754. Il a été élevé jusqu'au premier ordre, & suspendu depuis faute de moyens ; mais on a repris les travaux en 1772, & on les continue

avec ardeur. On conçut en même temps l'idée de faire une Place devant cette Eglise, dont les trois façades devoient être du même ordre d'Architecture que le Portail : Sa Majesté avoit agréé ce projet, & avoit même accordé une somme de 50 mille écus, par son Edit du mois de Juillet 1767, enrégistré au Parlement le 19 Août suivant; mais différentes circonstances ont obligé de changer la destination de cette somme, & de l'employer plus utilement pour la Paroisse, laquelle se propose de faire construire, à la place, les logements nécessaires pour les Prêtres attachés au service de cette Eglise.

M. Colbert y fut inhumé le 7 Septembre 1683 : on lui a élevé un tombeau de marbre, qui a toujours fixé l'attention des Connoisseurs, & mérité leurs éloges.

Rue de la Jussienne. Elle aboutit d'un côté dans la rue Coqhéron, de l'autre dans la rue Montmartre : son vrai nom est celui de rue *Sainte Marie Egyptienne*, qu'elle devoit à une Chapelle sous l'invocation de cette Sainte, située dans la rue Montmartre, au coin de celle-ci : on la trouve sous ce nom & sous ceux de *l'Egyptienne*, de *l'Egyptienne de Blois*, *Gipecienne* (*f*), & enfin, par altération, *de la Jussienne*. J'ai dit ci-dessus qu'elle faisoit autrefois partie de la rue Coqhéron, & qu'elle en portoit le nom (*g*) : l'on voit en effet plusieurs Titres où elle est indiquée rue *Coqhéron* dite *l'Egyptienne*, & il paroît qu'elle n'en a changé que depuis qu'on a rétabli la Chapelle que les

(*f*) Censf. de l'Evêch. 1489. | (*g*) Id. de 1575.

Drapiers

Drapiers ont choiſie pour y placer leur Confrérie, & faire célébrer le Service divin.

Au reſte, cette Chapelle n'eſt pas auſſi ancienne que quelques Hiſtoriens l'ont avancé ; ils ſe ſont imaginé (*h*) qu'elle avoit été donnée aux Auguſtins lors de leur premier établiſſement à Paris, ce qui eſt deſtitué de toute preuve : ces Religieux achetèrent au contraire une maiſon & un jardin hors la Porte Montmartre, ſur l'emplacement deſquels ils firent conſtruire une Chapelle. Non-ſeulement le contrat d'acquiſition ne fait point mention qu'il y eût de Chapelle en ce lieu, comme l'avance M. Piganiol (*i*) en citant un Acte qui n'en dit mot, mais il eſt prouvé qu'il n'y en avoit point, par l'Acte même d'amortiſſement du mois de Décembre 1259, qui porte qu'ils y devoient faire bâtir une Maiſon & une Chapelle, *ibidem Domum & Oratorium conſtruere* (*k*) : celle qu'ils y firent conſtruire portoit le nom de S. Auguſtin ; elle eſt ainſi déſignée dans la Bulle du Pape Alexandre IV, du 6 Juin 1260. Les Auguſtins abandonnèrent cette demeure en 1285 ; mais il n'eſt fait mention de la Chapelle ni dans la ceſſion qu'ils firent de leur manoir, en 1290, à Guillaume le Normand, ni dans la vente que l'Evêque de Paris en fit, en 1293, à Robert, fils du Comte de Flandres : on ſtipula dans cet Acte que le Cimetière ne ſeroit point employé à des uſages profanes. Le ſilence qu'on garde ſur la Chapelle ne donne-t-il pas lieu de penſer que, ſi elle eût exiſté, on

(*h*) Du Breul, pag. 550. — Corrozet, fol. 87. — Hiſt. de Paris, t. 1, p. 331. — La Barre, p. 159. Lemaire, t. 2, p. 107.

(*i*) Tom. 3, p. 228.

(*k*) Petit Cartul. de l'Evêch. fol. 128, chart. 158.

auroit également stipulé, ou qu'elle seroit conservée, ou que, si l'on venoit à l'abattre, le terrein n'en seroit pas moins respecté que celui du Cimetière ? Il y a plus : auroit-on permis aux Augustins de la vendre à un particulier ? il en faut donc conclure qu'elle ne subsistoit plus alors, & que celle de Ste Marie Egyptienne a été bâtie depuis sur l'emplacement de l'ancienne, ou sur celui du Cimetière, qui étoit contigu. Mais dans quel temps cette Chapelle a-t-elle été bâtie, & quel en fut le fondateur ? c'est sur quoi je n'ai pu parvenir à me procurer des connoissances précises. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* en place l'époque en 1332, sans que j'aie pu savoir sur quelle autorité il s'appuie. Le plus ancien Titre que j'aie vu où il en soit fait mention, est le Censier de l'Evêché de 1372; elle y est appelée *la Chapelle de Quoquehéron*, & dans celui de 1399, *la Chapelle de l'Egyptienne.* L'Abbé Lebeuf (*l*) conjecture que *cette Chapelle a pu servir de Clôture à une femme de Blois, qui s'y sera renfermée pour faire pénitence de s'être mêlée du métier des Egyptiens ou Bohémiens*; ou bien à une autre de ces Egyptiennes *qui se disoient condamnées à faire des pélerinages par pénitence & par mortification, & qui se seroit renfermée près cette Chapelle pour y finir ses jours, à l'imitation de Sainte Marie Egyptienne.* Les *Recherches* (*m*) de Pasquier, qu'il cite, ne favorisent pas ce dernier systême; car les Egyptiens dont il y est parlé, n'arrivèrent à Paris que le 17 Août 1427, & l'on vient de voir que la Chapelle de l'Egyptienne existoit sous ce nom environ cinquante ans avant cette époque.

(*l*) Tom. 1, p. 105. | (*m*) Liv. 4, p. 393.

La première conjecture ne me paroît ſoutenue d'aucun moyen qui puiſſe la faire admettre : le ſurnom *de Blois* ſe trouve, pour la première fois, dans une oppoſition faite par l'Evêque, le 9 Juin 1438, aux Criées d'une maiſon rue Coqhéron, près l'Egyptienne de Blois. On voit par un Cenſier du même ſiécle, que Jean Nicolas occupoit l'Hôtel de l'Egyptienne : il devoit ſans doute ce nom à la proximité de la Chapelle.

Cette première Maiſon des Auguſtins n'étoit point environnée d'arbres, comme l'avance Corrozet (*n*), mais de terres labourables du domaine de l'Evêché & dans ſa Cenſive. La Chapelle qui exiſte, régne le long d'un paſſage qui conduit à une cour que Sauval (*o*) appelle *Cour de la Juſſienne*, & qu'il diſtingue mal-à-propos de celle qu'il indique rue Montmartre, & qu'il nomme *Cour Turcat* : c'eſt certainement une faute de Copiſte, il faut lire *Cour Tricot*, & c'eſt la même que celle de la Juſſienne.

RUE MERCIER. Elle va d'un bout à la rue de Grenelle, de l'autre à la Halle au Bled : c'eſt une de celles qu'on a ouvertes pour faciliter l'entrée à cette Halle. Elle doit ſon nom à M. Mercier, alors Echevin.

RUE MONTMARTRE. J'ai déja parlé de cette rue. (*Quartier VI, p.* 35.) La partie qui ſe trouve dans ce Quartier, commence à la Pointe S. Euſtache, & finit au coin des rues neuve S. Euſtache & des Foſſés Montmartre. On l'appeloit, au XIVe

(*n*) Fol. 87.

(*o*) Tom. 1, p. 128 & 129.

siécle, rue *de la Porte Montmartre*, parce que la Porte de ce nom y étoit située.

Il y a dans cette rue un cul-de-sac appelé *de S. Claude* : ce nom vient d'une enseigne. Les Censiers de l'Evêché, du milieu du siécle passé, l'indiquent sous celui de *cul-de-sac de la rue du Bout du monde* ; Boisseau, sur son Plan, la nomme rue *du Rempart*, & sur un Plan manuscrit elle est nommée rue *du Puits* : de Chuyes & Valleyre l'appellent *rue S. Claude*, quoiqu'il y ait près de deux siécles qu'elle ne soit qu'un cul-de-sac. A l'égard de celui qu'on voit tracé sur quelques Plans à côté de la Chapelle de la Jussienne, ce n'est qu'un passage pour entrer dans la Cour Tricot, dont je viens de parler, & qui a une sortie dans la rue des Vieux-Augustins.

RUE OBLIN. Elle va de la Place qui est devant S. Eustache, à la Halle au Bled. J'ai remarqué ci-dessus qu'elle devoit ce nom à l'un des Entrepreneurs de cette Halle, & je ne sais pourquoi sur un Plan gravé en 1763, elle est appelée rue *de Varennes* ; j'ai dit aussi qu'anciennement la rue de Nesle, dite depuis *d'Orléans*, se prolongeoit jusqu'à la Place S. Eustache. Lorsque Catherine de Médicis eut fait bâtir son Palais, & qu'elle eut enclavé la rue d'Orléans dans son jardin, il resta une petite partie de cette rue qui forma un cul-de-sac : je trouve dans les Titres de l'Archevêché, qu'en 1623 il se nommoit cul-de-sac *de la Croix neuve* ; l'Auteur de la *Dissertation sur l'Hôtel de Soissons*, que j'ai déja cité, dit (*p*)

(*p*) Page 97.

qu'il s'appeloit la rue *Boucher*, & plus anciennement rue *du Cul-de-sac.* Il est vrai que ce nom se trouve dans un Registre des Ensaisinements de l'Archevêché de 1637 (*q*); on y lit *rue Boucher, autrement cul-de-sac de l'Hôtel de Soissons* : mais il est aisé de voir que c'est une faute d'écriture, & qu'il faut lire rue *Bouchée*, c'est-à-dire, un cul-de-sac. J'observe, en passant, que dans le sixiéme des Plans qui accompagnent cette Dissertation, l'on a mal placé la rue Oblin, dont on fait la continuation de celle des Vieilles-Etuves.

RUE D'ORLÉANS. Elle va de la rue S. Honoré à celle des deux Ecus. J'ai dit, en parlant de l'Hôtel de Soissons, qu'elle s'appeloit rue *de Nesle*, & qu'elle se prolongeoit jusqu'à la rue Coquillière. Le plus ancien Titre que j'aie vu où il en soit fait mention, est un Acte d'amortissement de 28 s. de rente sur une maison sise *in vico ante domum de Nigella* (*r*), accordé en 1236 par Guillaume d'Auriac, Evêque de Paris ; on trouve aussi dans le même Cartulaire (*s*), un autre Acte où cette rue porte le nom de *Neéle*, *in cuneo vici de Neella.* Lorsque le Roi de Bohême y demeuroit, elle en prit le nom, auquel, en 1388, on substitua celui *d'Orléans* ; on l'a quelquefois appelée rue *d'Orléans, dite des Filles Pénitentes & des Filles Répenties* (*t*) : elle est énoncée sous ce titre dans un Acte de 1572, à cause de celles à qui le Duc d'Orléans donna une partie de son Hôtel.

(*q*) Fol. 88 recto.
(*r*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 77 verso.
(*s*) Ibid. fol. 53 recto.
(*t*) Arch. de l'Archev.

Quoique Catherine de Médicis eût acheté l'Hôtel d'Albret, qu'elle l'eût agrandi, & que, dès 1572, elle eût fait transférer à S. Jacques-du-haut-Pas les Religieux de S. Magloire, pour mettre à leur place les Filles Pénitentes, il ne paroît pas qu'elle eût dès-lors substitué des jardins à l'Eglise & aux lieux réguliers que ces Religieuses occupoient ; la rue d'Orléans les séparoit du Palais de la Reine : il falloit prendre le terrein que cette rue occupoit, & la faire fermer à ses deux extrémités ; c'est ce que Catherine de Médicis demanda à la Ville, par la Lettre qu'elle lui écrivit le 6 Septembre 1577 (*u*), & ce qui lui fut accordé.

L'Hôtel d'Aligre est situé dans cette rue ; il avoit appartenu à M. de Roquencourt, Contrôleur-Général des Finances sous Henri II (*x*), qui le donna à la Duchesse de Valentinois ; il échut en partage à Dame Françoise de Brezé sa fille, épouse de Robert de la Marck Duc de Bouillon, Maréchal de France, dont cet Hôtel prit le nom. Ensuite on le retrouve sous celui de Puysieux, ayant été acquis par M. Pierre Brulart, Marquis de Sillery, Vicomte de Puysieux, Chevalier des Ordres du Roi. Dame Charlotte d'Estampes de Valencei, sa veuve, le vendit, le 20 Mars 1641, à M. Achilles de Harlai, Maître des Requêtes : son fils ayant été nommé Premier Président en 1689, le vendit à M. de Verthamont ; ainsi M. Piganiol (*y*) n'a pas été bien informé sur cet article. Cet Hôtel étoit plus vaste qu'il ne l'est

(*u*) Reg. de la Ville.
(*x*) Sauval, t. 2, p. 121.
(*y*) Tom. 3, p. 247.

aujourd'hui, il s'étendoit jusqu'aux rues S. Honoré & de Grenelle : Sauval l'indique mal-à-propos comme ſitué dans la rue des Vieilles-Etuves.

Rue Pagevin. Elle fait la continuation de la rue Verderet, depuis la rue Coqhéron juſqu'à celle des Vieux-Auguſtins. Sauval dit qu'elle n'a été commencée que vers 1582 : cela n'eſt exact ni pour le temps où elle fut ouverte, ni pour celui où elle a pris le nom de *Pagevin*, qu'elle tient d'un particulier qui y demeuroit. J'ai déja obſervé qu'on ne connoiſſoit ſous ce nom que la partie de la rue des Vieux-Auguſtins, depuis la rue du petit Repoſoir juſqu'à la rue Coquillière. Les rues Verderet, Pagevin & du petit Repoſoir n'étoient anciennement connues que ſous la ſimple dénomination de *ruelles* : celle dont il s'agit, exiſtoit en 1293. Depuis ce temps, elle a été appelée rue *Breneuſe*, nom qu'on donne aux rues étroites & malpropres, parce qu'on y paſſoit moins fréquemment. Je crois cependant que celle-ci portoit ce nom par altération de celui de *Jacques Berneult*, ſous lequel elle eſt indiquée dans le Rôle de Taxe de l'année 1313 : on la trouve encore nommée rue *Breneuſe* ſur le Plan de Dheulland & dans Corrozet ; cependant elle étoit connue ſous celui de *Pagevin* dès 1575 (z).

Rue du Pélican. Elle traverſe de la rue de Grenelle dans celle des Petits-Champs. L'ancien nom qu'elle portoit a été heureuſement défiguré

(z) Cenſ. de l'Evêché.

& changé, depuis plus de 200 ans, en celui *du Pélican.* Cette rue est ainsi nommée dans un Titre nouvel de 1565 (*a*).

RUE PLASTRIÈRE. Elle fait la continuation de la rue de Grenelle, depuis la rue Coquillière jusqu'à la rue Montmartre. Sauval (*b*) dit que dans une Charte de 1283, il a trouvé *domus Guillelmi Plasterii in vico Henrici de Guernelles.* « Or comme » la rue de Grenelle est contiguë à la rue Plâ» trière, de-là on peut inférer que la rue Plâ» trière s'appeloit anciennement la rue de Guer» nelle, & qu'avec le temps elle a pris son nom » de ce Guillaume Plâtrier. » M. Piganiol & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* ont, à leur ordinaire, adopté cette conjecture.

J'observe, seulement en passant, que le nom *Plasterius* se doit traduire *Plastier*, & non *Plastrier*, comme *Desiderius* & *Gualterius* se disent en françois *Didier* & *Gautier*. Je pense donc que le nom de cette rue ne vient point de celui d'un particulier, mais d'une Plâtrière qui y étoit : on ne la trouve point nommée *Guillaume Plâtrier*, comme cela devroit être s'il lui eût donné son nom ; mais tous les Actes de ce temps & la Taxe de 1313 l'indiquent sous celui *de la Plâtrière*, *vicus Plastrariæ* & *Plastreriæ* (*c*). On trouve son ancien nom & la preuve de ce que j'avance, dans le contrat de vente que fit, en 1293 (*d*), Simon Matifas de Bucy, Evêque de Paris, en faveur du Comte de Flandres, du terrein qu'avoient occupé les Augustins,

(*a*) Arch. de l'Archev.
(*b*) Tom. 1, p. 158.
(*c*) Arch. de l'Archev.
(*d*) *Voyez ci-dessus* Rue des Vieux-Augustins.

& des terres labourables voiſines : ce terrein étoit ſéparé de celui de l'Hôtel de Flandres, par une ruelle aujourd'hui repréſentée par la rue Pagevin. L'Evêque céde cette ruelle autant qu'il eſt en lui, & s'exprime ainſi : *Ruellam Pourpriſio antedicto, quæ ruella in directum protenditur uſque ad murum manſionis vel manerii potentiſſimi viri Domini Comitis antedicti, & tendit uſque ad vicum qui dicitur vicus* MAVERSÆ, *in quo vico eſt* PLASTRERIA *quædam.* C'eſt donc cette Plâtrière qui a fait donner à la rue dont il s'agit, le nom qu'elle porte, & qu'elle a toujours conſervé depuis.

Le principal édifice ſitué dans cette rue, eſt l'Hôtel Royal des Poſtes. Sauval (*e*) convient qu'il fut bâti pour Jean de Nogaret, premier Duc d'Epernon, ſous le régne d'Henri III ; mais oubliant enſuite cette circonſtance, il dit (*f*) que *l'Hôtel de Calais eſt l'Hôtel d'Epernon, aujourd'hui l'Hôtel d'Hervart*, & qu'*avant que d'être l'Hôtel d'Epernon, on le nommoit l'Hôtel de Flandres.* Il faut convenir que ſa mémoire l'a bien mal ſervi, quand il a écrit cet article. L'Hôtel de Calais étoit, à la vérité, dans la rue Plâtrière, mais de l'autre côté & à l'entrée de la rue : cet Hôtel, qu'on appeloit auſſi *le Châtel de Calais*, appartenoit, dans le XIV[e] ſiécle, au Comte de Joigny, enſuite à M. Bernard de Chaillon ; enfin, au mois de Mai 1387 (*g*), il fut donné par le Roi à Guillaume de la Trémoille. Il tenoit au Séjour du Roi, dont j'ai parlé ; & l'Hôtel de Laval, rue Coquillière, eſt en partie bâti ſur ſon emplace-

(*e*) Tom. 2, p. 123.
(*f*) Tom. 3, p. 334.
(*g*) 3[e] Livre des Chartes, fol. 10.

ment. Le Duc d'Epernon ne trouvant point son Hôtel assez vaste, acquit dans la rue Coqhéron un terrein pour y faire construire des Ecuries, & ce terrein faisoit partie de l'ancien Hôtel de Flandres; c'est ce qui a pu induire Sauval en erreur. Le sieur Monginot acheta ce terrein en 1679, & y fit bâtir un Hôtel, qui a depuis appartenu à M. Phélypeaux, & qui en portoit le nom.

A l'égard de l'Hôtel d'Epernon, c'étoit une grande maison qui s'appeloit, à la fin du XVe siécle, *l'Image S. Jacques*, & qui appartenoit à Jacques Rebours, Procureur de la Ville. Le Duc d'Epernon l'ayant achetée & fait rebâtir, cet Hôtel fut vendu par Bernard de Nogaret son fils, à Barthélemi d'Hervart, Contrôleur-Général des Finances, qui le fit reconstruire presqu'en entier. Il a passé ensuite à M. Fleuriau d'Armenonville, Secrétaire d'Etat & Garde des Sceaux, & à M. le Comte de Morville son fils, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires étrangères. Cet Hôtel portoit encore le nom d'Armenonville, lorsqu'en 1757 il a été acheté, réparé & distribué convenablement pour y placer les Bureaux des Postes; & l'on y a construit, du côté de la rue Coqhéron, un Hôtel pour l'Intendant-Général des Postes.

On trouve encore dans cette rue l'Hôtel de Bullion, bâti pour M. Claude de Bullion, Surintendant des Finances, vers 1630.

LA COMMUNAUTÉ DES FILLES SAINTE AGNÈS. Elle fut établie le 2 Août 1678, & autorisée par Lettres-Patentes du mois de Mars 1682. Son

objet eſt d'inſtruire gratuitement les jeunes filles pauvres (*h*), & de leur apprendre à faire des ouvrages propres pour gagner leur vie. Le ſuccès de cet établiſſement, le zèle de Léonard de Lamet, Curé de S. Euſtache, qui l'avoit ſollicité, ſecondé de quelques perſonnes charitables, procurèrent à cette Maiſon les premiers beſoins, & le Roi leur accorda tous les avantages dont jouiſſent les Maiſons de fondation Royale. M. Colbert leur donna 500 liv. de rente en 1683, & les Lettres-Patentes qu'elles avoient obtenues, furent enregiſtrées le 28 Août de la même année. Cette Communauté eſt adminiſtrée par des Sœurs qui, aux termes des Lettres-Patentes, ne peuvent s'engager par des vœux. Elles reçoivent des penſionnaires, & ne négligent aucun des ſoins néceſſaires pour inſtruire & former la Jeuneſſe. Je ne dois point paſſer ſous ſilence qu'elles fourniſſent aux beſoins des pauvres filles, à qui elles donnent une partie de leur nourriture, & que leur charité fut portée ſi loin lors de la diſette de 1709, qu'elles ſacrifièrent le contrat de 500 livres, le ſeul bien qu'elles euſſent, pour payer la farine qu'elles avoient achetée afin de pouvoir nourrir les pauvres filles qu'elles inſtruiſoient. Ce trait eſt digne des plus grands éloges: il ſeroit à deſirer qu'il y eût davantage de perſonnes qui, non contentes de l'admirer, imitaſſent un ſi bel exemple.

RUE DES PROUVAIRES. Elle fait la continuation de la rue du Roule, & aboutit à la rue

(*h*) Sauval, t 1, p. 650.

Traînée, en face du portail méridional de S. Eustache. Le véritable nom de cette rue est celui *des Prévoires* ou *Provoires* (*i*), c'est-à-dire, *des Prêtres*, parce que dès le XIII[e] siécle les Prêtres de S. Eustache y demeuroient. Ce nom, qui veut dire *Prêtres*, & non pas *Prieres* ou *Oratoires*, comme le dit Sauval (*k*), a été différemment écrit dans les siécles suivants : on lit dans les Actes *Preuvoires*, *Provoires*, *Prouvoires*, *Provaires*, *Prouvelles*, &c. Sauval l'indique sous ce dernier nom. Je ne sais où Valleyre a trouvé qu'elle s'est appelée *des Prés verds* ; cette étymologie est sans doute de son imagination.

Rue du Reposoir. Elle fait la continuation de la rue Pagevin ; & aboutit à la Place des Victoires. Avant la construction de cette Place, elle se prolongeoit jusqu'à la rue du Mail. J'ai observé que la rue Vuide-gousset en faisoit partie, & que celle-ci & celles dont elle fait la continuation, se nommoient *rue Breneuse* : je ne sais quelle est son étymologie. Je trouve dans les Archives de l'Archevêché, en 1567, un lieu dit *le Reposoir* ; dans une Sentence du Châtelet du 12 Juillet 1582, il est fait mention d'une rue appelée *du petit Reposoir du Roi*, située au même endroit ; elle porte le même nom dans le Censier de 1623 : Gomboust & autres la nomment rue *du petit Reposoir*. Sauval (*l*), qui n'en a point parlé dans sa Nomenclature, dit dans un autre endroit que comme elle étoit étroite & pleine d'immondices, le Prévôt

(*i*) Rôle de Taxe de 1313. — Censf. de l'Evêc. de 1372.

(*k*) Tom. 1, p. 159.

(*l*) Tom. 1, p. 174.

de Paris ordonna de la fermer d'un mur du côté du Rempart, mais que quatre mois après, ce mur fut abattu par ordre de la Ville, ſur les remontrances de pluſieurs habitants des environs, qui étoient obligés de faire un long chemin pour rentrer chez eux.

RUE DE SARTINE. Elle commence au carrefour des rues Coquillière, Plâtrière & de Grenelle, & aboutit à la Halle au Bled. Cette rue porte le nom de M. de Sartine, Conſeiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

RUE SOLY. Elle traverſe de la rue de la Juſſienne dans celle des Vieux-Auguſtins. On a mal-à-propos écrit, dans la Caille, *Sauly* & *Joly*, & le Graveur du Plan de Bullet s'eſt trompé encore davantage, en mettant rue *Job*. Elle eſt nommée rue *Soly* dans un Titre nouvel du 14 Juin 1566 (*m*), & ruelle *Solly* dans le Cenſier de 1575 : celui de 1603 nous apprend que Bertrand Soly avoit pluſieurs maiſons dans la rue des Vieux-Auguſtins, & il eſt probable que celle-ci doit ſon nom à cette Famille.

RUE TIQUETONNE. Elle va de la rue Montmartre dans celle de Montorgueil. Le Cenſier de l'Archevêché de 1372 porte qu'elle ſe nommoit rue *Denys le Coffrier*, du nom d'un particulier qui y demeuroit. Le nom de *Tiquetonne* eſt une altération de celui de *Quiquetonne*, que cet endroit portoit ; car on lit dans le même Cenſier, *en Qui-*

(*m*) Arch. de l'Archev.

quetonne, & *en la rue Denys le Coffrier*. Rogier de Quiquetonne, Boulanger, y demeuroit, suivant le Censier de 1399, ce qui fait présumer que le nom de cette rue vient de sa Famille. Il y a quelques Titres qui font mention de l'Hôtel-Dieu S. Eustache : j'en parlerai à l'article de la rue Montorgueil, parce qu'il étoit situé au coin de cette rue & de celle-ci.

RUE TRAÎNÉE. Elle régne le long de l'Eglise de S. Eustache, depuis la rue du Four jusqu'à la rue Montmartre. Sauval (*n*) dit qu'en 1300 elle s'appeloit *la ruelle au Curé*; & dans le Rôle de 1313, on lit *la ruelle au Curé de S. Huystace*. Guillot ne parle point de cette ruelle, mais il énonce une rue *de la Croix Neuve* : c'est ce qui a fait croire à l'Abbé Lebeuf que la rue Traînée avoit porté ces deux noms ; mais comme l'indication est du même temps, il fait, pour rendre son systême plus plausible, deux rues de cette ruelle ; & il donne à la partie orientale le nom de *ruelle au Curé*, & à la partie occidentale celui de *rue de la Croix Neuve*. J'ai déja laissé entrevoir que je pensois que la rue de la Croix Neuve pouvoit être la rue parallèle à celle du Jour, laquelle a été comprise en partie dans le nouvel édifice de S. Eustache, & dont il est assez vraisemblable que le passage qui conduit de la rue Montmartre à l'Eglise, pourroit être un reste : cette rue conduisoit à la Croix Neuve. J'avoue que si la rue Traînée est la même que la ruelle au Curé, elle conduisoit aussi à cette Croix ; mais

(*n*) Tom. 1, p. 65.

je n'ai rien trouvé qui puiſſe fixer mon incertitude : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'anciennement la rue Traînée s'appeloit rue *de la Barillerie* : elle eſt ainſi énoncée dans les Titres de l'Archevêché, & dans les criées d'une maiſon qui y étoit ſituée en 1476 ; les Cenſiers de 1489 & de 1530 lui donnent le même nom, & l'indiquent comme ſituée *devant le petit huis S. Euſtache.* C'eſt dans un Titre nouvel, du 2 Mars 1574, que je l'ai trouvé pour la première fois nommée rue *Traînée* : ſeroit-ce ſa figure longue & étroite qui lui auroit fait donner ce nom ?

La Croix Neuve, dont je viens de parler, étoit placée devant l'Egliſe de S. Euſtache, ſuivant l'ancienne coutume. Les anciens Titres l'appellent, en 1300, *la Croix Jean Bigne* ou *Bigue* (o). Quand on la rétablit, on la nomma *la Croix Neuve.*

RUES DE VANNES, DE VARENNES, & DE VIARMES. Ce ſont des communications pratiquées pour faciliter l'entrée de la Halle au Bled. La rue de Viarmes eſt l'eſpace circulaire qui régne autour de cette Halle : elle porte le nom de M. de Pontcarré de Viarmes, alors Prévôt des Marchands. Celle de Vannes doit le ſien à M. Jollivet de Vannes, Avocat & Procureur du Roi & de la Ville ; & celle de Varennes, à M. de Varennes, Echevin.

RUE VERDERET. Elle commence à la rue Plâtrière, & finit au coin des rues Coqhéron &

(o) Sauval, t. 2, p. 351.

de la Jussienne. On la trouve aussi sous le nom de *Verdelet*, qui, à ce que je crois, est le véritable : au reste, il est altéré; nos ayeux, plus simples & plus grossiers, l'appeloient rue *Merderel*; elle est ainsi indiquée dans une quittance de 62 livres Parisis (*p*), pour amortissement de plusieurs acquisitions faites par les Religieux de S. Magloire, le Dimanche après la Saint-Michel 1295. Au siécle suivant, on la nommoit *l'Orde rue*, c'est-à-dire, la rue sâle; on la trouve ainsi indiquée dans des Lettres (*q*) de Guillaume Beaufet, dit *d'Aurillac*, Evêque de Paris, du mois de Septembre 1311. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* l'a confondue avec celle du même nom qui donne dans la rue Mauconseil, & à laquelle il attribue aussi la dénomination de rue *Breneuse*, que celle-ci a porté, comme je l'ai dit ci-dessus. En 1758, cette rue a été élargie de 5 pieds, qu'on a pris sur le terrein de l'Hôtel des Postes, que l'on reconstruisoit alors.

Rues de la Vrillière. La plus grande traverse de la rue des Petits-Champs dans la rue neuve des Petits-Champs, dont elle faisoit partie, comme je l'ai observé. Cette rue a pris le nom qu'elle porte aujourd'hui, de M. Phelypeaux de la Vrillière, Secrétaire d'Etat, lequel y fit bâtir un Hôtel en 1620. On ne voit sur aucun des Plans du siécle passé, qu'elle ait pris le nom *de la Vrillière*, & je ne crois pas même qu'elle le portât encore, lorsque M. Louis Phe-

(*p*) Cart. S. Magl. ex Bibl. Reg. C. 5414, fol 58 & seq.

(*q*) Nécrologe de Notre-Dame, à la Bibl. du Roi, coté 5185. C. C.

lypeaux de la Vrillière vendit, les 4 & 6 Septembre 1705, ſon Hôtel à M. Rouillé, Maître des Requêtes, moyennant 450000 liv. car dans le contrat, cet Hôtel eſt dit ſitué ès rues neuve des Petits-Champs, des Bons-Enfants & Baillif. M. le Comte de Toulouſe acquit cet Hôtel en 1713, & l'a fait agrandir & décorer avec une magnificence digne de lui. M. Piganiol (*r*) en a donné une deſcription très-détaillée, à laquelle les Curieux peuvent avoir recours. Cet Auteur dit que M. Phelypeaux de Châteauneuf, Secrétaire d'Etat, fit percer, par ſon crédit, une petite rue qui va de la rue de la Vrillière à la Place des Victoires. Comme j'ai dit que la rue des Foſſés Montmartre ſe prolongeoit juſqu'à la rue neuve des Petits-Champs, aujourd'hui rue de la Vrillière, on en pourroit inférer, ou que je me ſerois trompé, ou que M. Piganiol auroit manqué d'exactitude. J'obſerve donc que la Place des Victoires n'avoit point, dans ſon commencement, d'iſſue de ce côté, & qu'il y avoit même un corps-de-logis bâti dans la rue de la Vrillière, ſur la partie de terrein qu'avoit occupé la rue des Foſſés Montmartre. M. le Marquis de Châteauneuf obtint qu'il ſeroit abattu, ainſi que celui qui donnoit ſur la Place : il ſe procura par-là le même point de vue que ſon Hôtel avoit auparavant. Cette nouvelle iſſue fut d'abord appelée *rue Percée*, enſuite *petite rue de la Vrillière*, & elle exiſte encore ſous ce nom.

(*r*) Tom. 3, p. 254.

Fin du ſeptième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce VIIe Quartier.

Fin de la Table.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier S. Eustache.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 8 Janvier 1773. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

HUITIÈME QUARTIER.

LES HALLES.

PLAN DU HALLES

8.e Q.er

Limites du

Limites

Rue Rue

Comtesse

Cigne

Grand'erie

d'Artois

Chanverrerie

Prêcheurs

R. de la Pointe St Eustache

Rue

Cossonnerie

R. deux Fers

Fon.ne

R.

Saints

R. ...cents

Rue ...erre

Rue

Limites du Q.er St Jacques de la Boucherie

Saint Denis

du Q.er St Eustache

de la Tonnellerie

Ferronnerie

Rue Sain... L... pportune

A Paris
Chés le Sr. Jaillot
Géogr. Ord. du Roi
Quai des Augustins
A.P.D.R. 1773.

Echelle de 100 Toise...

10 20 30 40 50 60 70

RECHERCHES
CRITIQUES,
ISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS
JUSQU'À PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

d verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté
des grands Augustins.
et
ez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire
ruë S.t Jacques, au Cocq.

M.DCC.LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.



UES

rue
rue
lau-
nseil
rues
lusi-
nne-
lusi-

glise

ses
utre
e ce
han-



RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

VIII. QUARTIER.
LES HALLES.

CE QUARTIER est borné à l'orient par la rue S. Denys exclusivement, depuis le coin de la rue de la Féronnerie jusqu'au coin de la rue Mauconseil ; au septentrion, par la rue Mauconseil aussi exclusivement ; à l'occident, par les rues Comtesse d'Artois & de la Tonnellerie inclusivement ; & au midi, par la rue de la Féronnerie & partie de celle de S. Honoré exclusivement.

On y compte vingt-quatre rues, & une Eglise Paroissiale.

RUE DE LA CHANVERRERIE. Un de ses bouts donne dans la rue S. Denys, l'autre dans celle de Mondetour. L'orthographe de ce nom a considérablement varié ; on trouve *Chan-*

verie dans Guillot, *Chanvrerie* dans la Taxe de 1313, *Chanvoirerie* dans Corrozet, *Champverrerie* dans Sauval, *Chanverrerie* dans de Chuyes, *Champvoirie* dans la Caille, *Champvoirerie*, *Chanvoirie*, &c. De cette différence dans la manière d'écrire ce nom, viennent deux étymologies, ainſi que deux opinions ; l'une de Robert Cénal, qui le fait venir de *Chanvre*, & nomme en conſéquence cette rue, *via Canabina* ; l'autre de Sauval (*a*) ; qui prétend que l'endroit où elle eſt ſituée étoit une campagne, ou faiſoit partie du terrein de Champeaux, dans lequel ſe trouvoit la Verrerie, & qu'ainſi il faut écrire *Champ-Verrerie*. J'aurois quelque peine à embraſſer ce ſentiment, qui eſt deſtitué de toute preuve ; je m'y rendrois cependant, ſi je n'avois à objecter que l'autorité de Robert Cénal, qui ne me paroît pas d'un grand poids : mais, 1° on trouve qu'on vendoit aux Halles les Filaſſes & les Chanvres, & l'on ne trouve aucune mention ni indice qu'il y ait eu de Verrerie en cet endroit. 2° Le nom de *Chanverie*, que lui donne Guillot, & celui de *Chanvrerie*, qu'on lit dans le Rôle de 1313, ſont plus analogues au Chanvre qu'à une Verrerie. 3° Ce qui me ſemble lever toute difficulté, eſt le nom latin *Canaberia* que les Actes lui donnent. Dans des Lettres de Pierre de Nemours, Evêque de Paris, du mois de Juin 1218 (*b*), il eſt fait mention du don d'une maiſon *in vico de Chanaberia, propè S. Maglorium* : cette rue eſt nommée *vicus Canaberie* dans un amortiſſement du mois d'Octobre 1295 (*c*) ; &, afin qu'on ne la

(*a*) Tom. 1, p. 123.

(*b*) Cart. S. Magl. fol. [illegible].
(*c*) Ibid. fol. 58.

confonde pas avec une autre, elle y eſt indiquée *in Cenſiva Morinenſi*, (le Fief de Thérouenne.) Un autre Acte d'amortiſſement (*d*) pour deux maiſons ſituées *in Canaberia*, & qui eſt du mois de Juin 1252, énonce les noms des propriétaires, *Jaquelinus & Radulphus Canaberius*, & *Johannes de Canaberia*. Je trouve encore dans le même Cartulaire un *Johannes de Canaberiis*, & ce dernier nom doit, à ce que je crois, ſe traduire en françois par *Jean de Chénevières*; mais ceux que je viens de citer n'ont aucun rapport, ni à un champ, ni à une Verrerie : auſſi les Regiſtres Capitulaires de Notre-Dame indiquent-ils toujours cette rue ſous les noms de *Chanvrie* & de *Chanvrerie* (*e*); on le voit par deux Actes de l'an 1368.

La Liſte des rues du XV[e] ſiécle indique une rue *Temploirie* : mais, ou ce n'eſt pas celle-ci, comme l'a penſé l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes*, ou c'eſt une bévue de Copiſte. Ainſi, c'eſt pour me conformer à l'uſage, & à l'inſcription qu'on lit aux coins de cette rue, que j'ai écrit rue *Chanverrerie*, au lieu de *Chanvrerie*.

On voit dans une Sentence du Châtelet, du 31 Janvier 1459, qu'il y avoit dès-lors dans cette rue une maiſon appelée *l'Hôtel de la Marchandiſe du Poiſſon de mer*. Cette maiſon, deſtinée pour y faire deſſaler le poiſſon, a été transférée, ſuivant tous les Plans de ce ſiécle, dans la rue de la Coſſonnerie.

RUE COMTESSE D'ARTOIS. Elle commence à la Pointe S. Euſtache, & finit à la rue Mont-

(*d*) Ibid. fol. 38.

(*e*) Reg. Cap. 3, p. 206 & 246.

orgueil, au coin de la rue Mauconseil. Dans les Titres du XIV[e] siécle (*f*), elle est indifféremment nommée rue *au Comte d'Artois*, rue *de la Porte à la Comtesse*, & rue *à la Comtesse d'Artois*. La plus grande partie des Plans de Paris sont défectueux en cette partie: ou ils n'indiquent pas cette rue, & n'en font qu'une avec la rue Montorgueil, ou ils la prolongent jusqu'au coin des rues Pavée & Tiquetonne; au lieu qu'elle finit à la rue Mauconseil, & au cul-de-sac de la Bouteille. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* a eu un peu trop de confiance en Sauval & dans les Notes de l'Abbé Lebeuf sur le *Dire des Rues de Paris* par Guillot; il avance, après eux, que cette rue s'appeloit, en 1253, *de la Savaterie*; en 1300, *au Comte d'Artois*, *de Bourgogne*, *Nicolas Arrode*, & *de la Porte à la Comtesse* en 14**.

Je n'ai vu aucun Acte où cette rue soit appelée *de la Savaterie*. Il y en avoit une aux Halles dite *aux Savetiers* (*g*), mais certainement ce n'est pas celle-ci. Le nom de rue *au Comte d'Artois* venoit de Robert II, neveu de S. Louis: son Hôtel étoit situé entre les rues Pavée & Mauconseil: ce Prince fit percer le mur d'enceinte, & fit ouvrir, pour sa commodité & celle du Public, une fausse porte, laquelle prit le nom de *Porte au Comte d'Artois*, & le donna à la rue. Je ne trouve pas non-plus qu'on l'ait appelée rue *de Bourgogne*: Sauval n'auroit-il point confondu celle-ci avec la rue Françoise, qui fut d'abord appelée rue de Bourgogne, comme ayant été ouverte sur l'emplacement de l'Hôtel de ce nom?

(*f*) Cens. de l'Achev. de 1372. | (*g*) Sauval, t. 3, p. 338.

A l'égard de la rue *Nicolas Arrode*, l'Abbé Lebeuf (*h*), qui croit la reconnoître dans la rue Comtesse d'Artois, avoit oublié qu'il l'avoit indiquée (*i*) dans le Quartier S. Martin-des-Champs; d'où l'on pourroit supposer, ou qu'il y en avoit deux du même nom, ce que je n'ai point trouvé, ou que celle-ci subsistoit avant qu'on lui eût donné le nom du Comte d'Artois, ce qui ne peut se concilier avec l'énoncé du Rôle de 1313. Voici ce qu'il porte : « *La premiere Qeullette de* » *la Paroisse de S. Huystace se commença de la* » *porte feu Nicolas Arrode jusqu'à la Pointe S. Huys-* » *tace, d'illec jusqu'à la Porte de Montmartre*..... » *La troisiéme Qeullette, de la Porte au Comte d'Ar-* » *tois jusqu'au coin devant le Pilori, &c.* » d'où il est facile de concevoir que la rue Nicolas Arrode devoit être celle que nous nommons la rue de la Pointe S. Eustache, & non la rue Comtesse d'Artois, qui commençoit où l'autre finissoit.

RUE DE LA CORDONNERIE. Elle traverse de la rue de la Tonnellerie au Marché aux Poirées. Les Halles ayant été destinées non-seulement pour la vente des denrées qui servent à notre subsistance, mais encore pour la plus grande partie des Marchandises néceſſaires, il étoit assez naturel d'y trouver des chauſſures : la Halle aux Cuirs y subsiste encore ; & , comme je l'ai dit à l'article précédent, il y avoit une rue des Savetiers en 1474 (*k*). J'ai observé que la rue des Fourreurs avoit été appelée *de la Cordonnerie*, & ensuite *de*

(*h*) Tom. 2, p. 589.
(*i*) Tom. 1, p. 311.
(*k*) Sauval, t. 3, p. 338.

la vieille Cordonnerie. Il y a quelque apparence que lorsque les Cordonniers cédèrent la place aux Pelletiers, ils vinrent se placer aux Halles : si cette conjecture est vraie, l'origine de la rue dont il s'agit, ne remonteroit pas au siécle de Philippe-Auguste, comme le Commissaire Lamarre (*l*) & D. Félibien l'ont pensé ; le terrein accordé aux Juifs à Champeaux ne me paroissant pas s'étendre jusqu'à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la rue de la Cordonnerie. Son véritable nom devroit être *Cordouannerie*, ainsi qu'on disoit autrefois, parce que les cuirs qu'on employoit pour les souliers venoient de Cordoue, & s'appeloient *du Cordouan.*

RUE DE LA COÇONNERIE. Elle va de la rue S. Denys aux Halles. Cette rue est fort ancienne : Sauval (*m*) dit qu'au XII[e] siécle elle portoit le nom de *via Cochoneria*, & en 1330, la rue *de la Coçonnerie.* Je n'ai point trouvé le premier nom ; Robert Cénal l'avoit sans doute lu quelque part, ou se l'étoit imaginé, car il l'appelle lui-même *via Porcularia.* On la trouve souvent écrite & indiquée dans nos Nomenclatures *Cossonnerie* : je n'ai pas suivi cette orthographe, parce que je l'ai cru moins conforme à l'ancien nom latin : on lit *vicus Quoçonneriæ* (*n*) dans un Titre de S. Magloire en 1283 (*o*), *in buco Coconnerie ante Halas* dans un Acte du mois d'Octobre 1295 ; le même nom se retrouve dans des Lettres de l'Official de Paris, de 1286, pour le don fait à l'Eglise de Châlis,

(*l*) Traité de la Pol. t. 1, p. 281. — Hist. de Paris, t. 1, p. 203.

(*m*) Tom. 1, p. 128.

(*n*) Lebeuf, t. 2, p. 586.

(*o*) Cart. S. Magl. fol. 58.

de cent ſols de ſurcens ſur une maiſon *in vico Coconnerie* (*p*). Sauval dit que ces noms viennent des cochons & de la chaircuiterie qu'on y vendoit, ou des volailles, gibier & œufs qui s'y débitoient, *Coſſonnerie voulant dire la même choſe que Poulaillerie.*

J'ai parlé ci-deſſus d'une Halle au Poiſſon de mer, ſituée rue de la Chanverrerie, laquelle a été transférée dans celle-ci. Le Plan de la Caille de 1714, fait voir qu'alors elle étoit deſtinée pour le Poiſſon d'eau douce : aujourd'hui l'on y fait deſſaler les morues.

Rue du Cygne. Elle va de la rue S. Denys dans celle de Mondetour, & doit ce nom à une enſeigne. Dès la fin du XIII[e] ſiécle, on connoiſſoit *la Maiſon o Cingne*; Guillot indique la rue *au Cingne*, & le Rôle de 1313, la rue *au Cigne*. Ainſi Sauval (*q*) & ſes Copiſtes ſe ſont trompés en ne lui donnant ce nom que dans le XVI[e] ſiécle; ils ſont également dans l'erreur, en diſant qu'en 1445 elle avoit le nom de *la ruelle Jehan Vigne* : c'eſt ſans doute la rime qui les a ſéduits. Sauval (*r*) lui-même a cité un Compte où ces deux rues ſont nommées, en 1445, immédiatement l'une après l'autre; & dans un autre endroit (*s*) il dit que cette rue doit ſon nom à l'Hôtel du Cygne, qui en 1413 y étoit ſitué. Guillot les a auſſi diſtinguées toutes deux. Je parlerai plus bas de la ſeconde. (*Voyez* Rue de la Réale.)

(*p*) Cart. Karoliloc. fol. 231 verſo.
(*q*) Tom. 1, p. 125.
(*r*) Tom. 3, p. 353.
(*s*) Ibid. p. 266.

RUE DE L'ECHAUDÉ. Elle va de la rue au Lard dans celle de la Poterie. Ce paſſage eſt ſi petit, qu'il n'eſt indiqué preſque ſur aucun Plan; il ſemble, ſur celui de Gombouſt, que le Marché aux Cuirs ſe tenoit en cet endroit. Je ne ſais d'où vient ce nom, car on ne donne ordinairement celui d'*Echaudé*, qu'à trois rues diſpoſées en triangle.

RUE DE LA POINTE S. EUSTACHE. Un de ſes bouts donne à l'extrémité de la rue Traînée, l'autre aux Halles, au coin de la rue de la Tonnellerie. J'ai dit ci-deſſus que je croyois que c'étoit celle qui eſt déſignée par Guillot, ſous le nom de rue *Nicolas Arrode*. Son nom vient du clocher de l'Egliſe de S. Euſtache, qui étoit bâti en pointe ou pyramide. Le carrefour que forment les rues qui viennent y aboutir, étoit auſſi indiqué, en 1300 & dans les ſiécles ſuivants, ſous le nom de *la Pointe S. Huyſtace*.

RUE AUX FERS. Elle va de la rue S. Denys au Marché aux Poirées. Cette rue eſt ancienne, elle étoit connue au XIII[e] ſiécle : ſon nom a été écrit depuis de bien des façons différentes. Sur le Plan de Gombouſt & ſur ceux qui ont paru depuis, on lit rue *aux Fers*; Corrozet écrit *au Ferre*, d'autres *aux Féves*. Le voiſinage de la Halle, où l'on vend des légumes, a ſans doute ſervi de fondement à cette dernière dénomination. Le Rôle de 1313 & autres Actes l'indiquent ſous le nom de rue *au Feure*; Sauval (*t*) dit qu'elle le portoit en

(*t*) Tom. 1, p. 134.

1297, & il peut lui convenir, ainsi que celui de *Fouarre*, qui signifie aussi *paille*, parce qu'*on croit*, dit-il, *qu'elle a servi de Marché.* Je pense que son véritable nom est celui de rue *au Févre*, qu'on écrivoit anciennement *au Feure*, la consonne *v* ne se distinguant point alors dans les Actes d'avec la voyelle *u*. Dans ce sens, le mot *Fevre* veut dire un Artisan, un Fabriquant, *Faber*; c'est ainsi qu'elle est nommée dans un Arrêt du 26 Mars 1321 (*u*), *in capite vici Fabri juxtà Halas.* Ainsi la dénomination de rue *aux Fers*, qu'on lui donne depuis plus de 120 ans, n'a autre fondement que l'usage.

L'Eglise des SS. Innocents. Nos Historiens ne disent rien de certain sur l'origine de cette Eglise, ils se contentent seulement d'avancer qu'elle fut bâtie ou rebâtie sous le régne de Philippe-Auguste; ils insinuent même que ce Prince y employa une partie des sommes confisquées sur les Juifs lors de leur expulsion du Royaume, & par conséquent postérieurement à l'an 1182. Sauval (*x*), qui adopte cette opinion, auroit dû en même temps réfuter celle qui en attribue l'honneur à Nicolas Flamel; il ne devoit pas dire non-plus qu'en 1380, le Pape Clément VIII unit cette Cure au Chapitre de Sainte-Opportune: c'étoit alors Urbain VI qui occupoit le Siége de l'Eglise, Clément VIII n'ayant été élu Pape que le 30 Janvier 1591. Il n'est pas mieux fondé à dire que cette union

(*u*) Reg. du Parl.

(*x*) Tom. 1, p. 358.

fut caſſée par une Bulle de Calixte III, du 1 Septembre 1457. Ces anachroniſmes n'auroient pas du échapper à ſes Editeurs ; car il eſt certain que la Cure des SS. Innocents dépendoit du Chapitre de Sainte-Opportune plus de 400 ans avant cette dernière époque. Une ancienne Chronique dit que cette Egliſe fut bâtie à l'occaſion d'un enfant, appellé *Richard*, que les Juifs avoient martyriſé à Pontoiſe ; & l'on place cet événement en l'année 1158 (*y*). Robert Dumont dit qu'en 1171, le Corps de ce jeune Martyr fut apporté à Paris, en l'Egliſe des SS. Innocents. Il paroît certain que cet événement n'arriva qu'en 1179 ; & quoique Rigord & G. le Breton appellent cette Egliſe *S. Innocent* (*z*), on auroit tort d'en conclure avec l'Auteur de la Chronique, qu'elle fut conſtruite à l'occaſion des miracles qui s'opéroient en ce lieu par l'interceſſion de S. Richard : il ſuffit, pour s'en convaincre, de remarquer qu'on transféra le Corps de ce ſaint Martyr dans l'Egliſe des SS. Innocents ; donc elle exiſtoit déja, & je vais en donner des preuves. Seroit-ce la diverſité des opinions, ou les différentes époques que j'ai citées, qui auroient engagé l'Hiſtorien de l'Egliſe de Paris à garder le ſilence ſur l'antiquité de celle dont il s'agit, & ceux de la Ville à ſuivre ſon exemple ? Ils n'ignoroient pas cependant que cette Egliſe ſubſiſtoit déja ſous le régne de Louis le Jeune, & ces derniers ont même inſéré dans

---

(*y*) App. Chron. Sigeb.
(*z*) Rig. Geſt. pri anni Phil. | Will. Armor. Duch. t. 5, p. 6 & 72

leurs preuves, des Titres de ce temps qui la concernent. L'Abbé Lebeuf (&) affecte à cet égard une espèce de discrétion, dont il ne s'écarte que superficiellement, & pour laisser entrevoir des doutes sur l'authenticité de ces mêmes Titres; il dit de plus (*a*) qu'en 1225, la Cure de Sainte-Opportune étoit assez récente, & que pour cette raison elle n'est point insérée dans le *Pouillé* du XIII[e] siécle. Je pourrois lui opposer les Auteurs du *Gallia Christiana*, qui disent (*b*) qu'en 1150, le Doyen & le Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois consentirent au Decret de l'Evêque de Paris, qui décidoit que la présentation à la Cure des SS. Innocents appartiendroit au Chapitre de Sainte-Opportune. Je n'ai point lu cet acte d'accession du Chapitre de S. Germain, mais j'ai sous les yeux le Decret même de Thibaut, Evêque de Paris, daté de l'an 1150, Indiction XIII, l'an 7 & le troisiéme mois de son épiscopat (*c*) : il n'y est fait aucune mention de l'Eglise des SS. Innocents, mais seulement de la Chévecerie de Sainte-Opportune; ainsi je cherche d'autres preuves, pour constater l'antiquité de l'Eglise des SS. Innocents. J'en trouve une dans la permutation faite entre le Chapitre de S. Méry & l'Abbaye de S. Magloire en 1156, (*d*) à laquelle le Chapitre donne une certaine portion de terrein en échange, *pro parte cujusdam terre que est ad capu[illegible]um Ecclesie Sanctorum Innocentium.* Je ne crois pas non-plus qu'on suspecte

(&) Tom. 1, p. 74.
(*a*) Ibid. p. 67.
(*b*) Gall. Chr. t. 7, col. 254.
(*c*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 32.
(*d*) Cart. S. Magl. fol. 37, ex Bibl. Reg. n° 5414.

les Bulles d'Adrien IV, du IV des Ides de Mai 1159, & d'Alexandre III, des Calendes d'Octobre 1178, qui énoncent parmi les priviléges du Chapitre de Sainte-Opportune, le droit de nomination à la Cure des SS. Innocents; droit que les Auteurs du *Gallia Christiana* ont cru lui avoir été disputé par le Chapitre de S. Germain (e), qui, selon eux, y est rentré en 1225, en vertu d'une Sentence arbitrale, qui me paroît dire tout le contraire; droit confirmé par une foule de Titres subséquents, qui subsiste encore, & qui est d'autant plus légitime, que le terrein sur lequel l'Eglise des SS. Innocents est bâtie, appartenoit en propriété au Chapitre de Sainte-Opportune.

Cette Eglise est construite à l'angle d'un Cimetière dont je parlerai plus bas, & il paroît qu'elle occupe vraisemblablement la place d'une Chapelle qu'on y avoit bâtie suivant l'usage, & qui peut-être étoit sous le *Vocable* des SS. Innocents, pour lesquels le Roi Louis VII avoit une dévotion particulière (f).

Les cruautés que les Juifs avoient exercées contre S. Richard, la confiscation de leurs biens, & leur expulsion du Royaume, purent engager Philippe-Auguste à faire rebâtir & agrandir cette Eglise, & ce ne fut qu'après cette reconstruction que le Corps de S. Richard y fut transféré. Du Breul & Piganiol (g) se sont trompés, en disant que ce fut dans le Cimetière que cette Relique fut déposée, & que par-dessus on

(e) Gall. Chr. t. 7, col. 254.
(f) Ann. Bénéd. t. 6, p. 700.
(g) Du Breul, liv. 3, p. 833. — Pigan. t. 3, p. 301.

éleva une tombe de la hauteur de trois pieds. Rigord, Auteur contemporain que j'ai cité ci-dessus, dit formellement que ce fut dans l'Eglise, le lieu saint convenant certainement mieux au dépôt du Corps de ce saint Martyr, pour être exposé à la vénération des Fidèles. Cette Eglise fut dédiée par Denys Dumoulin, Patriarche d'Antioche & Evêque de Paris, sous l'invocation des SS. Innocents & de S. Pierre, le 22 Février 1445 (*h*), jour où l'Eglise célèbre sa mémoire sous le titre de la Chaire S. Pierre à Antioche. C'est certainement cette dédicace qui a trompé du Breul (*i*), la Caille, & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, qui disent que cette Eglise fut construite sous le régne de Philippe-Auguste, & rebâtie en 1445.

LE CIMETIÈRE DES SS. INNOCENTS. Il est de l'antiquité la plus reculée. Personne n'ignore que chez les Romains on ne donnoit point aux morts la sépulture dans les Villes, mais sur les grands chemins, ou dans les champs qui en étoient voisins. Les Chrétiens se conformèrent à cet usage; il n'y eut, dans les premiers temps, que les Rois, les Princes, les Evêques & les Abbés qui furent enterrés dans les Cryptes des Basiliques, ou dans les Oratoires qu'on avoit bâtis auprès. Ainsi Clovis, Sainte Clotilde, sa fille, & les enfants de Clodomir eurent leur tombeau dans la Basilique de S. Pierre, aujourd'hui Sainte Géneviève; Childebert, dans celle de S. Vincent; S. Germain, Evêque de

(*h*) Gall. Chr. t. 7, col. 148. | (*i*) Du Breul, ibid. p. 386.

Paris, dans l'Oratoire de S. Symphorien; l'Abbé Droctovée, dans celui de S. Pierre, &c. Dans les siécles suivants, ce privilége devint plus général, mais il n'avoit encore lieu qu'en faveur des Fondateurs des Eglises & des Chapelles, ou de leurs Bienfaiteurs. L'orgueil & la vanité, forcés de reconnoître que la mort rend tous les hommes égaux, comme ils le sont dans l'ordre de la Grace, n'avoient point fait imaginer qu'il dût y avoir pour les Citoyens de distinction dans leur sépulture; les tombeaux étoient moins des monuments du faste & de l'ostentation, que ceux de la piété ou de la reconnoissance : des inscriptions simples & modestes ne servoient qu'à conserver la mémoire de ceux qui y étoient renfermés; elles ne contenoient ni une liste de Seigneuries & de dignités, ni une énumération de services ou de vertus souvent contestées par l'Histoire, & desavouées par la postérité. Si la Religion les tolère dans nos Eglises, c'est qu'elle ne les considère que comme un tableau moral, qui rappelle incessamment aux Fidèles la vanité des grandeurs, l'instabilité & le néant des biens de ce monde, & la nécessité de subir la loi commune à tous les hommes.

Le Cimetière, pour la partie septentrionale de Paris, désignée sous le nom de *Ville*, avoit été établi sur le territoire de Champeaux, à une petite distance de l'enceinte; il servoit pour les Paroissiens de S. Germain, & devint ensuite commun aux Paroisses qui en furent démembrées : celles de S. Christophe & de Sainte Marine, l'Hôpital Sainte-Catherine & l'Hôtel-Dieu, y eurent aussi le droit de sépulture. Ce

Cimetière

Cimetière étoit un lieu ouvert de toutes parts: l'asyle de la paix étoit devenu celui du tumulte, par le passage & le bruit continuel qu'occasionnoit le voisinage des Halles, où se tenoient les Foires & les Marchés; les cendres des morts étoient foulées aux pieds par les hommes, & par les animaux les plus vils (*k*), souillées par les immondices, & (ce qui fait frémir d'horreur) profanées par le crime. Philippe-Auguste, pour remédier à ces desordres, fit environner ce Cimetière de murs, & le fit fermer de portes, qui ne s'ouvroient que lorsque le besoin le requéroit. M. Piganiol (*l*) dit que ce fut vers l'an 1188, & il cite mal-à-propos Guillaume le Breton (*m*) pour son garant : cet Historien, ainsi que Rigord, en place l'époque en 1186, & nos meilleurs Auteurs se sont conformés à cette date (*n*). Le nombre d'habitans s'étant augmenté par la nouvelle enceinte, il fallut agrandir le Cimetière. Au mois de Juin 1218, Pierre de Nemours, Evêque de Paris, donna pour cet effet au Chapitre de S. Germain une place qui lui appartenoit du côté de la Halle (*o*), & qui fut employée à cet usage.

Je ne parle pas d'une petite Tour octogone, d'environ sept toises de hauteur, qui subsiste encore dans ce Cimetière : on ne sait rien de positif sur son origine, ni sur l'usage auquel elle étoit destinée; dans cette incertitude, je crois

(*k*) Will. Armor. lib. 1. Philippidos.

(*l*) Tom. 3, p. 301.

(*m*) Duchesne, t. 5, p. 21 & 73.

(*n*) Du Breul, p. 783 & 839.

(*o*) Arch. de l'Archev.

devoir préférer le silence à la discussion des vaines conjectures qu'on a hazardées à ce sujet.

On a déja proposé plusieurs fois de transférer hors de la Ville ce Cimetière, & tous ceux qui se trouvent dans son enceinte. Les Magistrats, toujours occupés du bien public, avoient pris les mesures les plus prudentes pour empêcher les inconvénients, ou au moins les desagréments qu'occasionne la putréfaction, & pour prévenir les suites dangereuses de l'infection qu'elle produit ; ils avoient même, par leur Arrêt du 21 Mai 1765, indiqué les endroits qui paroissoient les plus convenables & les plus commodes pour huit Cimetières communs à certaines Paroisses. Il sembloit que la sagesse de ce réglement ne devoit point éprouver de contradictions ni d'obstacles ; cependant leur zèle a été arrêté par des considérations particulières, & l'exécution de leur Arrêt est suspendue par des motifs plus spécieux peut-être que solides, mais qui, quels qu'ils soient, ne peuvent jamais, à ce que je crois, entrer en comparaison avec l'intérêt de la santé & de la salubrité de l'air, si nécessaires à la conservation des Citoyens.

A côté de l'Eglise dont je viens de parler, est une Fontaine admirée des Curieux, & qui mérite de l'être. Elle n'a pas été bâtie en 1550, comme l'ont avancé plusieurs de nos Auteurs, mais rétablie & ornée comme nous la voyons aujourd'hui : elle existoit au XIII[e] siécle, puisqu'il en est fait mention dans l'Accord de Philippe le Hardi avec le Chapitre de S. Méry, en 1273.

Rues de la Friperie. Ces deux rues doivent leur nom aux Fripiers qui en habitent la plus grande partie, & elles aboutissent toutes deux à la rue de la Tonnellerie : la grande rue de la Friperie se termine à la rue Jean-de-Beausse, & la petite à celle de la Lingerie. Cette dernière se trouve indiquée dans *la Guide de Paris* & dans la Caille, sous le nom de *la Chaussetterie* : j'ai déja observé qu'on donnoit ce nom à la rue S. Honoré, depuis les Piliers des Halles jusqu'à la rue des Prouvaires.

Rue de la Fromagerie. Elle aboutit d'un côté dans la rue de la Pointe S. Eustache, de l'autre dans le Marché aux Poirées. Guillot l'appelle *la Formagerie*, & plusieurs Titres lui donnent le même nom. Sauval (*p*) dit qu'anciennement elle se nommoit rue *de la vieille Fromagerie*, à cause des Marchands de Fromages qui y demeuroient : il est vrai qu'on la trouve indiquée sous ce nom à la fin du XVe siécle; mais on dit simplement aujourd'hui *rue de la Fromagerie*.

Rue Grosnière. C'est un cul-de-sac ou passage qui se trouve présentement coupé en deux endroits, & qui forme des cours. Son nom a beaucoup varié, car on la trouve sous ceux de *l'Engronnerie*, *Langrognerie* & de *la Grongnerie*; on l'a aussi nommée *petite rue S. Martin*, comme on peut le voir sur le Plan de Gomboust, dans

(*p*) Tom. 1, p. 137.

la Caille, Valleyre, &c. Dans le procès-verbal de 1636, on lit rue *Jehan le Comte* ou rue *de la Groignerie*. Je ne sais si ce ne seroit point une faute de Copiste qui auroit écrit *Jehan le Comte* au lieu de *Jehan de Beausse*, cette rue aboutissant au carrefour qui porte ce nom. Quelques modernes ont écrit rue *Gronier*, mais sans aucun fondement.

Les Halles. Les Marchés sont d'une nécessité indispensable dans les Villes. Le premier qu'il y ait eu à Paris, étoit situé dans la Cité, entre le Monastère de S. Eloi & la rue ou chemin qui conduisoit d'un Pont à l'autre, & qui subsiste encore sous le nom de rue du Marché Palu, comme je crois l'avoir déja remarqué. L'accroissement de la Ville du côté du nord, obligea d'y établir un Marché : une Charte de Louis VII, de l'an 1141 (*q*), nous apprend qu'il y avoit long-temps qu'il subsistoit à la Place de Grêve ; & ce fut sans doute parce que Louis le Gros en avoit établi un au lieu dit *Champeaux*, que Louis VII consentit, moyennant soixante-dix livres, que la Place de Grêve restât à perpétuité libre & sans aucun édifice. Nos Historiens ne nous ont point instruits du temps de cet établissement, & je n'ai trouvé aucun Titre qui en fixe l'époque. Cette incertitude a occasionné des erreurs & des écarts. On ne peut blâmer Sauval de ne se fonder sur la tradition, qu'autant qu'elle est appuyée sur l'Histoire, & de rejeter même le témoignage de celle-ci, quand

(*q*) Hist. de Paris, t. 1, p. xcv.

les faits sont démentis par les Titres : mais ne seroit-on pas fondé à lui reprocher de se livrer quelquefois trop légérement à des doutes sur tout ce qui est échappé à ses recherches, & d'arguer de faux des Titres, parce qu'il n'a pu les lire, & qu'il n'en juge que par des extraits insérés dans des Légendes qui, je l'avoue, ne méritent pas toujours notre confiance ? J'ai déja justifié en partie celle de Sainte-Opportune, & j'ai fait voir le droit que ce Chapitre avoit sur une partie du territoire de Champeaux, qui est encore aujourd'hui dans sa Censive. On ne sait point précisément quelle étoit son étendue; Sauval (*r*) la borne à l'endroit occupé aujourd'hui par les Religieuses de S. Magloire, & il ajoute que dans les X[e] & XII[e] siécles, le Prieuré de S. Martin-des-Champs devoit en faire partie: c'est la conséquence qu'il tire de la dénomination de *S. Martinus de Campellis*, qui se trouve, dit-il, dans les Bulles de Benoît VI & d'Alexandre III, & dans les Lettres de Louis VII. Une simple réflexion lui suffisoit pour éviter des anachronismes & reconnoître sa méprise ; il auroit vu, 1° qu'il ne pouvoit être question du Prieuré de S. Martin-des-Champs, qui n'éxistoit plus au X[e] siécle, & qui n'a été rebâti que vers 1060, par conséquent plus de quatre-vingts ans après le Pontificat de Benoît VI, mort en 974. 2° Ce n'est pas Benoît VI, mais son successeur immédiat, Benoît VII, qui a donné une Bulle dans laquelle il est fait mention de S. Martin *in Campellis* : or cette Bulle, sans date,

(*r*) Tom. 1, p. 69.

qu'on peut fixer, avec les Auteurs du *Gallia Christiana* (s), vers 980, confirme à Elysiard, Evêque de Paris, la possession de cette Eglise, comme une dépendance ou appartenance de son Evêché. Ce Pape est mort en 984, & Elysiard en 988, par conséquent plus de soixante-douze ans avant que S. Martin-des-Champs fût rebâti. La Bulle d'Innocent II, dont Alexandre III a adopté tous les termes, indique seulement *Ecclesiam in Campellis*; mais ce n'est qu'une confirmation, en faveur de l'Eglise de Paris, de toutes celles qui lui appartenoient alors. Or Sauval n'a pas ignoré que jamais l'Evêque de Paris n'a eu de droit sur l'Abbaye ou Prieuré de S. Martin-des-Champs, & que dans les Actes qu'il cite, il n'en est pas question, mais de la petite Abbaye ou Eglise de S. Martin de Champeaux en Brie, qui véritablement dépendoit de l'Eglise de Paris, & en dépend encore.

A l'égard des Lettres de Louis VII, de l'an 1137, que cite Sauval, il ne les avoit pas sans doute lues, car dans deux endroits cette Eglise est nommée *S. Martinus de Campis*: dans les Diplômes d'Henri I & de Philippe I, & dans les Bulles des Papes depuis 1060, on lit toujours *S. Martinus ad Campos* ou *de Campis*.

Le territoire de Champeaux étoit dans la Censive de plusieurs Seigneurs; le Roi, l'Evêque de Paris, le Chapitre de Sainte-Opportune, le Prieuré de S. Martin-des-Champs, celui de S. Denys-de-la-Chartre, l'Evêque de Thérouenne en avoient une partie; le Chapitre

(s) Tom. 7. inst. col. 20.

de Notre-Dame y possédoit aussi quelque chose: on voit dans ses Registres que Louis le Gros lui donna *locum in suburbio Paris. qui dicitur Campellus*, *& ejusdem loci fossatum* (*t*) : ces Lettres sont datées de l'an 29 de son régne, & 4 de Louis son fils.

Louis le Gros jugea ce lieu convenable pour y établir un Marché : soit que ce retranchement fût préjudiciable à l'Evêque de Paris, & qu'il en demandât une indemnité, soit que, pour le bien de son Eglise, il crût devoir réclamer une partie des droits qui se percevroient dans ce Marché, il paroît que ses prétentions furent fixées par un Accord passé entre Louis le Gros & lui en 1136 (*u*), par lequel il fut convenu que l'Evêque jouiroit de la troisiéme partie de tous les droits. Telle est l'origine de *la Tierce-semaine* de l'Evêque, dont il est parlé dans une foule d'Actes, & des Jurisdictions du For-le-Roi & du For-l'Evêque, dont j'ai parlé. (*Voyez* Rue S. Germain-l'Auxerrois, *Quartier III.*) Ce droit de l'Evêque subsistoit encore au siécle passé ; mais comme il survenoit fréquemment des contestations entre les Préposés pour la perception, le Roi jugea à propos, en 1664, de le racheter, &, par différents Arrêts, on a liquidé à 25880 liv. ce qui pouvoit revenir à l'Evêque, tant pour son droit de Tierce-semaine, que pour l'indemnité de ses Justices supprimées, & réunies au Châtelet en 1674.

On voit dans une Bulle de Calixte II, de

(*t*) Ex Bibl. Reg. 5185. B. fol. 54. litt. 42.

(*u*) Pastor. A. fol. 594. B. fol. 88. & D. fol. 212.

l'an 1119 (*x*), qu'alors les Juifs étoient établis au lieu de Champeaux ; elle fait aussi mention du Four de la Rapée, appartenant aux Religieux de S. Martin-des-Champs, & dit qu'il étoit situé *in vico qui dicitur Judæorum*. On ne doute point qu'ils n'aient occupé le terrein qui est entre les rues de la Lingerie, de la Tonnellerie & de la Cordonnerie. Louis VII, dans son Diplôme de 1137 (*y*), appelé *la grande Charte de S. Martin*, dit qu'il y avoit en cet endroit des Merciers & des Changeurs.

A peine Philippe-Auguste étoit-il monté sur le Thrône, qu'il s'occupa du soin d'embellir & d'agrandir la Ville de Paris. Le Marché de Champeaux lui parut mériter une attention particulière ; il le fit environner de murs, & y transféra la Foire de S. Ladre ou Lazare, qu'il acheta pour cet effet des Religieux de ce Prieuré & des Lépreux qui y étoient : cette acquisition fut faite en 1181. Si Rigord & Philippe le Breton ne placent l'établissement des Halles que deux ans plus tard, c'est que la construction n'en fut entiérement achevée qu'en 1183 ; il y fit construire aussi des halles ou appentis bien clos pour conserver les marchandises, & les préserver des injures de l'air ; il fit de même construire des étaux pour les exposer en vente, & ce nouveau Marché fut exactement fermé par des portes, pour la sûreté des Marchands & celle de leurs marchandises. L'expulsion des Juifs & la confiscation de leurs biens, facilitèrent l'exécution de cet utile établissement ; il s'augmenta sous S. Louis,

(*x*) Hist. S. Mart. p. 157. | (*y*) Ibid. p. 18.

& dans les siécles suivants, les Halles se multiplièrent tellement, qu'il n'y avoit guère de sortes de Marchands qui n'eussent la leur : c'est de-là que viennent les noms de quelques rues, telles que la Toilerie, la Lingerie, la Cordonnerie, la Friperie, la Poterie, &c. on y vendoit aussi, à certains jours, des œufs, du beurre, des graisses, de la viande, du poisson, des grains, du vin, &c. enfin, plusieurs Marchands Forains y avoient des Halles particulières, qui portoient le nom de leurs Villes (z), telles que la Halle de Douai, de Bruxelles, d'Amiens, de Pontoise, de Beauvais, &c. La Boucherie de Beauvais ne doit son nom qu'à cette Halle, qu'on prit en partie en 1416 pour y établir vingt-huit étaux de Bouchers. Les habitants de Beauvais y renoncèrent entiérement en 1474 (&), & l'on perça en 1553 le passage par lequel on y va de la rue de la Féronnerie.

Le lieu qui est encore aujourd'hui destiné à la vente de la Marée, existoit dès le milieu du XIII[e] siécle : c'étoit un Fief appelé *Hellebick* ou *Albicq*. En 1404, les Elus au Poisson de mer y firent élever plusieurs bâtiments qu'on nommoit *les dix Greniers* ; ils percevoient un droit sur le poisson de mer qui s'y vendoit, qu'on appela *le droit d'Hellebick*. Ce Fief a passé depuis, en partie, à l'Hôtel-Dieu ; & je trouve dans un *Etat* des biens de cette Maison, imprimé en 1651, que le revenu casuel de la moitié de ce Fief consistoit alors dans le droit de deux deniers sur

(z) *V.* Sauval, t. 1, p. 647 & suiv.

(&) Mémor. O. fol. 153.

chaque charette de Marée venant aux Halles, & qu'il produisoit 200 liv. année commune.

Les Halles subsistèrent en cet état jusqu'au régne de François I ; on nomma dès-lors des Commissaires pour retirer, au profit du Roi, les Loges & les Etaux du Domaine qui avoient été aliénés ; on racheta les Halles, & on les détruisit pour en former de nouvelles, telles à peu près que nous les voyons aujourd'hui, ce qui ne fut entiérement exécuté que sous Henri II ; & l'on commença en 1553 & dans les années suivantes à percer les rues que nous y voyons. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet article ; si l'on desire plus de détail à ce sujet, on le trouvera dans Sauval & dans l'extrait qu'en a donné M. Piganiol (*a*) : je ne puis cependant passer sous silence

LE PILORI. Sauval (*b*) dit « que ce nom lui a » été donné par altération ; qu'il y avoit en cet » endroit un puits, qu'un contrat de l'année 1295 » appelle *puteus dictus Lori* ; & que le puits Lori, » ou de Lori, a fait donner le nom au gibet qui » y a été bâti, ou aux environs, 300 ans après.» Cette étymologie, que M. Piganiol (*c*) adopte avec complaisance, paroît assez vraisemblable ; mais il faudroit, pour la rendre certaine, d'autres preuves que le titre qu'il indique. Sauval ne dit point où il a vu l'Acte de 1295 qu'il cite : quand il y auroit eu un puits en cet endroit, quand ce puits auroit appartenu à un nommé Lori, je ne me persuaderois pas facilement encore que ce nom fût

(*a*) Tom. 3, p. 281.
(*b*) Tom. 2, p. 589 & 601.
(*c*) Tom. 3, p. 288.

entré pour quelque chose dans la dénomination du Pilori : on entend ordinairement par ce nom un lieu patibulaire (*d*), où est le Poteau ou pilier du Seigneur, au haut duquel sont ses armes, & au milieu sont attachées des chaînes ou carcans, marques de sa Haute-Justice. Ces Poteaux étoient connus à Paris & dans les Provinces sous le nom de *Piloris*, quoiqu'il n'y eût ni puits, ni voisins qui s'appelassent *Lori*. C'étoit dans ce lieu apparent de la Seigneurie que se punissoient les crimes commis sur le territoire ; on y dressoit des échaffauds & autres instrumens de supplice, quelquefois même ils y restoient à demeure, afin d'intimider ceux qu'un mauvais penchant porte au crime. Tel étoit le Pilori des Halles, avant même le XIII[e] siécle. Sauval, qui ne le fait bâtir qu'en 1542, n'ignoroit pas qu'il y en avoit un, au XIV[e] siécle, au carrefour des rues de Bussy, du Four & des Boucheries ; & lui-même a fait mention en plusieurs endroits du Pilori des Halles, long-temps avant l'époque qu'il lui donne, & qui ne peut être que celle de son rétablissement dans la forme où nous le voyons aujourd'hui. Un tableau conservé à S. Germain-des-Prés, que Dom Bouillart a fait graver & a inséré dans l'Histoire de cette Abbaye, nous représente le Pilori qu'elle avoit en 1368, comme une tour ronde, avec un rez-de-chaussée, & un seul étage au-dessus, percé de plusieurs croisées hautes & égales tout autour. Celui des Halles est une tour octogone, bâtie & percée dans le même goût ; ce qui me fait conjecturer que ces

(*d*) Duc. Gloss. *verbo* Pilorium.

édifices avoient été conſtruits pour y dépoſer les criminels, & y recevoir leurs derniers aveux avant l'exécution, & que les échaffauds étant élevés à la hauteur des fenêtres, on les y conduiſoit de plain-pied : ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que je trouve dans l'Hiſtoire qu'en 1398, deux Religieux furent dégradés, à la Grêve, ſur un échaffaud qui tenoit au Saint-Eſprit par un pont de bois; & qu'en 1477, Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, qui fut décapité aux Halles le 4 Août, fut conduit à l'échaffaud par une galerie conſtruite exprès depuis la Halle à la Marée. Je ne ſais ſi dès ce temps-là le ſupplice du Pilori, peine infâmante & peut-être trop légère, étoit en uſage; mais j'ai quelque raiſon de le penſer, & de croire que dès-lors il y avoit comme à préſent une roue ou cercle de fer, dans lequel on expoſoit à la riſée du Public ceux dont les crimes n'étoient point aſſez graves pour que la Loi les condamnât à la perte de la vie. L'ancien *Coutumier de France* porte que les uſuriers devoient être mis *& tournés* au Pilori par trois Fêtes ſolemnelles ou Dimanches (*e*); & le *Miroir hiſtorial* de Jean, Abbé de Laon, dit en parlant d'un criminel, *premièrement il fut TOURNÉ au Pillori, puis lui furent les deus puings coppés.*

La Caille s'eſt mépris ſur cet article : il place le Pilori au carrefour Guilleri, qui eſt dans un autre Quartier; ſeroit-ce parce que ces deux endroits étoient des lieux patibulaires, qu'il les a confondus?

(*e*) *V.* Gloſſ. ſuprà.

RUE JEAN DE BEAUSSE. Elle traverse de la rue de la Friperie dans celle de la Cordonnerie, & doit son nom à un particulier, lequel y avoit un étal. Il en est fait mention dans un Compte du Hallage, en 1484. Son nom n'a pas varié depuis.

RUE AU LARD. Elle commence à la rue de la Lingerie, & aboutit à la Boucherie de Beauvais. Presque toutes nos Nomenclatures portent rue *Aulard*, comme si elle l'empruntoit d'un particulier. Il est certain qu'on y vendoit anciennement du Lard & des Chaircuiteries; c'est ce qui me fait penser qu'il faut écrire *au Lard* : il y a quelques Plans dans lesquels on s'est conformé à cette orthographe.

RUE DE LA LINGERIE. Une de ses extrémités donne dans la rue de la Féronnerie, l'autre dans le Marché aux Poirées, au coin de la rue aux Fers. S. Louis permit aux pauvres Lingères & aux Vendeurs de menues Friperies d'étaler le long du Cimetière des SS. Innocents jusqu'au Marché aux Poirées, & ce privilége leur fut confirmé par plusieurs de ses successeurs. Les Gantiers étoient établis de l'autre côté de cette rue: aussi trouve-t-on dans plusieurs Actes la Lingerie & la Ganterie indiquées au même endroit. Je crois que l'Abbé Lebeuf s'est trompé, en disant que la Ganterie étoit aujourd'hui remplacée par la rue de la Poterie. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, en lisant dans Guillot une rue *Lingarière*, est tombé dans une plus grande erreur en la prenant pour celle de la Lingerie : il auroit

pu remarquer que Guillot les énonce toutes les deux, qu'ainsi il n'y a point d'identité, & que dans la marche du Poëte la rue Lingarière n'est point aux Halles, mais dans la rue S. Martin.

Les Etaux des Lingères subsistèrent en ce lieu jusqu'au régne d'Henri II. Ce Prince ayant racheté toutes les Halles, comme je l'ai déja dit, vendit cet emplacement à des particuliers, lesquels s'obligèrent d'y faire construire des maisons uniformes avec des arcades de pierre & quatre étages dessus, ce qui n'a pas été entiérement exécuté; mais ces maisons ont formé une rue, qui a conservé le nom de la Lingerie, & qui est aujourd'hui occupée en partie par des Lingères.

RUE DU PETIT S. MARTIN. Elle forme une partie circulaire qui sort de la rue Jean de Beausse, & qui y rentre. J'ai déja observé qu'on a donné ce nom à la rue Grosnière, & Gomboust les indique toutes les deux sous le nom de *petite rue S. Martin.* Je ne serois pas éloigné de croire que c'est cette même rue qui, au milieu du XVe siécle, s'appeloit ruelle ou rue *du Four S. Martin.* Le Prieuré de S. Martin-des-Champs jouissoit, dès 1119, d'un Four aux Halles, duquel il est parlé dans la Bulle de Calixte II, que j'ai citée ci-dessus : on voit dans les Archives de ce Prieuré & dans l'*Histoire* qu'en a publié Dom Marrier (*f*), qu'en 1137 Louis VII accorda une exemption à *Adelende Genta*, pour une maison & un four qu'elle avoit fait bâtir

(*f*) Pag. 31 & 33.

dans le Marché de Champeaux ; & qu'en 1223, A. Evêque de *Thérouenne*, (*Morinensis*) donna ce four aux Religieux de S. Martin, envers lesquels il étoit déja chargé de 20 s. de cens : ce four est désigné dans tous leurs Titres sous le nom de *Fief de la Rapée*, (au Marché aux Poirées) *in vico qui dicitur Judæorum* ; or cette rue des Juifs me paroît remplacée aujourd'hui par la grande rue de la Friperie, qui aboutit à celle dont il s'agit.

RUE DE MONDETOUR. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Prêcheurs, de l'autre dans celle du Cygne. Guillot & tous ceux qui l'ont suivi ont écrit *Maudetour*, & avec raison ; elle est ainsi nommée dans les Rôles de 1300 & de 1313, & ce nom subsistoit encore du temps de Corrozet. Sauval (*g*) dit qu'elle s'appeloit, au XIVe siécle, rue *Maudestour* & *Maudestours*, & depuis la rue du Cygne jusqu'à celle de la Truanderie, ruelle ou rue *Jean Gilles*. L'Abbé Lebeuf (*h*) a inféré du nom de *Maudetour*, qui veut dire *mauvais détour*, ou que c'étoit un endroit dans lequel on avoit fait quelque mauvaise rencontre, ou que ce nom pouvoit venir de l'ancien Château de Maudestor. J'ignore la véritable étymologie : la plus plausible me paroit venir du nom d'une Famille. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1205, Burchard d'Orçai vendit à l'Evêque de Paris la dixme d'Orçai & celle de Maudetour (*i*) ; qu'en 1227, il y eut une déclaration de Guillaume,

(*g*) Tom. 1, p. 151.
(*h*) Tom. 2, p. 587.
(*i*) Gr. Cartul. de l'Evêché, cart. 413, fol. 253.

Abbé d'Ivernaux, au sujet d'une maison qu'il possédoit à Paris, dans la Censive de l'Abbé de Livry (*k*), *in vico qui dicitur Mondetor*, que Jean de Grêve lui avoit donnée en 1208 (*l*); & qu'au mois de Juin 1285, Garnier, Archidiacre de Brie, énonce dans son testament, des cens qu'il légue sur une maison *in vico Maldestor* (*m*); enfin, dans les déclarations rendues au Roi en 1540 (*n*), on trouve celle d'une maison sise rue Pyrouet en Thérouenne, aboutissant de deux parts aux héritiers de feu Claude Foucaut, sieur de Maudetour.

La Liste des rues, du milieu du XV[e] siécle, que l'Abbé Lebeuf a produite, est si défectueuse & si pleine de fautes, qu'il ne faut pas être étonné d'y trouver cette rue nommée *Maldesirant*: la plupart des noms y sont défigurés de façon à ne pouvoir être reconnus.

RUE DE LA POTERIE. Elle donne d'un bout dans la rue de la Lingerie, de l'autre dans celle de la Tonnellerie. Son nom vient des Poteries qui s'y vendoient le siécle dernier. Auparavant, il y avoit deux Jeux de Paume qui occupoient cet espace, desquels la rue avoit pris le nom, ainsi que celui de rue *neuve des deux Jeux de Paume*, & qui forment aujourd'hui les Halles aux Draps & aux Toiles. J'ai remarqué ci-devant que l'Abbé Lebeuf s'étoit trompé, ainsi que ceux

(*k*) Cartul. Livriac.
(*l*) Ibid. fol. 24. — Gall. Chr. t. 7. instr. col. 277.
(*m*) Cartul. S. Germ. Autiss. fol. 19 verso.
(*n*) Rec. de Blondeau, à la Bibl. du Roi, t. 28, premier Cahier.

qui

qui l'ont suivi, en disant que cette rue étoit la Ganterie, dont Guillot fait mention.

Rue des Potiers d'Etain. On désigne sous ce nom la partie des Piliers des Halles qui régne depuis la rue Pirouette jusqu'à celle de la Cossonnerie. Elle n'est guère indiquée que sous le nom général des *Piliers des Halles*, & quelquefois sous celui des *petits Piliers*, parce qu'il y en a un plus petit nombre de ce côté. Les Potiers d'étain qui s'y sont établis, leur en ont fait donner le nom.

Rue des Prêcheurs. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Denys, de l'autre à la Halle. On la connoissoit sous ce nom dès le XII[e] siécle. Sauval (*o*) dit qu'en 1300 elle s'appeloit rue *aux Prêcheurs*, & depuis *au Prêcheur*, à cause d'une maison où pendoit pour enseigne le Prêcheur, & & qui étoit nommée en 1381 l'Hôtel du Prêcheur. Je crois que la maison & l'enseigne devoient leur nom à un particulier; car j'ai vu des Lettres de Maurice de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1184 (*p*), qui attestent que Jean *de Mosterolo* avoit donné à l'Abbaye de S. Magloire ce qu'il avoit de droit *in terrâ Morinensi*, & 9 s. sur la maison de Robert le Prêcheur, *Predicatoris*. Soit que ce particulier eût des enfants qui possédèrent cette maison, ou pour quelqu'autre raison, l'on voit qu'au siécle suivant cette rue se nommoit *des Prêcheurs*; elle est indiquée ainsi dans un amortissement du mois de Juin 1252 (*q*),

(*o*) Tom. 1, p. 159.
(*p*) Cart. S. Magl. fol. 40.
(*q*) Ibid. fol. 38.

pour la maison de Pierre Mouton, *in vico Prædicatorum* : on la retrouve cependant encore, en 1407 (*r*), sous son ancien nom de rue *du Prêcheur*, dans un Compte rendu, le Siége vacant, au Chapitre de Notre-Dame. Ainsi c'est par inadvertence de Copiste qu'on lit, dans un Compte du Domaine de Paris de 1496, *rue aux Pescheurs*.

Rue de la Réale. Elle donne d'un bout dans la rue de la grande Truanderie, de l'autre sous les piliers des Halles. Dans les Titres du XVe siécle, elle est appellée ruelle ou rue *Jean Vingne*, *Vuigne*, *Vigne*, *des Vignes*. Je ne puis guère douter que ce ne soit le nom altéré de *Jean Bigne* ou *Bingne*, ainsi que l'écrivoit Guillot, ou peut-être de *Jean Bigue*, Echevin de Paris en 1281, ou de *Jean* dit *Bigue*, autrement *Compoins*, *Valet de l'illustre Roi de France* (*s*), mentionné dans un contrat de vente de 1284. La Caille & Valleyre l'appellent rue *de la Réale*, ou *Jean-Gilles*, soit d'après des copies infidèles, soit qu'ils l'aient confondue avec une partie de la rue de Mondetour. On la trouve désignée sur tous les Plans du siécle passé, sous le nom de rue *de la Réale*.

Rue Tirouane. Elle va d'un côté aux rues de Mondetour & de la petite Truanderie, de l'autre aux piliers des Halles. On la connoît également sous le nom de *rue Pirouette*. Le premier de ces deux noms est celui du Fief sur lequel

(*r*) Arch. de Notre-Dame.

(*s*) Cartul. S. Germ. Auxerr. fol. 7.

elle est située ; ainsi elle devroit être appelée rue *Thérouenne*. Le second, dont j'ignore l'étymologie, a été souvent altéré : on trouve dans la Liste des Rues du XV[e] siécle, rue *Pétonnet*, & rue *Tironne* ou *Térouenne* ; dans Corrozet & Bonfons, rue *du Pétonnet*, *du Perronnet*, *Tironnet* & *Teronne* ; d'où l'on peut juger qu'ils en font deux rues, dont l'une subsiste aujourd'hui, & l'autre est confondue avec la partie des Piliers qui en fait la continuation. Enfin elle ne forme plus qu'une rue sous le nom de *Pirouet en Tiroye*, *en Tiroire*, *en Thérocnne*, *Tirouer*, *Thérouanne* & *Tirouanne* ; en 1413, *Pierret de Térouenne* ; *Pirouet en Thérouenne* en 1454, 1492 & 1540 ; & dans un Arrêt de 1501, *Pirouette en Thérouenne*, qui, je crois, est son véritable nom. J'ai dit ci-dessus que c'étoit celui du Fief sur lequel elle est située : il fut vendu par Adam de Saint-Mesmer à Pierre des Essarts, le 2 Janvier 1330 (*t*), moyennant 1025 livres. Ce dernier en fit sa déclaration au profit du Roi le 17 du même mois.

RUE DE LA TONNELLERIE. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Honoré, de l'autre dans celle de la Fromagerie & à la Halle. On la connoît plus particuliérement sous le nom des *grands Piliers des Halles* : dès le XIII[e] siécle, elle étoit connue sous celui qu'elle porte aujourd'hui. Corrozet ne la désigne que sous le nom de *la Toilerie*, & c'est avec raison qu'elle est indiquée dans la Caille & ailleurs sous les deux noms, car on les distinguoit anciennement. La Tonnellerie étoit

---

(t) Thrés. des Chart. layett. 1, cotte 27.

la rue ou chemin sous les Piliers, l'autre côté étoit la Toilerie : on l'appeloit aussi rue *des Toilières* ; & au 4[e] Livre des Comptes de Marcel, en 1557, elle est indiquée rue *des Toilières, qui fait front aux rues de la Tonnellerie & aux Toilières, du côté de la Halle au Bled.*

RUES DE LA TRUANDERIE. La grande traverse de la rue Comtesse d'Artois dans celle de S. Denys ; la petite commence au coin de la rue de Mondetour, & aboutit dans la grande. Elles étoient connues au XIII[e] siécle. Borel (*u*) & Sauval citent un Cartulaire de S. Lazare, dans lequel cette rue est appelée *vicus Trutenariæ* ; l'année n'est pas marquée : ce qu'il y a de certain, c'est que dans un amortissement du mois de Juin 1252 (*x*), est indiquée une maison *in Truendaria ab oppositis putei dicti vici* ; & que dans une quittance donnée par l'Evêque de Paris au Couvent de S. Magloire (*y*), de 62 liv. Parisis pour différentes acquisitions, elle est nommée *vicus Truendariæ.* Sauval rapporte l'étymologie de ce nom aux mots de *truand* & de *truander*, qui signifioient dans notre vieux langage *gueux, gueuser, mandier* ; & M. Piganiol a embrassé cette opinion, fondé peut-être sur ce que Robert Cénal l'appelle *via mendicatrix* ; d'autres l'attribuent au vieux mot *tru, truage*, qui signifie *tribut, impôt, subside.* Pasquier (*z*) explique aussi le mot *Truander* par ceux de *gourmander* & *fouler*, qui conviennent assez souvent à ceux qui perçoivent les impôts ;

(*u*) Thrés. des Rech. & Antiq. Gaul. p. 435 & 563. — Sauv. t. 1, p. 165.

(*x*) Cart. S. Magl. fol. 38.

(*y*) Ibid. fol. 58 & seq.

(*z*) Rech. liv. 8, ch. 42, p. 747.

& je crois devoir incliner pour cette dernière étymologie. Guillot parle en cet endroit du *Carrefour de la Tour*,

> Où l'on giette mainte Sentence
> En la maison à Dam Séquence.

Ce Carrefour étoit la première entrée des Halles; il est vraisemblable qu'on y percevoit les droits dus sur les marchandises qui arrivoient, & que le nom en fut donné alors à la rue. Il subsiste encore à l'endroit où les deux rues de la Truanderie forment un angle : il y avoit en ce lieu un puits commun, appelé vulgairement *le Puits d'amour*, qui avoit été rebâti en 1525. M. Piganiol (*a*) prétend que ce nom a pour cause une raison qui lui est commune avec tous les puits qui sont dans les Villes ou dans des lieux habités, *parce qu'ils servent*, dit-il, *de rendez-vous aux Valets & aux Servantes, qui, sous prétexte de venir puiser de l'eau, y venoient faire l'amour.* Il eût été, je crois, plus exact de dire que c'étoit la coutume aux puits communs; car les puits particuliers ne servent pas de rendez-vous, & l'amour qui se fait à un puits public n'a guère le droit d'inspirer la crainte, ni de causer du scandale. Le nouvel Editeur de M. Piganiol (*b*) dit « qu'il y a des gens » qui prétendent que l'on doit dire *Puy*, *Podium*, » qui signifie un Carrefour, ou une petite éminence, » & qu'on assure que cet endroit s'appeloit anciennement ainsi. »

Ces deux étymologies me paroissent bien suspectes. La première est hazardée, & me semble uniquement fondée sur des fictions, ou sur des

(*a*) Tom. 3, p. 311.

(*b*) Ibid.

aventures triviales qui peuvent être arrivées en cet endroit. La seconde me paroît destituée de tout fondement, & je ne me rappelle pas qu'on se soit jamais servi du terme de *Podium* pour exprimer un Carrefour. Ne seroit-il pas aussi vraisemblable de dire que ce nom vient du propriétaire ou de l'enseigne de la maison à laquelle ce puits étoit adossé ? Le Titre de 1252, que j'ai cité ci-dessus, indique que dès-lors il y avoit un puits en ce lieu ; ainsi ce n'est ni d'un Carrefour, ni d'une petite éminence qu'est venu le nom qu'on lui a donné : on crut sans doute ennoblir la rue où il est situé, en lui donnant un nom fameux dans les Romans. Ainsi la rue de la petite Truanderie a été appelée *rue du Puits d'amour* & *rue de l'Ariane* ou *Arienne* ; mais, aujourd'hui que ce puits est détruit, ces noms ne doivent plus subsister: c'est donc une faute dans les *Tablettes Parisiennes* de rappeler ce nom & celui de la petite Truanderie, comme si c'étoient deux rues différentes.

RUE VERDELET. Elle traverse de la rue Mauconseil dans celle de la grande Truanderie. Comme sur plusieurs Plans elle est nommée *Verderet*, il n'est pas étonnant que l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, trompé par la Caille, l'ait confondue avec celle du même nom qui donne dans la rue Plâtrière, & qu'il ait donné à celle-ci tous les anciens noms que la première a portés. Il est vrai qu'elles avoient toutes les deux le défaut d'être fort étroites & fort sales ; ce qui a fait appeler celle-ci anciennement rue *Merderiau*, *Merderai*, *Merderel* & *Merderet* : on a adouci ce nom en changeant deux lettres ; &, avant le milieu du siécle passé, on la nommoit rue *Verdelet*.

Fin du huitiéme Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce VIII[e] Quartier.

Fin de la Table.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier des Halles.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 3 Février 1773. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

NEUVIÈME QUARTIER:

SAINT-DENYS.

RECHERCHES
CRITIQUES,
ISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

id verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
ez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St. Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

RECHERCHES
CRITIQUES,
ISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS.
JUSQU'À PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

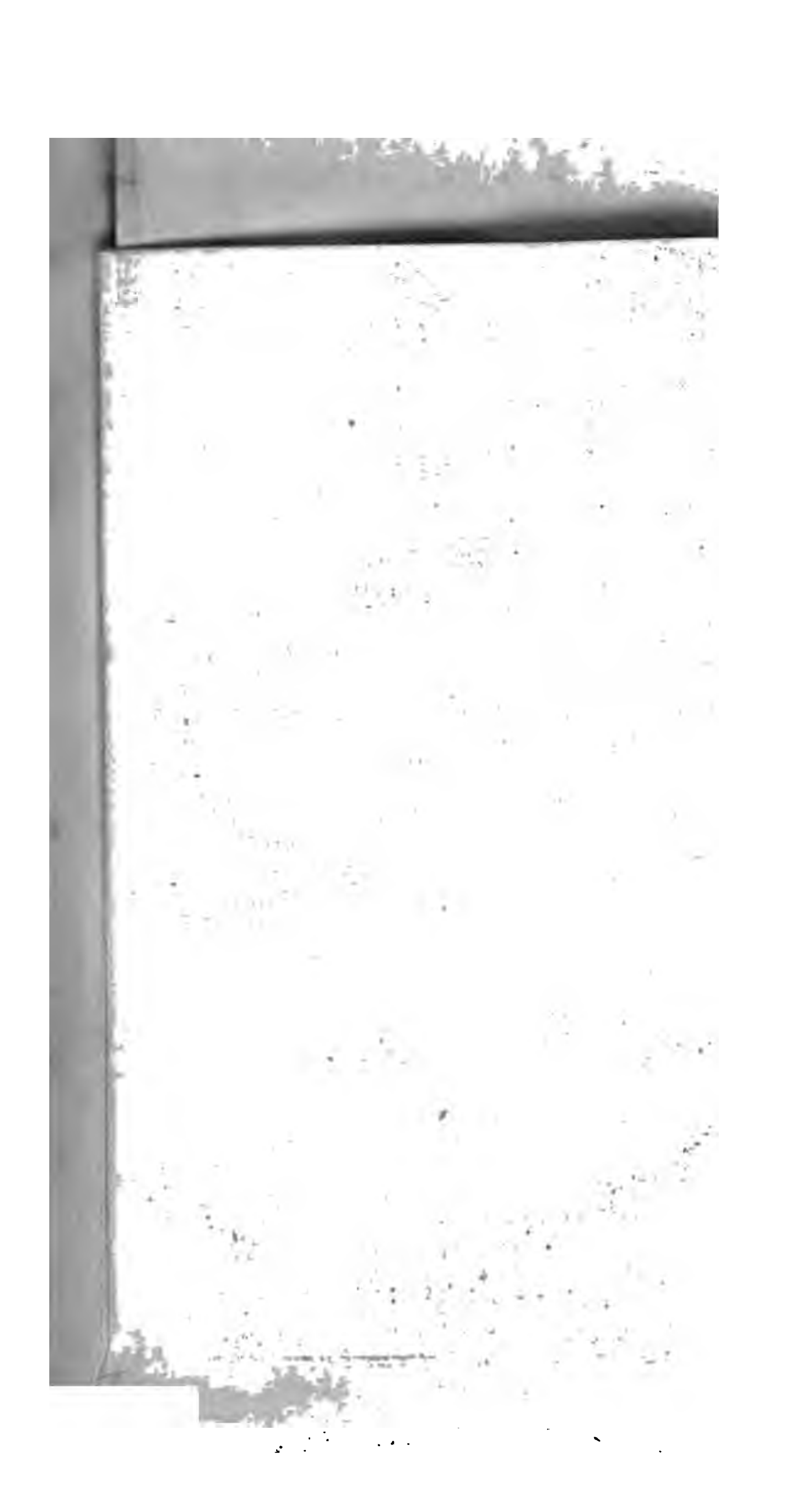
Par le Sr. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.
l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.

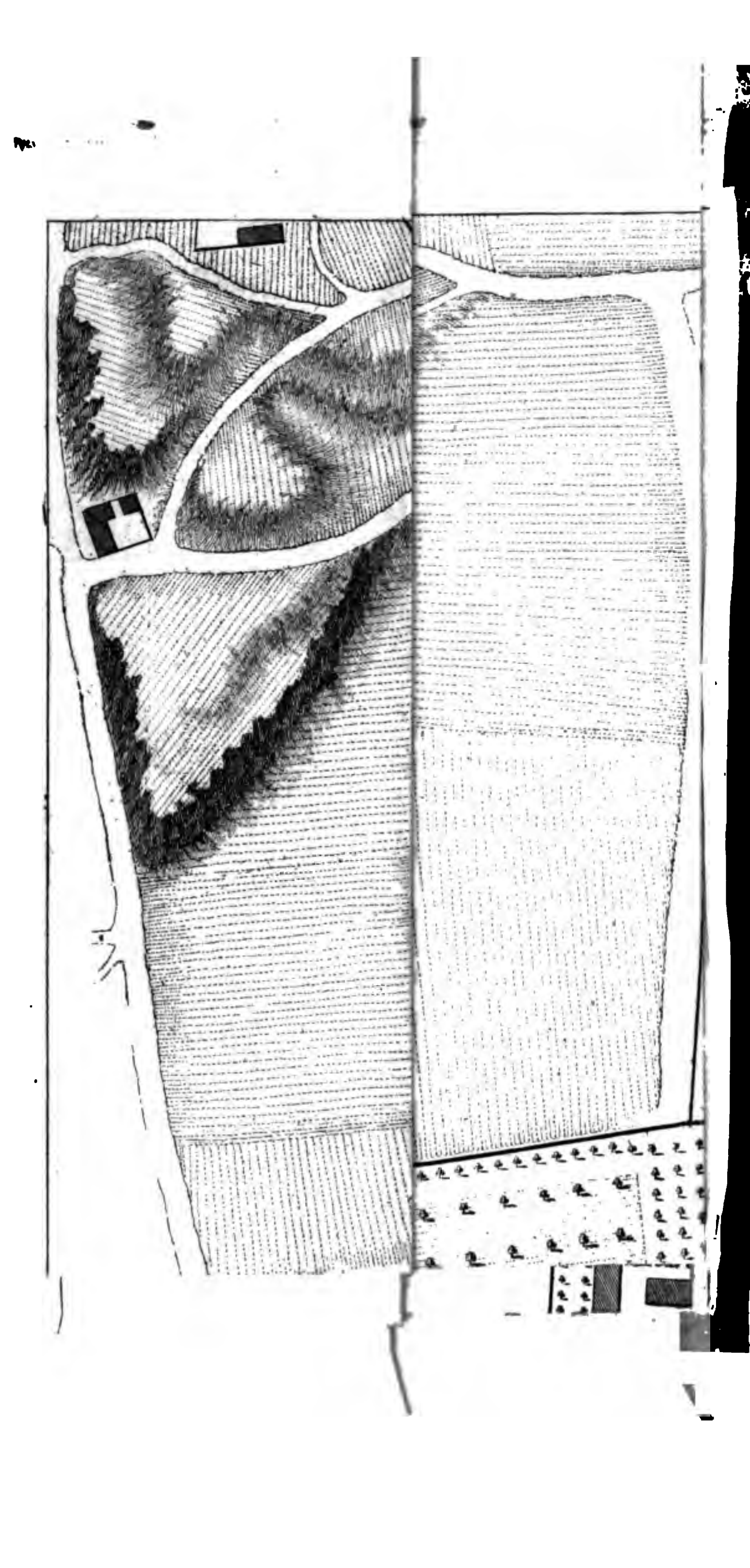
id verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté
des grands Augustins.
et
ez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire
ruë St. Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilège du Roi.





ADDITION.

L'IMPRESSION de ce Quartier étoit achevée, lorsque M. le Prevôt des Marchands & MM. les Officiers Municipaux, toujours occupés de l'utilité des Citoyens & de la décoration de la Ville, ont fait agréer au Roi le Plan de construction de plusieurs Hôtels sur des terreins situés rue Poissonnière, entre le Boulevard & le clos S. Lazare: cet espace sera coupé transversalement par deux rues; l'une, portant le nom *d'Enghien*, fera la prolongation de la rue Bergère au Fauxbourg S. Denys; l'autre, sous le nom *de la Michodiere*, procurera un débouché de la rue Basse-S.-Denys jusqu'à la rue de Paradis. Cet utile Projet, approuvé par Sa Majesté, & autorisé par Lettres-Patentes du 14 Octobre 1772, s'exécute actuellement sur les Dessins & sous l'inspection d'un des Entrepreneurs des Bâtiments du Roi. Je céde à regret à la prière qu'il m'a faite de ne le point nommer. Les vrais talents sont toujours modestes, mais ils décèlent tôt ou tard ceux qui les possédent.



RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR LA VILLE DE PARIS.

IX. QUARTIER.
SAINT-DENYS.

Ce Quartier est borné à l'orient par la rue S. Martin & par celle du Fauxbourg de même nom exclusivement; au septentrion, par les Fauxbourgs S. Denys & de S. Lazare inclusivement; à l'occident, par les rues Sainte-Anne, Poissonnière, & Montorgueil, jusqu'au coin de la rue Mauconseil, inclusivement; & au midi, par les rues aux Oues & Mauconseil, aussi inclusivement.

On y compte quarante-six rues, onze cul-de-sacs, trois Eglises Paroissiales, une Eglise Collégiale, une Chapelle, une Communauté d'hommes, un Couvent & trois Communautés de filles, un Hôpital, &c.

Rue Sainte-Anne. Elle fait la continuation de la rue Poissonnière, & même elle en porte

encore le nom. La Caille la fait commencer à la Barrière, près le Boulevard, & aboutir à la Nouvelle-France. Ce Quartier s'étant peuplé, il fut érigé en Fauxbourg en 1648; on lui donna pour-lors, de même qu'à la rue, le nom de Sainte Anne, à cause d'une Chapelle qu'on y avoit construite sous l'invocation de cette Sainte, pour la commodité de quelques habitants trop éloignés de Montmartre. En vertu d'une permission de l'Abbesse, du 19 Mars 1655, Roland de Bure, Marchand Coiffeur, qui avoit une maison dans ce Fauxbourg, la destina pour cet objet; il fit construire la Chapelle & le logement du Chapelain, & la donna, par contrat du 23 Octobre 1656, à l'Abbaye de Montmartre, (si l'on peut appeler *donation* une cession faite par le propriétaire, à condition d'être remboursé du fonds de terre & des frais de construction.) Cette Chapelle fut bénite le 27 Juillet 1657, & le 11 Août suivant M. l'Archevêque permit, sous la condition expresse de reconnoître le Curé de Montmartre pour Pasteur, d'y célébrer l'Office divin. On avoit aussi construit à cette entrée du Fauxbourg, en 1645, une Porte qu'on nomma *Porte Sainte-Anne*, pour faire honneur à la Reine Anne d'Autriche. Au milieu du siécle passé, on ne connoissoit cette rue que sous le nom de *la Chaussée de la Nouvelle-France.*

RUE SAINTE-APOLLINE. Elle traverse de la rue S. Denys dans celle de S. Martin. Il paroît, par les Plans de Jouvin & de Bullet, qu'on l'appeloit *rue neuve d'Orléans*; mais il y a lieu de croire que c'est une erreur, cette rue étant très-

éloignée de celle-ci : l'Abbé de la Grive & M. Robert en ont commis une autre plus considérable ; ils l'ont confondue avec la rue neuve S. Denys, & n'en ont fait qu'une, quoiqu'elles fussent distinguées & connues long-temps auparavant sous deux dénominations différentes.

RUE SAINTE-BARBE. Elle commence à la rue Beauregard, & se termine au Boulevard. Cette rue étoit connue sous ce nom dès 1540, & le devoit à une Chapelle érigée sous l'invocation de S. Louis & de Sainte Barbe, dont j'aurai occasion de parler à l'article de l'Eglise de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

RUE DE BEAUREGARD. Elle aboutit aux rues Poissonnière & de Cléri. On la connoissoit sous ce nom avant le milieu du XVI[e] siécle. Je n'ai pu découvrir si elle le devoit à quelque particulier, ou à l'avantage de sa situation.

RUE BEAUREPAIRE. Elle donne d'un bout dans la rue Montorgueil, de l'autre dans celle des deux Portes. Sauval ne parle pas de cette rue, mais il rapporte dans ses *Preuves* (*a*) un Arrêt de 1416, dans lequel elle est énoncée, & j'ai lu des Titres bien antérieurs à cette époque, qui en font mention. Dans les Cartulaires de l'Evêché en 1255 (*b*), elle est indiquée sous le nom de *Bellus Locus*, & dans un amortissement fait en faveur d'Yon de Saint-Marcel, Bénéficier de S.

(*a*) Tom. 3, p. 24.

(*b*) Fol. 162 verso. Cart. 219. — Fol. 80 verso. Cart. 111.

Eustache, au mois de Février 1258 (*c*), elle est appelée *vicus qui dicitur Bellus reditus* : je la trouve encore indiquée sous le même nom dans l'Acte d'hommage-lige que Jehan de Frusinon, Bénéficier à S. Eustache, fit à Etienne, Evêque de Paris, le Lundi avant Pâques 1275 (*d*), pour ce qui dépendoit de son Bénéfice, fondé dans ladite Eglise par Guillaume Poin-lasne ; *scilicet*, dit cet Acte, *terra de Bello reditu*. On voit en effet dans plusieurs Actes que ce terrein, qui étoit appelé *le Fief d'Isabelle de Gif*, & qui appartint aux Bénéficiers fondés par Guillaume Poin-lasne, étoit à peu près circonscrit par les rues Beaurepaire, Pavée, des deux Portes, & Montorgueil. Ces Bénéficiers sont aujourd'hui connus sous le nom de *Chapelains de S. André*, à cause d'une Confrérie en l'honneur de ce Saint, qui fut établie dans cette Chapelle au commencement du XV[e] siécle.

Je ne sais pourquoi l'on a changé les noms Latins de ce terrein en celui de *Beaurepaire* ; mais on le nommoit ainsi en 1372, suivant le Censier de l'Evêché de cette année, & même dès 1313, suivant un Rôle de Taxe & un Arrêt du 13 Avril 1331. Il y avoit dans cette rue, en 1478, une Plâtrière qui portoit le même nom.

RUE DE BOURBON. Elle aboutit d'un côté à l'extrémité des rues des Petits-Carreaux & de Montorgueil, de l'autre près la Porte S. Denys. Je crois qu'elle doit son nom à Dame Jeanne de

(*c*) Parv. Cart. fol. 117 recto. Cart. 185.

(*d*) Bibl. Reg. N° 5185 fol. 249.

Bourbon, Abbeſſe de Fontevrauld, à qui les Dames Filles-Dieu, qui ſont de cet Ordre, voulurent faire honneur. Il paroît qu'elle s'appeloit anciennement rue *S. Côme*, & rue *du milieu du Foſſé*, noms qu'elle portoit conjointement avec celles qui couvroient le foſſé qu'on avoit creuſé en cet endroit : je la trouve indiquée dès 1639 ſous le nom de rue *de Bourbon* (*e*), & dans un enſaiſinement du 1 Mai 1663, elle eſt nommée rue *des Filles-Dieu* ou *de Bourbon.*

Les bâtiments de cette rue n'ont été entiérement finis que depuis le commencement de ce régne. On voit par le Plan de la Caille, qu'il y avoit en 1714 un eſpace vuide entre les rues S. Claude & neuve S. Sauveur. Il ſurvint à cette occaſion des conteſtations que je ne rappelle, que parce qu'elles me donnent celle de parler de ce Quartier, communément appelé *la Villeneuve.* Sauval n'a rien dit d'exact ſur cet article, & les Plans du Commiſſaire Lamarre, ouvrage de l'imagination, ſont encore plus défectueux en cet endroit qu'en tout autre. Le terrein dans le Fauxbourg, qui appartenoit aux Filles-Dieu, & celui de l'Hôpital d'Imbert de Lions, qu'elles y ont réuni, étoit d'une grande étendue ; il paroît qu'il étoit borné par le grand égout, par les rues Poiſſonnière, S. Denys, du Fauxbourg S. Denys, juſques & compris la maiſon de l'Echiquier, & par leur enclos actuel. Les fortifications qu'on fut obligé de faire pendant la priſon du Roi Jean, coupèrent ce terrein en deux parties. Les Filles-Dieu ſe refugièrent dans la Ville, & firent con-

(*e*) Cenſ. de l'Archev.

ſtruire un nouvel enclos à leur Monaſtère, dont on retrancha une partie pour de nouvelles fortifications. Ce terrein forma dans la ſuite une Voirie : ſous Charles IX, on y creuſa des foſſés, que le peuple & nos Hiſtoriens ont appelés *Foſſés jaunes*, de la couleur des terres qu'on en tira. Dès le commencement du XVI[e] ſiécle, on avoit conſtruit des maiſons en cet endroit, on avoit même bâti une Chapelle, & ce Fauxbourg devenoit de jour en jour plus conſidérable : on lui avoit donné le nom de *la Villeneuve*. Les malheurs dans leſquels la Ligue plongea la France, & particuliérement la Ville de Paris, obligèrent de ruiner ce Fauxbourg & d'en abattre les maiſons. Ces démolitions rehauſsèrent encore la ſurface de ce terrein, & lorſque le calme eut diſſipé toutes les craintes, l'on commença à rebâtir ce Fauxbourg : on l'appela pour-lors *la Villeneuve ſur gravois*. Louis XIII, pour encourager ceux qui voudroient s'y établir, accorda, par ſes Lettres-Patentes de 1623, la franchiſe à toutes les perſonnes qui exerceroeint les Arts & Métiers, le privilége d'y travailler librement & publiquement, & d'y tenir boutique ouverte, à l'inſtar du Temple. Ce terrein commença dès-lors à être couvert de maiſons, & entrecoupé des rues que nous y voyons aujourd'hui, elles étoient toutes bâties vingt ans après ; on y contruiſit auſſi une Chapelle, qui a été depuis érigée en Cure. Le Rempart, qui coupe ce Quartier, l'a fait diſtinguer en haute & baſſe *Villeneuve*.

Rue du Bourg-l'Abbé. Elle aboutit d'un côté dans la rue aux Oues, de l'autre dans la

rue Grénéta. Sauval (*f*) ne veut pas que ce nom vienne d'un Bourg, & il dit qu'*elle le doit ſans difficulté à Simon du Bourg-l'abbé* ou *du Bourlabbé*. Ne ſeroit-ce point ſur la mauvaiſe orthographe de ce dernier nom qu'il auroit fondé ſon opinion ? Comme il ne donne aucune preuve, je crois qu'on peut s'écarter de ſon ſentiment, & croire que ce nom vient d'un Bourg ancien, qui exiſtoit ſous les Rois de la ſeconde Race ; que s'étant accru, on y conſtruiſit la Chapelle de S. Georges, qui prit depuis le nom de S. Magloire ; & comme elle dépendoit de l'Abbé de S. Magloire, il eſt aſſez vraiſemblable que le Bourg voiſin, qui s'augmentoit tous les jours, prit alors le nom de *Bourg-l'Abbé*. Le Commiſſaire Lamarre (*g*), qui penſoit très-bien que ce nom n'étoit point celui d'un particulier, a cru qu'il venoit de l'Abbé de S. Martin-des-Champs, dans la Cenſive duquel ce Bourg étoit en partie ſitué. Je pourrois lui objecter qu'alors l'Abbaye de S. Martin étoit détruite ; qu'elle n'a été rétablie que par les ordres d'Henri I ; que ſous le régne de ce Prince, le Bourg-l'Abbé exiſtoit ſous ce nom ; & qu'enfin il a confondu le Beaubourg, qui eſt véritablement dans la Cenſive de S. Martin-des-Champs, avec le Bourg-l'Abbé, qui étoit & eſt encore aujourd'hui dans celle de S. Magloire, réunie à l'Archevêché.

Rue des Petits-Carreaux ou du Petit-Carreau. Elle fait la continuation de la rue

---

(*f*) Tom. 1, p. 115.

(*g*) Traité de la Pol. t. 1, p. 139.

Montorgueil, depuis la rue S. Sauveur jusqu'à celle de Cléri. Boisseau, Gomboust & Bullet ne la distinguent point de la rue Montorgueil, mais ils indiquent en cet endroit les Petits-Carreaux, qui étoient l'enseigne d'une maison qui subsiste encore aujourd'hui, laquelle le devoit au lieu où elle est située. Le Censier de l'Evêché de 1575 indique une maison rue Montorgueil, *lieu dit les Petits-Carreaux*, & le Registre des Ensaisinements de 1628 fait aussi mention de la rue *des Petits-Carreaux*. Sauval lui donne le même nom, & j'ai cru devoir le préférer à celui *du Petit-Carreau*, qu'on lit sur nos Plans & dans les Nomenclatures. La partie de cette rue qui tient à la rue Poissonnière, s'appeloit en 1637 rue *des Boucheries* : il en subsiste encore une dans le même lieu.

Il y avoit dans cette rue deux cul-de-sacs : le premier s'appeloit *de la Corderie* ; il forme aujourd'hui l'entrée de la rue Thévenot & le cul-de-sac de l'Etoile. Le second a porté différents noms : en 1622, on l'appeloit *ruelle du Crucifix* ; suivant les Censiers de l'Archevêché, il portoit le même nom en 1646 ; de Chuyes & Valleyre le nomment cul-de-sac *du petit Jésus* ; & sur plusieurs Plans, on le trouve sous la dénomination de cul-de-sac *S. Claude*. Ces différents noms viennent des enseignes qu'on a substituées les unes aux autres. Il avoit repris son ancien nom *du Crucifix* avant la fin du siécle passé, & il est ainsi énoncé dans un Arrêt du Conseil du 9 Août 1768, & dans les Lettres-Patentes expédiées en conséquence le 1 Septembre suivant ; en vertu desquelles, de l'avis du Prévôt des Marchands & Echevins, du 7 Mars précédent, il est

permis au ſieur Pierre le Prieur de le ſupprimer, & d'en employer le terrein à ſon profit, moyennant 3 deniers de cens par toiſe, & une redevance annuelle de 30 liv. au Domaine.

RUE S. CLAUDE. Une de ſes extrémités aboutit à la rue Sainte-Foi, l'autre à la rue de Cléri. Elle n'étoit pas encore ouverte en 1652, lors de la publication du Plan de Gomboust. Il paroît qu'on la nomma d'abord rue *Sainte-Anne*; c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt indiquée dans les Regiſtres des Enſaiſinements de l'Archevêché; on y voit un contrat du 26 Février 1666, pour l'acquiſition d'*une maiſon rue Sainte-Anne, à l'Image S. Claude, faiſant l'un des coins de la rue de Bourbon.* Elle doit ſon nom actuel à cette enſeigne.

RUE DE CLÉRI. J'ai déja parlé de cette rue. (Voyez *Quartier Montmartre, p.* 17.) Elle commence, dans celui-ci, à la rue des Petits-Carreaux, & ſe termine à la Porte S. Denys. J'ai obſervé qu'elle devoit ſon nom à l'Hôtel de Cléri, lequel y étoit ſitué, & qu'elle le portoit encore en 1540. On voit par différents Actes, qu'elle portoit le même nom dans toute ſon étendue; il y en a cependant quelques-uns du ſiécle paſſé, dans leſquels la partie de cette rue ſituée du côté de la Porte S. Denys, eſt nommée rue *Mouffetard*.

RUE S. DENYS. La partie qui dépend de ce Quartier commence au coin des rues aux Oues & Mauconſeil, & aboutit à la Porte S. Denys. J'ai déja remarqué qu'on l'appeloit anciennement *la Chauſſée* & *la grant rue S. Denys*.

L'HÔPITAL DE LA TRINITÉ. Nos Historiens ne sont ni exacts ni d'accord entr'eux sur l'origine de cette Maison ; la plupart en fixent l'époque en 1202 : Corrozet (*h*) & Sauval disent que « deux Chevaliers, Seigneurs de Galendes, donnèrent, cette même année, leur maison pour » y fonder, au nom de la sainte Trinité, un » Prieuré de l'Ordre de Prémontré, lequel fut » achevé en 1210. » Du Breul (*i*) & Lemaire ont écrit que » deux Allemands firent construire » un Hôpital pour les Pélerins ; qu'en 1210, ils » obtinrent la permission d'y bâtir une Chapelle, » & qu'ils fondèrent trois Religieux de Prémontré.» L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* n'en place la fondation qu'en 1217, & la Caille en recule l'époque jusqu'en 1544. Il est vrai qu'il ne nous reste aucun Titre qui fasse mention de cet Hôpital avant 1202 ; on peut cependant avancer avec raison qu'il existoit auparavant, puisque Eudes de Sully, Evêque de Paris, dit dans ses Lettres (*k*) que, de son consentement & par son autorité, on avoit construit une Chapelle dans *la Maison hospitalière de la Croix-de-la-Reine* : d'où il s'ensuit que cet Hôpital & la Chapelle existoient avant la contestation qu'elle occasionna, laquelle fut terminée en 1202. On voit dans ces Lettres, 1° que cet Hôpital avoit été fondé par Guillaume Escuacol, à l'usage des pauvres de cet endroit, *ad opus pauperum ejusdem loci* ; 2° qu'il s'appeloit

(*h*) Corrozet, fol. 70. — Sauval, t. 1, p. 594.

(*i*) Du Breul, p. 964. — Lemaire, t. 3, p. 156.

(*k*) Cartul. S. Germ. Auxiss. fol. 18 verso.

l'Hôpital *de la Croix-de-la-Reine*, à cause d'une Croix ainsi nommée, placée au coin des rues Grénéta & de S. Denys, où cet Hôpital fut construit; 3° que l'on convint que, pour ne pas préjudicier aux droits de l'Eglise de S. Germain, ou pour l'indemniser, il lui seroit payé 10 s. chaque année, & qu'il n'y auroit point de cloches à la Chapelle. Ce dernier article ne fut pas long-temps exécuté : les Frères de l'Hôpital prétendoient avoir des cloches; le Chapitre de S. Germain s'y opposoit. Eudes de Sully fut encore pris pour arbitre : par sa Sentence du mois d'Août 1207 (*l*), il permit aux Frères d'avoir des cloches, en payant annuellement 10 autres sols au Chapitre de S. Germain. On voit dans cet Acte, que cette Maison prit dès-lors le nom de la sainte Trinité, qui étoit apparemment le Vocable de la Chapelle. Il paroît jusque-là que cet Hôpital étoit véritablement un lieu d'asyle pour les pauvres, *ad opus pauperum*, & qu'il étoit administré par un Chapelain; mais, soit que les Fondateurs ne fussent pas satisfaits de la forme d'administration, ou que leurs affaires particulières ne leur permissent pas d'y donner tous leurs soins, ils jugèrent plus convenable de n'y recevoir que des Pélerins, & d'en confier la conduite aux Religieux de Prémontré : ils offrirent en conséquence à Thomas, Abbé d'Hermières, la direction de cette Maison. Les Lettres de Pierre de Nemours, Evêque de Paris, de 1210, (*m*) nous apprennent que Jehan Paâlée & Guil-

(*l*) Ibid. fol. 18.
(*m*) Ibid. fol. 19 recto. — Annal. Ord. Præm. p. 984. & Prob. col. 600 & 601.

laume Escuacol, son frère utérin, étoient fondateurs de cet Hôpital; qu'ils l'avoient donné aux Religieux d'Hermières, à condition qu'il y en auroit au moins trois d'entr'eux chargés d'y exercer l'hospitalité à l'égard des Pélerins seulement qui ne sont que passer, *ministerium hospitalitatis Peregrinorum tantummodò transeuntium*; qu'ils célébreroient la Messe & l'Office divin, &c. Dans les Annales de cet Ordre, on lit que l'Abbé Thomas souscrivit à ces conditions, & y envoya un Maître & quatre de ses Chanoines. L'Abbé Lebeuf (*n*) dit qu'on prit en 1348 leur Cimetière pour inhumer les pestiférés, & qu'au XVI[e] siécle cela se pratiquoit encore. Je n'ai trouvé aucune preuve de cette anecdote. Le Cimetière de la Trinité ne devoit pas être fort vaste, & comme, suivant nos Historiens (*o*), la maladie épidémique qui régnoit alors emportoit, à l'Hôtel-Dieu seulement, plus de 500 personnes par jour, & que d'ailleurs on avoit été obligé de fermer le Cimetière des SS. Innocents, je ne crois pas que celui de la Trinité pût les contenir. Tout ce que j'ai pu découvrir à ce sujet dans un Manuscrit de la Bibliothéque de S. Germain-des-Près (*p*), c'est que les Religieux qui étoient à la Trinité, cédèrent à la Ville, par Acte de 1353, une partie de leur jardin *pour y faire un Cimetière commun*, & se chargèrent de l'entretenir moyennant 18 den. pour fosse ordinaire, & 6 den. pour celles des enfants.

Les Religieux d'Hermières restèrent en pos-

(*n*) Tom. 1, p. 116.

(*o*) Hist. de Paris, tom 1, p. 601.

(*p*) Manuscrit de l'Abbé d'Estrées, fol. 6.

ſeſſion de cette Maiſon juſqu'en 1545, que le nombre prodigieux de pauvres & d'enfants obligea les Magiſtrats de pourvoir à leur logement & à leur ſubſiſtance. Comme l'hoſpitalité avoit ceſſé d'être obſervée à la Trinité, les Confrères de la Paſſion y avoient loué une grande ſalle pour y repréſenter les Myſtères. On trouve dans l'*Hiſtoire du Théâtre François*, & dans pluſieurs autres Auteurs, l'origine & les progrès des Spectacles à Paris : les *Hiſtrions* ne furent connus que par le mépris qu'inſpiroient aux honnêtes gens, des équivoques indécentes, une ſatyre groſſière, des paroles obſcènes, & des geſtes analogues à la liberté du ſujet. Si Charlemagne & ſes ſucceſſeurs ne les proſcrivirent pas, ils les notèrent de l'infamie qu'ils méritoient (*q*). Dans les premiers ſiécles de la troiſiéme Race, l'on ſe contenta de réprimer la licence ſcandaleuſe des *Jongleurs* ; mais comme le bon goût ne régnoit point encore, on paſſa d'un excès à un autre; les moralités prirent la place des bouffonneries, on ſubſtitua les ſujets ſaints aux ſujets profanes; on avoit ſcandaliſé, & l'on voulut édifier, ſans s'apercevoir du ridicule des moyens qu'on employoit pour y parvenir : c'eſt ce qui a fait dire à un de nos plus grands Poëtes, qu'une troupe groſſière de Pélerins

. . . Sottement zélée, en ſa ſimplicité,
Joua les Saints, la Vierge, & Dieu par piété (*r*).

Ces Pélerins, ainſi appelés parce qu'ils alloient

(*q*) Ord. de 789. Capit. Reg. Fr. t. 1, p. 229, 1163 & 1179.

(*r*) Boileau, Art Poëtique, ch. 3.

de Villes en Villes, représentèrent le Mystère de la Passion : suivant le Commissaire Lamarre (s), & les Historiens de Paris, ils en firent l'essai à Saint-Maur-des-Fossés en 1398. Je crois cependant que cette époque n'est pas juste : quoi qu'il en soit, ce spectacle sans goût, ce mélange bizarre de la sainteté & de l'indécence, de ce qu'il y a de plus respectable dans la morale, & de plus grossier dans la plaisanterie, fixa l'attention du Prévôt de Paris, lequel, par son Ordonnance du 3 Juin de la même année, défendit *de représenter aucuns Jeux de personnages, soit des Vies des Saints, ou autrement, sans le congé du Roi ; à peine d'encourir son indignation, & de forfaire envers lui* (t).

Cette défense obligea ces Acteurs à recourir à l'autorité du Roi : pour se le rendre favorable, ils érigèrent leur Société en Confrérie (u), sous le titre de la Passion de Notre-Seigneur. Charles VI écouta favorablement leurs représentations, il assista à leur Mystère, & leur permit, par ses Lettres-patentes du mois de Décembre 1402, de le représenter, & autres piéces semblables, tant à Paris que dans l'étendue de la Prévôté & Vicomté. Ces mêmes Lettres nous apprennent, 1° que Charles VI s'étoit fait inscrire dans cette Confrérie ; 2° qu'elle étoit déja fondée dans l'Eglise de la Trinité, sous le titre de *Maître & Gouverneurs de la Confrérie de la Passion & Résurrection de Notre-Seigneur* ; 3° qu'ils avoient

(s) Tr. de la Pol. t. 1, p. 437. — Hist. de Paris, t. 2, p. 725.

(t) Liv. rouge du Châtelet, fol. 167.

(u) Reg. des Bannières du Chât, premier vol. fol. 77.

avoient représenté ces Mystères avant l'année 1402, qu'ainsi ils existoient en corps, mais que ce fut seulement alors que cette Société eut un établissement légal par les Lettres-Patentes citées ci-dessus. La Confrérie étoit, comme je viens de le dire, établie à la Trinité, elle y loua une salle de vingt-une toises & demie de long sur six de large, qui avoit été originairement destinée pour loger les Pélerins. Quelques Auteurs ont blâmé les Religieux d'Hermières, d'avoir autorisé *par cupidité* l'établissement d'un Théâtre dans une Maison religieuse, & dans un lieu consacré à l'hospitalité. Ils n'ont sans doute pas considéré que chaque siécle a ses mœurs, ses usages & ses préjugés. Sous les deux premières Races de nos Rois, & sous partie de la troisiéme, la piété n'étoit presque qu'une férocité religieuse, un zèle outré, ou une simplicité grossière; on n'avoit pas la sagacité de discerner ce qui appartenoit au fond de la Religion, d'avec ce qui n'y avoit qu'un rapport indirect; tout ce qui la concernoit en apparence, étoit respecté comme la Religion même; on suivoit sans honte les plus mauvais penchants, & l'on s'y livroit sans remords, tandis qu'on regardoit comme une impiété scandaleuse de douter du moindre des faits historiques rapportés dans la *Légende* de Jacques de Voragine. Ainsi l'on ne doit être surpris, ni de la facilité des Religieux de la Trinité, ni de la complaisance des Curés de Paris (*x*), qui faisoient avancer l'heure des Vêpres les Dimanches & les Fêtes, (jours auxquels se représentoient les Mystères)

(*x*) Hist. de Paris, t. 2, p. 726.

afin de faciliter à leurs Paroissiens la liberté de se procurer le plaisir d'un Spectacle qu'on regardoit comme édifiant.

Je ne suivrai point les progrès de ce Théâtre, qui dégénéra en Farce, & qu'on appela depuis *le Jeu des Pois pilés* ; je me contenterai d'observer que la Police mit un frein à la licence, & le renferma dans les bornes qui convenoient à sa première institution.

Les choses restèrent en cet état jusque vers le milieu du XVI[e] siécle. Dès le 14 Janvier 1536 (*y*), le Parlement avoit ordonné *que les deux Salles de la Trinité, dont la haute servoit pour la représentation des Farces & Jeux, seroient appliquées à l'hébergement de ceux qui étoient infectés de maladies vénériennes & contagieuses* ; mais il paroît que cet Arrêt n'eut point alors son exécution, car les malades qui devoient y être mis, furent placés à l'Hôpital S. Eustache, en vertu d'un autre Arrêt du 3 Mars de la même année. Les Auteurs des *Recherches sur les Théâtres* & du *Dictionnaire des Théâtres*, prétendent qu'en 1540 les Confrères de la Passion quittèrent l'Hôpital de la Trinité, & s'établirent à l'Hôtel de Flandres. Dom Félibien (*z*) recule cette époque, & dit qu'en 1547 ils furent obligés de céder leur Salle pour les petits enfants mendiants. Je crois cependant qu'ils en sortirent en 1545, & voici sur quoi je me fonde. 1° Au mois de Janvier 1545, le Parlement (&) avoit ordonné *que les enfants mâles des pauvres, étant au-dessus de l'âge de sept*

(*y*) Reg. du Parl.
(*z*) Hist. de Par. t. 2, p. 726.
(&) Du Breul, p. 965.

ans, seroient ségregés d'avec leurs pères & mères, & mis à un lieu à part, pour y être nourris, logés, & enseignés en la Religion Chrétienne. Du Breul ajoute « qu'il fut advisé qu'en toute ladite » Ville il n'y avoit lieu plus commode pour lo- » ger ces enfans, que l'Hôpital de la Trinité. » 2° Les Confrères de la Passion exposent dans une Requête visée par l'Arrêt du 17 Novembre 1548 (*a*), que, *depuis TROIS ANS, la Salle de la Passion avoit été prise, occupée & employée en l'hébergement des pauvres*; d'où l'on peut conclure qu'ils n'en sortirent pas en 1540, comme l'ont avancé les Auteurs des ouvrages sur les Théâtres, que j'ai cités, mais qu'ils l'avoient abandonné avant 1547, quoique D. Félibien ait fixé à cette même année l'époque de leur cession. 3° Enfin, j'en trouve une preuve sans replique dans le Réglement fait pour l'Hôpital de la Trinité (*b*), *érigé le 1 Juillet* 1545, & dans l'Arrêt du 6 Août suivant, qui porte que, *PAR CI-DEVANT, les Maîtres & Gouverneurs dudit Hôpital ont mis & mettent journellement à métier plusieurs desdits enfans, &c.* Après des Titres si décisifs, je ne sais sur quoi du Breul a pu se fonder pour avancer (*c*), comme il l'a fait, que les enfants commencèrent à y coucher le 20 Décembre 1547.

Personne n'ignore les priviléges que nos Rois ont accordés à cet établissement, qui est devenu de plus en plus utile; ainsi je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet.

Les Religieux Prémontrés continuèrent cepen-

(*a*) Reg. du Parl.
(*b*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 629 & 633.
(*c*) Du Breul, p. 966.

dant de faire leur demeure à la Trinité, & d'y célébrer le Service divin ; mais en 1562, ils jugèrent convenable de se retirer, & d'en laisser l'administration entière à ceux que le Parlement en avoit chargés. L'Eglise fut rebâtie & agrandie en 1598, & le Portail reconstruit en 1671.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. SAUVEUR. Nos Historiens s'accordent tous à dire que c'étoit anciennement *la Chapelle de la Tour*, & qu'elle fut ainsi nommée à cause d'une tour qui en étoit voisine : mais par qui & dans quel temps fut-elle fondée ? on ne trouve aucun acte, aucun monument qui fixe notre incertitude. Sauval (*d*) & ses Copistes ont imaginé qu'elle avoit été bâtie vers 1250, par les ordres de S. Louis, pour y faire ses prières, & se reposer lorsqu'il alloit à pied à Saint-Denys. Ils ne faisoient pas sans doute réflexion que ce Prince étoit parti le 12 Juin 1248 pour la Terre-Sainte, & qu'il n'en revint qu'en 1254 ; ils ignoroient peut-être aussi que cette Chapelle existoit avant la naissance de ce saint Roi, & que dès 1216 (*e*) il y eut une Sentence arbitrale, rendue au mois de Décembre, qui confirma le Doyen de S. Germain-l'Auxerrois dans la perception des droits qu'il prétendoit avoir sur cette Chapelle. On voit par-là que dès le commencement du XIIIe siécle, c'étoit une succursale de S. Germain ; mais je n'ai pu trouver quand elle prit le titre de *S. Sauveur*, ni quand elle fut érigée en Paroisse. L'Abbé Lebeuf (*f*) se contente de dire,

(*d*) Tom. 1, p. 362.
(*e*) Gall. Chr. t. 7, col. 257.
(*f*) Tom. 1, p. 112.

qu'en 1303 le Chapitre de S. Germain tiroit quelque revenu de cette Eglise, qui portoit alors le nom de *S. Sauveur ;* & qu'en 1335, Thomas de Ruel, qui en étoit Curé, avoit prêté serment aux Chanoines en cette qualité : c'est ce qui a fait dire vaguement à l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, que S. Sauveur étoit Paroisse en 1335. Outre que le Réglement de 1303, cité par l'Abbé Lebeuf, & rapporté par les Historiens de Paris (*g*), porte expressément qu'il s'agissoit des offrandes & des rétributions que le Doyen de S. Germain percevoit sur les Eglises *Paroissiales de S. Sauveur* & de S. Eustache, j'ai encore découvert deux Actes antérieurs, qui avoient échappé aux recherches de cet Académicien : l'un est un amortissement de 1284 (*h*), accordé par l'Evêque de Paris au *Curé* de S. Sauveur, de 10 s. Parisis sur trois maisons situées près de la Porte Montmartre ; l'autre est un Acte du 10 Août 1299 (*i*), par lequel Mathilde donne au *Prêtre* de S. Sauveur 12 deniers de cens, à prendre sur sa maison sise rue S. Sauveur. Dans le Rôle de Taxe fait en 1313, la *Paroisse* de S. Sauveur est énoncée, ainsi que les neuf rues qui en dépendoient. Les Fauxbourgs de Paris s'étant considérablement accrus & peuplés depuis l'enceinte de Philippe-Auguste, il est assez vraisemblable que la difficulté pour l'administration des Sacrements, & l'éloignement de l'Eglise de S. Germain, mirent ce Chapitre, dès le milieu du XIIIe siécle, dans la nécessité de faire ériger en Paroisse la Chapelle qui étoit située au-dela de cette enceinte.

(*g*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 99.

(*h*) Arch. de l'Archev.

(*i*) Cart. S. Germ. Auxiss.

Je ne sais donc sur quel fondement quelques-uns de nos Auteurs avancent (*k*) que cette Eglise fut rebâtie, augmentée & *érigée en Paroisse* en 1560. Cette erreur n'est sans doute fondée que sur ce qu'en 1455, le Pape Calixte III avoit permis d'unir la Cure de S. Sauveur à la Mense du Chapitre de S. Germain, & que cette union fut proscrite par Arrêt du 1 Avril 1560. C'est apparemment une faute de Copiste qui a trompé M. Robert, lorsqu'il a dit que cette Eglise avoit été rebâtie en 1550 : les Auteurs que j'ai cités ci-dessus, fixent cette époque en 1560 ; ils ne se sont sans doute pas aperçus que ces dates ne conviennent nullement au régne de François I, mort le 31 Mars 1547, sous lequel on place avec raison la reconstruction de cette Eglise. Sept Chapelles y furent bénites en 1537. Elle fut agrandie en 1571 & en 1622 ; & au moyen du secours que procura le bénéfice d'une Loterie que Sa Majesté lui accorda en 1713, elle a été réparée & embellie comme nous voyons aujourd'hui.

Les Filles-Dieu. Nous n'avons aucun de nos Historiens qui ne fasse honneur à S. Louis de la fondation de ces Religieuses. Sauval (*l*) dit qu'une Charte de Baudouin, 20e Prieur de S. Martin-des-Champs, porte que ce Prince, de concert avec ce Prélat, établit, en 1226, deux-cens femmes converties. Je conviens qu'on lit cette époque dans l'inscription qui est sur la porte d'entrée de ce Monastère : mais, 1° la Charte de Baudouin

(*k*) Sauval, t 1, p. 362. — Lemaire, tom. 2, p. 250. — La Caille, &c.

(*l*) Tom. 1, p. 470.

ne parle ni de S. Louis, ni de 200 Converties. 2° La date même de 1226 auroit dû éclairer nos Historiens ; ils n'ignoroient pas que ce Prince, âgé pour-lors d'onze ans, ne monta sur le Thrône qu'à la fin de cette année. Mais les bâtiments qu'il fit faire dans cette Maison, les revenus qu'il fixa pour l'entretien des filles qui l'occupoient, & les privilèges qu'il leur accorda, l'en ont fait regarder à juste titre comme le fondateur ; ce qui n'est pas sans exemple. Dagobert I jouit du même titre à l'égard de l'Eglise de S. Denys, qu'il ne fit qu'augmenter & enrichir.

L'opinion la plus commune, & que je crois la plus vraie, attribue l'établissement des Filles-Dieu à Guillaume d'Auvergne, depuis Evêque de Paris. La force & l'onction de ses Sermons avoient engagé plusieurs personnes du sexe, dont la conduite avoit été très-dérangée, à mener une vie plus régulière : pour leur faire éviter les occasions de la rechûte, il forma le dessein de les réunir, & de leur procurer un asyle dans un lieu convenable. Il fit bâtir à cet effet, en 1225 ou 1226, une Maison hospitalière hors de la Ville & près de S. Lazare, où il plaça *ces femmes nouvellement converties*. Cet établissement éprouva d'abord quelques obstacles de la part des Prieur & Religieux de S. Martin-des-Champs, & du Curé de S. Laurent, sur le territoire & Paroisse desquels cette maison avoit été bâtie ; mais ils furent entiérement levés au mois d'Avril de la même année 1226, par un Accord (*m*) qui fut passé entre ces pauvres Femmes nou-

(*m*) Hist. de Paris, t. 5, p. 602.

vellement converties, les Religieux de S. Martin & le Curé de S. Laurent : par cet acte, il fut convenu que la Maison seroit érigée en Hôpital, & qu'elle ne pourroit servir à un autre usage sans le consentement des parties contractantes ; que le Curé de S. Laurent seroit indemnisé des droits Curiaux, qui furent arbitrés à 20 s. de rente annuelle ; que le Chapelain ou les Chapelains seroient à la nomination du Prieur de S. Martin; que ces Femmes auroient un Cimetière, des Fonts & deux Cloches, & qu'elles pourroient acquérir jusqu'à 13 arpents de terrein. Cet exposé, que je viens de faire d'après les Titres, suffit, à ce que je crois, pour détruire ce que du Breul (*n*), Lemaire & autres ont avancé, que S. Louis fonda les Filles-Dieu, & que son dessein étoit de les placer au lieu occupé aujourd'hui par la Sorbonne : il peut aussi servir à réfuter l'Auteur du *Calendrier historique*, qui ne place (*o*) que vers 1230 la permission d'avoir un Cimetière, des Fonts & des Cloches ; & celui des *Tablettes Parisiennes*, qui marque leur fondation en 1358. Cet établissement, formé par Guillaume d'Auvergne, dut nécessairement faire des progrès sous son épiscopat, auquel il fut élevé en 1228 ; & ce fut lui sans doute qui intéressa S. Louis en faveur de ces pauvres Femmes. C'est seulement par conjecture qu'on a pu avancer qu'en 1232, ce Prince y mit 200 *Religieuses*, auxquelles il donna 400 liv. par an. Le Titre de cette fondation ne se trouve point, mais le

---

(*n*) Du Breul, p. 616 & 885. — Lemaire, t. 1, p. 504.

(*o*) Pag. 200.

nombre de Religieuses & le revenu qui leur fut affecté, sont connus par les Lettres du Roi Jean, du mois de Novembre 1350 (*p*) : elles nous apprennent que cette fondation étoit un effet de la piété & de la libéralité de S. Louis ; que la peste & la misère du temps avoient engagé l'Evêque à réduire le nombre des Religieuses à soixante ; que, sur ce prétexte, les Thrésoriers du Roi ne leur payoient plus que 200 livres ; & que, sur les réprésentations des Filles-Dieu, le Roi ordonna que leur nombre seroit de cent, & qu'on leur payeroit 400 liv. comme auparavant : mais la date de la fondation n'y est point marquée, non-plus que dans les Historiens de S. Louis. Si l'on a présumé que ce fut en 1232, c'est apparemment parce qu'en cette année les pauvres Femmes nouvellement converties obtinrent, sous le nom de *Filles-Dieu*, l'amortissement des deux arpents de terre, acquis de Guillaume Barbette, sur lesquels leur maison avoit été bâtie, & de quatre autres arpents par elles acquis dans la Censive de Saint-Lazare, sur lesquels les Prieur & Religieux cédèrent la Censive & la Justice qu'ils y avoient, ainsi que le droit de dixme, moyennant 12 livres de rente (*q*). On voit qu'en 1253 elles acquirent encore huit autres arpents de terre, & qu'en 1265, S. Louis leur accorda la permission de tirer de l'eau de la Fontaine de S. Lazare, & de la faire conduire dans leur Couvent.

Les guerres suscitées dans la suite par les An-

(*p*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 116 & suiv.

(*q*) Du Breul, p. 885.

glois, & la néceſſité de ſe défendre, firent prendre le parti de ſe précautionner contre toute attaque. Les Fauxbourgs s'étoient infiniment augmentés depuis Philippe-Auguſte, mais ils étoient ouverts de toutes parts; ce ne fut que ſous le régne de Philippe de Valois qu'on projeta de les mettre en état de défenſe. Le malheureux ſuccès de la bataille de Poitiers réveilla l'attention des Pariſiens, & les détermina à faire creuſer, à la hâte, des foſſés & des arrière-foſſés au nord de la Ville, & de ſimples foſſés autour des murs de l'enceinte méridionale. Les arrière-foſſés, ſuivant le plan arrêté, devoient traverſer la *Couture* & l'enclos des Filles-Dieu : elles furent donc obligées d'abandonner leur Maiſon, de la faire démolir, & de ſe retirer dans la Ville. Jean de Meulant, alors Evêque de Paris, les transféra en 1360 dans un Hôpital près de la Porte S. Denys, qui avoit été fondé en 1316 par Imbert de Lyons ou de Lyon (*de Lugduno*) dont je parlerai plus bas. Sauval (*r*), dans les deux longs *Diſcours* qu'il nous a donnés ſur les Filles-Dieu & ſur l'Hôpital d'Imbert de Lyons, s'eſt ſouvent écarté de la vérité; ſes Editeurs ne ſe ſont pas appliqués à la chercher, mais du moins ils n'auroient pas dû laiſſer ſubſiſter cette multitude infinie d'abſurdités, d'anachroniſmes & de contradictions qu'on y trouve preſque à chaque page, & que ſes Copiſtes ont adoptés ſans examen. Le Commiſſaire Lamarre n'a pas été plus exact : ſi l'on examine ſon cinquiéme Plan, on verra qu'il n'indique point ſous Charles V l'Hô-

(*r*) Tom. 1, p. 470 & 562.

pital d'Imbert de Lyons, où les Filles-Dieu furent transférées, & qu'il place leur Maison, sous le nom de *Filles Pénitentes détruites*, à l'endroit où la rue Notre-Dame de Recouvrance aboutit aujourd'hui, du côté du Boulevard, quoiqu'elle fût située rue du Fauxbourg S. Denys, au lieu où est encore l'enseigne de *l'Echiquier*. Il en est de même de leur Couture, qu'il nous représente bornée au nord par le Boulevard, & au midi par la rue Thévenot, quoique de ce côté elle ne descendît pas si bas, & que de l'autre elle remontât jusqu'à l'Egoût, & il lui donne la figure d'un quarré presque régulier, qui en pousse les bornes, du côté de l'occident, jusqu'à la rue du Gros-Chenet.

J'ai parlé ci-dessus de l'Hôpital d'Imbert de Lyons. On voit par les Lettres de Guillaume de Beaufet, Evêque de Paris, du mois de Juillet 1316 (*s*), qu'il consentit, à la prière d'Imbert de Lyons, à l'établissement d'un Hôpital pour y recevoir les pauvres femmes qui ne faisoient que passer, & à l'érection d'une Chapelle. Imbert, en qualité d'exécuteur du testament de ses deux fils, destina pour cet objet une maison & un jardin sis hors de la Porte S. Denys, sur la Chaussée (dans la grande rue), qu'il avoit acquise de Nicolas Tabourel (*t*). L'hospitalité qui s'y exerçoit, consistoit à recevoir de pauvres femmes pendant une nuit, & à leur donner le lendemain un pain & un denier. Il me paroît, par différents Actes, que la Chapelle étoit sous le

(*s*) Gr. Cartul. fol. 57, Cart. 73.

(*t*) Arch. de l'Archev.

titre de S. Quentin. Ce fut dans cette maison que Jean de Meulant plaça les Filles-Dieu ; il fonda une Chapelle sous le nom de la Magdeleine, & les obligea de pratiquer l'hospitalité ainsi qu'elle s'y exerçoit auparavant. Elles firent construire les lieux réguliers nécessaires pour leur Communauté ; l'Evêque leur donna des Statuts, & régla qu'il y auroit douze lits pour les pauvres femmes. Les Religieuses, pour n'être point troublées dans les exercices du Cloître & dans la récitation des divins Offices, commirent le soin de l'hospitalité à des Sœurs Converses. Les malheurs des temps, & une certaine fatalité qu'ont éprouvé presque toutes les Sociétés religieuses, introduisirent peu à peu le relâchement dans cette Communauté : telle est la suite funeste des engagements forcés, & de presque tous les sacrifices volontaires dont on n'a pas médité toute l'étendue : on prend souvent pour une vocation décidée, ce qui n'est qu'un goût passager pour une vie tranquille ; on se flatte d'étouffer des passions dont on ne connoît que les noms & dont on ignore l'empire, & l'on oublie bientôt ses devoirs quand on ne les remplit qu'à regret. Les Filles-Dieu en firent la triste expérience : l'esprit de l'ordre religieux se perdit, la ferveur & la piété s'éclipsèrent, & les divins Offices cessèrent ; à un petit nombre de Religieuses succédèrent ces victimes infortunées du libertinage, qui portèrent peut-être moins dans cet asyle le repentir du coupable abus qu'elles avoient fait de leurs charmes, que le regret plus coupable encore de les avoir perdus, & qui cherchèrent moins à y cacher la honte de leurs desordres, que celle de l'indigence, qui en est la suite ordinaire.

Il ne reſtoit plus dans cette Maiſon que deux ou trois Religieuſes & quatre à cinq Converſes, qui négligeoient même de s'acquitter des devoirs que leur preſcrivoit l'hoſpitalité qui leur étoit confiée. Charles VIII, pour remédier à ces deſordres, & remplir les intentions de S. Louis, ordonna, par ſes Lettres-Patentes du 27 Décembre 1483, que cette Maiſon ſeroit occupée à l'avenir par les Religieuſes réformées de Fontevrauld: ce Prince n'en pouvoit choiſir de plus propres à rétablir l'ordre & la diſcipline; mais leurs Conſtitutions empêchèrent, pendant onze ans, que ces Lettres n'euſſent leur effet. Robert d'Arbriſſel, fondateur de l'Ordre de Fontevrauld, dont la ſainteté n'a pas été conteſtée par ceux même qui ont attaqué ſa réputation (*u*), avoit voulu que les Religieux de ſon Ordre dépendiſſent de l'Abbeſſe; il ſe propoſoit dans cette pratique peu commune de l'humilité, l'imitation de la ſoumiſſion & de l'obéiſſance que S. Jean l'Evangéliſte avoit rendue à la ſainte Vierge, & que Jéſus-Chriſt ſembloit lui avoir preſcrite en lui diſant, *voilà votre Mère, ecce Mater tua* (*x*). Tel eſt le motif & l'origine de l'autorité temporelle que l'Abbeſſe de Fontevrauld exerce ſur les Religieux de ſon Ordre, autorité douce & bienfaiſante, qui ne laiſſe pas même aux inférieurs le mérite de l'obéiſſance à des ordres qu'ils ont ſuggérés, & ſouvent dictés eux-mêmes.

Ce genre d'adminiſtration étoit bien différent de celui des Filles-Dieu: l'Evêque de Paris leur donnoit un Chapelain à ſon choix, avoit

(*u*) Baillet, au 25 Février. | (*x*) S. Jean, chap. 19, ℣. 27.

inspection sur leur temporel, dont il se faisoit rendre compte par le Maître, Proviseur ou Gouverneur qu'il nommoit, & étoit en droit d'y faire des Visites quand bon lui sembloit : les Lettres-Patentes de Charles VIII, qui choisissoient des Religieuses de Fontevrauld pour gouverner cette Maison, lui enlevoient tous ces priviléges. Jean-Simon de Champigny, alors Evêque de Paris, plus jaloux de maintenir l'ordre ou de le rétablir, que de conserver des avantages attachés à son Siége, consentit à les sacrifier pour procurer ceux qui devoient résulter de ce changement : ses Lettres sont du 13 Avril 1494. Il se contenta d'exiger que les Religieuses feroient tous les ans l'Office de S. Louis, & qu'après le décès de Charles VIII & le sien, elles feroient célébrer un Service pour le repos de leurs ames. Cet obstacle étant levé, les Religieuses de Fontevrauld furent introduites dans la Maison des Filles-Dieu. Sauval (*y*), Dom Félibien, M. Piganiol & autres, disent qu'elles en prirent possession le 15 Juin 1495, au nombre de huit Religieuses & de sept Religieux, & qu'ils n'y trouvèrent que quatre Converses, lesquelles finirent leurs jours dans l'observance.

S'il n'y avoit pas erreur dans cette dernière date, il y auroit eu un intervalle de presque quatorze mois entre les Lettres de l'Evêque & leur exécution. Sauval, pour répondre à cette objection, remarque qu'alors l'année commençoit à Pâques ; il fixe cette Fête, en 1494, après le 13

(*y*) Sauval, t. 1, p. 572. — Hist. de Paris, t. 1, p. 289. — Piganiol, t. 5, p. 597.

Avril, & l'acte de soumission à l'Evêque huit jours après, c'est-à-dire, le 21 Avril 1495. Il y a une erreur manifeste dans cette supputation : car d'un côté Pâques tomboit en 1494 le 30 Mars, & de l'autre il ne seroit pas possible de concilier cette introduction des Religieuses de Fontevrauld & l'incorporation des quatre Filles-Dieu le 15 Juin 1495, avec l'Acte même qui la constate, en date du 17 Juillet 1494 (z). On voit par cet Acte, rapporté dans les preuves de Sauval (&), que ledit jour l'Evêque s'est transporté dans la Maison des Filles-Dieu, (dans laquelle il avoit introduit *depuis peu* quelques Religieuses de Fontevrauld,) pour écouter les plaintes de deux anciennes Sœurs qui y demeuroient avant la réforme, lesquelles ne vouloient pas s'y assujétir ; & qu'après avoir entendu leurs raisons, il a ordonné qu'elles seroient mises hors de la Clôture, mais qu'elles resteroient dans la Maison, où elles seroient logées suivant qu'il conviendroit, & qu'on pourvoiroit à leurs besoins.

Les Religieuses de Fontevrauld, qu'on avoit tirées du Monastère de la Magdeleine, près d'Orléans, & de celui de Fontaine, près de Meaux, prirent le nom de *Filles-Dieu*, qu'elles conservent encore ; elles y exercèrent l'hospitalité qui leur étoit prescrite, laquelle n'a cessé qu'au commencement du siécle passé. La Chapelle de l'Hôpital & les bâtiments étoient en très-mauvais état : on voit dans les Archives du Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois, que sur une Requête qui lui fut présentée par ces Religieuses, il leur permit

(z) Reg. du Secrét. de l'Arch. | (&) Tom. 3, p. 218.

de faire bâtir une nouvelle Chapelle dans leur jardin, parce que celle qu'elles avoient étant située sur la rue, le Service divin étoit troublé par le bruit. On commença, la même année 1495, l'Eglise que nous voyons aujourd'hui, dont Charles VIII posa la première pierre : elle fut achevée & dédiée en 1508. Vers 1582, Pierre de Gondi, Evêque de Paris, unit à cette Maison la Chapelle de Ste Magdeleine, que Jean de Meulant avoit fondée lorsqu'il transféra les Filles-Dieu dans la Ville. On voit encore au Chevet extérieur de cette Eglise, un Crucifix devant lequel on conduisoit, dans les siécles précédents, les Criminels qu'on alloit exécuter à Montfaucon (a) ; ils le baisoient, recevoient de l'Eau-bénite, & les Filles-Dieu leur apportoient trois morceaux de pain & du vin : ce triste repas s'appelloit *le dernier morceau du Patient.*

Les Filles de l'Union Chrétienne, communément appelées *les Filles S. Chaumond.* Elles doivent leur établissement aux soins & aux libéralités de Mlle de Croze, & à la piété de M. le Vachet. L'institution des Communautés religieuses a toujours eu pour objet l'instruction & l'éducation de la Jeunesse : la nonchalance de certains parents, souvent même leur ignorance ou leur pauvreté, y mettoient des obstacles qui eussent été insurmontables, si la Providence n'avoit suscité des personnes éclairées, assez zélées pour enseigner aux autres les régles de conduite qu'elles-mêmes pratiquoient, & assez charitables pour

(a) Sauval, t. 1, p. 482 & 574.

remplacer

remplacer ceux à qui la nature ou la fortune ne permettoit pas de remplir ces devoirs indiſpenſables : c'eſt ainſi que ſe ſont formées ſucceſſivement tant de Communautés ſi néceſſaires, ſans leſquelles un nombre infini de jeunes filles n'auroient eu qu'une légère idée de la Religion, & auroient été privées des connoiſſances convenables à leur ſexe, & utiles dans les différents états de la vie.

Ces Inſtitutions, quelque modernes qu'elles ſoient, ne ſont cependant qu'un renouvellement des anciennes, qui ſe pratiquoient dès les premiers temps du Chriſtianiſme; on ſait qu'il y avoit dès-lors des Sociétés de ſaintes filles, femmes ou veuves, qui, ſans aucun habit particulier, & ſans s'aſtreindre à des vœux, cherchoient à faire en commun le bien que chacune ne pouvoit faire ſeule. On n'ignore ni l'utilité de ces Aſſociations, ni la conſidération dont elles jouiſſoient dans l'Egliſe & dans l'Etat : ainſi ſe formèrent *les Diaconiſſes*; elles aidoient aux Prêtres, & les ſuppléoient dans quelques fonctions, telles que les ſépultures & les immerſions pour le Baptême ; elles inſtruiſoient les adultes de leur ſexe, ouvroient les portes de l'Egliſe de leur côté, faiſoient des conférences en particulier, viſitoient les malades & les pauvres, & leur diſtribuoient les aumônes des fidéles. Saint Paul en fait mention en pluſieurs endroits, & ſur-tout dans ſon Epître aux Romains, *chap.* 16; & c'eſt à ce ſujet que S. Jean Chryſoſtôme dit que *Phœbé Diaconiſſe avoit rendu ſervice, en faiſant l'office d'Apôtre & d'Evangéliſte.* Ces Diaconiſſes avoient une eſpéce de conſécration ou ordination, qui fut défendue par le premier Concile

d'Orange en 441, & abolie par celui d'Epaune en 517 : on en retrouve cependant encore quelques traces dans le siécle suivant, puisque cette défense fut renouvelée dans un Concile des Gaules en 634, & que le Canon 56 du quatriéme Concile de Toléde, tenu l'année précédente, fait mention des Veuves qui se consacroient à Dieu sans entrer en Communauté.

Telle est la première origine des Communautés séculières, dont il s'est toujours conservé quelques vestiges, mais qui heureusement se multiplièrent en France dans le siécle dernier. Le Séminaire de l'Union Chrétienne, un des plus utiles établissements en ce genre, a pour objet l'instruction des nouvelles Catholiques & des filles qui manquent des secours temporels, & de protecteurs qui puissent les leur procurer. Les fondements en furent jetés dans la Maison de la Providence, que M[me] de Pollalion avoit fondée. On voit que huit personnes, qui s'étoient jointes à elle pour donner à cet établissement plus d'étendue & plus d'utilité, firent entr'elles une association, dont l'Acte fut souscrit à Paris, sous le nom de *Régle d'Union*, le 17 Octobre 1652 (*b*) : c'est ce qui a engagé quelques Auteurs à regarder M[me] de Pollalion comme l'Institutrice du Séminaire de l'Union Chrétienne, j'avoue même qu'on lui donne ce titre dans leurs Constitutions (*c*) ; mais l'établissement dont il s'agit n'eut lieu qu'après la mort de cette sainte Veuve, qui arriva le 4 Septembre 1657 : ce fut D[lle] Anne de Croze,

(*b*) Vie de Mad. de Pollalion, p. 194.

(*c*) Réglements & Pratiques de l'Union Chrétienne, 3[e] part. chap. 16, p. 184.

d'une Famille noble & ancienne, qui s'étant aſſociée à l'exercice & à la pratique de ſes vertus, conſomma., en 1661, le projet de l'Union Chrétienne. Elle ſe retira pour cet effet avec quelques autres perſonnes dans une maiſon qui lui appartenoit à Charonne, où elle fit les premiers eſſais de ce nouvel Inſtitut : ils furent ſi heureux, qu'elle réſolut d'y conſacrer ſa perſonne & ſa fortune; en conſéquence, elle donna au Séminaire ſa maiſon & ſes dépendances par donation entrevifs le 15 Septembre 1672, laquelle fut confirmée par des Lettres-Patentes du mois de Février 1673, enregiſtrées le 7 Mai 1678, qui permettent cet établiſſement à Charonne. L'équité & la reconnoiſſance mirent M[lle] de Croze à la tête de cette Communauté ; elle procura à la Religion des avantages ſupérieurs aux eſpérances qu'on en avoit conçues; ce qui engagea M. de Harlai, Archevêque de Paris, à permettre que cette Communauté fût transférée dans la Capitale. La Sœur de Croze & ſes Aſſociées ne trouvèrent pas d'endroit plus convenable que l'Hôtel de Saint-Chaumond, près de la Porte S. Denys. Au commencement du ſiécle paſſé, ce lieu étoit appelé *la Cour Bellot*; Melchior Mitte, Marquis de Saint-Chaumond, en fit l'acquiſition le 17 Juillet 1631, &, dans le même mois, il acheta auſſi dix maiſons voiſines, ſur l'emplacement deſquelles il fit bâtir ſon Hôtel : ainſi M. Piganiol s'eſt trompé, en diſant qu'il fut conſtruit en 1630. Cet Hôtel paſſa aux S[r] & D[me] Menardeau; mais leurs créanciers l'ayant fait ſaiſir, les Sœurs de l'Union Chrétienne paſſèrent avec eux un contrat d'acquiſition le 30 Août 1683. M. l'Archevêque ayant approuvé ce traité le 9 Août

de l'année suivante, il fut confirmé par un Jugement des Commissaires, du 20 Décembre 1684, & suivi d'un Decret aux Requêtes du Palais, du 23 Mars 1685, qui leur en adjuge l'entière propriété moyennant 92000 liv. elles obtinrent de nouvelles Lettres-Patentes au mois d'Avril 1687, registrées au Parlement le 18 Novembre, & en la Chambre des Comptes le 30 Décembre de la même année. Ces formalités, nécessaires pour rendre un établissement légal, n'étoient point cependant toutes remplies, lorsque les Filles de l'Union Chrétienne vinrent à Paris; le Jugement des Commissaires leur parut suffisant pour prendre possession de la maison qu'elles avoient acquise, elles s'y rendirent au commencement de l'année 1685, & le 16 Février leur Chapelle fut bénite sous l'invocation de S. Joseph. On doit remarquer que les Lettres-Patentes exigent (*d*), que *cette Maison ne pourra être changée ni convertie en Maison de Profession religieuse, & que celles qui y sont à présent & qui leur succéderont, seront toujours en l'état de séculières, suivant leur Institut.* Le nom d'*Union Chrétienne* leur a été donné, à cause de leur union à J. C. dans sa vie cachée, dans ses prédications & ses travaux, & de leur association réciproque tant des personnes de Paris que de celles des Provinces, chargées des mêmes soins pour l'instruction des nouvelles Converties & des jeunes filles sans bien : celui de *Saint-Chaumond* vient, comme je l'ai dit, de l'Hôtel de M. de Saint-Chaumond, connu par plusieurs Ambassades. L'Abbé Lebeuf (*e*) prétend qu'on

(*d*) Hist. de Paris, tom. 4, p. 285; & tom. 5, p. 233.

(*e*) Tom. 2, p. 479 & 493.

écrit abusivement *Saint-Chaumond*, au lieu de *Sainche-Aumond*, *Sanctus Aunemundus*. Cette savante étymologie n'est point prouvée, & ne peut l'être facilement. Le saint Evêque de Lyon est également nommé *Aunemundus*, *Annemundus*, *Chanemundus*, *Ennemundus*, & en notre langue, par corruption ou abréviation, *Chaumond*; mais rien n'indique qu'il faille dire *Sainche* pour *Saint*, ni que *Sainche* fût le prénom d'*Aunemond* ou *Aumond*: d'ailleurs, quand on devroit admettre l'opinion de l'Abbé Lebeuf, elle n'auroit ici nulle application, parce que les Dames de Saint-Chaumond ne doivent pas ce nom à l'Evêque de Lyon, mais à l'Hôtel qu'elles habitent. Il existe encore une autre Maison de l'Union Chrétienne, ou *le petit Saint-Chaumond*, dont je parlerai à l'article de la rue de la Lune.

Il y a dans la rue S. Denys quatre cul-de-sacs : le premier s'appelle *cul-de-sac de la Porte aux Peintres* ; il est situé près de l'ancienne Porte de l'enceinte de Philippe-Auguste, qui fut démolie en 1535. Au XIV[e] siécle, c'étoit une ruelle nommée *de l'Arbalêtre*, de l'enseigne d'une maison dans laquelle étoient deux Jeux de Paume, le long des anciens murs (*f*). On l'appela ensuite *ruelle sans chef, dite des Etuves* ; il portoit ce nom en 1365 : on indique alors une adjudication, au Châtelet, d'une maison tenant à la Place des Etuves & à la maison de l'Asne rayé ; elle fut donnée à bail le 5 Janvier 1368, & dans l'acte elle est dite sise *ruelle des Etuves*. La maison voisine, dont je viens de parler, lui fit prendre son nom, & on

(*f*) Arch. de l'Archev.

l'appela *ruelle de l'Asne rayé*, qui étoit l'enseigne de cette Hôtellerie. Elle portoit encore ce nom en 1542, auquel temps il fut permis, par Arrêt du 11 Décembre, à Guyon le Doux, Maître Peintre, de faire bâtir une maison avec une tournelle en saillie au coin de cette ruelle, du côté de la rue S. Denys. Je ne sais si c'est de lui, comme il y a grande apparence, qu'elle a pris le nom qu'elle porte, ou si elle le tient d'une Famille qui y demeuroit au XIII[e] siécle; car en 1305 la maison de l'Arbalêtre appartenoit aux enfants de Gilles le Peintre, ainsi qu'il paroît par un transport de leur Curateur (*g*) fait après la fête de S. Simon & de S. Jude de la même année.

Le second, qui est du même côté, près de la Trinité, est appelé *cul-de-sac de Bas-four*; au XIV[e] siécle, on le nommoit simplement *rue sans chef*, & *ruelle sans chef, aboutissant à la Trinité.* Je la trouve en 1374 dans les Archives de S. Martin-des-Champs, sous le nom de *Bas-four*, & en 1400, *ruelle sans chef*, appelée *Bas-fours*; on lui a donné indifféremment ces deux noms, mais enfin le dernier a prévalu; j'en ignore l'étymologie.

De l'autre côté de la rue est le *cul-de-sac de l'Empereur.* On trouve dans un Compte des Confiscations, rendu en 1421, & cité par Sauval (*h*), une maison sise rue S. Denys, devant la Trinité, tenant d'une part à la *rue Perrette*, & il me paroissoit que cette rue devoit être le cul-de-sac de l'Empereur; mais comme je ne l'ai point trouvé indiqué ailleurs sous ce nom, & qu'il portoit alors le

(*g*) Ibidem.

(*h*) Tom. 3, p. 290.

même nom qu'aujourd'hui, je crois qu'il y a erreur de Copiste. (*Voyez ci-après* Rue du Renard.) Il paroît par plusieurs Titres de l'Archevêché, que cette ruelle, ainsi que la rue Thévenot, portoient les noms de rues *des Cordiers* & *de la Corderie*, parce que la plupart de ces ruelles servoient à des Corderies : aussi trouve-t-on dans un Titre nouvel du 4 Décembre 1591, une maison sise *rue des Corderies, dite de l'Empereur.* Dès l'an 1391, on voit que cette ruelle s'appeloit *de l'Empereur*, & que c'étoit l'enseigne d'une maison qui y étoit située, & dont les mêmes Titres de l'Archevêché font mention en 1495 ; ce nom s'est conservé depuis, comme on le peut voir dans de Chuyes & sur le Plan de Boisseau : je ne sais pourquoi sur ceux de Gomboust, de Bullet, &c. cette ruelle est nommée *cul-de-sac de Grand Pleurs* ; j'ignore encore si c'est de lui qu'il est fait mention dans une Déclaration rendue au Domaine du Roi le 23 Mars 1539 (*i*), *d'une maison rue S. Denys, devant la Trinité, tenant à une petite ruelle appelée* LA RUELLE DU MOUTON : je ne l'ai point vu ailleurs indiquée sous ce nom.

Enfin, le cul-de-sac ou *Cour Sainte Catherine.* Il doit son nom à une maison & jardin, anciennement appelée *le Pressoir*, appartenant aux Religieuses de l'Hôpital de Sainte Catherine. La santé & le délassement obligeoient quelquefois ces Religieuses de changer d'air, avec la permission de leurs Supérieurs ; dans cette vue, elles acquirent la maison du Pressoir, & le 9 Avril

(*i*) Bibl. du Roi, Rec. de Blondeau, tome 2, dernier Cahier.

1641 (*k*) M. l'Archevêque leur permit d'y faire construire une Chapelle, & d'y vaquer aux exercices de Religion qui se pratiquent audit Hôpital, à la charge toutefois qu'il ne s'y pourra faire à l'avenir aucun Hospice, Maison, ou Communauté.

RUE DU FAUXBOURG S. DENYS. Elle commence à la Porte S. Denys, & finit à la Maison de S. Lazare & au coin de la rue S. Laurent.

LA PORTE S. DENYS. Elle étoit située, sous le régne de Philippe-Auguste, entre la rue Mauconseil & celle du petit Lion : sous Charles IX, elle fut reculée, & placée entre les rues neuve S. Denys & Sainte-Apolline. Une suite constante de victoires & de prospérités avoit déja fait ériger deux Arc-de-triomphes à la gloire de Louis le Grand : la rapidité de ses conquêtes en 1672, le passage du Rhin, quarante Villes fortifiées & trois Provinces soumises aux loix du Vainqueur dans l'espace de deux mois, engagèrent la Ville à lui élever ce nouveau monument de son amour & de sa reconnoissance.

RUE NEUVE S. DENYS. Elle traverse de la rue S. Denys dans celle de S. Martin. On l'appela d'abord rue *des deux Portes*, parce qu'elle aboutissoit aux Portes S. Denys & S. Martin. L'Abbé de la Grive & M. Robert se sont trompés, en confondant cette rue avec celle de Sainte-Apolline, & en lui conservant le nom *des deux Portes*,

(*k*) Reg. du Secrétariat.

qu'elle a perdu depuis long-temps ; car dans les Archives de l'Archevêché, on la trouve indiquée en 1655 sous le nom de *rue neuve S. Denys.*

RUE DES FOSSÉS SAINT-DENYS. Elle régne le long du Boulevard, & continuoit jusqu'à la rue Poissonnière ; mais depuis quelques années ce chemin a été coupé presque à moitié de son ancienne étendue. On l'appelle aussi quelquefois *rue Basse*, ou *basse Villeneuve* ; la Caille la nomme rue *neuve des Fossés S. Denys*, ou rue *neuve des Filles-Dieu.* Elle renferme trois cul-de-sacs, figurés sur nos anciens Plans sans aucun nom : celui que l'Abbé de la Grive publia en 1728, est, à ce que je crois, le premier où ils soient marqués avec leurs noms particuliers. Le premier & le plus grand s'appelle *cul-de-sac S. Laurent*; la Caille & Valleyre le nomment *rue neuve S. Laurent* : il doit sans doute ce nom au territoire où il est situé, qui dépend de la Paroisse de S. Laurent. Le second porte le nom de cul-de-sac *des Filles-Dieu*, parce qu'il est ouvert sur le terrein de leur ancien enclos. On voit sur un Plan-terrier de ces Religieuses, fait il y a environ cent ans, que ce cul-de-sac s'appeloit alors *ruelle Couvreuse.* Le dernier se nomme cul-de-sac *des Babillards* ; je ne sais d'où lui vient cette dénomination, mais il est ainsi indiqué sur le Plan-terrier que je viens de citer.

RUE DES ÉGOUTS OU DU PONCEAU. Elle va de la rue S. Denys à celle de S. Martin. Les Plans de Paris & les Tables des rues différent presque tous en cet endroit : les uns ne présentent qu'une seule rue des Egouts, d'autres

distinguent cette rue de celle du Ponceau ; parmi ceux-ci, il y en a qui placent la rue du Ponceau du côté de la rue S. Martin, jusqu'au coude qui s'y trouve, d'autres au contraire qui lui donnent ce nom depuis ce coude jusqu'à la rue S. Denys, & cette dernière opinion me paroît la mieux fondée. Ces deux noms viennent d'un égout qui passe encore aujourd'hui dans cette rue, & d'un petit pont qu'on avoit construit au-dessus pour la facilité du passage. On trouve dans les Archives de S. Martin-des-Champs une foule de Titres qui font mention, dès le XIV[e] siécle, du *Poncel*, & des maisons bâties *sur le Poncel*, *à l'opposite de la Chapelle Ymbert*, & *près le Ponceau* & la rue Guerin-Boisseau. Il y a un Arrêt du 26 Mars 1331 qui fait mention *du Poncel* ou *Ponceau des Filles-Dieu*, & qui peut prouver que le territoire de ces Religieuses s'étendoit à peu près jusque-là. Cet égout fut couvert en 1605, & l'on y fit une rue par les ordres & aux dépens de M. Miron, alors Prévôt des Marchands : ce Magistrat fit en même temps réparer la Fontaine voisine, qui porte le même nom.

RUE S. ÉTIENNE, ou *rue neuve S. Étienne à la Villeneuve*. Un de ses bouts donne dans la rue de Beauregard, l'autre sur le Boulevard. Elle étoit connue sous ce nom en 1540, & on le lui a redonné environ cent ans après, lorsqu'on rebâtit les maisons de la Villeneuve, comme je l'ai remarqué ci-dessus.

RUE DES FILLES-DIEU. Elle va de la rue S. Denys dans celle de Bourbon. Le Censier de l'Archevêché de 1530 la nomme *rue neuve de l'Ur-*

ſine, aliàs *des Filles-Dieu* ; dans celui de 1643, on indique une rue *Saint-Guillaume* entre les rues neuve des Foſſés & de Cléri, & une maiſon ſiſe rues S. Guillaume & Sainte-Foi : ainſi l'on en doit inférer que la rue S. Guillaume eſt repréſentée par le retour d'équerre que fait aujourd'hui la rue des Filles-Dieu dans celle de Bourbon.

RUE SAINTE-FOI. Elle commence à la rue S. Denys, & ſe termine à celle des Filles-Dieu. Dans la Nomenclature des *Rues de Paris*, imprimée chez Valleyre, on la prolonge mal-à-propos juſqu'à la rue neuve S. Sauveur. Elle eſt tracée ſans nom ſur les Plans de Gomboust & de Bullet, quoique lors de leur publication elle fût déja connue. On l'appela d'abord rue *du Rempart*, enſuite *des Corderies*, enfin rue *Sainte-Foi* : elle portoit ce dernier nom dès 1644.

RUE FRANÇOISE. Elle traverſe de la rue Mauconſeil dans la rue Pavée. Le premier nom qu'elle ait porté étoit ſimplement celui de *rue Neuve*, je la trouve ainſi indiquée dans pluſieurs Actes concernant la vente & adjudication de l'Hôtel de Bourgogne. Dheulland lui donne le nom de cet Hôtel ; on la trouve déſignée rue *neuve S. François* dans Sauval & dans le contrat d'acquiſition que les Confrères de la Paſſion firent d'une partie de l'Hôtel de Bourgogne le 30 Août 1548 ; & l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* ajoute à ces noms celui de *rue Percée*, que je n'ai pu trouver ailleurs : Corrozet ne l'indique que ſous le nom général de *rue qui traverſe par-dedans l'Hôtel de Bourgogne.* François I, par ſon Edit du 20 Septembre 1543,

ordonna la démolition des Hôtels d'Artois & de Bourgogne; les Commissaires qu'il avoit nommés à cet effet, divisèrent, le 29 Octobre suivant, le terrein en plusieurs places, & réservèrent un espace, dans lequel on ouvrit une rue, qui est appelée *rue Neuve* dans l'Acte d'adjudication qui en fut passé le 18 Mars suivant. On l'a nommée ensuite rue *neuve S. François*, enfin *rue Françoise*, & ce dernier nom n'a pas changé depuis. C'est dans cette rue qu'étoit la principale porte de la Salle des Confrères de la Passion, au-dessus de laquelle on voit encore une Croix & quelques autres instruments de notre Rédemption.

RUE GRÉNÉTA. Elle va de la rue S. Denys dans celle de S. Martin. Tous les Titres du XIII[e] siécle nous apprennent que cette rue se nommoit alors *Darnetal* ou *d'Arnetal* (*l*); j'ai cependant vu dans une donation faite en 1236 par Amauri de Meudon, à l'Abbé & Couvent de Notre-Dame de la Roche, qu'alors on l'appeloit rue *de la Trinité*. Le nom *d'Arnetal*, qu'elle portoit en 1262, 1265, &c. & qui étoit vraisemblablement celui d'un particulier, s'altéra insensiblement dans les siécles suivants, & se changea en ceux de *Guernetal*, *Garnetal* & *Grenétal*, dont enfin on a supprimé la dernière lettre. Je ne crois pas devoir réfuter la bévue du Copiste de la Liste des rues du XV[e] siécle (*m*), qui écrit rue *d'Arnescati* ou *Damestati*, ni l'opinion de l'Abbé Lebeuf, que le local ne permet pas d'admettre. On trouve dans

---

(*l*) Cartul. S. Magl. fol. 75 & 370.

(*m*) Lebeuf, t. 2, p. 605.

cette rue la principale entrée de l'Hôpital de la Trinité, dont j'ai parlé ci-dessus.

RUE GUERIN-BOISSEAU. Elle traverse de la rue S. Denys dans celle de S. Martin, & doit son nom à un particulier. Cette rue étoit connue dès le milieu du XIII[e] siécle, & les Actes de ce temps en font mention sous le nom de *vicus Guerini Bucelli* (*n*) : au commencement du siécle suivant, on disoit *rue Guerin-Boucel*, & dès 1345, rue *Guerin-Boisseau.*

RUE DU GRAND HURLEUR. Elle aboutit d'un côté dans la rue Bourg-l'Abbé, de l'autre dans celle de S. Martin. Elle est nommée *de Heuleu* & *Huleu* dans un Bail à cens du mois de Février 1253 (*o*), & dans un nombre infini de Titres (*p*), ainsi que sur les anciens Plans ; je l'ai aussi trouvé indiquée dans des manuscrits sous le nom de rue *du Pet*, & elle est ainsi désignée sur les Plans de Gomboust & de Bullet ; je vois encore par quelques Titres & Contrats ensaisinés à S. Magloire, qu'en 1627 & 1643 on l'appeloit rue *des Innocents* autrement dite *du grand Heuleu.* Elle porte le même nom *des Innocents* dans le procès-verbal du 24 Avril 1636.

RUE DU PETIT HURLEUR. Elle commence rue Bourg-l'Abbé, & aboutit dans celle de Saint-Denys. On l'appeloit, suivant Corrozet & Boisseau, *du petit Huleu*, comme la précédente ; &

(*n*) Arch. de S. Martin-des-Champs.
(*o*) Arch. de l'Archev.
(*p*) Cartul. S. Magl. fol. 75, 76, 369, &c.

du petit Leu, suivant Gomboust & Bullet. Il paroît par le Plan de Dheulland, qu'auparavant elle se nommoit rue *Pavée :* c'est une faute de Graveur, il faut lire *Palée*; ce nom venoit apparemment de Jean Palée, l'un des fondateurs de l'Hôpital de la Trinité, ou de quelqu'un de sa famille, car dans une Transaction du mois d'Octobre 1265 (*q*) elle est nommée *vicus Johannis Palée*; on la trouve sous le même nom dans un Echange entre les Religieux de S. Magloire & ceux des Vaux-de-Cernai, fait au mois d'Août 1242. Je ne la vois point indiquée sous un autre nom dans les siécles suivants; elle le portoit encore en 1540, ainsi qu'il résulte de la déclaration rendue au Domaine par le Chapitre de S. Honoré.

M. Piganiol (*r*) remarque d'après Adrien de Valois, que le nom de ces rues est altéré, & qu'il faut dire *Huë-le*, parce qu'elles étoient autrefois habitées par des filles publiques, & que dès que le peuple y voyoit entrer un homme, il excitoit les enfants à se moquer de lui, en leur disant *Huë-le*, raille-le, crie après lui. Je viens d'observer qu'il n'y avoit que la rue du grand Hurleur qui fût appelée *de Hueleu*; ainsi l'étymologie de M. de Valois n'auroit aucune application à la petite, qui portoit un autre nom; mais, en le supposant, je cherche en vain à savoir celui qu'elles portoient, du moins la grande, avant que d'être affectées à la débauche. Le libertinage & la prostitution ont toujours été sévérement défendus par les Loix divines & humaines, mais la nature corrompue ose les braver. La

(*q*) Arch. de l'Archev.

(*r*) Tom. 3, p. 373.

rigueur des Ordonnances que Charlemagne, & après lui S. Louis, rendirent contre les filles publiques & contre ceux qui leur donnent des asyles, ne fut pas un frein assez puissant pour arrêter les desordres, elle en occasionna même de nouveaux; & ce Prince si religieux se vit forcé, pour éviter de plus grands maux, de tolérer ces asyles impurs, qu'il avoit proscrits : mais on régla l'habillement des courtisanes, afin de les distinguer; on leur défendit d'exercer leur commerce infâme dans leur maisons, on désigna un certain nombre de rues où elles pourroient se rendre, & il ne leur fut permis d'y rester que pendant le jour. On se flattoit que le mépris qu'inspirent la débauche, la publicité de leurs desordres, & l'humiliation de se voir exposées à la raillerie de la populace, seroient pour elles un frein plus puissant que les peines infligées aux coupables par les Loix. Mais dans le nombre des rues désignées par les ordres de S. Louis & de ses successeurs, on ne trouve point celle de *Hueleu*; elle ne devoit donc pas son nom aux huées que méritent les courtisanes & ceux qui les fréquentent : il y a plus, l'Ordonnance de S. Louis n'est que de 1254, &, comme je l'ai observé plus haut, la rue se nommoit *de Hueleu* dès 1253, & même auparavant; je crois donc qu'il est plus vraisemblable que cette rue doive son nom à un particulier. Il est certain qu'anciennement on disoit *Huë* pour *Hugues*, & *Leu* pour *Loup*. J'ai trouvé un amortissement (*s*) fait par un Chevalier nommé *Hugo Lupus*, d'un don à l'Eglise de S. Magloire

(*s*) Cart. S. Magl. fol. 42. Bibl. Reg. N° 5414.

fait par Adam Harenc, au mois de Mars 1231; & dans les Archives de l'Abbaye d'Hières, il y a un Acte de conceſſion d'un moulin, faite à cette Abbaye par Baudouin, Abbé de S. Magloire, vers l'an 1150 (*t*), par lequel on voit que Clémence, Abbeſſe d'Hières, étoit ſœur de *Huë Leu*, *Hugonis Lupi*. L'Abbé Lebeuf (*u*) paroît adopter cette opinion. L'ancienne orthographe de *Huë leu*, uſitée dès le temps de S. Louis & depuis, me ſemble devoir être préférée à celle de M. de Valois.

RUE S. LAURENT. Elle traverſe du Fauxbourg S. Lazare dans celui de S. Laurent : ce n'étoit, du temps de Gombouſt, qu'une ruelle. Elle doit ſon nom à l'Egliſe de S. Laurent : on l'a quelquefois appelée rue *neuve S. Laurent*, pour la diſtinguer de celle du Fauxbourg, qu'on appeloit auſſi *rue S. Laurent*.

RUE DU FAUXBOURG S. LAZARE. Ce n'eſt que la continuation du Fauxbourg S. Denys, auquel on a donné ce nom, & même celui de *rue S. Lazare*, parce que l'Egliſe y eſt ſituée.

LA MAISON DE S. LAZARE. Il y a grande apparence qu'elle a ſuccédé à l'ancien Monaſtère de S. Laurent, dont Grégoire de Tours (*x*) fait mention, & dont je remets à parler à l'article de l'Egliſe qui porte ce nom. Si nous ignorons l'origine de cette Maiſon, & de la Léproſerie qu'on

(*t*) Gall. Chr. t. 7, col. 312 & 606.

(*u*) Tom. 1, p. 298.

(*x*) Lib. 6, cap. 9.

y avoit

y avoit établie, je suis bien éloigné d'en attribuer la cause, comme quelques Auteurs modernes, au refus qu'ont fait MM. de S. Lazare de communiquer leurs Titres ; la plus grande partie a été perdue ou détruite pendant les temps malheureux où la Ville de Paris se trouva sous la domination des Anglois, ainsi que le Roi Charles VI le reconnoît lui-même dans ses Lettres du 1 Mai 1404. Mais, soit que ces Titres aient été enlevés, soit que la négligence de ceux à qui ils étoient confiés nous ait privés des lumières qu'ils pouvoient nous donner, il est certain qu'on ne peut guère en parler que par conjecture.

L'Abbaye de S. Laurent ayant été ruinée, & différentes circonstances n'ayant pas permis de la reconstruire, l'Evêque de Paris y établit, ou permit d'y établir une Léproserie. Je ne trouve point de preuves que ce fût alors, comme quelques-uns de nos Historiens (*y*) l'ont pensé, un Prieuré de l'Ordre de S. Augustin, & je crois qu'ils auroient été bien embarrassés d'en citer une seule; mais je vois au contraire qu'il y avoit des Frères & des Sœurs qui avoient soin des malades, & qu'ils étoient gouvernés au spirituel & au temporel par un Maître ou Proviseur que l'Évêque de Paris nommoit, & qu'il pouvoit destituer à sa volonté. On en trouve deux exemples, en 1263 & en 1270 (*z*) ; je les cite pour prouver que, quoiqu'il soit fait mention dans plusieurs Titres que je vais indiquer, du *Prieur* & du *Couvent* de S. Lazare, on n'en doit pas absolument

(*y*) Lemaire, t. 2, p. 66. — Du Breul, p. 868.

(*z*) Cartul. de l'Evêché, à la Bibl. du Roi, N° 5185, fol. 224 & 227.

conclure que ce fût, dans ses commencemens connus, un Prieuré régulier, composé de Religieux & de Religieuses qui procuroient les secours temporels & spirituels aux hommes & aux femmes affligés de la lépre. Tout le monde sait que cette maladie est très-ancienne, qu'elle a été fort commune, parce qu'elle se communiquoit aisément, & qu'elle étoit d'autant plus à craindre, qu'elle étoit incurable : soit que ses progrès en France aient été moins considérables que dans l'Orient, ou qu'ils aient été arrêtés par la précaution sage qu'on avoit prise, de ne point laisser entrer les lépreux dans les Villes, nous ne voyons pas qu'on ait établi, sous les deux premières races de nos Rois, des Léproseries dans le Royaume ; mais il est certain qu'il y en avoit une, au commencement du XII[e] siécle, à l'endroit où est aujourd'hui S. Lazare.

Lemaire (*a*) a prétendu que les Religieux de S. Laurent prirent le titre de S. Lazare, qui leur fut donné par Philippe-Auguste, au mois de Juin 1197 ; & les Auteurs du *Gallia Christiana* avancent (*b*), qu'en 1150, Louis le Jeune ayant ramené avec lui de la Terre-Sainte douze Chevaliers hospitaliers de S. Lazare, il leur donna un Palais qu'il avoit hors de la Ville, & la Chapelle qui en dépendoit, laquelle depuis ce temps a pris le nom de S. Lazare. Le Commissaire Lamarre (*c*) leur donne une époque antérieure ; il dit que les Sarrazins ayant chassé les Chrétiens de la Terre-Sainte, les Chevaliers de S. Lazare se retirèrent

(*a*) Tom. 2, p. 67.
(*b*) Gall. Christ. t. 7, col. 1045.
(*c*) Traité de la Pol. tom 1, p. 607.

en France l'an 1137, & se mirent sous la protection de Louis VII, qui leur donna la Maison dont il s'agit. Mais ces anecdotes & ces dates ne me paroissent soutenues d'aucunes preuves. 1° Lorsque Louis le Jeune revint de la Terre-Sainte, la Maison de S. Lazare existoit depuis plus de quarante ans ; & s'il la donna aux Chevaliers hospitaliers, ce n'est pas d'eux qu'elle a pris son nom, puisqu'elle le portoit auparavant. 2° On ne trouve aucune preuve de ce don, il ne paroît pas que les Chevaliers de S. Lazare en aient joui, qu'ils aient conservé cette Maison, ni qu'ils l'aient cédée volontairement ou par autorité.

J'avoue que nos Historiens ne nous apprennent point que Louis le Gros ait fait le voyage de la Terre-Sainte ; soit qu'il en ait été détourné par des motifs particuliers, soit que ses intérêts ne lui permissent pas de quitter son Royaume dans des circonstances qui exigeoient qu'il éclairât les démarches de ses voisins, & qu'il mît des obstacles à leurs desseins, il se contenta de projeter ce voyage, & il fut le premier, dit un célèbre Historien (le Pr. Hénault), qui prit l'Oriflamme à S. Denys. Un Auteur contemporain de ce Prince (*d*) nous apprend qu'en allant à S. Denys, il s'arrêta long-temps dans la Maison des Lépreux, *tandem foras progrediens Leprosorum adiit officinas* : on sait aussi qu'Adélaïde de Savoie, sa femme, fut la principale bienfaitrice de cette Maison ; que ce Prince lui accorda, en 1110, une Foire, que Philippe-Auguste racheta depuis, & transféra aux Halles, comme je l'ai remarqué ; & que c'est

(*d*) Odo de Diogilo, Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 456.

sans doute à ces différents titres de bienfaisance & de protection, que la plupart de nos Historiens qualifient cette Maison de fondation Royale.

On ne peut douter que cette Léproserie n'ait eu dès ses commencements une Chapelle, & qu'on n'ait donné à l'une & à l'autre le nom de *S. Lazare*, vulgairement *S. Ladre*, comme on disoit alors; car la plus grande partie des établissements de ce genre sont sous son invocation, & nos Historiens, même modernes, les ont souvent confondus avec des Hôpitaux, en les appelant *Maladeries*, qui est le nom de ces derniers, au lieu de *Maladreries*, qui ne convient qu'à ceux dont nous parlons.

L'Abbé Lebeuf (*e*), après avoir reconnu que les commencements de la Maison de S. Lazare sont difficiles à prouver, dit que du Breul & le P. Dubois se sont bornés à l'envisager comme un Prieuré de Chanoines réguliers, exerçant l'hospitalité, sur-tout envers les lépreux; & il convient que cette Maison existoit en 1147: mais il ajoute qu'il n'avoit été fait mention de S. Lazare qu'en 1183; que Rigord est le premier qui en parle à l'an 1191, & que c'est dans ce temps que cette Maison a eu un Clergé régulier, composé d'un Prieur & de Religieux de l'Ordre de S. Augustin. On doit certainement avoir obligation à l'Abbé Lebeuf de ses recherches longues & pénibles, mais il eût été à desirer qu'il les eût mieux approfondies. 1° Je ne me rappelle point que le P. Dubois ait adopté l'opinion de du Breul touchant la première administration de S. Lazare

(*e*) Tom. 2, p. 480.

par des Chanoines réguliers. 2° Les termes de *Prieur* & de *Couvent* ne doivent pas toujours être pris dans le sens qu'on leur donne aujourd'hui ; le mot *Religiosi* ne signifie pas toujours *des Religieux*, mais une Société de personnes pieuses, engagées dans l'Etat ecclésiastique, ou vivant en Communauté, quoique séculières : telle étoit la Communauté des Frères & des Sœurs, tant sains que malades, qui composoient la Maison dont il s'agit. On voit en effet qu'en 1226, il n'est fait mention que de la *Maison* de S. Lazare (*f*), *Domus S. Lazari*, & non du *Monastère* ou *Couvent*; qu'en 1253, c'est *le Maître & les Frères, tant sains que malades, de la Maison de S. Lazare* (*g*) qui traitent avec les Filles-Dieu ; qu'en 1263, Renauld, Evêque de Paris, à la prière des Frères & des Sœurs de la Léproserie de S. Lazare (*h*), leur donna pour *Maître* Etienne, ci-devant Proviseur des Filles-Dieu; qu'après sa mort, arrivée en 1270, les Frères voulurent choisir un d'entr'eux, à la place de Samson (*i*), qu'Etienne Tempier, Evêque de Paris, venoit de nommer ; & que, pour le bien de la paix, ce Prélat leur donna Simon, Prêtre de la S[te] Trinité de Châteaufort : enfin l'on voit dans les *Pastoraux* de Notre-Dame, (*k*) que cette Maison étoit dans la dépendance du Chapitre, & que le Maître, nommé par l'Evêque, étoit amovible à sa volonté. A ces traits, on ne reconnoîtra certainement pas une Communauté régulière, gouvernée par un *Prieur*

(*f*) Hist. de Par. t. 5, p. 602.
(*g*) Ibid. p. 603.
(*h*) Hist. Eccl. Par. tom. 2, p. 454.
(*i*) Ibid. p. 455.
(*k*) Past. A. p. 712. B. p. 307. D. p. 285.

Religieux. Si ce terme de *Prieur* se trouve dans quelques Actes antérieurs ou postérieurs au XIII[e] siécle; si Raoul a souscrit en qualité de *Prieur* (*l*) de S. Lazare, les Lettres de Maurice de Sully pour l'augmentation de la fondation de la Chapelle S. Leufroi, en 1191; enfin si l'on trouve dans les Archives de S. Lazare un Echange fait en 1194, entre Robert, Prieur de S. Martin-des-Champs, & Daniel, *Prieur* de S. Lazare, *accensu* CAPITULI *ejusdem Domus*, ce titre ne doit s'entendre que de la primauté de la place qu'il occupoit; & le Parlement étoit si convaincu que cette Maison n'étoit point une Communauté régulière, que dans ses Arrêts, dont je parlerai plus bas, le Maître de S. Lazare n'est qualifié (quoiqu'alors cette Maison fût administrée par des Chanoines de S. Victor) que de *prétendu* Prieur *du soi-disant* Prieuré *de S. Lazare.*

3° Quoique dans les Titres anciens il ne soit fait mention que des Lépreux de Paris, & qu'ils ne nomment pas la Maison de S. Lazare, il ne me paroît pas que l'Abbé Lebeuf ait eu raison d'en conclure, qu'elle n'est connue sous ce nom que par le témoignage de Rigord, qui en parle à l'an 1191. Si, pour en prouver l'existence sous ce nom, l'on ne pouvoit produire qu'un Arrêt du Parlement de 1154, cet Auteur seroit-il mieux fondé à le rejeter, sous prétexte qu'il n'y a point de Regiltres si anciens? le défaut de Registres au XII[e] siécle est-il une preuve qu'on ne rendoit point alors d'Arrêts? mais, en le supposant, l'opinion que j'embrasse est fondée sur

(*l*) Cartul. S. Germ. Autiss. fol. 20 recto.

d'autres témoignages. Louis VII fait mention dans plusieurs Chartes, de la Maison de S. Lazare, & notamment dans celle de 1164, pour la fondation des Religieux de Grandmont, au Bois de Vincennes (*m*), auxquels, suivant qu'il est porté dans ses Lettres, les Prieur & Couvent de S. Lazare ont cédé le droit & l'usage qu'ils avoient dans ce Bois; &, pour remonter encore plus haut, la Foire accordée par Louis le Gros aux Lépreux, est appelée *Nundinæ S. Lazari Parisiensis* (*n*).

Malgré la longue énumération que l'Abbé Lebeuf (*o*) a faite des Prieurs de cette Maison, M. Piganiol (*p*) prétend que depuis 1232 jusqu'au XVIe siécle, il n'est plus parlé de Prieurs, & que ceux qui gouvernèrent cette Maison pendant cet intervalle, se contentèrent de la qualité de Maîtres de S. Lazare. Si ce fait étoit prouvé, il feroit au moins soupçonner qu'il y auroit eu quelques changements. Quoique les Historiens de Paris, & même l'Abbé Lebeuf, admettent à S. Lazare des Religieux Augustins dès le régne de Philippe-Auguste, & avant la fin du XIIe siécle, je n'en trouve aucune preuve décisive; je n'ai vu aucun monument qui atteste, ni quand ils y sont entrés, ni quand ils en sont sortis. J'ai déja dit que je ne pensois pas qu'il fallût prendre à la lettre les mots de *Prieur* & de *Couvent* : comment en effet concilier l'idée d'un Couvent régulier avec les traits qui dans tous les Actes caractérisent la Maison de S. Lazare ? Dans les Communautés

(*m*) Du Breul, p. 1230.
(*n*) Ibid. p. 868.
(*o*) Tom. 2, p. 482 & 483.
(*p*) Tom. 3, p. 418.

régulières, c'est le Chapitre général & particulier qui nomme les Chefs & les Officiers, qui ordonne les Visites, qui veille sur l'administration temporelle & spirituelle, qui reçoit les comptes, &c. ici, au contraire, c'étoit l'Evêque seul qui avoit le droit de nommer le Prieur, c'est-à-dire, le Chef, le premier de la Maison, & de le destituer; de visiter la Léproserie, de faire des Réglements, de les changer, de réformer les abus, de se faire rendre les comptes, &c. Dans les Ordres réguliers on nomme souvent pour Prieurs d'une Maison des sujets qui lui sont étrangers; ici, il devoit être pris dans la Maison même. L'Abbé Lebeuf a cité les Statuts que Foulques de Chanac, Evêque de Paris, fit en 1348, & qui furent confirmés par Audouin, son successeur immédiat: un des articles porte, *que le Prieur seroit un Frère* DONNÉ, *& cependant Prêtre; qu'il seroit* CURÉ *des Frères & des Sœurs, & Administrateur des biens.* Or s'il y eût eu une Communauté régulière de l'Ordre de S. Augustin, auroit-on choisi pour mettre à sa tête un Frère *Donné*? Personne n'ignore que les Donnés, *Donati*, *Condonati*, étoient différents de ceux que depuis on a nommés *Oblats*, *Oblati* (*q*); les uns & les autres pouvoient dans l'origine être confondus. On entendoit par les premiers, des personnes qui se dévouoient à des Monastères, auxquels ils donnoient tout leur bien ou une partie, pour y être vêtus, nourris & logés: c'étoient des personnes libres, qui prenoient ce parti par un simple motif de dévo-

(*q*) Gloss. verb. *Oblati.* — Hélyot, t. 3, p. 316.

tion, & pour éviter les dangers que l'on court dans le monde : ce nombre étoit composé d'Eccléſiaſtiques & de Séculiers. Les derniers au contraire étoient des gens d'une condition baſſe & ſervile, qui s'aggrégeoient à un Monaſtére pour y rendre les ſervices groſſiers qui ſont indiſpenſables : ils étoient aſtreints, comme les autres, à l'obéiſſance envers l'Abbé, ou les Supérieurs ; mais il y avoit une différence marquée dans leur dévouement & dans leurs fonctions : les uns ne ſe donnoient aux Monaſtères que pour s'y ſanctifier, & y mener une vie douce & tranquille ; un contrat ſolemnel, déposé ſur l'Autel, formoit leur engagement : les autres au contraire ſembloient contracter une nouvelle ſervitude, ils ſe paſſoient autour du cou la corde des cloches, & ſe mettoient ſur la tête trois ou quatre deniers, qu'ils dépoſoient enſuite ſur l'Autel en ſigne d'eſclavage.

Ces *Donnés* de la première claſſe étoient ſouvent des Eccléſiaſtiques, & même des Prêtres (*r*) ; ainſi il n'eſt point étonnant que dans les Statuts de Foulques de Chanac, que j'ai cités, il ſoit porté que le Prieur de S. Lazare ſeroit pris parmi les Frères *Donnés* ; & cet article ſeul prouve aſſez clairement, à ce qu'il me ſemble, qu'il n'y avoit point de Religieux à S. Lazare ; je ne vois pas même qu'on y en ait introduit juſqu'au commencement du XVI[e] ſiécle : mais les Viſites que l'Evêque fit dans cette Maiſon en 1513, l'ayant convaincu de la néceſſité d'une réforme, & de la difficulté d'y réuſſir ſans changer la forme

(*r*) Ibid. ex Tab. S. Max, Pictav.

d'administration, il usa du droit qu'il avoit, & y introduisit en 1515 des Chanoines réguliers de S. Victor. Je remarquerai, en passant, qu'on les choisissoit par préférence pour réformer les autres Ordres Religieux, & que l'expérience a toujours justifié la confiance qu'ils avoient inspirée; nous avons même des exemples qui font voir qu'on les a substitués avec succès à ceux qu'on n'avoit pu réformer; il paroît cependant qu'on ne les mit à S. Lazare que par commission, & ce choix n'a pu imprimer à cette Maison le titre de Prieuré, qui ne lui avoit pas été affecté. C'est pourquoi le Parlement, qui dès 1560 avoit nommé des Commissaires pour visiter cette Maison, donna enfin, *sur le vû des Lettres, Titres & Papiers concernant cette Maison &* PRÉTENDU *Prieuré de S. Lazare*, un Arrêt de Réglement le 9 Février 1566, par lequel le tiers du revenu de ladite Maison est destiné *à la nourriture & entretenement des pauvres Lépreux, auquel est affectée la Léproserie dudit lieu*; un autre tiers pour la subsistance des Religieux, & le tiers restant pour payer les dettes dudit *prétendu Prieuré*. Par ce même Arrêt, l'Evêque est maintenu dans son droit de visite & de réforme, & le Prieur tenu de lui représenter tous les trois mois les comptes de recette & de dépense, & une fois chaque année de lui rendre compte de son administration. Cet Arrêt seul détruit absolument l'opinion de Lemaire & autres, qui supposent un Prieuré affecté à S. Lazare, auquel on joignit depuis une Léproserie.

Je ne crois pas devoir refuter ici l'opinion de l'Abbé Lebeuf, qui a cru que cette Maison étoit un Hôpital construit en 1070, par Frère Jean, reclus à S. Martin: je me suis suffisamment

expliqué, si je ne me trompe, sur cet Hôpital à l'article de l'Eglise de S. Josse (*Quartier II*, *p.* 8.) pour pouvoir assurer qu'il n'étoit situé dans aucun de ces deux endroits.

Les guerres de Religion & les malheurs de la Ligue furent des obstacles à l'entière exécution du Réglement dont je viens de parler. On ne voyoit presque plus de Lépreux à S. Lazare, l'intelligence ne régnoit pas entre le Chef & les membres, la subordination étoit inconnue, & le temporel mal administré. Adrien le Bon, alors Prieur ou Chef de cette Maison, connoissoit les abus, & gémissoit des maux dont sa sagesse & sa prudence auroient pu arrêter le cours, si son autorité, souvent contestée & toujours méconnue, eût pu ramener les esprits & rétablir la concorde; mais ses soins ayant été inutiles, il prit enfin le parti d'offrir sa Maison à M. Vincent de Paul, Instituteur & Supérieur des Prêtres de la Mission, & de consentir à l'union qui en fut faite à cette Congrégation.

Les Prêtres de la Mission. Ce ne fut pas tout-à-fait, comme le dit le P. Hélyot (*s*), à l'instar de la Congrégation de l'Oratoire, ni dans la vue de former de jeunes Ecclésiastiques à la piété & à la vertu, & d'extirper les hérésies, que M. Vincent de Paul, qui, à cause de ses vertus, a été mis depuis au nombre des Saints, jeta les fondements de la Congrégation de la Mission : ce seul titre annonce l'objet qu'il se proposoit; il avoit reconnu par lui-même le besoin qu'on a

(*s*) Hist. des Ordres Religieux.

d'instruction dans les campagnes, & l'utilité que la Religion avoit retirée des Missions qu'il y avoit faites. Ce fut pour procurer cet important secours aux Fidèles qui ne sont pas éclairés, qu'il se dévoua particuliérement à ces Missions : il s'associa quelques Prêtres vertueux, capables de l'aider dans ses pieuses fonctions ; & le fruit qu'elles produisirent dans les différentes Terres du Comte de Joigny, auquel S. Vincent de Paul étoit attaché, fit naître à ce Seigneur, ainsi qu'à la Dame son épouse, le desir de former à Paris un établissement dans ce genre, & sous sa direction. Ce projet fut conçu dès 1617, mais il n'eut son exécution que quelques années après : M. de Gondi, Archevêque de Paris, & frère de M. le Comte de Joigny, entra dans ses vues, & donna à S. Vincent de Paul la place de Principal & de Chapelain du Collége des Bons-Enfants, près de S. Victor, dont il prit possession le 6 Mars 1624. Le 17 de ce mois, ce Prélat destina ce Collége pour la fondation de la nouvelle Congrégation, à laquelle il l'unit & l'incorpora depuis par son decret du 8 Juillet 1627. Le mauvais état où se trouvoient alors ce Collége & les maisons qui en dépendoient, la modicité du revenu, & la nécessité urgente d'en reconstruire la plus grande partie, engagèrent M. & Mme de Joigny à perfectionner l'œuvre qu'ils avoient commencée, en dotant ce nouvel établissement d'une somme de 40000 livres : le contrat, qui est du 17 Avril 1625, annonce la piété des fondateurs, & l'objet de l'Institut, dont *les Membres devoient s'occuper de l'instruction des pauvres de la campagne, ne prêcher, ni administrer les Sacrements*

dans les grandes Villes (*t*), *ſinon en cas d'une notable néceſſité, & aſſiſter ſpirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leurs peines corporelles.*

L'exercice des Miſſions fit connoître à S. Vincent de Paul que ſa petite Communauté ne pouvoit ſuffire à tous les beſoins de ce genre ; il penſa, avec raiſon, que le moyen le plus ſûr pour remédier aux deſordres, étoit non-ſeulement de prêcher dans les Campagnes, mais encore de former des Eccléſiaſtiques, & de les rendre capables d'inſtruire les peuples, afin de prévenir les maux que l'ignorance occaſionne.

Les ſervices que la Congrégation rendit dès ſes commencements furent ſi utiles à la Religion, que le Souverain Pontife, par ſa Bulle du mois de Janvier 1632, l'érigea en Titre, ſous le nom de *Prêtres de la Miſſion* ; ce qui fut depuis confirmé par Lettres-Patentes du mois de Mai 1642, enregiſtrées au mois de Septembre ſuivant.

Ce fut dans ce même temps que M. le Bon offrit la Maiſon de S. Lazare à S. Vincent de Paul ; celui-ci, vaincu par des inſtances réitérées pendant plus d'un an, & déterminé par des conſeils qu'il ne pouvoit ni ne devoit rejeter, conſentit enfin à l'accepter : le Concordat fut paſſé le 7 Janvier 1632 ; l'Archevêque donna, le 31 Décembre de la même année, ſon décret d'union laquelle fut autoriſée par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1633, enregiſtrées le 21 Mars ſuivant, & approuvée par la Bulle d'Innocent X, du 18 Avril 1645. Elle fut confirmée par de

(*t*) Vie de S. Vincent de Paul, p. 78.

nouvelles Lettres-Patentes du mois de Mars 1660, enregistrées le 15 Mai 1662. On peut voir par ce détail, que l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* n'a pas été fondé, non-plus que la Caille, à placer en 1197 l'époque du Séminaire de S. Lazare, cette date ne convenant ni à l'établissement primitif, ni à ceux qu'on y a joints postérieurement.

Le Cardinal de Gondi, en plaçant à S. Lazare les Prêtres de la Mission, exigea qu'il y eût au moins douze Prêtres pour célébrer les saints Offices & acquitter les fondations; il les chargea de recevoir les Lépreux de la Ville & des Fauxbourgs, de faire des Missions chaque année dans quelques Bourgs ou Villages de son Diocèse, de faire des Catéchismes, de confesser, prêcher, & de préparer les jeunes Ecclésiastiques aux Ordinations. Personne n'ignore qu'ils s'acquittent encore aujourd'hui de toutes ces obligations avec autant de zèle que de succès.

Cette Maison, qui est le Chef-lieu de la Congrégation, est aussi destinée pour les Retraites spirituelles des Ecclésiastiques & des Séculiers, ainsi que pour celle des Jeunes-gens dont la conduite est dérangée.

Avant que de finir cet article, je crois devoir observer qu'anciennement il y avoit à S. Lazare un bâtiment appelé *le Logis du Roi*: c'étoit-là que les Rois & les Reines se rendoient pour recevoir le serment de fidélité de leurs sujets, & faire ensuite leur entrée solemnelle dans cette Capitale; c'étoit aussi le lieu où l'on déposoit leurs cercueils avant que de les porter à S. Denys.

A l'extrémité de l'enclos de S. Lazare, & sur la rue du Fauxbourg, est une grande Maison

appelée *le Séminaire S. Charles :* c'eſt une dépendance de celui des Prêtres de la Miſſion, deſtinée pour les Prêtres convaleſcents, & pour les Retraites de quelques Eccléſiaſtiques.

LES FILLES DE LA CHARITÉ, *ſervantes des pauvres Malades*, communément appelées *Sœurs de la Charité.* Elles ſont redevables de leur établiſſement à S. Vincent de Paul & à Mme le Gras : quoiqu'il ne ſoit pas fort ancien, nos Hiſtoriens ne paroiſſent pas d'accord ſur ſon époque. Dom Félibien & l'Abbé Lebeuf la placent en 1642, la Caille & l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* en 1653 : on en pourroit faire remonter l'origine juſqu'à l'an 1617, que ce ſaint Prêtre inſtitua en Province l'*Aſſociation de la Charité des ſervantes des Pauvres.* Cette louable & pieuſe Inſtitution avoit pour objet de rendre aux pauvres malades les ſecours dont ils avoient beſoin : elle ſe répandit dans pluſieurs Provinces voiſines, & fut même adoptée à Paris, dans la Paroiſſe de S. Sauveur. Mais il faut conſidérer que ce n'étoit alors que ce que nous appelons encore aujourd'hui des *Aſſemblées des Dames de la Charité* : le zèle & la prévoyance ne ſuffiſoient pas ; il falloit des forces, & une certaine capacité qu'on ne peut guère trouver dans des perſonnes délicates & nourries dans la molleſſe : on avoit beſoin de Servantes robuſtes, qui ne fuſſent ni rebutées de l'humeur des malades, ni excédées par les ſervices pénibles & continuels qu'il falloit leur rendre. Louiſe de Marillac, veuve de M. le Gras, Secrétaire des Commandements de la Reine Marie de Médicis, étoit la Mère des Pauvres, au ſervice deſquels elle s'étoit entiére-

ment dévouée ; elle vouloit s'y consacrer encore d'une façon plus particulière, c'est-à-dire, par un vœu solemnel : S. Vincent de Paul, après les épreuves réitérées que la prudence exigeoit, permit enfin qu'elle entreprît l'utile établissement qu'ils avoient projeté. Mme le Gras commença, le 21 Novembre 1633, à en faire l'essai dans la maison qu'elle occupoit près de S. Nicolas-du-Chardonnet ; elle trouva bientôt des imitatrices, & le nombre des personnes qui voulurent s'aggréger avec elle devint assez considérable pour l'engager à chercher un domicile plus vaste & plus commode : elle se fixa à la Villette, au mois de Mai 1636. La Communauté s'accrut en peu de temps ; mais elle étoit également éloignée des secours de la Maison de S. Lazare, sous l'administration & la direction de laquelle elle avoit été mise, & des Pauvres, auxquels ses services pouvoient être utiles : c'est ce qui engagea, cinq ans après, Mme le Gras à se rapprocher de S. Lazare, & à s'établir au lieu qu'occupe présentement cette Communauté, Chef-lieu de toutes les Maisons des Sœurs de Charité. Elle fut érigée en Confrérie par M. de Gondi, Coadjuteur de M. l'Archevêque, le 20 Novembre 1646 : ce Prélat, plus connu sous le nom du Cardinal de Rets, ayant succédé à M. de Gondi, son oncle, approuva, le 18 Janvier 1655, les Réglements que S. Vincent de Paul avoit faits pour cette Communauté. Il fut alors facile de faire confirmer cet établissement par l'autorité Royale : les Lettres-Patentes furent expédiées au mois de Novembre 1658, & enregistrées le 16 Décembre suivant.

Les Sœurs de la Charité n'étoient, dès le commencement, que des filles de la campagne, ou d'une

d'une naissance commune, propres à des travaux grossiers & humiliants; mais l'humilité chrétienne, qui rapproche tous les états, & la piété, qui consulte moins les forces que le courage, y ont fait admettre des filles de bonne famille & d'une naissance distinguée, qui, suivant à la lettre les maximes de l'Evangile, quittent le monde pour Dieu, préfèrent un habit vil & grossier au luxe & à la vanité du siécle, souffrent avec patience & humblement les rebuts & les vivacités de ceux qu'elles servent, & prouvent enfin, par leur zèle & par leurs soins, qu'il est encore de ces âmes privilégiées qui réunissent tous les caractères que S. Paul (u) donne à la Charité; & qui en remplissent tous les devoirs. On les appelle vulgairement *Sœurs Grises*, de la couleur de leur habillement. Après cinq ans d'épreuves, elles font des vœux simples, qu'elles renouvellent le 25 Mars de chaque année. Elles sont employées à prendre soin des Pauvres & des Malades dans les Paroisses & dans les Hôpitaux, & à instruire les jeunes Filles, auxquelles elles apprennent à lire & à écrire. L'utilité de ces établissements en a heureusement si fort multiplié le nombre, qu'on en compte environ quatre-cents dans le Royaume.

La Foire S. Laurent. J'ai déja observé que Louis le Gros avoit accordé aux Lépreux de S. Lazare une Foire, laquelle avoit été confirmée par Louis le Jeune, & achetée en 1181 par Philippe-Auguste, pour être transférée aux Halles

(u) Ep. aux Corinth. ch. 13, ℣. 4, 5 & 7.

de Champeaux. Cette acquisition avoit été faite moyennant 300 liv. que ce même Prince échangea avec la Maison de Saint-Lazare, en lui accordant la Foire S. Laurent, laquelle ne duroit qu'un jour; mais depuis elle a été prolongée de huit, & même de quinze jours. Elle éprouva ensuite quelque interruption; & quoiqu'elle appartînt aux Prêtres de la Mission, comme propriétaires des biens de la Maison de S. Lazare, & qu'elle leur eût été même accordée spécialement, ils furent cependant obligés de recourir à l'autorité du Roi, qui, par ses Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1661, enregistrées le 30 Janvier 1663, *approuva, ratifia & confirma le don qui avoit été fait précédemment de la Foire aux Prêtres de la Mission, avec tous les droits & privilèges qui y étoient attachés.* Elle se tenoit dans le Fauxbourg, en un lieu découvert qu'on appeloit *le Champ S. Laurent.* Par ces mêmes Lettres, il leur étoit permis de la transférer dans un lieu ou place quelconque de leur domaine: ils destinèrent à cet effet un champ de 5 arpents, entouré de murs, dans lequel ils ont fait percer des rues bordées d'arbres, où l'on a construit des boutiques, comme nous les voyons aujourd'hui. Cette Foire dure actuellement trois mois entiers, étant ouverte dès le 1 Juillet, & finissant le 30 Septembre.

Ce Fauxbourg s'est formé sur trois terreins différents, connus sous les noms de *Gloire*, de *la Croix-Gerbilleux* & de *Lieu-franc*; c'est pourquoi il est encore appelé dans quelques Actes, dans des Arrêts, & sur quelques Plans, *Fauxbourg de Gloire.*

RUE DU PETIT LION. Elle fait la continuation de la rue Pavée, & aboutit à celle de S. Denys.

Dans un amortissement pour les Célestins, enregistré à la Chambre des Comptes le 14 Septembre 1360 (*x*), elle est appelée rue *du Lion d'or, outre la Porte S. Denys*; dans ce même siécle & le suivant, on la nommoit simplement rue *au Lion* ou *du Lion*; mais dans le XV[e] & le XVI[e] siécles, on l'appeloit rue *du grand Lion*, de l'enseigne d'une maison qui y étoit située. Elle prit bientôt le nom *du petit Lion*, car on la trouve ainsi désignée sur le Plan de S. Victor & dans Corrozet, & elle l'a toujours gardé depuis. Sauval (*y*) & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* disent qu'elle s'est quelquefois appelée rue *de l'Arbalête & des Arbalêtriers*, lesquels y ont eu long-temps un lieu vaste, destiné à leurs exercices. Si ce nom lui a été donné, ce n'a été que par le peuple, car je ne l'ai trouvé dans aucun Acte; mais il est vrai qu'on a ainsi appelé le cul-de-sac de la Porte-aux-Peintres, comme je l'ai observé ci-dessus, & qu'anciennement les Arbalêtriers s'exerçoient dans les fossés ou le long des murs : on voit même qu'en 1421 (*z*) les maisons de la rue *au Lion* aboutissoient par derrière au grand jardin du Maître des Arbalêtriers; & c'est ce qui a pu engager le peuple à donner à cette rue le nom *de l'Arbalête*.

Rue de la longue Allée. Ce n'est qu'un passage qui conduit de la rue S. Denys dans celles du Ponceau, des Egouts, & neuve S. Denys. Il n'est pas figuré sur le Plan de Gomboust, ni

(*x*) Reg. des Chartres.
(*y*) Tom. 1, p. 147.
(*z*) Compte des Confiscat. 1421, p. 36.

sur ceux du siécle dernier, quoiqu'il existât pour lors. La Caille & M. de Lisle l'appellent rue *du Housay*, & d'autres *du Houssay* : il falloit dire *Houssaie*; car il y a un ensaisinement (*a*) fait en 1639 d'une maison dite *la longue Allée*, qui fut vendue, le 22 Mai 1658, au sieur Etienne Houssaie; & c'est de ce particulier qu'elle tiroit son nom.

Rue de la Lune. Elle traverse la Villeneuve depuis la rue Poissonnière jusqu'à la Porte S. Denys. Elle étoit bâtie dès 1648 : son nom vient peut-être de celui d'une enseigne.

La petite Union Chrétienne, ou *le petit S. Chaumond*. Cet établissement est encore dû aux soins de M. le Vachet. Ce saint Prêtre envisageoit le danger & les embarras où se trouvent des personnes persécutées par leurs parents pour s'être converties, & des filles qui, cherchant à se mettre en condition, ne trouvent point d'asyles; il intéressa plusieurs personnes pieuses pour leur procurer un lieu de retraite, & les secours nécessaires : on jeta les yeux sur une maison sise rue de la Lune, que M. & Mme Berthelot, si connus par leurs charités, avoient acquise & fait accommoder pour y recevoir cinquante soldats qui revenoient malades de l'armée. La construction de l'Hôtel Royal des Invalides, que le Roi ordonna dans ce temps-là, & le peu de secours que trouvèrent M. & Mme Berthelot, rendirent leurs vues inutiles; mais comme ils n'a-

(*a*) Arch. de l'Archev.

voient eu pour objet que de soulager les malheureux, ils ne balancèrent point à accepter les propositions qui leur furent faites pour céder cette maison. Il paroît que ce fut dès 1679 qu'on jeta les premiers fondements de la petite Union; & M. Piganiol (*b*), après les Historiens de Paris (*c*), en fixe l'époque à cette année: l'Abbé Lebeuf (*d*) la place en 1680 ou 1685. Il y a erreur dans toutes ces dates: ce ne fut que le 13 Mai 1682 que M. & M[me] Berthelot, convaincus de l'utilité de cet établissement, firent par contrat une donation entrevifs aux Filles de l'Union Chrétienne de Charonne, de leur maison rue de la Lune, & des meubles, lits & ustensiles qui s'y trouvoient. Ce don fut ensuite confirmé par des Lettres-Patentes du mois de Février 1685 (*e*), enregistrées au Parlement le 5 Février 1686, & à la Chambre des Comptes le 4 du même mois de l'année suivante. Cette Communauté s'est toujours soutenue depuis, & devient tous les jours plus utile. Sainte Anne est la Patronne titulaire de cette Maison.

RUE MAUCONSEIL. Elle traverse de la rue S. Denys dans celle de Montorgueil. On ne voit pas qu'elle ait porté d'autre nom: dès 1250, elle est appelée *vicus mali Consilii*; rue *Mauconseil* en 1269, 1300, &c. Soit ignorance du vrai nom, ou fautes de Copistes, on la trouve souvent écrite *Monconseil*. L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* a confondu cette rue avec la rue Françoise,

(*b*) Tom. 3, p. 371.
(*c*) Hist. de Paris, tom. 2. p. 1394.
(*d*) Tom. 2, p. 493.
(*e*) Reg. du Parlem.

en lui donnant les noms de rue de Bourgogne, Neuve, & neuve S. François, qui, comme je l'ai remarqué à l'article de la rue Françoise, ne conviennent qu'à cette dernière. Sauval (*f*) pense que le nom de *Mauconseil* vient du Seigneur du Château de Mauconseil situé en Picardie : cette étymologie paroît assez vraisemblable.

S. JACQUES-DE-L'HÔPITAL. Une ancienne tradition attribue la fondation de cette Eglise à Charlemagne : si elle n'étoit appuyée que sur la Chronique du faux Turpin, il ne seroit pas difficile de la détruire. Quoique cette opinion soit destituée de tout fondement, elle a cependant été adoptée par Fauchet, Corrozet (*g*), Belleforest, Duchesne, Lemaire, & autres; les Chanoines même de S. Jacques semblent l'avoir autorisée par leur sceau, qui représente d'un côté S. Jacques, & de l'autre Charlemagne ; mais ces prétendues autorités ne suppléeront jamais les Actes ; ainsi, sans remonter à une origine trop ancienne, & vraisemblablement fabuleuse, examinons en quel temps les monuments historiques en font mention. Nos Auteurs les plus vrais en fixent l'époque en 1315 ; une ancienne inscription, qui étoit sur une des portes de cet Hôpital, la marquoit en 1317 ; (les Chanoines l'ont adoptée dans leur déclaration de 1522) l'Abbé Lebeuf la place en 1322, l'Auteur du *Calendrier historique* en 1319, & celui des *Tablettes Parisiennes* en 1332 : j'examinerai à laquelle de ces dates il faut se fixer.

(*f*) Tom. 1, p. 150.

(*g*) Corrozet, fol. 44. — Belleforest, t. 1, fol. 205 verso. — Duchesne, t. 1, p. 81. — Lemaire, t. 3, p. 174.

Il eſt conſtant que dès le commencement du IXe ſiécle, les pélerinages à S. Jacques de Compoſtelle devinrent très-fréquents, & que quelques François entreprirent ce voyage ; les rapports qu'ils firent à leur retour excitèrent la curioſité & la dévotion, & inſenſiblement le nombre des Pélerins s'augmenta dans les ſiécles ſuivants. Le même motif qui en avoit inſpiré le deſſein, engagea les Pélerins à former entr'eux une Société ou Confrérie : quelques Hiſtoriens prétendent que dès 1298 elle tenoit ſes aſſemblées dans l'Egliſe de S. Euſtache, mais on ne voit point qu'elle fût autoriſée avant le régne de Louis Hutin, qui, par ſes Lettres-Patentes du 10 Juillet 1315, approuva cette Confrérie, & lui permit de tenir ſes aſſemblées aux Quinze-Vingts. Charles de Valois, Comte d'Anjou, & pluſieurs Bourgeois de Paris qui s'y étoient fait inſcrire, ſe ſignalèrent par leurs libéralités, & dès 1317 ils délibérèrent de faire conſtruire un Hôpital & une Chapelle, pour y recevoir les Pélerins qui iroient à S. Jacques de Compoſtelle, ou qui en reviendroient, & même les pauvres paſſants. Ils achetèrent à cet effet le terrein qu'occupent aujourd'hui l'Egliſe, le Cloître & les maiſons qui en dépendent : les fonds néceſſaires pour l'exécution de ce deſſein ſe trouvèrent bientôt dans les aumônes des Fidèles, qui furent engagés à y concourir par les Lettres que l'Official de Paris donna en 1319, par leſquelles il permettoit aux Confrères de faire des quêtes; elles produiſirent au-delà de ce qu'on en attendoit, & le ſurplus forma un revenu de 162 liv. 13 ſols, qui bientôt fût porté à 170 livres.

Du Breul (*h*) dit que Charles le Bel, par ses Lettres du mois de Mars 1322, permit aux Confrères de faire bâtir ladite Eglise & l'Hôpital, & les Historiens de Paris (*i*) citent une Bulle de Jean XXII, du 15 des Calendes d'Août (18 Juillet) 1321, qui énonce que les bâtiments étoient déja considérables, *opere non modicum sumptuoso*; ce qui pourroit impliquer contradiction, ou induire en erreur. Cette Bulle étant datée de l'an 6 du Pontificat, n'a pu être donnée qu'en 1322, puisque ce Pape ne fut élu que le 7 Août 1316: elle nous apprend que l'intention des Confrères étoit que la Chapelle fût desservie par quatre Chapelains, dont un seroit appelé *Thrésorier*, lequel auroit l'administration des biens destinés pour la célébration du Service divin, dont il rendroit compte aux Administrateurs choisis par les Confrères; que ce Service seroit célébré par lesdits Chapelains, lesquels seroient aussi obligés de dire l'Office Canonial, & de résider; que le Thrésorier auroit 50 liv. de revenu, & les Chapelains 40 livres; enfin qu'ils auroient un Cimetière & une Cloche. Cet établissement avoit éprouvé quelques oppositions de la part du Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois & du Curé de S. Eustache: par cette Bulle, leurs droits furent conservés, & les Commissaires délégués par le Pape en fixèrent l'indemnité à 40 liv. une fois payées envers le Chapitre, & à 160 envers le Curé de S. Eustache; ils décidèrent aussi que les Confrères étant garants du revenu de 170 livres affecté

(*h*) Pag. 985.

(*i*) Tom. 1, pag. 546; & tom. 3, p. 328.

aux quatre Prêtres de cet Hôpital, il étoit juste qu'ils présentassent aux Bénéfices, dont la nomination du Thrésorier appartiendroit à l'Evêque, & celle des Chapelains au Thrésorier : cet Acte de fulmination est de 1323, c'est-à-dire 1324, puisqu'il est daté de l'Indiction VII, l'an VIII du Pontificat. Suivant du Breul (*k*), l'Eglise de S. Jacques fut construite avec tant de diligence, que la première Messe y fut chantée par Jean de Marigny, le 18 Mars 1323 ; & D. Félibien (*l*) dit, ainsi que du Breul, que la première pierre y fut posée par la Reine Jeanne d'Evreux, assistée de sa Mère, de ses Filles, & autres Princes & Princesses. Il n'est pas facile de concilier ce fait avec la Chronologie, ni d'accorder nos Historiens sur ce point. Ce fut, suivant M. Piganiol (*m*) & Lemaire, Jeanne de France, fille de Louis Hutin : à la vérité cette Princesse a été Reine de Navarre, & mariée à Philippe Comte d'Evreux; mais elle n'a jamais été Reine de France, elle n'a point eu de sœurs, & Marguerite de Bourgogne sa mère étoit morte dès 1315. Du Breul prétend que ce fut Jeanne, Reine de France & de Navarre, fille du Comte d'Evreux ; & Dom Félibien, Jeanne d'Evreux, troisième femme de Charles le Bel, laquelle ne fut mariée qu'en 1325. Pour moi je crois que la Reine qui fit cette cérémonie est Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long ; & tout concourt à le prouver. Sa mère Mahaut, Comtesse d'Artois, vivoit alors ; la Reine avoit pour filles Jeanne, épouse

(*k*) Ibid. p. 986.
(*l*) Tom. I, p. 547.
(*m*) Pig. tom. 3, pag. 363. — Lemaire, t. 3, p. 175.

d'Eudes IV, Duc de Bourgogne; Marguerite, qui fut mariée à Louis Comte de Nevers & de Flandres; & Isabelle, qui épousa Guigues VIII, Dauphin de Viennois: ces trois Princesses posèrent chacune une pierre à l'Eglise de S. Jacques, ainsi que la Reine Jeanne leur mère, alors veuve de Philippe le Long.

On ne peut douter qu'en 1329 Philippe de Valois n'ait fondé une Chapelle dans cette Eglise, quoiqu'il n'en soit fait aucune mention dans la fondation de deux autres, & qu'il soit dit qu'elles ont été érigées à l'instar de la première. Au surplus, il y avoit au commencement du XV[e] siécle quatorze Chapelains, qu'on a réduits depuis à douze; il y en eut encore successivement neuf autres, qui ne furent distingués des premiers que parce qu'ils n'avoient ni séance au Chœur, ni logement dans le Cloître: ils furent supprimés en 1482.

Dès l'an 1343, on voit que les Chapelains de S. Jacques avoient pris le titre de Chanoines: une longue possession le leur a conservé, mais cette qualité n'est attribuée qu'aux possesseurs des huit premiers Bénéfices; ce qui prouve qu'ils étoient seuls chargés de faire l'Office du Chœur à tour de semaine: les douze autres, qui ne sont tenus que d'assister à l'Office, & de dire un certain nombre de Messes, ont conservé le nom de Chapelains; on y a depuis ajouté quatre Vicaires.

Je ne rappellerai point les deux réunions qui furent faites de cette Eglise & de l'Hôpital à l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, par les Edits des mois de Décembre 1672 & d'Avril 1722, ni les contestations qui se

sont élevées à ce sujet; ce récit fastidieux de procédures ennuyeroit certainement ceux de mes Lecteurs qui n'y prennent aucun intérêt: ceux qui auroient quelque curiosité à cet égard, en trouveront le détail dans la *Description* (n) de M. Piganiol. Je me borne à observer que cet Hôpital fut séparé de l'Ordre de S. Lazare en 1734, & que les Arrêts du Conseil qui ont rétabli l'administration ancienne, ont été confirmés par Lettres-Patentes du 15 Avril 1734, enregistrées au Parlement le 4 Juin suivant.

Le Thrésorier de cette Eglise exerce ou fait exercer les fonctions Curiales dans toute l'étendue du Cloître seulement.

Les Comédiens Italiens. L'Hôtel qu'ils occupent aujourd'hui avoit été originairement bâti pour les Comtes d'Artois: il paroît qu'il étoit situé dans la rue Pavée, & qu'il étoit borné par les murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Il donna son nom à la rue Comtesse d'Artois & à la Poterne ou *fausse-porte au Comte d'Artois*, qui fut percée dans cette enceinte pour la commodité de ce Prince, & que l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* a indiquée, sans fondement, comme existant du temps de Philippe-Auguste. L'enceinte ayant été reculée de ce côté, l'Hôtel d'Artois fut agrandi jusqu'à la rue Mauconseil, & il s'étendoit jusque vis-à-vis S. Jacques-de-l'Hôpital: il appartenoit dès-lors à Marguerite Comtesse d'Artois & de Flandres, qui le porta en dot à Philippe le Hardi, fils du Roi Jean,

(n) Tom. 3, p. 339 & suiv.

lequel fut la tige de la nouvelle branche de Bourgogne. Jean-sans-peur, son fils, préféra l'Hôtel d'Artois à celui de Flandres, sur lesquels son père lui avoit laissé l'option ; & les Ducs de Bourgogne, qui lui ont succédé, y ont demeuré sans qu'il ait totalement perdu son premier nom d'Hôtel d'Artois, qu'on retrouve encore dans plusieurs Actes, quoique dès-lors & depuis on l'ait plus communément appelé l'Hôtel de Bourgogne. Cet Hôtel, ainsi que les autres biens de la Maison de Bourgogne, fut réuni à la Couronne en 1477, après la mort de Charles le Téméraire, tué au siége de Nanci, lequel étoit arrière-petit-fils de Philippe de France : il fut successivement occupé par différents particuliers auxquels nos Rois avoient accordé des logements ; mais enfin il tomboit si fort en ruine, qu'il étoit presque inhabitable, ce qui détermina François I à ordonner, par son Edit du 20 Septembre 1543 (o), que l'Hôtel d'Artois seroit démoli, & l'emplacement divisé par portions, lesquelles seroient vendues aux plus offrants & & derniers enchérisseurs. En conséquence, les Confrères de la Passion achetèrent de Jean Rouvet, acquéreur de la plus grande partie de cet emplacement, une masure de 17 toises de long sur 16 de large, moyennant 16 livres de cens & 225 livres de rente, rachetable de 4500 liv. à la charge d'y faire construire une salle pour la représentation de leur Spectacle, & des loges, dont une appartiendroit audit Rouvet, & à ses enfants & amis leur vie durant : le contrat d'ac-

(o) Hist. de Paris, tom. 5, p. 768.

quisition est du 30 Août 1548. Un Arrêt du 17 Novembre de la même année nous apprend que la Salle étoit déja construite (*p*), puisqu'il permet d'y jouer des sujets profanes licites & honnêtes, & qu'il défend aux Confrères d'y représenter le Mystère de la Passion, ni tout autre Mystère sacré. Cette acquisition fut amortie par les Lettres du Roi Charles IX, du mois de Janvier 1566, registrées en la Chambre des Comptes le 25 Février 1567. Dès que les Confrères eurent fait construire leur Salle, on ne donna plus d'autre nom à cet Hôtel que celui d'*Hôtel de Bourgogne*. S'ils firent sculpter sur une des portes (rue Françoise) les Instruments de la Passion de Notre-Seigneur, ce ne fut pas, comme l'a dit M. Piganiol (*q*), *pour marquer que leur Théâtre étoit uniquement destiné à la représentation des Pièces saintes*, puisque cela leur étoit expressément défendu par l'Arrêt de 1548, mais pour indiquer que la propriété en appartenoit à la Confrérie de la Passion. Cet Auteur a été plus judicieux dans la critique qu'il a faite de Lemaire (*r*) & autres, qui ont avancé que le Cardinal Jean le Moine acheta l'Hôtel de Bourgogne, & en fit présent aux Confrères de la Passion; sans faire attention que ce Cardinal étant mort le 22 Août 1313, n'a pu acheter l'Hôtel de Bourgogne, qui ne fut vendu qu'en 1543, ni le donner à une Confrérie qui n'existoit pas de son temps.

(*p*) Traité de la Pol. t. 1, p. 438.
(*q*) Tom. 3, p. 317.
(*r*) Tom. 2, p. 503; & t. 3, p. 294.

Tous nos Historiens conviennent que les Confrères de la Passion, ne croyant pas qu'il fût de leur honneur de monter sur le Théâtre pour y représenter des Piéces profanes, prirent le parti de louer leur Hôtel de Bourgogne & leur Privilége à une Troupe de Comédiens qui se forma pour-lors; mais on voit, par plusieurs Arrêts rendus depuis en leur faveur, qu'ils en conservoient la propriété, & qu'ils usoient de leur autorité. Ils s'étoient réservé dans leur Salle deux Loges, qu'on appeloit *les Loges des Maîtres*, & ils obtinrent la confirmation de leurs Priviléges & la permission de jouer les Mystères, par Lettres-Patentes de 1575, 1597 & 1612. Il ne paroît pas que les Comédiens aient réussi quand ils ont voulu leur donner atteinte; & si la Troupe Royale, qui y fut placée, en a joui en propriété, c'est parce que la Confrérie de la Passion fut supprimée, par Edit du mois de Décembre 1676, & ses revenus attribués à l'Hôpital-Général, pour la nourriture & l'entretien des Enfants-trouvés. Le feu Roi ayant réuni, en 1680, les deux Troupes de Comédiens pour n'en plus faire qu'une, le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne fut destiné pour les Comédiens Italiens, qui s'étoient introduits à Paris sous le régne d'Henri III : ils y représentèrent jusqu'au 13 Mai 1697, que ce Théâtre fut fermé par ordre du Roi. Quelque plausibles & bien fondées que fussent les raisons qu'on en donna pour-lors, elles n'étoient cependant pas les véritables, qu'on peut voir dans le *Dictionnaire des Théâtres*. Le Roi rétablit les Comédiens Italiens le 18 Mai 1716, & ce Spectacle a toujours continué depuis.

RUE MONTORGUEIL. Elle fait la continuation de la rue Comteſſe d'Artois, & aboutit à celle des Petits-Carreaux. Je n'ai pu découvrir l'étymologie du nom de cette rue, mais je vois qu'elle le portoit dès le XIII[e] ſiécle, *vicus Montis ſuperbi*. Dans quelques-unes de nos Nomenclatures, on la fait aboutir à la Pointe Saint-Euſtache, & on la confond avec la rue Comteſſe d'Artois; dans la Liſte du XV[e] ſiécle, elle eſt nommée rue de *Montroqueil* : c'eſt une faute de Copiſte.

Au coin de cette rue & de la rue Tiquetonne étoit anciennement un Hôpital ou Hôtel-Dieu, dont les Cenſiers de l'Evêché font mention en 1372; ils indiquent qu'il fut fondé par Philippe de Marigny : celui de 1489 énonce une Maiſon rue *Quiquetonne*, *tenant à l'Hôpital Pierre Godin*. Il exiſtoit encore au ſiécle ſuivant, & il en eſt fait mention dans pluſieurs Titres ſous le nom d'*Hôtel-Dieu S. Euſtache*.

Il y a dans cette rue un cul-de-ſac, appelé *de la Bouteille*, qui regne le long des anciens murs de l'enceinte de Philippe-Auguſte. On le nommoit, dans le ſiécle dernier, rue *de la Cueiller* (*s*), & il devoit ce nom à une maiſon dite *la Cueiller*, qui en 1603 y étoit ſituée : elle eſt indiquée *Maiſon de la Cueiller de bois* en 1627, & il paroît qu'alors ce cul-de-ſac ſe nommoit *rue Commune*. Le nom *de la Bouteille* vient également d'une enſeigne.

Vis-à-vis ce cul-de-ſac, & au milieu de la

(*s*) Arch. de l'Archev. | (*t*) Cenſ. de 1623. ib.

rue Montorgueil, il y avoit encore, à la fin du XV[e] siécle (*u*), une Tour de l'ancienne enceinte, qui gênoit le passage pour arriver aux Halles: sur la Requête des Habitants de cette rue & de Nicolas Janvier, Marchand de Poisson, la Ville ordonna, le 17 Décembre 1498, de la démolir.

RUE NOTRE-DAME DE BONNE NOUVELLE. Elle traverse de la rue Beauregard au rempart. Il paroît qu'elle a remplacé l'ancienne rue qui étoit en cet endroit avant la démolition de la Villeneuve, & qui s'appeloit rue *neuve Saint-Louis & Sainte-Barbe*. Elle doit son nom à l'Eglise dont je vais parler.

L'EGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME DE BONNE NOUVELLE. Elle a succédé à une Chapelle qui avoit été construite en 1551. La dévotion seule l'avoit mise sous l'invocation de S. Louis & de S[te] Barbe, & je ne trouve pas, comme M. Piganiol (*x*) le prétend, qu'elle ait été dédiée sous ces deux noms; mais, lorsqu'elle fut bénite en 1563, ce fut sous celui de la sainte Vierge. J'ai déja remarqué qu'en 1593 tout ce Quartier fut détruit; la Chapelle eut le même sort que les maisons. Les priviléges accordés par les Lettres-Patentes de 1623, engagèrent plusieurs Ouvriers à s'y établir; &, ce Quartier s'étant peuplé en peu de temps, les Habitants sollicitèrent la permission d'y faire

(*u*) Reg. de la Ville, fol. 47 verso.

(*x*) Tom. 3, p. 368.

bâtir

bâtir une Chapelle, dont la première pierre fut posée le 18 Mai 1624 (*y*). Elle devoit, ainsi que l'ancienne, servir de succursale à l'Eglise de S. Laurent; mais quelques difficultés qui survinrent, suspendirent les travaux de ce bâtiment, & ce ne fut qu'en 1652 que, par Arrêt du 21 Mai (*z*), il fut permis aux Habitants de la Villeneuve de faire parachever ladite Chapelle de 4 toises sous le comble, & de 13 toises de long sur 4 de large. Je crois cependant qu'on y célébroit le Service divin longtemps avant cette époque, car une inscription qu'on lit au frontispice de cette Eglise, porte qu'elle a été rétablie en 1626; on voit d'ailleurs qu'il y eut, l'année suivante, des arrangements pris avec le Curé & les Marguilliers de S. Laurent, & elle est désignée dans de Chuyes & sur le Plan de Boisseau publié en 1643, quoiqu'il la qualifie mal-à-propos de Paroisse, car elle ne fut érigée en Cure que le 22 Juillet 1673. L'Abbé Lebeuf ne place cette érection que l'année d'après. Quoique cet Auteur, les Historiens de Paris, & autres, écrivent *Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles*, il faut cependant l'appeler *de bonne Nouvelle*, *à bono Nuntio*, qui est celle de l'Annonciation de la sainte Vierge, Fête patronale de cette Eglise.

RUE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE. Elle va de la rue Beauregard au Boulevard: en 1540, elle portoit déja ce nom. Quand on la rebâtit,

(*y*) Lebeuf, t. 2, p. 491.

(*z*) Hist. de Paris, t. 4, p. 756.

avant le milieu du siécle passé, on l'appela *petite rue Poissonnière.* L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* dit qu'on la nommoit ainsi en 1600 : c'est une erreur de date, car alors la Villeneuve n'étoit pas rebâtie. De Chuyes n'en fait point mention, & Boisseau l'a tracée sur son Plan sans aucun nom. Celui qu'elle portoit lui avoit été donné, sans doute, parce qu'elle est voisine de la rue Poissonnière, à laquelle elle est paralléle. Enfin, avant la fin du siécle dernier, elle a repris celui qu'on lui avoit donné dans son origine.

RUE NEUVE D'ORLÉANS. Elle traverse du Fauxbourg S. Denys à celui de S. Martin. J'ai observé ci-dessus que Jouvin & Bullet avoient donné ce nom à la rue Sainte-Apolline. Si véritablement elle l'a porté, on a voulu le conserver en le donnant à celle-ci, qui n'étoit qu'un simple chemin qu'on n'a couvert de maisons que long-temps après l'autre : mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle portoit son nom actuel il y a plus de 120 ans, puisqu'elle est ainsi désignée dans de Chuyes & sur le Plan de Gomboust.

RUE AUX OUES. Un de ses bouts donne dans la rue S. Denys, l'autre dans celle de S. Martin. C'est par corruption que le peuple nomme cette rue *aux Ours*, & qu'on l'a ainsi désignée sur les inscriptions qui sont à ses extrémités. Nos Anciens écrivoient & prononçoient *Oë* ou *Ouë* pour *Oie*; & comme il y avoit, dès le XIII[e] siécle, des Rôtisseurs établis dans cette rue, la grande quantité d'oies qu'ils faisoient cuire, en avoit fait donner le nom à la rue, *vicus ubi coquuntur*

Anseres (a), la *rue où l'on cuit les Oës*; *vicus Anserum*; la *rue as Ouës*, *via ad Aucas*, *vicus ad Ocas* (b).

Au milieu de cette rue, & au coin de la rue Salle-au-Comte, est une Statue de la sainte Vierge, mal-à-propos nommée *Notre-Dame de la Carole*. Il n'est aucun de nos Historiens qui n'ait parlé d'un attentat sacrilége commis sur cette Statue, par un Soldat, le 3 Juillet 1418 : on rapporte que cet impie, desespéré d'avoir perdu son argent au jeu, frappa cette figure d'un couteau, & qu'il en sortit du sang; que ce malheureux ayant été conduit devant le Chancelier de Marle, son procès lui fut fait, & qu'il subit le dernier supplice : toutes ces circonstances sont représentées dans un tableau qu'on voit à Saint-Martin-des-Champs, dans la Chapelle de la sainte Vierge qui est derrière le Chœur. Les uns ajoutent que cette Statue fut portée à S. Martin-des-Champs, où elle est révérée sous le nom de *Notre-Dame de la Carole*, parce que cet événement arriva, disent-ils, sous le régne de Charles VI; d'autres prétendent que c'est la même qu'on voit aujourd'hui dans cette rue. Je n'ai point de preuves décisives pour appuyer ce fait, ni pour le contester, mais j'avoue que la variété des rapports & des circonstances me paroît un motif assez plausible pour ne pas les adopter sur la foi d'une tradition bien incertaine. En premier lieu, le *Journal* de Charles VI., l'*Histoire* de ce Prince par Jean Juvénal des Ursins, la

(a) Cartul. de S. Martin-des-Champs.

(b) Lebeuf, t. 2, p. 589

Continuation de celle de le Laboureur par Jean Lefévre, de même que nos meilleurs Historiens, ne parlent point de ce fait. 2° En le supposant vrai, on ne peut pas dire que le coupable ait été traduit devant le Chancelier de Marle, puisque ce Magistrat, victime de la faction de Bourgogne, avoit été massacré le 12 Juin précédent. 3° Les Registres du Parlement portent que le 29 Mai, avant l'aurore, le Duc de Bourgogne étant entré dans Paris, le Parlement suspendit ses fonctions, & ne les reprit que le 25 Juillet suivant. 4° La Chapelle de Notre-Dame de la Carole, qui est au rond-point ou chevet de l'Eglise de S. Martin des Champs, & la Statue qu'on y voit, existoient sous ce nom long-temps avant le régne de Charles VI ; ce n'est que sur la tradition de l'événement dont il s'agit, qu'on a placé à l'entrée de cette Chapelle un tableau qui en représente les différentes circonstances. Je dois cependant observer que dans la nef de cette Eglise, à gauche, près du Chœur, est un Autel sur lequel est posée une petite statue de la sainte Vierge, qu'on croit, avec assez de vraisemblance, être la même que celle qui étoit dans la rue aux Oues. Quoi qu'il en soit, il y a un grand concours de peuple dans cette rue le 3 Juillet de chaque année. Personne n'ignore que ce même jour on faisoit en ce lieu un Feu d'Artifice, & qu'on y brûloit une figure habillée comme les Suisses : cette Nation a réclamé contre un usage qui lui étoit injurieux, & dont elle avoit d'autant plus sujet de se plaindre, qu'il n'y avoit point alors de Suisses en France. La sagesse & la vigilance des Magistrats

qui veillent au bon ordre & à la sûreté publique, ont fait cesser les plaintes des Suisses, & prévenu les incendies que le Feu d'Artifice pouvoit occasionner dans un endroit si resserré. Il seroit à souhaiter qu'on supprimât aussi l'usage, qui subsiste encore, de promener à ce sujet dans les rues de Paris, une Figure gigantesque & ridicule, qui n'est propre qu'à effrayer les enfants & à frapper desagréablement l'imagination des femmes enceintes, auxquelles il est souvent dangereux de présenter des objets difformes : de fâcheuses expériences ne font que trop sentir les conséquences funestes qui en peuvent résulter.

RUE DE PARADIS. Elle aboutit d'un côté à la rue du Fauxbourg S. Denys, de l'autre à la rue Sainte-Anne ou Poissonnière. Ce n'est qu'une ruelle qui régne le long de l'Enclos de S. Lazare ; elle est indiquée sous ce nom sur le Plan de Boisseau de 1643. Auparavant on l'appeloit rue *S. Lazare*, parce qu'elle en fait la continuation, ainsi que la rue d'Enfer.

RUE PAVÉE. Elle commence à la rue Montorgueil, & se termine à celle du petit Lion, au coin de la rue des deux Portes. Sauval n'en fait point mention ; elle est cependant très-ancienne, & énoncée sous ce nom dans le Rôle de Taxe de 1313, & dans plusieurs Actes postérieurs. M. Robert l'a confondue avec la rue *Pavéégoire* dont parle Guillot, qui est située dans le Quartier de la Place Maubert, sans penser que ce Poëte ne pouvoit parler de celle-ci, qui

étoit située hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, dans laquelle il s'est renfermé : il n'a pas été mieux fondé à dire qu'en 1300, elle s'appeloit rue *Pavée d'Andouilles* ; ce nom n'a jamais été donné qu'à la rue du Mûrier, & à la rue Pavée, située dans le Quartier S. André-des-Arcs.

RUE S. PHILIPPE. Elle traverse de la rue de Bourbon dans celle de Cléri. J'ai remarqué ci-dessus que la Villeneuve n'étoit point entièrement bâtie au commencement du régne actuel; il restoit un grand espace entre les rues de Bourbon & de Cléri : on commença, en 1718, à y bâtir, & l'on y ménagea une rue, à laquelle on donna, je ne sais pour quelle raison, le nom de S. Philippe. Il n'en est point fait mention dans Valleyre, ni dans quelques autres Livrets des rues de Paris, quoique postérieurs de plus de vingt-cinq à trente ans au temps où elle a été bâtie. Je dois observer que sur nos Plans modernes, copiés les uns sur les autres, on donne à cette rue trop d'extension; elle ne passe pas la rue de Bourbon, où aboutit celle des Filles-Dieu, vis-à-vis de laquelle se trouve celle-ci.

RUE POISSONNIÈRE. Elle fait la continuation de la rue des Petits-Carreaux, & se prolonge dans le Fauxbourg S. Denys. Avant que la Clôture de Charles VI eût été réculée, ce n'étoit qu'un Chemin, appelé *du Val Larroneux* ; il est ainsi nommé dans un Acte de l'an 1290, *Cheminus qui dicitur Vallis Larro-*

num (c). Il devoit ce nom au terrein auquel il est contigu ; on le nomma ensuite *chemin & rue des Poissonniers & des Poissonnières*, parce que c'étoit par cet endroit qu'arrivoient les Marchands de Marée. On la trouve aussi sous les noms *de la Poissonnerie* & de *rue Montorgueil dite de la Poissonnerie*. Une partie des bâtiments qui forment cette rue fut faite en 1633 ; le terrein sur lequel elle est située s'appeloit, en 1391, *le Clos aux Halliers* (d), autrement dit *les Masures S. Magloire* : j'ai vu aussi quelque part qu'on l'a depuis appelé *le Champ aux Femmes*.

RUE DU PONCEAU. Elle commence à la rue S. Denys, & finit à celle des Egouts. En parlant de cette dernière, j'ai observé qu'on les avoit souvent confondues, & que, si quelquefois on les distinguoit, on plaçoit mal-à-propos celle dont il s'agit, du côté de la rue S. Martin: le *Poncel* ou *Ponceau*, sous lequel passoit l'égout, étoit dans la rue S. Denys. Les Registres Capitulaires de Notre-Dame indiquent, en 1413 (e), *le Ponceau S. Denys emprés les Nonains* (les Filles-Dieu).

RUE DES DEUX PORTES. Elle va de la rue Pavée dans la rue Thévenot. Quoiqu'elle ne fût pas originairement aussi longue qu'elle l'est aujourd'hui, on la divisoit en deux parties : depuis la rue Pavée jusqu'à celle du Renard, on lui

---

(c) Cartul. S. Germ. Autiss. fol. 44.

(d) Arch. de l'Archev.

(e) Reg. 7. pág. dernière.

donnoit un nom trop indécent pour être rapporté ; & depuis cette dernière jusqu'à la rue S. Sauveur, elle portoit le même nom qu'aujourd'hui : elle est ainsi nommée dans un Bail à cens de l'an 1289 (*f*), & rue *aux deux Portes* & *entre deux Portes* en 1371 & au siécle suivant. Elle avoit pris ce nom de deux portes qui la fermoient la nuit aux deux extrémités. On la trouve aussi nommée rue *des deux petites Portes* en 1427 : elle se bornoit alors à la rue Saint-Sauveur ; on l'a continuée depuis jusqu'à la rue Thévenot, lorsqu'on a fait percer cette dernière à la fin du siécle passé.

RUE DU RENARD. Un de ses bouts donne dans la rue S. Denys, l'autre dans celle des deux Portes. Sauval n'a point parlé de cette rue, quoiqu'elle soit assez ancienne. Il en est fait mention dans le Rôle de Taxe de 1313, sous le nom de rue *Perciée*, & depuis rue *Percée*. Il y a toute apparence qu'elle doit son nom à un particulier ; car je trouve dans le Censier de l'Evêché de 1372, que Robert Renard avoit sa maison au coin de cette rue, devant la Trinité ; &, dans celui de 1399, que cette maison avoit pour enseigne le Renard : la rue en avoit pris le nom dès le XV[e] siécle, peut-être même auparavant.

RUE S. SAUVEUR. Elle va de la rue Saint-Denys au bout des rues Montorgueil & des Petits-Carreaux. Ce nom lui vient de l'Eglise

(*f*) Arch. de l'Archev.

de S. Sauveur, dont j'ai parlé. J'ai rapporté à cet article un Acte de 1299, qui prouve que cette rue existoit alors, & sous le même nom qu'elle porte aujourd'hui; j'ai même vu un Contrat de 6 liv. Parisis de rente (*g*), passé par les Maître & Frères du Temple, au profit de l'Evêché, pour amortissement de plusieurs maisons & dépendances, sises rues S. Sauveur & des Fossés S. Germain-l'Auxerrois: cet Acte est daté du Jeudi devant les Brandons, l'an 1285.

Nos Historiens font mention d'un Hôpital ou Hospice fondé, dans cette rue, par Jean Chenart, Garde de la Monnoie de Paris, en 1425, pour huit pauvres Femmes veuves de la Paroisse de S. Sauveur: le Censier de l'Evêché de 1489 fait mention de l'Hôtel-Dieu de Jean Chenart, Epicier.

RUE NEUVE S. SAUVEUR. Elle aboutit dans les rues de Bourbon & des Petits-Carreaux, & fut ainsi nommée parce qu'on avoit projeté d'ouvrir une rue, qui devoit traverser de la rue de Bourbon dans celle de S. Sauveur. Ce projet n'ayant pas été exécuté, on a donné à celle-ci le nom qu'on avoit destiné à l'autre. Anciennement elle s'appeloit rue *de la Corderie*, & ensuite rue *Boyer*, du nom de Pierre Boyer, Sieur du Parc, lequel y avoit sa demeure. On la trouve sous ces deux noms dans les Censiers de l'Archevêché; celui de 1603 la nomme rue *des Corderies*, aliàs *la Cour des Miracles*, & celui de

(*g*) Ibidem.

1622 rue *neuve S. Sauveur*, *anciennement dite Boyer.*

La *Cour des Miracles* est située dans cette rue, & lui en avoit fait donner le nom, comme je viens de le dire; ce nom étoit commun à tous les endroits où se retiroient autrefois les gueux, les mendiants, les vagabonds & gens sans aveu, & celui-ci étoit un des plus considérables : depuis l'établissement des Hôpitaux, ces sortes d'asyles, où la mauvaise foi, la dissolution, disons mieux, où tous les crimes habitoient, cachés sous le voile de la douleur & de la misère, ne subsistent plus, ou ne sont occupés que par des Artisans & de pauvres familles, qui n'ont point à rougir de leur infortune. Si la Charité est toujours ingénieuse & empressée à soulager les malheureux, il faut convenir que la paresse & la cupidité ne le sont pas moins à trouver les moyens de l'exciter. Malgré les Ordonnances de Police, & la vigilance des Officiers préposés pour les faire exécuter, on trouve encore, dans les Eglises & dans les rues, des Pauvres difformes, mutilés ou couverts de plaies vraies ou fausses, dont la vue inspire souvent plus de répugnance & d'éloignement que de commisération. Ce sont ces artifices imaginés pour obtenir l'aumône, qui ont fait donner le nom de *Cour des Miracles* aux lieux où se retirent ces Pauvres qui contrefont les malades & les estropiés, & qui, en rentrant le soir dans leur asyle, y trouvent, sans miracle, la santé la plus parfaite, & le libre usage des membres dont ils ont affecté de ne pouvoir se servir dans le public : c'est-là que se célèbrent sans pudeur

& ſans remords ces tumultueuſes & indécentes orgies, où régne la licence la plus effrénée, où les vices les plus groſſiers triomphent tour-à-tour, & où l'ingratitude eſt pouſſée juſqu'à inſulter aux pieuſes libéralités qu'on a reçues, & dont on fait un ſi coupable uſage.

RUE S. SPIRE. Elle a été bâtie ſur un emplacement de figure triangulaire, qui ſe trouvoit entre les rues de Bourbon, de Sainte-Foi & des Filles-Dieu; elle traverſe de l'une à l'autre de ces deux dernières. On ne la trouve pas ſur les Plans de MM. de la Grive & Robert, quoiqu'elle ſoit antérieure à leur publication.

Le Cimetière de S. Sauveur eſt ſitué dans cette rue, ainſi qu'un cul-de-ſac, appelé de *la Groſſe tête* : je crois que ce nom vient de Jean Groſſe-tête, qui, en 1341, avoit ſa maiſon près le Ponceau; les Archives de S. Martin-des-Champs en donnent l'indication en 1345, & l'on voit qu'elle pouvoit occuper une partie du cul-de-ſac qui porte ſon nom. Cette maiſon pouvoit avoir auſſi pour enſeigne une groſſe tête, comme elle l'a eue depuis; car le Cenſier de l'Evêché de 1372 énonce la maiſon de la Groſſe tête, & celui de 1495 la ruelle de la Groſſe tête.

RUE THÉVENOT. Elle traverſe de la rue des Petits-Carreaux à celle de S. Denys. Ce n'étoit dans ſon origine qu'un cul-de-ſac dans la rue des Petits-Carreaux, qu'on appeloit en 1372 *des Cordiers*, enſuite *de la Cordière* & *de la Corderie* : on lui conſerva ce dernier nom, lorſqu'à la fin du ſiécle dernier on la prolongea juſqu'à la

rue S. Denys. Le sieur André Thévenot, ancien Contrôleur des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, y ayant fait bâtir plusieurs maisons, elle prit aussitôt son nom. La partie du cul-de-sac qui subsistoit encore hors de l'alignement de la rue, a été conservée, & forme le cul-de-sac *de l'Etoile*, lequel doit son nom à une enseigne.

RUE TIREBOUDIN. Elle portoit anciennement un nom, qui n'étoit pas plus décent que celui de la rue des deux Portes dans laquelle elle aboutit d'un côté; de l'autre, elle aboutit dans la rue Montorgueil. L'Auteur des *Essais historiques sur Paris* (h) rapporte une anecdote, qui occasionna un changement dans ce nom: celui qui la lui a fournie, a manqué d'exactitude; car Marie Stuart, Reine d'Ecosse, fut mariée à François II en 1558, &, dès 1419, le Censier de l'Evêché indique cette rue sous le nom de *Tireboudin*: elle porte le même nom dans le Compte des Confiscations pour les Anglois, en 1420 & 1421, *p.* 16 (*i*).

(*h*) Tom. 1, p. 326. | (*i*) Sauval, t. 3, p. 284.

Fin du neuvième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce IX[e] Quartier.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, intitulé: *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier de S. Denys.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 16 Avril 1773. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

DIXIÈME QUARTIER.

S. MARTIN-DES-CHAMPS.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'À PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

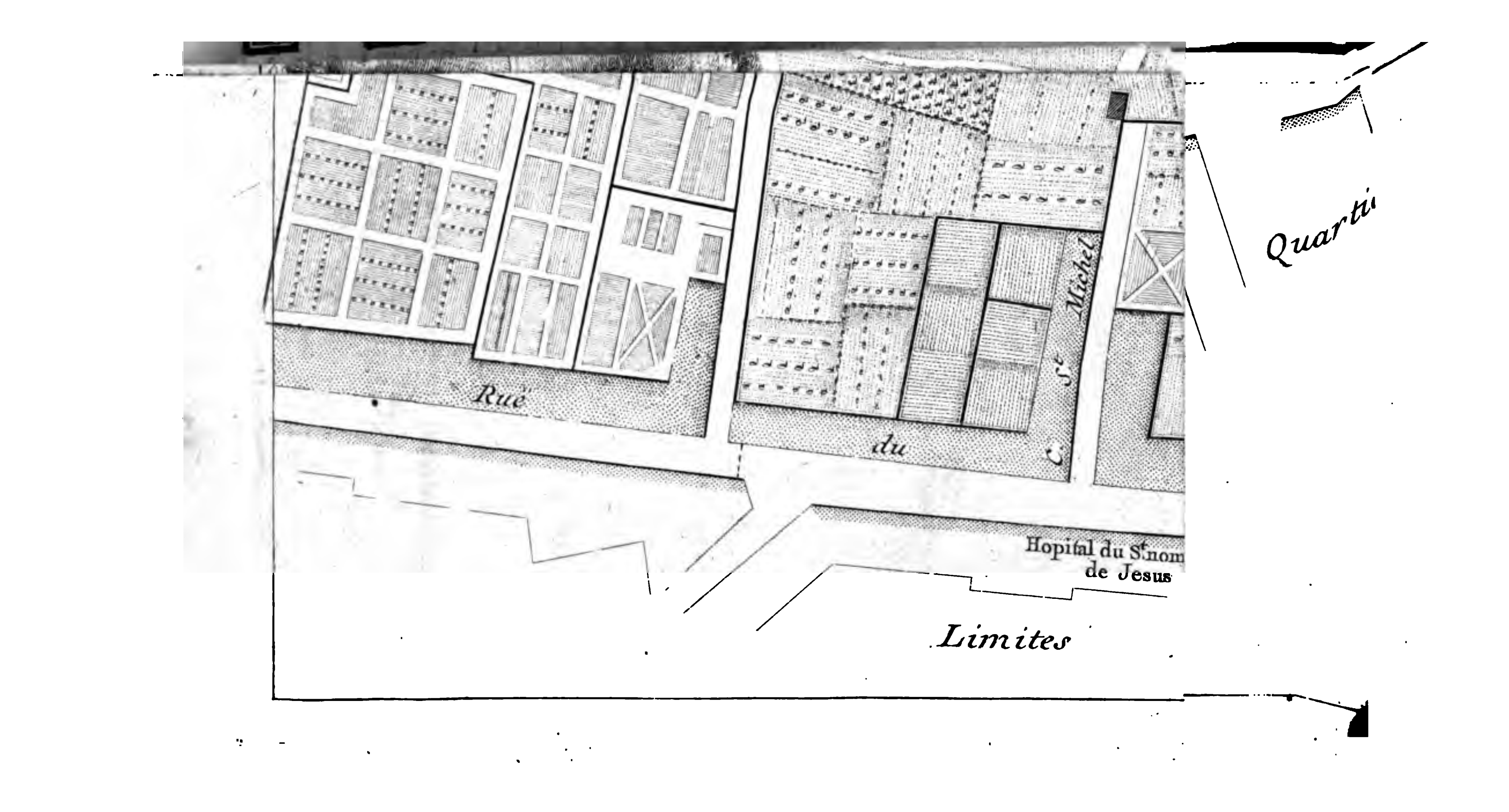
Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi. *de l'Academie Royale des Sciences et Belles Lettres d'Angers.*

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.



Ruë du C. St Michel
Hopital du St nom de Jesus
Limites
Quarti



.ECHERCHES
CRITIQUES,
'ORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
JR LA VILLE DE PARIS.

X. QUARTIER.
MARTIN-DES-CHAMPS.

QUARTIER eſt borné à l'orient par les rues -du-Bec, de Sainte-Avoie & du Temple ſivement; au ſeptentrion, par l'extrémité des bourgs S. Denys & S. Martin incluſivement; ccident, par la rue S. Martin, & par la le rue du Fauxbourg du même nom inclu-ent; & au midi, par la rue de la Verrerie ſivement, depuis le coin de la rue S. Martin 'au coin de la rue Barre du-Bec.

ı y compte cinquante rues, douze cul-de-ſacs, Égliſes Paroiſſiales, dont une Collégiale, Communautés d'hommes, deux Couvents illes, deux Hôpitaux, &c.

JE BEAUBOURG. Elle aboutit à la rue Simon-anc, & à la rue Grenier S. Lazare. Son nom

vient de quelques maisons qui furent bât en cet endroit vers la fin du XIe siécle, ou commencement du suivant. Elles formèrent Territoire auquel on donna le nom de *beau Bou in pulchro Burgo*. Il comprenoit l'espace qui aujourd'hui renfermé entre les rues Maubué, Gr nier S. Lazare, S. Martin & Sainte-Avoie, ce q duroit encore dans le XIVe siécle, temps a quel toute cette étendue n'étoit désignée q sous le nom général de *Biau Bourc*, qu'on donné privativement depuis à la rue qui tr verse cet espace du nord au sud. Sauval (& l'Auteur des Tablettes Parisiennes se sont tro pés sur cet article. Il est vrai que, lors de l'e ceinte ordonnée par Philippe Auguste, cette r fut coupée en deux par le mur dans lequel o ouvrit une fausse-porte ou poterne, désignée da tous les anciens Titres sous le nom de *Po Nicolas Huidelon*, & quelquefois, mais mal-à propos *Huidron* & *Hydron*. On trouve aus que, depuis cette porte jusqu'à la rue Tra nonain, la rue Beaubourg s'appeloit rue *outre l Poterne Nicolas Hydron*; mais la partie en deç de cette Porte n'a jamais été nommée *Cul-de- sac le Grand*, comme ces deux Auteurs l'ont avancé. Elle ne pouvoit même être considérée comme un cul-de-sac, *Angiportus*; ce mot signifie une ruelle qui n'a point d'issue: or la rue Beau bourg aboutissoit à une porte, ce qui l'a souven fait appeler rue *de la Poterne* & *de la fausse Po terne*, & c'est ainsi qu'elle se trouve désignée dan la Liste des Rues du XVe siécle. D'ailleurs ell

(a) Sauval, t. 1, p. 114. — Tabl. Parif. p. 31.

avoit des iſſues dans toutes les rues voiſines, dont la plûpart exiſtoient alors.

Il y a dans cette rue deux cul-de-ſacs fort anciens; ils ſont mentionnés dans l'accord fait, en 1273, entre Philippe le Hardi, & le Chapitre S. Merri. Le premier & le plus grand eſt ſitué entre les rues Geoffroi-l'Angevin & Michel-le-Comte; le ſecond eſt entre les rues Cour-du-More & Grenier S. Lazare. On a confondu, dit l'Auteur des Tablettes Pariſiennes, ces deux cul-de-ſacs. *Je n'avouerai de bons plans que ceux de de Liſle, Rouſſel & de la Grive, parce qu'ils ont ſuivi plus exactement les autres, & ſouvent même trop ſcrupuleuſement...... quand ce ne ſeroit pour exemple que le Cul-de-ſac Bertaud qu'ils confondent avec celui des Anglois dans la rue Beaubourg.* Ce reproche ne tombe que ſur le plan de l'Abbé de la Grive & ſur le mien; car MM. de Liſle & Rouſſel ont figuré ces deux cul-de-ſacs, ſans les déſigner par aucun nom: je conviendrai même que ceux qu'on leur donne paroiſſent autoriſés par les Inſcriptions actuelles, ſculptées aux coins de ces deux cul-de-ſacs, & c'eſt ce qui m'a déterminé à m'y conformer. Mais, ſans chercher à pénétrer ſi cette tranſpoſition des Inſcriptions n'eſt pas une mépriſe des ouvriers qui les ont poſées, ou ſi elle a été ainſi ordonnée par des motifs que je ne crois pas devoir approfondir, je me borne à rapporter que les titres & les anciens plans juſtifient celui de l'Abbé de la Grive & le mien. Le plus grand de ces deux cul-de-ſacs, appelé *aujourd'hui Cul-de-ſac Bertaut*, eſt indiqué dans l'accord de 1273 que j'ai cité, ſous le nom de *Cul-de-ſac ſans chef: Item quemdam vicum, qui vocatur Cul-de-ſac ſine capite.* Il a été prolongé

Gomboult, & la même porte long-te[illegible]
car, dans le papier terrier de S. Mer[illegible]
toutes les maisons de ce cul-de-sac so[illegible]
rue des Truyes, autrement grand c[illegible]
la rue Beaubourg. Les mêmes énonciat[illegible]
vent dans les Terriers de S. Martin-d[illegible]

Le second cul-de-sac de cette rue [illegible]
sous le nom de *Cul-de-sac des An*[illegible]
l'accord de 1273, il est simplement [illegible]
de-sac le petit sine capite: en 1356 ([illegible]
diquoit sous le nom de *petit Cul-de-*[illegible]
Poterne, & *petit Cul-de-sac près la fa*[illegible]
Nicolas Hydron. Dans des temps pos[illegible]
vers l'an 1577 (c), Jean Bertaut fit [illegible]
rue Beaubourg, un Jeu de Paume, [illegible]
le long de ce cul-de-sac; ce qui lui fi[illegible]
nom de cul-de-sac *du Tripot de Bertaut*, [illegible]
encore en 1640. Dans les déclaration[illegible]
sitaires de S. Merri, en 1722, on le n[illegible]
de-sac de la rue Beaubourg tenant au Je[illegible]
appelé Bertaut. Ainsi, le nom de ce [illegible]

que c'eſt par mépriſe qu'on a donné le nom de Bertaut au premier cul-de-ſac dont je viens de parler.

RUE DE BONDI. *Voyez ci-après* RUE DES FOSSÉS S. MARTIN.

RUE BRISEMICHE. Elle aboutit au Cloître S. Merri & dans la rue neuve S. Merri. Sauval (*d*) & ſes Copiſtes diſent qu'*en* 1273, *elle s'appeloit la rue Baillorhe*; *en* 1399, 1424 *&* 1427, *la rue Boullehouë, Baillehoë & Baillehoc.* Ils ſe ſont trompés tant pour l'orthographe que pour la ſituation. La rue Briſemiche n'a été ouverte qu'au commencement du XV[e] ſiécle : juſque-là il n'y en avoit qu'une, repréſentée aujourd'hui par la rue Taillepain ; elle aboutiſſoit à la rue neuve S. Merri ; il y avoit une porte à chacune de ſes extrémités : on l'appeloit *Baillehoë*, nom qui étoit déja corrompu & altéré ; car j'ai trouvé, dans les Archives de S. Merri, un acte du 8 Octobre 1207, dans lequel on lit très-diſtinctement *Vicus de Bay-le-hœu*; &, dans l'énonciation de la Cenſive de S. Martin-des-Champs en 1540 (*e*), on indique *la Villette S. Ladre au lieu dit* BAILLEHEU, *autrement Chaulmont :* ce qui fait conjecturer que ces deux endroits devoient leur nom à un particulier.

Le petit cul-de-ſac qui ſe trouvoit dans cette rue, fut prolongé & ouvert du côté du Cloître : le nom de Baillehouë ſe conſerva pour la partie de cette rue qui étoit du côté de celle de

(*d*) Tom. 1, p. 121.—Tabl. Pariſ. p. 32.

(*e*) Rec. de Blondeau à la Bibl. du Roi, tom 20, 2[e] Cahier.

S. Merri, & pour l'entrée de la rue Taillepain, comme on le peut voir sur le plan manuscrit de la Censive de S. Merri fait en 1512. Dans tous les Terriers de ce Chapitre, à l'exception de celui de 1722, la rue Taillepain n'est pas nommée, mais indiquée sous le nom de *Brisemiche* dès 1420. On donna, dans le siécle suivant, ce nom à la ruelle ou cul-de-sac qui avoit été ouvert sur le Cloître ; c'est pourquoi Corrozet distingue les rues *Brisemiche*, *Taillepain & Baillehou.* Il semble, dit l'Abbé Lebeuf (*f*), que Guillot a voulu désigner ces deux rues par celles qu'il appelle rues *à Chavetiers* & *de l'étable du Cloître*; mais, outre que je n'ai trouvé aucun acte dans les Archives de S. Merri, qui fasse mention de ces deux rues indiquées par Guillot, il paroît, par la marche de ce Poëte, que ces rues ne pouvoient être de ce côté, mais qu'elles étoient du côté de la rue de la Verrerie & de l'entrée du Cloître, par laquelle on va aux Consuls.

Sauval (*g*) a conjecturé que *le nom de Brisemiche pouvoit venir de quelqu'un des devanciers d'Etienne Brisemiche, Curé de Besons, qui mourut en* 1515. J'ignore cette étymologie, mais je crois que les noms de *Brise-pain*, *Tranche-pain*, *Taille-pain* & *Brise-miche* porteroient naturellement à penser, qu'ils ont été donnés à l'endroit où se faisoient la division & la distribution des pains *de Chapitre* qu'on donnoit, suivant l'usage, aux Chanoines de la Collégiale de S. Merri.

RUE DE CARÊME-PRENANT. Elle va de l'Hôpital S. Louis à la rue du Fauxbourg du Tem-

(*f*) Tom. 2, p. 592. | (*g*) Tom. 1, p. 121.

ple. Ci-devant elle commençoit à la rue du Fauxbourg S. Laurent, ainsi qu'il paroît par les plans de Gombouſt, la Caille & autres : on en a retranché une partie, qu'on appelle aujourd'hui *rue des Récollets.* Cette rue doit ſon nom au territoire ſur lequel on l'a pratiquée. A la fin du XIV[e] ſiécle (*h*), on l'appeloit *la Courtille Jaqueline d'Epernon;* &, en 1417 (*i*), *la Courtille Barbette.* J'ai lu un Titre de 1465, qui énonce *le clos Jaqueline d'Epernon, autrement dit Carême-prenant, à la Courtille tenant au chemin qui conduit à S. Maur.* Elle eſt indiquée rue *de Carême-prenant* dans le Terrier du Roi de 1540.

RUE OU RUELLE DES CAVÉES. *Voyez ci-après* RUE DES MOULINS.

RUE DES PETITS CHAMPS. Elle traverſe de la rue Beaubourg dans celle de S. Martin. Il en eſt fait mention ſous ce nom dans l'accord de Philippe le Hardi avec le Chapitre de S. Merri en 1273, *vicus de parvis Campis.* La Caille s'eſt trompé en lui donnant le nom de rue *Palée*, qui ne convient, à ce que je crois, qu'à la rue *Cour du More.* (*Voyez cet article ci-après.*)

RUE CHAPON. Elle aboutit à la rue Tranſnonain & à celle du Temple. On l'appeloit anciennement *Vicus Roberti Begonis*, & *Beguonis ſive Caponis*, comme on le peut voir dans les Terriers de S. Martin de 1293 & de 1300. Gom-

(*h*) Arch. de S. Merri.
(*i*) Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi, coté 5185.

bouſt & Bullet, ſur leurs plans, la prolongent mal-à-propos juſqu'à la rue S. Martin; car la rue du Cimetière S. Nicolas, qui en eſt la continuation, exiſtoit ſous ce nom dès 1220. L'Auteur du *Supplément des Antiquités de Paris* de du Breul (*k*) a voulu, de ſon autorité privée, ennoblir le nom de cette rue; il l'appelle *rue du Coq*. Dès 1313, elle étoit connue ſous celui qu'elle porte aujourd'hui.

Les Religieuses Carmelites. Ces Religieuſes, comme je le remarquerai à l'article de leur Monaſtère (Quartier XVII) furent établies à Paris, en 1604, au Fauxbourg S. Jacques. La jeune Reine Anne d'Autriche, qui protégeoit cet Ordre inſtitué en Eſpagne, & qui en deſiroit l'agrandiſſement, les fit autoriſer à former un ſecond établiſſement en cette Capitale. Elles ſe logèrent d'abord dans une maiſon, rue Chapon, où elles furent établies le 8 Septembre 1617; mais, comme ce lieu n'étoit ni commode, ni aſſez ſpacieux pour une Communauté, elles jettèrent les yeux ſur un Hôtel voiſin, qui appartenoit à l'Evêque & au Chapitre de Châlons; &, dès le 24 Janvier 1618, ils donnèrent leur conſentement pour cette acquiſition. Sauval (*l*) dit qu'en 1617 Claude Thiard, Evêque & Comte de Châlons, le vendit à ces Religieuſes; &, dans un autre endroit (*m*), que ce fut en 1621 que Coſme Clauſſe s'en défit en leur faveur. Ce récit n'eſt pas exact. 1° On ne trouve point Claude Thiard dans la liſte des Evêques de Châlons,

(*k*) Pages 52 & 81.
(*l*) Tom. 2, p. 78.
(*m*) Ibid. p. 108.

2° Ce fut en 1619 que Cofme Clauffe de Marchaumont, qui rempliffoit cette dignité, le vendit aux Carmelites. Le contrat eft du 6 Août de la même année; il fut ratifié le 6 Septembre fuivant par l'Archevêque de Rheims, & approuvé par Lettres-Patentes du 23 Janvier 1621, enregiftrées le 16 Mars fuivant. Ces Religieufes y font appelées *Prieure & Couvent de la Ste Mère de Dieu, Ordre de N. D. du Mont-Carmel.*

Les Carmelites prirent poffeffion de cet Hôtel, au mois d'Octobre 1619: aidées des libéralités de Madame la Ducheffe Douairière d'Orléans-Longueville, de M. le Duc fon fils, & de plufieurs autres perfonnes, elles firent conftruire les lieux réguliers & une Chapelle qui fut dédiée en 1625. Elles fe font même trouvées, par leur fage économie, en état d'augmenter confidérablement leur terrein, qui occupe un grand efpace entre les rues Chapon & de Montmorenci. Le Roi, par fes Lettres-Patentes du mois d'Avril 1688, amortit toutes ces acquifitions, & mit le dernier fceau de l'autorité à cet établiffement. Sur le confentement de M. l'Archevêque du 15 Juin, & fur l'avis du Lieutenant de Police & du Prevôt des Marchands & Echevins des 15 & 28 Juillet, ces Lettres furent enregiftrées le 17 Août de la même année. Comme on y lit que le Roi amortit *la moitié de la maifon acquife par les Carmelites des Religieufes de l'Incarnation comprife dans leur Couvent & enclos*, on en pourroit peut-être inférer qu'il y avoit en cet endroit un Couvent de l'Incarnation, & l'on fe tromperoit. Il s'agit de la première habitation de ces Religieufes, rue Chapon, dans une maifon qui appartenoit aux Carmelites de la rue S. Jacques, dont le Monaftère eft fous le titre de l'Incarnation.

L'Hôtel de Châlons, dont j'ai parlé au com-cement de cet article, appartenoit, au XIIe s aux Archevêques de Rheims; il fut enſuite a & racheté par eux en 1266. Les Evêques de C lons l'acquirent au commencement du ſ ſuivant.

RUE DE LA CORROYERIE. Elle aboutit à rue Beaubourg & à celle de S. Martin. C'eſt p être cette rue que Guillot nomme *Lingarier*: marche du Poëte donne lieu de le penſer. qu'il y a de certain, c'eſt qu'au XIIIe ſiécle l'appeloit rue *de la Platrière.* Cependant le C ſier de S. Martin-des-Champs de 1300, in d'abord *vicus Plaſtrariæ*, & quelques lignes a *vicus Correarii*, ce qui dénote deux rues diff tes. Quoi qu'il en ſoit, on la nommoit ru la Plâtrière (*n*) en 1313 & en 1482. Elle eſt quée ſous ce nom ſur le plan de Dheulland ſous celui de *la Plaſtaye* dans la Liſte du XVe ſ Sauval (*o*), & ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont t pés, lorſqu'ils ont dit qu'en 1300 elle s'appeloit *de la Baudraërie*, & depuis *Baudroirie*: ils ont c fondu cette rue avec celle du Poirier, ainſi nom alors, ou avec la rue Maubué, à laquelle o quelquefois donné ce nom par extenſion. Ils été peut-être induits en erreur par un cul-de qui ſubſiſte encore dans cette rue, & qu'on app *cul-de-ſac Baudroirie.* Elle avoit déja pris le n de *Conroirie* en 1500, quoique Sauval lui do une origine plus moderne d'un ſiécle. Sur

(*n*) Chamb. des Comptes, Regiſtre *Noſter.*

(*o*) Tom. 1, p. 127.- blettes Pariſ. p. 34.

ns de Gombouſt, de Bullet & autres, elle eſt iquée ſous le nom de *Courroyerie*, & mal-à-pro- ſous celui de *Courrerie* dans les *Tables* de la lle & de Valleyre. Corrozet indique, dans ce artier, une rue *de la Bloquerie*, qui pourroit être e-ci; mais je n'ai vu aucuns Titres qui en nt mention ſous ce dernier nom.

UE COUR-AU-VILLAIN, & par corruption rtauvillain, aujourd'hui rue *de Montmo-* dont elle fait la continuation. Elle avoit un dans la rue du Temple, & l'autre au coin rues Tranſnonain & Beaubourg. Sauval (*p*) s Copiſtes ſe ſont trompés; ils ont confondu e rue avec celle qu'on appelle *Cour du More*, u'on nommoit alors rue *de la fauſſe Poterne*, on *de la fauſſe Poterie*, comme ils le diſent. trouve, dans les Archives de S. Martin-des- mps, pluſieurs Titres qui font mention de la ou ruelle *au Villain* en 1328, 1329, &c. & a Cour-au-Villain en 1363 & depuis; la Caille t *Courtauvillain* ou *Auvillain*.

UE COUR DU MORE. Elle traverſe de la rue ubourg dans celle de S. Martin. Cette rue doit, me la précédente, ſon nom à une Cour qu'on a prolongée & percée pour en faire une rue. . l'appeloit, ſuivant le Rôle de 1313, rue *Jehan lée*, & enſuite rue *Palée*. Elle eſt encore déſi- ée ſous ce nom dans une déclaration des Reli- uſes de Montmartre du 3 Juillet 1551. Cepen- nt, dès le commencement du XIV[e] ſiécle, la

---

p) Tom. 1, p. 129.

proximité de l'Eglise de saint Julien, à laquelle
est contigue, lui avoit fait donner le nom de *ru*
ou *rue S. Julien*, sous lequel elle est indiquée d
le Compte des confiscations de 1421, & dans Co
zet. J'ai dit, à l'article précédent, qu'on l'avoit a
nommée rue *de la Poterne* & *de la fausse Pote*
parce qu'elle aboutissoit dans la rue Beaubou
à peu de distance de la Poterne ou fausse P
de Nicolas Huidelon. Depuis on lui a do
le nom de *Cour du More* & de *rue du More* qu'
portoit dès 1606, suivant plusieurs Titres des
chives de S. Merri. On la trouve aussi, en 16
indiquée Cour au More, dite *des Anglois*. Ne
roit-ce point cette dernière dénomination qui
roit fait donner le nom de cul-de-sac des An
au cul-de-sac Bertaut, comme je l'ai rema
ci-dessus. (*Voyez* rue Beaubourg, p. 3). C'est
aucun fondement, à ce que je crois, qu'on a g
sur les plans de Gomboust, de Jouvin & de B
Cour des Morts, & que l'Abbé Lebeuf (*q*) a
cette étymologie.

RUE DE LA CROIX. Elle aboutit d'un
à la rue Phélipeaux, & de l'autre au coin
rues neuve S. Laurent & du Verdbois. Par
erreur de Copiste, elle est nommée *de la*
dans la liste du XVe siécle. Ce nom lui vient
canton de la Courtille-S.-Martin hors les m
qui s'appeloit *la Croix neuve* en 1546; &,
le Terrier de cette année, cette rue est indi
sous le nom de rue *de la Croix neuve*. La dén
nation de ce canton, suivant toute apparence,

(*q*) Tom. 1, p. 267.

due à une Croix qu'on y avoit élevée ou rétablie depuis peu. C'étoit un usage ordinaire de placer des Croix à la sortie des Villes, à l'entrée des principaux chemins, & dans les carrefours.

Rue des Étuves. Elle traverse de la rue S. Martin à la rue Beaubourg. Ce nom lui vient des étuves aux Femmes, situées dans la rue Beaubourg, au coin de celle-ci. Elles avoient pour enseigne le Lion d'argent. Il en est fait mention dans des Lettres de Philippe le Bel en 1313, & dans *la Queulette* de la même année. Il est même certain qu'elles existoient avant ce temps-là, puisque Guillot énonce cette rue sous ce nom, & elles subsistoient encore en 1578. On l'a quelquefois appelée *rue des vieilles Étuves.* Au milieu du XIII[e] siécle, on la nommoit *rue Geoffroi des Bains, vicus Gauffridi* ou *Godefridi de Balneolis sive stupharum* (r). Sauval l'a confondue avec celle du même nom, qui donne dans la rue S. Honoré.

On trouve, dans cette rue, une petite maison vieille & sans apparence, où se voit au-dessus de la porte un marbre noir avec cette Inscription:

Dieu tient le cœur des Rois en ses mains de clémence,
Soit Chrétien, soit Payen, leur pouvoir vient d'en-haut,
Et nul mortel ne peut, (c'est un faire le faut)
Dispenser leurs Sujets du joug d'obéissance.

Une tradition populaire veut que cette maison ait été bâtie par un Architecte d'Henri IV, ou qu'elle lui ait appartenu. Si cette opinion a quelque fon-

(r) Arch. de S. Martin-des-Champs.

dement, on peut assurer que la maison fait m
d'honneur au goût & aux talens de l'Archite
que l'Inscription n'en fait au cœur & à la fa
de penser du Citoyen.

RUE DES FONTAINES. Elle donne d'un b
dans la rue du Temple, & de l'autre dans c
de la Croix. Dès le commencement du XV[e] siè
elle étoit connue sous ce nom, qu'elle a toujc
conservé depuis. La Caille & autres l'appellent
des Madelonettes, à cause du Couvent dont
vais parler: il n'y a que le bas peuple qui se se
de cette expression.

LES FILLES DE LA MAGDELEINE. Elles
vent leur Institution à la piété d'un Marchan
Vin, nommé *Robert Montri*, & leur établissem
aux libéralités de M[me] la Marquise de Maigne
sœur du Cardinal de Gondi. Deux Filles e
gées dans le libertinage & réduites à la mis
témoignèrent au sieur Montri le desir sin
qu'elles avoient de changer de conduite. To
de leur état & de leur repentir, il les retira
lui, & forma dès lors le projet d'assurer une
traite à celles qui voudroient suivre leur exem
Après une courte épreuve, il les plaça près
Porte S. Honoré: mais la D[lle] Chaillou, qui
étoit chargée, s'en étant bientôt désistée, le
Montri les plaça dans sa propre maison le 21
let 1618, & en prit une autre à loyer pour
elle étoit située près de la Croix rouge. Quel
autres Filles se joignirent aux deux premières
leur accorda la permission d'avoir une Chap
qui fut bénite, & dans laquelle on dit la prem
Messe le 25 Août de la même année. Les pro
rap

rapides de cet établissement en présageoient le succès, & annonçoient la nécessité de lui procurer les ressources & la stabilité. M. Dupont, Curé de S. Nicolas-des-Champs, le P. Athanase Molé, Capucin, & M. Dufresne, Officier aux Gardes, entrèrent dans les vues charitables de l'Instituteur. Ils voyoient que le nombre des Pénitentes augmentoit, elles sentoient elles-mêmes le danger des occasions auquel elles se trouvoient exposées, par la liberté qu'elles avoient de sortir, elles demandèrent la clôture & l'obtinrent. Madame de Maignelai voulut coopérer à leur établissement, & se déclara leur Fondatrice. Elle acheta, le 16 Juillet 1620, la maison que ces Religieuses occupent rue des Fontaines, & joignit à ses premiers bienfaits un legs assez considérable pour le temps, que les besoins toujours renaissants d'une Communauté nombreuse rendent bien insuffisants aujourd'hui.

Les Filles de la Magdeleine entrèrent dans cette nouvelle maison le 29 Octobre de la même année. Louis XIII, informé des avantages qu'on retiroit de cet établissement, & des moyens qui manquoient pour le soutenir, leur assigna 3000 liv. à prendre, chaque année, sur la Recette générale de Paris, par son Brevet du mois de Mai 1625, enregistré au Bureau des Finances le 11 Février 1626.

Comme les établissements de cette nature ne peuvent se maintenir que par la sagesse de la conduite & la prudence de l'administration spirituelle & temporelle, on jugea qu'il n'étoit pas convenable de la confier à des personnes sans expérience, qui avoient vécu dans le desordre & dans la licence, & dont la ferveur & le repentir ne pouvoient suppléer les talents nécessaires pour soutenir cet Institut. On choisit les Religieuses de la

Visitation de Ste Marie pour gouverner cette Mai son : M. de Gondi approuva ce choix le 13 Juill 1629, & mit à la tête de cette Communauté qua tre Religieuses le 20 du même mois.

On n'a point oublié dans cette Maison le zèl & le succès avec lesquels elles l'ont administré pendant plus de 40 ans, & celles qui leur on succédé les feroient encore regretter, si elles n'a voient pas été remplacées par les Religieuses d N. D. de Charité qui la gouvernent aujourd'hui

Cet Institut fut approuvé par une Bulle d'Ur bain VIII, du 15 Décembre 1631, & confirmé pa des Lettres-Patentes du 16 Novembre 1634, enre gistrées au Parlement le 30 Août 1640, à la Cham bre des Comptes le 24 Mars 1662, & au Bureau des Finances le 29 Mars 1678. Pour affermir en core plus cet établissement, les Religieuses de la Visitation firent dresser, en 1637, des Constitutions que M. de Gondi approuva le 7 Juillet 1640.

Les Religieuses de la Visitation ayant desiré d'ê tre déchargées de l'administration de cette Maison, en 1671, on leur substitua des Bénédictines de l'Ab baye de Bival en Normandie, qui, cinq ans après, (le 31 Mars 1677) furent remplacées par des Ursulines de la Maison de Ste Avoie, lesquelles s'en retirèrent, le 18 Juillet 1707, pour céder la place aux Ursulines de S. Denys : celles-ci en sortirent le 24 Août 1710; on leur substitua les Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, qui n'y sont restées que jusqu'au 2 Mai 1720. Ces changements successifs ne vinrent que du dégoût des différentes Religieuses auxquelles on avoit confié la direction de cette Maison. Elles éprouvèrent que les vertus du Cloître ne suffisent pas pour conduire une Communauté de l'espèce de celle-ci : il faut des talents particuliers, savoir allier à propos la douceur & la sévérité, la con-

descendance & la fermeté, rappeler la raison égarée, adoucir des esprits aigris par l'humeur, & irrités de la contrainte & de l'humiliation de leur état, leur inspirer l'amour de la vertu & les consoler par l'espérance. Ces avantages étoient réservés aux Religieuses de S. Michel, dont je parlerai à l'article de la rue des Postes (Quartier XVII), & qui, depuis 1720, gouvernent cette Maison d'une manière digne d'éloges.

Cette Communauté est distribuée en trois classes différentes. La première, sous le titre de la Magdeleine, est composée de celles dont la ferveur & la piété ont été reconnues, après plusieurs épreuves, assez solides pour qu'elles puissent être admises à faire des vœux. Dans la seconde, sous le nom de la Congrégation de S[te] Marthe, sont celles qui sont revenues de leurs égarements, mais dont la vocation n'est pas assez décidée pour qu'on puisse les admettre dans la première, ou qui ne peuvent y entrer à cause des engagements qu'elles ont contractés dans le siècle. Enfin la troisiéme est composée des personnes qui, sous un habit uniforme & une coëffe de taffetas noir, conservent encore le souvenir du monde, l'espoir d'y rentrer, le tumulte des passions & les caractères de l'indépendance ou d'une pénitence involontaire.

L'Eglise de ce Couvent est sous l'invocation de la S[te] Vierge : elle fut bâtie en 1680, & dédiée le 2 Septembre 1685. On y a construit, en 1647, & non en 1616, comme le dit Sauval, une Chapelle semblable à celle de Notre-Dame de Lorette, & sous le même titre. Elle fut bâtie par les ordres de M. de Fieubet, Trésorier de l'Epargne, & de D[me] Claude Ardier, sa veuve, pour satis-

(s) Tom. 1, pag. 595.

faire à la dernière volonté de Dlle Marguerite de Fieubet, leur fille, morte à l'âge de seize ans, le 11 Novembre 1646. Elle avoit deux fois visité la Chapelle de N. D. à Lorette, & témoigné le desir ardent qu'elle avoit d'en faire bâtir une semblable. La première Messe, à laquelle la Reine Anne d'Autriche assista, fut célébrée dans cette Chapelle le 22 Mars 1648.

RUE FRÉPILLON. Elle fait la continuation de la rue de la Croix, & aboutit au cul-de-sac de Rome & à la rue au Maire. Elle doit son nom à celui d'une famille, qui demeuroit dans cette rue au XIIIe siécle. Dans un acte de 1269, elle est nommée *vicus Ferpillonis*; rue *Ferpillon* en 1282; *vicus Ferpillionis* dans le Terrier de S. Martin-des-Champs de 1300. Depuis ce temps, ce nom a été altéré par le peuple ou par les Copistes, & l'on a écrit Ferpeillon, Serpillon, Frépillon, Fripilon, &c.

RUE GEOFFROI-L'ANGEVIN. Elle traverse de la rue Beaubourg à celle de Ste Avoie. Dès le milieu du XIIIe siécle, elle portoit ce nom, & l'a toujours conservé depuis, à quelques variations près, que l'usage avoit introduites dans l'orthographe ou dans la prononciation. Ainsi, on la trouve écrite *Gèfroi Langevin* en 1278 & 1287, & *Giéfroi l'Angevin* dans Guillot. Sauval (*f*) & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* se sont trompés, en disant qu'*en 1273 elle s'appelloit vicus sine capite, qui vocatur cul-de-pet; en 1389, une ruelle sans bout nommée cul-de-pet; &, en 1445, la rue du cul-de-sac.* Ils n'avoient certainement lu ni l'original, ni la copie du Titre qu'ils citent; car, dans l'accord de 1273, cette rue est énoncée, *Item totum vicum*

(*f*) Tom. 1, pag. 138.

GAUFRIDI LANGEVIN ſicut ſe comportat ab utraque parte cum quadam ruella ſine capite, quæ vocatur Cul-de-pet. Ces termes prouvent clairement qu'ils ont confondu la rue & la ruelle, & qu'ils ont pris pour la rue Geoffroi l'Angevin le cul-de-ſac qu'on y trouvoit, & qui a ſubſiſté très-long-temps. La maiſon qui le terminoit, avoit ſa ſortie dans le *cul-de-ſac le grand*, aujourd'hui mal-à-propos nommé *cul-de-ſac Bertaut*, comme je l'ai dit ci-deſſus, & c'eſt la ſeconde erreur des deux Auteurs que je viens de citer. Ce cul-de-ſac n'avoit point de nom dans le XVe ſiécle; &, dans le ſuivant, il étoit déſigné par l'enſeigne de la maiſon devant laquelle il étoit ſitué. C'eſt pourquoi, immédiatement après la rue Geoffroi-l'Angevin, Corrozet indique *une ruelle devant le petit Paon* : elle ne ſubſiſte plus aujourd'hui.

RUE DES GRAVILLIERS. Elle donne d'un bout dans la rue Tranſnonain, & de l'autre dans celle du Temple. Son véritable nom eſt rue *Gravelier* ou *du Gravelier*, *vicus Gravelarii*, qu'elle portoit en 1250 (*t*) : on l'a depuis appelée *rue des Graveliers*. Elle conſervoit ce nom juſqu'à la rue S. Martin, comme on peut le voir ſur les plans de Dheulland, de Gomrbouſt & de Bullet. C'eſt par erreur que, dans le procès-verbal de 1636, elle eſt nommée *des grands Villiers*.

RUE JEAN ROBERT. Elle fait la continuation de la rue des Gravilliers dont elle portoit le nom, ainſi que je viens de le dire, & aboutit à la rue S. Martin; celui qu'elle porte actuellement, ne lui a été donné qu'au commencement de ce ſiécle.

(*t*) Cart. S. Martini.

RUE GRENIER S. LAZARE. Elle commence à la rue S. Martin, & aboutit au coin des rues Transnonain & Beaubourg, vis-à-vis la rue Michel-le-Comte. L'usage des siécles passés l'a fait appeler *rue Grenier S. Ladre* : c'est ainsi qu'alors on nommoit S. Lazare. Le premier nom a été altéré ; car anciennement on disoit *Garnier S. Lazare, vicus Garnerii de sancto Lazaro.* C'étoit celui d'une famille connue à la fin du XIIe siécle, & la rue qui le porte, étoit déja habitée au milieu du suivant. Au coin de cette rue, & un peu en-deça, étoit la Porte S. Martin de l'enceinte de Philippe Auguste.

RUE NEUVE S. LAURENT. Elle aboutit à la rue du Temple & au coin de celles de la Croix & du Pont-aux-Biches. On l'a ouverte sur la culture de S. Martin, & elle étoit connue dès le commencement du XVe siécle sous ce nom, qu'elle a toujours conservé depuis. Dans un Terrier de 1546, elle est appelée rue neuve S. Laurent, dite *du Vertbois.*

RUE DU FAUXBOURG S. LAURENT. Elle fait la continuation du Fauxbourg S. Martin depuis la grille & le nouvel égoût, jusqu'au chemin qui conduit au Village de la Chapelle. Sur quelques plans, on trouve l'extrémité de ce Fauxbourg désignée sous le nom de *Fauxbourg de Gloire.*

L'ÉGLISE S. LAURENT. Grégoire de Tours est, à ce que je crois, le premier de nos Historiens qui fasse mention de cette Basilique. Son témoignage en annonce l'antiquité ; mais on ne sait ni par qui, ni dans quel temps elle a été bâtie, ni

même si elle a toujours existé dans l'endroit où nous la voyons aujourd'hui. Cet Auteur dit (*u*) que, du temps de Clotaire, S. Domnole, depuis Evêque du Mans, étoit Abbé du Monastère de S. Laurent; &, dans un autre endroit (*x*), que l'inondation de l'année 583 fut si considérable, qu'il arriva de fréquents naufrages entre la Ville & l'Eglise de S. Laurent. Que ces passages soient véritablement de Grégoire de Tours, ou qu'ils aient été ajoutés à son Histoire dans un temps postérieur, on en pourra toujours conclure avec certitude, que la Basilique de S. Laurent existoit au commencement du VI[e] siécle. Car ce fut en 543 que mourut S. Innocent, Evêque du Mans, auquel l'Abbé Domnole succéda. Je ne sais sur quel fondement Dom Duplessis (*y*) & l'Auteur du Calendrier Historique ont avancé, l'un que vers l'an 560 Domnole étoit Abbé de S. Laurent, l'autre qu'il fut tiré de ce Monastère en 566, pour être Evêque du Mans. On ne doute point qu'il ne soit mort le 1 Décembre 581; ce qui feroit à peu-près les 22 années d'Episcopat que lui donne Grégoire de Tours. Mais cet Historien n'a pas fait attention à l'erreur qui devoit naturellement se trouver dans cette supputation, puisque Domnole a été le successeur immédiat de S. Innocent, mort en 543; que le Siége Episcopal du Mans n'a pu rester vacant pendant 17 ans, & qu'ainsi son Episcopat a duré environ 36 ans, & non pas 22, comme le dit Grégoire de Tours, ni 46, comme l'avance l'Auteur anonyme de sa Vie, rapportée par Surius

(*u*) Lib. 6, cap. 9.
(*x*) Ibid. cap. 25.

(*y*) Nouv. Ann. de Paris, p. 62. — Cal. Hist. p. 297.

au 16 Mai & par les Bollandistes (z). Je dois encore remarquer que quelques Auteurs dont le nom est célèbre dans la République des Lettres, ont pensé que le Chapitre où Grégoire de Tours a parlé de la Basilique de S. Laurent, a été ajouté après coup à ses Ouvrages. Cette opinion, adoptée par le P. le Cointe & le P. Papebroch (*a*), a été attaquée & réfutée par Dom Thierri Ruinart (*b*), Dom Mabillon, M. le Courvoisier & le P. Bondonnet. Je ne dois pas non-plus négliger de dire qu'Adrien de Valois (*c*) & Dom Duplessis ont inféré de ces passages, que l'Eglise de S. Laurent étoit située au midi de la Cité. Ils se sont fondés sans doute sur la distance qui se trouve entre la Ville & S. Laurent. Si l'Eglise de S. Laurent, disent-ils, eût été la même que celle qui subsiste aujourd'hui, il y avoit déja plusieurs endroits remarquables qu'on eût pu citer par préférence; ils imaginent de plus que cette distance étoit trop grande, pour supposer que tout le terrein intermédiaire eût pu être inondé au point d'occasionner des naufrages; d'où ils concluent qu'il est plus vraisemblable de croire que l'Abbaye de S. Laurent étoit située au midi. D'après cette supposition, quelque hazardée qu'elle me paroisse, Dom Duplessis ne craint pas d'avancer que cette Eglise de S. Laurent, étant Abbatiale, ne pouvoit être autre que celle de S. Séverin d'aujourd'hui, qui,

(z) Boll. & Papebroch. Mai, 3e tom. p. 604, N° 6.

(*a*) Le Cointe, Ann. 545, N° 40. Papebroch. suprà.

(*b*) Ruinart, Not. ad Greg. col. 381.

(*c*) Val. de Basil. reg. cap. 3, pag. 21, & Défens. Not Gall. pag. 162 & 163. — Nouv. Ann. de Paris, pag. 53. — Mercure de France, Janvier 1749, pag. 15.

dans un Diplôme d'Henri I, étoit désignée avec trois autres dont quelques-unes avoient été Abbatiales.

Je puis objecter à ce systême, 1° Que le sol de Paris n'étoit pas alors à beaucoup près aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui ; que, malgré cette élévation successive, la Seine, dans ses débordements, a souvent inondé les marais au milieu desquels l'Eglise de S. Laurent est située ; que, dans ces temps reculés, il n'y avoit ni fossés qui pussent absorber une partie des eaux, ni quais pour rétrécir le lit de la rivière, & que par conséquent il n'y avoit nulle impossibilité que le terrein qui se trouve au-delà des Portes S. Martin & S. Denys, pût être facilement inondé. 2° Que, lorsque Grégoire de Tours parle de la Basilique de S. Laurent, il ne dit point que les eaux allassent jusque-là, il l'indique seulement comme un des endroits les plus remarquables du Fauxbourg. Si, dès ce temps, il y avoit une enceinte au nord, comme il n'est guère possible d'en douter, cet Historien ne pouvoit pas citer les Monuments compris dans cette enceinte, parce qu'ils étoient en quelque manière à l'abri de l'inondation, ou en état d'y résister plus long-temps que de simples maisonnettes, telles qu'étoient alors celles des Fauxbourgs. 3° Que le terme de naufrage dont se sert Grégoire de Tours ne doit pas se prendre à la lettre, mais dans un sens plus étendu, qui comprend le renversement des jardins, la chûte des murs & des maisons, en un mot toutes les pertes & les calamités qu'occasionnent les inondations, & qui auroient été sûrement beaucoup plus considérables & plus dignes d'être spécifiées, si le Monastère de S. Laurent eût été situé sur le terrein qu'occupe

aujourd'hui l'Eglise S. Séverin. 4° Henri I. donne à Imbert, Evêque de Paris, les Eglises de S. Etienne, de S. Julien, de S. Séverin solitaire, & de S. Bache, dont quelques-unes avoient été Abbayes; mais il ne spécifie pas que ce Titre eût été donné à celle de S. Séverin, & je me propose, quand je parlerai de cette Eglise, de faire voir qu'il n'est guère vraisemblable que, sous les régnes de Childebert & de Clotaire, ce fût celle d'un Monastère.

Enfin, quand on supposeroit, ce qui n'est pas facile à prouver, que le Chapitre IX du 6e Livre de Grégoire de Tours a été ajouté après-coup, ou interpolé dans des temps postérieurs, cela ne devroit pas faire présumer que les faits rapportés par l'Auteur fussent contraires à la vérité : celui dont il s'agit, relativement à la Basilique de S. Laurent, se trouve confirmé, pour constater son existence dans le même-temps, par le témoignage de l'Auteur de la *Vie de S. Lubin* (*d*), qui rapporte le miracle opéré par les prières de ce Saint, lesquelles furent assez efficaces pour arrêter le progrès d'un incendie. *Le feu*, dit cet Auteur, *qui venoit du côté de S. Laurent*, ayant gagné les maisons qui étoient sur le pont, *à parte BASILICÆ B. LAURENTII noctu edax ignis exiliens*, &c. Tous nos Historiens s'accordent à dire que cet incendie arriva en 547. Voila donc encore une preuve de l'existence d'une Basilique de S. Laurent au nord de Paris, dans le VIe siécle. Je conviens que les expressions de l'Auteur que je viens de citer, ne fixent pas positivement l'endroit où elle étoit située. Le feu commençoit à brûler les

(*d*) Vita sancti Leob. Coll. Hist. de Fr. tom. 3, p. 431.

maisons du Pont: *Domos pendulas, quæ per Pontem constructæ erant, exurere cæpit.* Les Historiens dont j'ai parlé ont pu appliquer ces termes au petit Pont, & placer l'Eglise de S. Laurent au midi; mais on peut aussi les appliquer au grand Pont situé au nord. Telle est l'opinion de Dom Bouquet, du P. Dubois, de l'Abbé Lebeuf & autres. Je me détermine à l'adopter par préférence à celle d'Adrien de Valois, & je m'y crois autorisé par un Diplôme de Childebert III (*e*), par lequel il paroît que le Marché ou Foire de S. Denys avoit été transféré depuis quelque temps à Paris, dans un lieu situé entre les Eglises de S. Laurent & de S. Martin: *Clade intercedente de ipso vico sancti Dionysii ipse marcadus fuit emutatus, & ad Parisius Civitate, inter sancti Martini & sancti Laurentii Baselicis, ipse marcadus fuit factus*, &c. Cette Charte est de l'an 710; elle n'avoit point sans doute échappé aux savantes recherches d'Adrien de Valois, puisque lui-même, après avoir avancé que l'Eglise de S. Laurent étoit située au midi, convient (*f*) que, dès l'an 650, il y avoit au nord une Basilique sous le même nom. Ces autorités ne permettent pas de douter de l'existence de cette Eglise au nord sous les Rois de la première Race, mais on n'en peut pas conclure qu'elle fût située au même lieu où nous la voyons aujourd'hui. L'Historien de l'Eglise de Paris (*g*) est néanmoins de ce sentiment, qui a été adopté depuis par d'autres Auteurs. Il est pourtant assez probable que la situation primitive de ce Monastère

---

(*e*) Mabill. de re Diplom. libr. 6, num. 28.

(*f*) Val. deff. Not. Gall. p. 164.

(*g*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 78.

étoit au lieu qu'occupent présentement MM. de la Congrégation de S. Lazare. Du Breul (*h*), le Commissaire Lamarre & l'Abbé Lebeuf ont embrassé cette opinion, qui paroît la plus vraisemblable. Pour s'en convaincre, j'observerai que le chemin qui conduit actuellement en ligne directe de S. Martin à S. Laurent, n'existoit pas alors; un peu au-dessus de S. Martin, il se réunissoit à la grande chaussée qui conduisoit à S. Denys, & il est naturel de penser que le Fondateur de l'Abbaye de S. Laurent l'aura plutôt fait bâtir le long d'un chemin public très-fréquenté, que dans un marais situé vis-à-vis, dont le terrein étoit souvent impraticable par la nature & la position du sol, & par l'exhaussement de la chaussée. Mais, comme dans les premiers siècles de notre Monarchie l'usage d'enterrer les morts dans les Eglises ne s'étoit pas encore introduit, il y a lieu de croire que le cimetière & la Chapelle qu'on y voyoit, pouvoient être au même lieu qu'occupe aujourd'hui l'Eglise de S. Laurent. M. Piganiol & son dernier Editeur (*i*) disent qu'*il y a environ 40 ou 45 ans, dans le temps que Nicolas Gobillon étoit Curé de cette Eglise, qu'on y déterra plusieurs cercueils de plâtre, dans lesquels on trouva des espèces de Moines habillés de noir.* Pour parler plus exactement, il falloit dire qu'il y avoit environ 80 ans qu'en creusant la terre, entre l'Eglise & le cimetière, on découvrit des Tombeaux antiques de pierre & de plâtre, dans lesquels on trouva des corps

(*h*) Du Breul, p. 866. — Traité de la Pol. tom. 1, p. 75. — Lebeuf, tom. 2, p. 474 & suivant. — Sauval, tom. 1, p. 363.

(*i*) Tom. 4, p. 63.

dont les vêtements noirs parurent semblables à ceux des Moines. Cette découverte appuie l'opinion que j'ai suivie, & ne prouve point, comme l'a pensé le P. Dubois (*k*), que l'Eglise de S. Laurent ait toujours été située dans le même endroit où nous la voyons actuellement. J'ajouterai encore que les Auteurs dont j'ai cité le témoignage, ont remarqué avec raison que le Prieuré de S. Lazare a été, & se trouve même encore, chargé envers le Chapitre de Notre-Dame de certaines redevances dont l'Abbaye de S. Laurent étoit tenue, & auxquelles il ne seroit pas assujetti si les lieux qu'il occupe, n'étoient pas l'ancien territoire de cette Abbaye.

Ce Monastère éprouva vraisemblablement toute la fureur des Normans : il étoit exposé à leurs incursions, & hors d'état de leur résister. Il n'en restoit presque pas de vestiges à la fin du IX[e] siécle & les Religieux qui l'avoient quitté n'existoient plus, ou manquoient des moyens nécessaires pour le rétablir. Nos Annales n'en font plus mention qu'au XII[e] siécle. Il paroît par des Lettres de Thibaud, Evêque de Paris, de l'an 1149, que l'Eglise de S. Laurent appartenoit au Prieuré de S. Martin-des-Champs (*l*), & l'Abbé Lebeuf (*m*) insinue que ce pouvoit être un don de cet Evêque, qui avoit été Prieur de ce Monastère. A l'égard du temps où cette Eglise a commencé à devenir paroissiale, il ne me paroît pas facile d'en fixer la véritable époque. Du Breul la place sous le règne de Philippe-Auguste, lorsque ce Prince ordonna de faire une nouvelle enceinte, qui fut

(*k*) Histor. Eccles. Paris. tom. 1, pag. 78.

(*l*) Hist. S. Martini, p. 186.

(*m*) Tom. 2, p. 473.

commencée en 1190, & finie en 1210; Sauval, la Caille, Piganiol & son nouvel Editeur en 1180, sans en indiquer la preuve. Un Auteur moderne ne l'indique comme paroisse qu'en 1623; ce qui est assurément une faute d'impression, à moins qu'il n'ait confondu l'érection en paroisse & la réédification du portail & de partie de cette Eglise, qui fut faite en 1622 ou 1623. On ne peut guère nier que cette Eglise n'ait été baptismale dans des temps plus reculés, & antérieurs à la clôture de Philippe-Auguste : la distance entre cette Eglise & la Ville, & le nombre considérable d'Habitants qui demeuroient sur l'étendue de son territoire, ne permettent pas d'en douter. Ce fut cette multitude de Citoyens, dont le nombre augmentoit tous les jours, qui donna lieu à l'érection des Cures. Le Concile de Paris, tenu en 829 (*n*), défend (Chapitre 49) aux Ecclésiastiques de posséder deux Cures en même-temps; & celui de 847 (*o*) ordonne aux Evêques d'ériger, dans les Villes & dans les Fauxbourgs, des Titres-Cardinaux, c'est-à-dire, des Paroisses, & d'y préposer des Prêtres: c'est de-là que les Evêques ont introduit l'usage de se faire assister à l'Autel les jours de Noël, de Pâque & de l'Assomption par ces Prêtres-Cardinaux, & qu'à la tête de leur Chapitre ils alloient célébrer la Fête patronale dans leurs Eglises. Le Prieur de S. Martin-des-Champs (*p*) & le Curé de S. Laurent sont nommés parmi ces Prêtres-Cardinaux, & le Chapitre de Notre-Dame est encore dans l'usage d'envoyer, le 10 Août, Fête de S. Laurent, six Bénéficiers chanter la grand-Messe dans cette

(*n*) Histor. Eccles. Paris. tom. 1, p. 346.

(*o*) Ibid. pag. 397.

(*p*) Past. A. libr. 19. Cart. 79. Cart. Episc. ex Biblioth. Reg. coté 5526.

Eglise. C'étoit une marque de la supériorité de l'Eglise-mère sur ces Paroisses, & de leur dépendance de la Cathédrale. C'est sans doute à ce Titre que Thibaud, Evêque de Paris, en dispoſa en faveur de S. Martin-des-Champs, dont le Prieur nomme à la Cure. Cette Egliſe fut entièrement rebâtie au XV[e] ſiécle, & dédiée le 19 Juin 1429; on l'augmenta en 1548; elle fut reconſtruite en grande partie en 1595; enfin, en 1622, l'on y fit des réparations conſidérables, & on la décora du Portail qu'on voit aujourd'hui.

L'HÔPITAL DU SAINT NOM DE JÉSUS. Il fut fondé, par contrat du 29 Octobre 1653, par une perſonne de piété qui, par une modeſtie bien rare, mais expreſſément preſcrite par l'Evangile (*q*), ne voulut être connue que de Dieu & de M. Vincent de Paul qu'elle chargea de cet établiſſement. Il étoit deſtiné pour vingt pauvres Artiſans de chaque ſexe, que la vieilleſſe ou les infirmités mettoient hors d'état de gagner leur vie. Pour remplir ce deſſein, M. Vincent acheta deux maiſons, contigues, qu'il fit accommoder convenablement pour ce double aſyle : il y fit conſtruire une Chapelle & deux ſalles à manger, diſpoſées de façon que les Hommes & les Femmes peuvent entendre la même Meſſe, & la lecture qu'on fait pendant le repas, ſans pouvoir ſe parler ni ſe voir. Le nombre de ces pauvres a été réduit à 15 Hommes & à 15 Femmes en 1719: il eſt aujourd'hui porté à 18. Cet établiſſement, approuvé par M. l'Archevêque le 15 Mars 1654, & confirmé par Lettres-Patentes du mois de Novembre de la même année, eſt ſous la direction de MM. de S. Lazare, & deſſervi par les

(*q*) S. Matth. Chap. 6, ℣. 3.

Sœurs de la Charité. Les Privilèges qui lui furent accordés alors, ont été depuis confirmés par d'autres Lettres-Patentes du mois de Décembre 1720, & par celles de surannation du 11 Septembre 1738. On le trouve désigné, dans la Caille, sous le titre d'*Hôpital de l'Enfant Jésus.* Les Historiens de Paris n'en ont pas fait mention, & d'autres ont imité leur silence.

LE COUVENT DES RÉCOLLETS. Le zèle & la ferveur, qui s'étoient ranimés dans l'Ordre de S. François, avoient déja fait naître deux Réformes qui ont été embrassées par les Capucins, & par les Picpus ou Tertiaires. Il s'en forma encore une troisième vers la fin du XVIe siécle, qui donna naissance aux *Frères Mineurs de l'étroite Observance de S. François*, qu'on nomma *Récollets*. Ce nom vient de celui de *Récollection*, qui signifie le recueillement, les réflexions qu'on fait sur soi-même, & l'éloignement de tout ce qui peut nous en distraire. L'étroite Observance des Frères Mineurs avoit commencé en Espagne dès l'an 1484, & étoit passée en Italie en 1525 (*r*). On voit qu'elle étoit connue en France en 1582 : elle n'y fut cependant introduite & reçue qu'en 1592, & n'eut un état fixe & légal qu'en 1597. Les Registres de la Ville fixent en cette année l'époque de l'établissement de cette Réforme à Nevers, où elle avoit pris naissance le 27 Janvier 1592, en vertu d'un Bref de Sixte V. Clément VIII ne se contenta pas d'approuver cette Réforme, & de confirmer les Bulles de Clément VII & de Grégoire XIII qui l'avoient autorisée, il donna encore un Bref, en 1601,

(*r*) Histoire des Ordres Monast. tom. 7, pag. 133.

1601, par lequel il commandoit aux Archevêques & Evêques de France d'assigner aux PP. Récollets un ou deux Couvents dans leurs Diocèses. Henri de Gondi, Evêque de Paris, leur ayant permis, le 4 Avril de la même année, de s'y établir, & Henri IV les ayant pris sous sa protection, ils se placèrent, en 1603, au Fauxbourg S. Laurent, dans une maison que Jacques Cottard, Marchand-Tapissier, & Anne Grosselin, sa femme, leur prêtèrent, & dont ils leur firent ensuite donation, par acte du 14 Décembre de la même année, qui fut confirmé par Lettres-Patentes du 6 Janvier suivant. Ils y firent aussi-tôt construire une petite Eglise, qui fut consacrée le 19 Décembre 1605. Henri IV leur donna, la même année, un champ assez vaste pour augmenter leur jardin. Leurs principaux Bienfaiteurs, après les sieur & dame Cottard, furent le Baron de Thisi & M[me] Brulart, son Epouse, M. de Bullion, depuis Surintendant des Finances, M. le Chancelier Séguier, &c. dont les libéralités mirent les Récollets en état d'augmenter leurs bâtiments, & de faire construire une nouvelle Eglise. La Reine Marie de Médicis, qui s'étoit déclarée Fondatrice de ce Couvent, par ses Lettres du mois de Janvier 1605, posa la première pierre de cette nouvelle Eglise. Elle fut dédiée sous le titre de l'*Annonciation de la sainte Vierge*, par M. l'Archevêque d'Auch, le 30 Août 1614.

Cet Ordre a rendu & rend encore de grands services à la Religion & à l'Etat, par les Prédications & les autres fonctions du saint Ministère. Ce sont ordinairement ces Religieux qu'on envoie dans les Colonies, & qu'on emploie dans les Armées en qualité d'Aumôniers. L'expérience a

toujours justifié ce choix, & le succès a été le fruit & la récompense de leur zèle.

Un peu au-dessus de ce Couvent, & du même côté, est situé *le cul-de-sac S. Michel.* Ce nom lui vient probablement d'une enseigne.

RUE DE L'HÔPITAL S. LOUIS. Elle est située à l'extrémité de la rue des Récollets, & aboutit à la rue S. Maur, ou du chemin de S. Denys. Elle doit ce nom à la Maison dont je vais parler.

L'HÔPITAL S. LOUIS. Sauval dit (*f*) qu'il fut commencé par Henri IV en 1604, & achevé par Louis XIII en 1617 : l'Abbé Lebeuf & autres en placent la Fondation en 1608. Ces dates ne sont pas exactes. La contagion dont la Ville de Paris fut affligée, en 1606, fit connoître la nécessité de bâtir un lieu propre à recevoir les Pestiférés, afin d'empêcher la communication d'un mal si dangereux. L'Hôpital du Fauxbourg S. Marcel, qu'on avoit proposé de destiner à cet objet, ayant été trouvé trop petit, on choisit un lieu plus commode entre le Fauxbourg du Temple & celui de S. Martin. Le Roi, par son Edit du mois de Mars 1607, accorda dix sous à l'Hôtel-Dieu sur chaque minot de sel qui se vendroit dans les greniers de Paris pendant 15 ans, & cinq sous à perpétuité, après l'expiration desdites 15 années. En conséquence, les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu conclurent un marché, pour la construction de cet Hôpital, le 20 Juin 1607. La premiere pierre de la Chapelle fut posée le 13 Juillet de la même

(*f*) Tom. 1, pag. 561.

année. Cet Hôpital, ainsi que celui de la Santé du Fauxbourg S. Marcel, furent achevés en quatre ans & demi, & la dépense monta à 795,000 l. Celui-ci fut nommé *l'Hôpital S. Louis*, non pas, comme l'a dit Germain Brice (*t*), à cause de Louis XIII, qui régnoit alors, mais parce que Henri IV voulut qu'il fût sous l'invocation de *S. Louis*, qui mourut de la peste. Ce fait est constaté par l'Inscription placée sur la porte, qu'il a copiée en entier. Ces inconséquences sont très-fréquentes dans cet Auteur : il n'est pas plus exact en parlant de l'autre Hôpital : il dit que, quelques années après la construction de celui de S. Louis, on y réunit celui de Ste Anne, situé au-delà de l'Observatoire, qui fut ainsi nommé, parce que la Reine, Epouse de Louis XIII, portoit le nom de cette Sainte. Cette Maison de Santé n'étoit point au-delà de l'Observatoire, qui n'étoit pas encore bâti, mais dans la rue de l'Arbalêtre. Elle fut unie à l'Hôtel-Dieu par le même Edit de 1607, & construite en même-temps que celle de S. Louis ; elle ne portoit point le nom de Ste Anne, ni celui de la Reine, puisque Louis XIII, qui n'avoit pas alors six ans, ne pouvoit être marié, & n'étoit pas encore monté sur le Thrône. On ne peut pas faire plus de fautes en moins de mots.

Quoique l'octroi qu'Henri IV avoit accordé à l'Hôtel-Dieu fût considérable, il paroît cependant, par les Registres du Parlement, qu'il ne suffisoit pas pour subvenir aux frais néceffaires. Il fut autorisé, par Arrêt du 4 Septembre 1609,

(*t*) Tom. 2, pag. 52.

à emprunter à rente une ſomme de 60 mille livres à meſure que le beſoin l'exigeroit, & chargé de la rembourſer dans la ſuite, du produit dudit oćtroi. Au mois d'Août précédent, le Roi avoit adjugé à l'Hôtel-Dieu l'argenterie & les ornements d'Égliſe qui ſervoient à la Confrérie des Changeurs, établie dans l'Egliſe de S. Leufroi, dont le Service ne ſe faiſoit plus.

Cet Hôpital eſt ſous la direćtion & l'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu. Il a été deſtiné pour les convaleſcents dans les temps où il n'y a point de maladies contagieuſes. La néceſſité de procurer un aſyle à ceux qui ne ſont plus aſſez malades pour reſter dans les Hôpitaux, mais dont les forces ne ſont pas ſuffiſamment rétablies pour retourner chez eux, avoit engagé Mme de Bullion à fonder un Hoſpice pour huit perſonnes ſortant de *l'Hôpital de la Charité*. Elle donna par-là l'exemple & l'idée de former en grand ce qu'elle n'avoit pu exécuter qu'en petit. Le Cardinal Mazarin légua, dans cette vue, une ſomme de 70,000 liv. à l'Hôtel-Dieu: M. le Duc de Mazarin y ajouta 30,000 liv. d'autres perſonnes pieuſes en donnèrent ſoixante; &, pour faciliter encore le ſuccès de cet établiſſement, on unit à l'Hôtel-Dieu le Prieuré de S. Julien-le-Pauvre. Malgré ces ſecours, il s'en falloit cependant encore de beaucoup que ces ſommes puſſent ſuffire à la dépenſe des bâtiments néceſſaires pour un pareil établiſſement, & il étoit imprudent de les commencer, ſans ſavoir comment on en pourroit ſoutenir les charges. Les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu demandèrent la permiſſion de faire, dans l'Hôpital de S. Louis, une épreuve de la dépenſe la plus indiſpenſable, afin de voir s'ils pourroient la ſoutenir; ce qui

leur fut accordé par Arrêt du 24 Novembre 1676, à la charge néanmoins que, si la Ville se trouvoit affligée de mal contagieux, les Administrateurs seroient obligés de faire retirer les convalescents dudit Hôpital pour le laisser libre aux malades. Cette épreuve eut tout le succès qu'on pouvoit desirer. En 1709, la rigueur de l'hiver & la misère qu'elle occasionna, causèrent différentes maladies, & principalement le scorbut. L'Hôpital S. Louis fut aussi-tôt destiné pour tous ceux qui en furent attaqués; &, comme le nombre en étoit très-considérable, on augmenta les bâtiments, on répara les anciens, & on le mit dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

Cet Hôpital a donné son nom à un cul-de-sac contigu, plus connu présentement sous le nom de *cul-de-sac S. Louis*, que sous celui de *ruelle des Postes*, qu'il portoit anciennement, suivant le Plan de M. Robert: je n'en connois point d'anciens, ni même de nouveaux, si ce n'est depuis 10 à 12 ans, sur lesquels il soit désigné sous aucun nom; mais j'en ai un manuscrit dessiné, en 1741, par feu M. l'Abbé de la Grive, sur lequel il est nommé *ruelle Dagouri*. Le Commissaire du Brillet, qui a continué le *Traité de la Police*, l'appele *rue Notre-Dame*.

Rue au Maire. Elle commence à la rue S. Martin, près de l'Eglise S. Nicolas, & aboutit à la rue Frépillon & au petit cul-de-sac du Puits de Rome. Le nom de cette rue n'a varié que dans l'orthographe: on disoit avec raison rue *au Maire* dès le XIII[e] siécle, & *au Mayre* en 1450 & 1560; c'étoit son véritable nom, *vicus Majoris sancti Mar-*

étoient renfermés. La Porte de cette enceinte étoit bâtie vis-à-vis de la rue Neuve S. Merri; il en subsistoit encore quelques vestiges au XV[e] siécle, sous le nom de *l'Archet S. Merri.* Elle fut donnée par Dagobert à l'Abbaye de S. Denys (*x*). Suger, qui en étoit Abbé, & Régent du Royaume pendant le voyage que Louis le Jeune fit à la Terre-Sainte en 1147, & qui nous a laissé un détail de son administration, nous apprend que cette Porte, qui ne produisoit au Roi que douze livres par an, rapporta depuis par ses soins jusqu'à cinquante livres; & Raoul de Presle (*y*) dit que, sous le régne de Charles V, on voyoit encore le jambage de cette Porte. C'est par cette raison que, dans la plûpart des Titres anciens, on trouve, sous les noms de *rue S. Merri* & *de l'Archet S. Merri*, la partie de la rue S. Martin comprise entre la rue Neuve S. Merri & celle de la Verrerie, & qu'on la voit ainsi nommée sur quelques-uns de nos Plans, mais sans aucun fondement; car, dans un petit Terrier Latin de S. Martin-des-Champs, dont l'écriture est au plus tard du milieu du XIII[e] siécle, cette partie de rue est désignée par son nom actuel, *vicus sancti Martini juxta Portam sancti Mederici;* &, dans le même Terrier, toute la rue S. Martin est énoncée *extra & infra muros*. On la trouve également sous le même nom de *vicus sancti Martini de Campis*, dans toute son étendue actuelle, dans le Cartulaire de S. Maur en 1231 & 1247 (*z*). Ainsi l'on auroit tort de prendre pour cette étendue, celle que Guillot appele *rue de la Porte S. Merri.*

(*x*) Gesta. Dagob. N° 33. Du Chesne, tom. 1, p. 582.

(*y*) Tr. de la Pol. t. 1, p. 73.

(*z*) Cartul. sancti Mauri, ex Bibliotheca Reg. N° 5414, fol. 368.

Ce nom ne convient qu'au bout de la rue de la Verrerie de ce côté, comme je le remarquerai à cet article; ou au cul-de-sac S. Fiacre, comme l'Abbé Lebeuf l'a pensé.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE S. MERRI. Elle a été bâtie sur la place qu'occupoit anciennement une Chapelle sous l'invocation de S. Pierre, dont je n'ai pu découvrir ni le Fondateur, ni l'origine; mais il est certain qu'elle subsistoit au VI[e] siécle. Malgré la diversité des sentiments des Auteurs qui ont parlé de cette Eglise, il n'est peut-être pas impossible de fixer les incertitudes de M. de Launoi, & de détruire les absurdités, les anachronismes & les contradictions de Sauval. Mes Lecteurs seroient en droit de me blâmer d'avoir mis trop d'amertume dans ce reproche, si je ne mettois sous leurs yeux les propres termes de cet Historien. « C'est, » dit-il (*a*), une Eglise Collégiale, qui étoit an» ciennement une Chapelle, *dédiée à S. Pierre,* » *qui a été canonisé en 255 par S. Denys.* Cette » Chapelle a été renommée par *les Miracles qui* » *y ont été faits* par S. Pierre; ce qui y attira » S. Merri ou S. Médéric qui, à son arrivée à » Paris, se logea près de cette Chapelle & y » demeura environ deux ans & dix mois. Il y » mourut, en 768, le 29 Août, *sous le Régne de* » *Charlemagne*, selon Usuard ». Il ajoute : « Que » ce Saint y demeura avec un de ses Religieux, » nommé *Saint Frou;* qui depuis a été canonisé, & » qui fut enterré en la Chapelle de S. Pierre en» viron l'an 879 ou 884; que la translation des

(*a*) Tom. 1, p. 361.

» Reliques de S. Médéric fut faite sous *Gordin ou* » *Gauzelin quarante-cinquième* Evêque de Paris: » enfin qu'en 1005 & 1015 Renaud, Evêque de » Paris, donna, au Chapitre de Paris, cette Cha- » pelle de S. Pierre, *où l'on avoit fondé des Cha-* » *noines* & Chapelains, & *qu'en* 1200 elle fut » rebâtie, dédiée & érigée en Paroisse ».

Je ne relève pas la prétendue Canonisation de S. Pierre faite par S. Denys : je me contente d'observer que S. Merri mourut au commencement du VIII[e] siécle, suivant l'ancien Auteur de sa Vie, *circa annum* 700 (*b*); qu'en admettant même l'époque de 768, citée par Sauval, Charlemagne n'étoit pas encore sur le Trône, Pepin n'étant mort que le 24 Septembre de cette année; que si S. Frodulphe ou Frou, Disciple de S. Merri, est mort en 879, suivant le calcul de Sauval, il devoit avoir au moins alors 120 ans, & 190 selon l'Historien de S. Merri; qu'il n'y a point eu d'Evêque de Paris, nommé *Gordin*; que Goslin ou Gauzelin est le 49[e] Evêque de cette Ville; qu'il n'y avoit point de Chanoines à S. Merri, lorsque cette Eglise fut donnée au Chapitre de Notre-Dame, & qu'on y faisoit les fonctions curiales 200 ans plutôt que Sauval & ses Copistes ne l'ont marqué.

Il s'est encore trompé dans les dates de 1005 & 1015: il n'y a point eu deux Concessions de l'Eglise de S. Merri, qu'on ne connoissoit plus sous le nom *de Chapelle de S. Pierre* depuis plus de 120 ans; la seule que Renaud en fit au Chapitre de Notre-Dame est de l'an 1007, ainsi qu'il

(*b*) Sæcul. 3, Benedict. t. 1, pag. 13.

eſt conſtaté par les Paſtoraux de cette Egliſe (*c*).

Je ne crois pas qu'il faille ajouter plus de foi aux Hiſtoriens qui diſent que cette Chapelle s'appeloit *S. Pierre-des-Bois*, parce que la partie ſeptentrionale de Paris étoit couverte d'une forêt, & que c'étoit un Monaſtère, *Cellula aliquot Monachorum* (*d*). Si l'erreur n'étoit pas le triſte apanage de l'humanité, je ne comprendrois pas que les ſavants Bénédictins qui nous ont donné l'Hiſtoire de Paris, euſſent pu avancer que cette petite Chapelle a été qualifiée de *petite Abbaye* (*e*). Ils ſe ſont fondés ſur un Diplôme de Louis d'Outremer du 1 Février 936, cité par le P. Dubois (*f*), dans lequel (diſent ces Hiſtoriens) *l'Egliſe de S. Pierre ou de S. Merri eſt qualifiée de petite Abbaye.*

Il ne ſera pas difficile de détruire ces opinions. 1° Ce n'eſt que ſur la foi d'une ſimple tradition légérement adoptée, que nos Hiſtoriens ont avancé qu'anciennement il n'y avoit que des bois au nord & au midi de Paris. Suppoſons-le cependant; on ne pourra du moins diſconvenir que, du temps des Romains, ou ſous le Régne de nos Rois de la première Race, il n'y ait eu une enceinte au nord, & je ne crois pas qu'on puiſſe douter qu'elle ne s'étendît dès-lors au-delà de l'endroit où eſt aujourd'hui ſituée l'Egliſe de S. Merri. Or, puiſqu'elle étoit renfermée dans cette enceinte, je ne vois pas pourquoi on auroit donné le ſurnom *des Bois* à la Chapelle de S. Pierre, qui n'étoit pas dans une forêt.

(*c*) Paſt. B. pag. 159, & D. pag. 82.
(*d*) Hiſt. Eccl. Par. t. 1, p. 501.
(*e*) Tom. 1, pag. 117.
(*f*) Hiſt. Eccl. Pariſ. Tom. 1, p. 544.

2° Je ne trouve aucun monument qui constate qu'il y eût un Monastère en cet endroit. Les Actes de S. Merri, rapportés par un Auteur du XIII[e] siécle (*g*), sur l'exactitude duquel il ne faut pas toujours compter, appelent à la vérité la Chapelle de S. Pierre *la Cellule* : mais on sait que les noms de *Celle* & de *Cellule*, qu'on a donnés à l'habitation de chaque Religieux, ne signifioit en général qu'un petit espace, une *Maisonnette* ; on l'a aussi donné par extension à une Chapelle ou petit Oratoire, à une ferme dépendante d'un Monastère où l'on envoyoit un ou deux Religieux pour veiller sur les travaux, recueillir les fruits, percevoir les revenus, &c. (C'est de ces Celles que se sont formées depuis les petites Abbayes & les Prieurés) ; enfin à un petit Bénéfice *ABBATIOLA*, *Capella*, *Sacellum*, *Ecclesiola*, *minus Beneficium* (*h*). Ces différentes interprétations du mot *Cellula* & *Abbatiola* peuvent-elles convenir à un Monastère ? Les Actes de S. Merri nous le représentent comme un Homme qui, ne croyant trouver le vrai bonheur que dans la solitude, avoit déja quitté une fois le Monastère de S. Martin d'Autun dont il étoit Abbé. Entraîné par son goût pour la vie contemplative, il prend le prétexte de visiter le tombeau de S. Germain, pour pouvoir s'y livrer sans réserve. Quelle apparence que, pour remplir cet objet, il eût choisi un Monastère pour sa retraite ? Il ne me paroît guère plus probable qu'après sa mort on en ait bâti un auprès de cette Cellule ou Oratoire de S. Pierre. Ce lieu

---

(*g*) Vinc. de Beauvais, Spec. Hist. libr. 24, cap. 92.

(*h*) Du Cange, Glossar.

devint très-célèbre par les miracles de S. Merri dont il prit le nom, ainsi qu'il paroît par le Diplôme de Louis le Débonnaire de 820 (*i*); mais je ne trouve aucun Acte qui fasse mention d'un Monastère en cet endroit. Je crois qu'on ne peut opposer à mon opinion que celle d'Adrien de Valois (*k*) : ce Savant, qui place en 984 la Translation du Corps de S. Merri, admet un Monastère, & dit en même-temps qu'*on ne trouve aucune autorité qui prouve que S. Merri, S. Benoît, &c. existassent avant l'an* 1000. Il ne se rappeloit pas les Diplômes de Louis le Débonnaire & de Louis d'Outremer que je viens de citer, ni les Actes de la Translation du Corps de S. Merri (*l*), qui en fixent l'époque en 884. Ces Actes ne font aucune mention de Religieux; on n'y parle que de Théodebert, Prêtre, *Sacerdos Ecclesiæ sancti Mederici*, qui desservoit cette Chapelle; c'est lui seul qui supplie l'Evêque de placer le Corps de S. Merri dans un lieu plus convenable, qu'il avoit fait préparer à cet effet. S'il y eût eu un Monastère dont Théodebert eût été Abbé, eût-il demandé cette Translation en son nom seul? L'Evêque, qui visita le lieu, n'eût-il point parlé des Religieux qui devoient y être? N'eût-il pas dit qu'il déféroit à leurs prières & à celles de leur Abbé? Le Procès-verbal qu'a rapporté l'Historien de l'Eglise de Paris (*m*), n'auroit-il pas fait mention du Clergé, soit Régulier, soit Séculier, qui desservoit cette Chapelle? Enfin l'Evêque auroit-il pu

(*i*) Baluz. Append. ad Capitul. p. 1418.
(*k*) Vales. de Basil. Par. p. 480.
(*l*) Sæc. 3, Benedict. p. 14
(*m*) Hist. Eccl. Par. t. 1, pag. 502.

l'enlever à ces Religieux, pour la donner au Chapitre de Notre-Dame ?

Ce fut à l'occasion de cette Translation, & suivant l'usage de ces temps-là, que le Comte Adalard & autres firent à cette Eglise des Donations, qui furent successivement approuvées par les Rois Carloman & Eudes. Louis d'Outremer les confirma de nouveau par sa Charte (*n*) donnée à Laon le 1 Février 936. C'est sur ce Diplôme, comme je l'ai dit ci-dessus, que se sont fondés les Historiens de Paris, & celui qui nous en a donné de *Nouvelles Annales* (*o*), pour qualifier l'Eglise de S. Merri de *petite Abbaye.* Avec un peu plus de réflexion, ils auroient vu que ce Titre n'est pas donné à l'Eglise de S. Merri de Paris, mais à une autre située à Linas, près de Mont-le-Héri, qui dépendoit de la première. Les termes de ce Diplôme ne sont ni obscurs, ni équivoques : *Præcipimus atque jubemus ut tam prænominatæ personæ... quam Successores eorum prædicti Ecclesiæ sancti Petri & pretiosissimi Confessoris Christi Mederici ABBATIOLAM ubi adspiciunt IN VILLA LINAIAS mansselli XX, &c. in suorum usibus omni tempore possideant, &c.*

C'est à l'époque de cette Translation & des libéralités qui furent faites en conséquence à l'Eglise de S. Merri, que l'Abbé Lebeuf (*p*) a pensé, avec raison, qu'on pouvoit fixer l'existence d'un petit Clergé destiné à soulager le Chapelain dans ses fonctions, à célébrer avec lui l'Office Divin & à remplir les Fondations. La Chapelle fut chan-

---

(*n*) Gall. Christ. t. 7, Instr. pag. 18.

(*o*) Nouv. An. de Par. p. 202.

(*p*) Tom. 1, p. 254.

catalogue. Le Chefcier est certainement dans une Paroisse, ce qu'est le Primicier dans certains Chapitres. Le Tableau, sur lequel étoient inscrits les noms des Dignitaires & des Bénéficiers d'une Eglise, étoit une petite planche enduite de cire: le Primicier y étoit le premier nommé, comme revêtu de la Dignité la plus éminente.

L'union de deux Chefciers à S. Merri, contraire à l'esprit & aux Loix de l'Eglise, fut quelquefois la source de divisions & de scandales qu'on n'avoit eu ni le discernement de prévenir, ni la sagesse de réprimer. Elle subsista cependant jusqu'en 1683: M. Blampignon, second Curé de S. Merri, vint alors à bout de rétablir l'ordre & la discipline. Par son zèle & par ses soins, la femme ne fut plus soumise à l'empire de deux maris, les enfants ne reconnurent qu'un père, & le troupeau docile n'obéit plus qu'à la voix d'un seul Pasteur. Le projet de la réunion des deux Cures fut approuvé par une Bulle d'Innocent XI, du 25 Février 1683. La Transaction passée en conséquence entre les deux Curés, le 12 Avril suivant, fut ratifiée par M. l'Archevêque, par le Chapitre de Notre-Dame & par les Marguilliers de S. Merri, les 14, 17 & 21 Mai 1685; ils consentirent l'exécution des Lettres-Patentes obtenues à cet effet par les deux Curés, au mois d'Avril précédent, lesquelles furent enregistrées au Parlement le 25 dudit mois de Mai.

L'augmentation du nombre des Paroissiens fut un nouveau motif pout faire construire une plus grande Eglise. Cet édifice, tel que nous le voyons présentement, fut bâti sous le Régne de François I. Je ne sais par quelle raison Sauval (*f*) en fixe

(*f*) Tom. [illegible] pag. 362.

l'époque

l'époque en 1512. Cette date ne peut convenir au régne de ce Prince, qui ne monta sur le Thrône que le 1 Janvier 1515. Je crois que ce nouveau Bâtiment ne fut commencé qu'en 1520. Depuis quelques années, cette Eglise a été réparée, ornée & embellie avec goût. Ce Chapitre est composé du Chefcier-Curé, de six Chanoines & de six Chapelains en titre. Tous ces Bénéfices sont conférés par deux Chanoines de Notre-Dame : ce droit est attaché à leurs Canonicats.

L'ÉGLISE S. JULIEN DES MÉNÉTRIERS. On rapporte la Fondation de cette Eglise à l'an 1330, & l'on en fait honneur à deux Ménétriers ou Joueurs d'Instruments. Touchés de compassion de voir une pauvre Femme paralitique qui se tenoit jour & nuit exposée aux injures de l'air, dans l'endroit où cette Eglise est aujourd'hui située, ils formèrent le pieux dessein d'y fonder un petit Hôpital pour les pauvres passants. Jacques Grare & Huet ou Hugues le Lorrain achetèrent à cet effet l'emplacement de l'Abbesse de Montmartre, moyennant cent sols de rente, & huit livres payables dans six ans. L'acte est daté du Dimanche avant la S. Denys 1330. Ils mirent aussi-tôt ce lieu en état de servir d'Hôpital : ils obtinrent la permission d'y faire construire une Chapelle, sous l'invocation de S. Julien, à la charge de la doter de seize livres de rente. Les Ménétriers, qui avoient formé entr'eux une Confrérie, y consentirent & s'y engagèrent par Acte du 21 Août 1331. Cet Hôpital fut dès-lors connu sous le nom *de S. Julien & S. Genès*, & la Chapelle fut dédiée sous ceux *de S. Georges*, *S. Julien & S. Genès*. Je ne

crois pas devoir réfuter ce que du Breul (*f*) rapporte du Patron Titulaire & du sceau de cet Hôpital: son récit n'est fondé que sur une pieuse croyance d'une Histoire apocryphe. Cet établissement fut approuvé par le Roi, le Pape & l'Evêque de Paris, & la Chapelle fut érigée en Bénéfice à la nomination des Ménétriers. Je ne parlerai point des diverses contestations qui sont survenues entre les Prêtres de la Doctrine Chrétienne & ces Ménétriers. M. Piganiol auroit pu se dispenser de la longue & ennuyeuse énumération qu'il en fait, & son nouvel Editeur auroit encore moins dû le suivre dans ses écarts. Il me suffit de remarquer qu'au mois de Novembre 1644, M. l'Archevêque de Paris commit les Prêtres de la Doctrine Chrétienne pour célébrer le Service Divin dans cette Chapelle; qu'ils y furent maintenus par Arrêt du 20 Décembre de la même année; qu'en 1649, elle fut unie à leur Congrégation, ce qui a été confirmé en 1658; & que les Joueurs d'Instruments n'ont conservé que le droit de nommer un Chapelain, & quelques autres prérogatives dont jouissent ordinairement les Fondateurs.

Vis-à-vis de cette Eglise est une maison rebâtie depuis peu. On voyoit ci-devant sur la porte une tablette de marbre, sur laquelle on avoit gravé ces deux Vers de Juvenal (*t*):

Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere causas.

« Soyez certain que c'est un très-grand crime de » préférer la vie à l'honneur, & de la conserver » aux dépens de ce qui en fait le véritable prix. »

(*f*) Page 991. — (*t*) Satyre 8, V. 83 & 84.

Cette Inſcription a excité la curioſité & les recherches. On a prétendu que cette maiſon avoit ſervi de demeure à Gabrielle d'Eſtrées; qu'elle avoit été enſuite conſacrée à la plus abominable débauche; que celui qui l'habitoit avoit péri à la Grêve, par le même ſupplice dont Dieu punit les Villes de Sodome & de Gomorrhe, & que cette Inſcription avoit été miſe ſur la porte en exécution de l'Arrêt qui avoit condamné le Coupable. Ces Anecdotes ſe trouvent à la vérité dans un Livre prétendu imprimé à Lisbone en 1761, ſous le titre de *CONSULTES tenues au Collége de Louis-le-Grand pour la réformation de la Maiſon de Clermont en* 1708 (*u*). Ce Libelle ſatirique ne me paroît mériter aucune confiance. L'Auteur a cherché à faire une application maligne des deux Vers de Juvenal, dont il a détourné le ſens. Ils ne furent mis vraiſemblablement ſur cette Maiſon, que pour ſuivre un uſage alors aſſez commun, dont on voit encore des veſtiges en pluſieurs endroits. Toutes les lumières que j'ai tâché de me procurer à ce ſujet ſe ſont réduites à m'apprendre, qu'en 1647 cette Maiſon étoit un Bureau, où ſe faiſoient inſcrire ceux qui vouloient s'embarquer ou charger des marchandiſes pour les Indes; &, dans les actes de ce temps qui en font mention, elle eſt indiquée ſous ce titre, *l'Hôtel des Indes Orientales pour s'embarquer.* C'eſt peut-être à cette occaſion qu'on mit ſur la porte les deux Vers que j'ai cités, dont l'alluſion étoit juſte, en rappelant que l'honneur & la vertu ſont les ſeuls véritables biens, & que c'eſt un très-grand

(*u*) Tom. 1, première Partie, pag. 18.

crime de les sacrifier pour acquérir les richesses & les commodités de la vie, ce qui n'arrive que trop souvent.

L'ÉGLISE S. NICOLAS-DES-CHAMPS. Ce n'étoit dans l'origine qu'une Chapelle bâtie peu après le Monastère de S. Martin-des-Champs pour les Domestiques de ce Couvent, & pour ceux qui vinrent former des habitations sur son territoire. Tous les Historiens (*x*) du siécle passé & ceux du précédent ont avancé que le Roi Robert avoit un Palais près de S. Martin, & que l'Oratoire de S. Nicolas en étoit la Chapelle. Je crois qu'ils n'ont point entendu le véritable sens des passages d'Helgaud & de Guillaume de Nangis (*y*), & qu'ils ont attribué à l'Oratoire dont il est ici question, ce qui ne doit se rapporter qu'à la Chapelle de S. Nicolas au Palais, dont j'ai parlé à cet article. (Voyez *Quartier de la Cité*, p. 7). Je suis surpris que Dom Marrier (*z*) ait adopté cette opinion, & que le Commissaire Lamarre s'y soit conformé sur les 3[e] & 4[e] Plans, où il a placé, près de S. Martin, un Palais que je ne crois pas avoir jamais existé, du moins n'en ai-je trouvé aucune preuve. Il donne à ce Palais une figure & des bornes idéales, & il place la Chapelle de S. Nicolas hors de l'enceinte de ce Palais, quoiqu'Helgaud assûre le contraire: *IN CIVITATE Parisius Ecclesiam* (ædificavit) *in honore sancti Nicolai Pontificis in Palatio.* Ce fut dans son Palais qu'il fit

(*x*) Du Breül, pag. 854. — Belleforest, Cosmogr. universelle, pag. 214.

(*y*) Helg. Epit. Vitæ Roberti Regis. — Duchesne, T. 4, pag. 77. — Nangis, Chron. sub ann. 1030.

(*z*) Hist. S. Martini, p. 449.

construire cette Chapelle, & ce Palais étoit *in Civitate*, dans la Cité, & non dans la campagne. Il ne restera certainement aucun doute sur la vérité de ce que j'avance, si l'on fait attention que la Chapelle de S. Nicolas ayant été bâtie vers 1030, au rapport de Nangis, cette époque ne peut convenir à S. Nicolas-des-Champs, puisque cette Chapelle fut construite pour le secours & l'usage des Domestiques de S. Martin-des-Champs, & que ce Monastère, qui n'existoit plus alors, ne fut rebâti que sous le règne d'Henri I, Successeur de Robert.

Si nous ignorons la véritable époque de l'origine de l'Eglise de S. Nicolas-des-Champs, nous sommes du moins certains qu'elle existoit en 1119. Nous avons une Bulle de Calixte II, du 5 des Calendes de Décembre (27 Novembre) de cette année (*a*), dans laquelle il est fait mention de la Chapelle S. Nicolas, située près du Monastère S. Martin. Elle est désignée sous le même Titre dans les Bulles d'Innocent II en 1142, & d'Eugène III en 1147 (*b*); & comme il n'en est point parlé dans celles d'Urbain II du 14 Juillet 1097, & de Paschal II du 30 Avril 1108 (*c*), qui confirment toutes les possessions de S. Martin-des-Champs, je crois qu'on en peut inférer que la Chapelle S. Nicolas n'a été batie qu'entre les années 1108 & 1119.

L'Abbé Lebeuf (*d*) a pensé que cette Chapelle avoit pu devenir Paroissiale en même-temps que celle de S. Jacques de la Boucherie, quoique celle-

(*a*) Ibid. pag. 157.
(*b*) Ibid. pag. 170 & 179.
(*c*) Ibid. pag. 148 & 152.
(*d*) Tom. 1, pag. 326.

ci ne soit qualifiée que de Chapelle en 1175 & 1176, & qu'il soit certain qu'elle étoit Paroissiale en 1119. *C'étoit*, dit-il, *une Paroisse desservie dans une Chapelle.* Cette opinion me paroît un peu hazardée; car, quoiqu'on ait appelé *Chapelle* en 1176 l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie, qui étoit Paroisse 57 ans avant cette époque, je ne crois pas qu'on en puisse conclure que la Chapelle S. Nicolas jouissoit du même Privilége. Si cela eût été, pourquoi ne lui auroit-on pas donné dès-lors le même Titre? pourquoi les Bulles de 1119, 1142 & 1147, ne se seroient-elles pas servies des mêmes expressions pour ces deux Eglises? pourquoi font elles mention de S. Nicolas comme d'une simple Chapelle, & de S. Jacques comme d'une Chapelle Paroissiale? *In suburbio Parisiacæ Urbis Capellam sancti Jacobi cum PAROCHIA. Prope Monasterium sancti Martini Capellam sancti Nicolai.* Cette distinction eût-elle été admissible, si ces deux Chapelles avoient été également décorées du même Titre?

Si la véritable époque de l'érection de la Cure de S. Nicolas-des-Champs nous est inconnue, nous savons du moins qu'elle existoit sous le titre de Paroisse en 1184; & je ne sais pourquoi l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, qui la qualifie de Chapelle & *Prieuré* en 1119, ne l'indique comme Paroisse qu'en 1220. A la vérité, l'Abbé Lebeuf (*e*) dit que c'est dans un acte de cette année que la Chapelle S. Nicolas est appelée *Ecclesia* pour la première fois; mais cet acte même prouve que c'étoit une Paroisse avant cette époque, il ne

(*e*) Loco sup. pag. 327.

faut que le lire pour s'en convaincre. Jusqu'à cette année, la Cour du Prieuré de S. Martin servoit de cimetière. Ce lieu étoit peu propre pour cet usage ; il n'étoit point fermé, & ne le pouvoit être sans causer un notable préjudice au Monastère, *nec poterat claudi sine gravi Monasterii detrimento ;* il étoit étroit & mal propre, & les enterrements fréquents troubloient le repos des Religieux. *Tum propter hujus loci angustias, tum quia dictus locus mundus servari non poterat, cùm in curiâ Monachorum porci & equi, & cætera animalia ingrediantur ; tum etiam quia frequentiùs, occasione illius cimeterii, quies Religiosorum in Monasterio sancti Martini commorantium turbabatur.* Ces incommodités engagèrent les Religieux de S. Martin, & Gautier, Prêtre de l'Eglise de S. Nicolas, à demander à Guillaume de Seignelai, Evêque de Paris, la translation de ce cimetière dans un autre endroit ; ce que ce Prélat leur accorda par ses Lettres du mois de Mars 1220 (*f*). On y lit que l'Eglise S. Nicolas n'avoit point de cimetière suffisant pour enterrer les *PAROISSIENS*, *ad sepelienda corpora defunctorum de PAROCHIA ejusdem Ecclesiæ ;* que *le peuple de cette PAROISSE s'étoit si fort augmenté que ceux qui mouroient sur cette PAROISSE, &c.* Ces expressions *de Prêtre* & *de Paroisse* ne permettent pas de douter que la Chapelle S. Nicolas ne fût une Cure en forme, avant l'époque des Lettres de Guillaume de Seignelai, & il me paroît très-vraisemblable qu'elle fut érigée en titre peu après qu'on eut achevé le Monastère de S. Martin.

Il paroît que le nombre des Paroissiens s'aug-

(*f*) Hist. Eccl. Paris. T. 2, pag. 270.

menta si fort au XV[e] siécle, que dès 1420 on fut obligé d'accroître cette Chapelle : on y fit encore des augmentations considérables à la fin de ce siécle ; mais, comme elles ne suffisoient point encore au suivant, ce Quartier se peuplant de plus en plus, on y ajouta en 1576 un terrein de 20 toises en carré, sur lequel on construisit le Sanctuaire & les Chapelles du chevet de cette Eglise. Ce terrein formoit la petite place, où l'entrée du Monastère de S. Martin étoit située, ainsi que les prisons. Il fallut changer ces dispositions, & la Fabrique de S. Nicolas donna aux Religieux en échange la Cour grillée que nous voyons rue S. Martin.

Cette Eglise est toujours restée dans la dépendance des Religieux de S. Martin, qui en sont Curés primitifs. Le Prieur nomme à la Cure en cette qualité, dans laquelle ils ont été maintenus par Arrêt du Grand-Conseil du 29 Novembre 1720.

J'ai dit ci-dessus que l'ancienne cour des Religieux avoit servi de cimetière. Ils y ont fait construire, au commencement de ce siécle, plusieurs Bâtiments solides & commodes pour les Marchands qui les occupent. On y voit encore une Chapelle sous l'invocation de S. Michel (c'étoit l'usage d'en bâtir sous son invocation dans les cimetières). Elle fut érigée par Nicolas Arrode. On lit dans le Nécrologe de cette Eglise : 2 *Idus Aug. depositio Niçolai Arrode, qui construxit Capellam de cimiterio, & multa bona contulit Conventui hujus loci.* Les Marchands Rubaniers ayant établi le lieu de leur Confrérie dans cette Chapelle, l'ont fait réparer & orner ; ils ont fait enlever les tombes qu'on y voyoit, mais Dom Marrier (*g*) nous a conservé

(*g*) Hist. S. Martini, p. 573 & seq.

l'Epitaphe de ce Fondateur, & celles de ses descendants. Elle est ainsi conçue : *Ci gît Nicolas Arrode (fuiz feu Huedon Arrode) qui édifia cette Chapelle, qui trépassa en l'adge de* LIX *ans, en l'an* MCCLII, *lendemain de la S. Lorens. Priez pour luy que Dex ayt mercy de l'ame.* L'Abbé Lebeuf (*h*) n'avoit pas lu sans doute cette Epitaphe, puisqu'il dit que cette Chapelle fut bâtie vers l'an 1200; car Nicolas Arrode étant mort en 1252 âgé de 59 ans, n'auroit eu que sept ans lorsqu'il la fit construire, ce qui est difficile à croire.

Cette Chapelle, sépulcrale dans son origine, devint ensuite baptismale, & servoit à ce dernier usage pour les enfants de la Paroisse S. Laurent, qui naissoient sur la partie du territoire de cette Eglise qui étoit renfermée dans la Ville, par la nouvelle enceinte que Philippe-Auguste fit faire.

Le Prieuré Royal de S. Martin-des-Champs. On ne peut disconvenir ni de l'antiquité, ni de la célébrité du Culte de S. Martin. Nos Rois le regardoient comme le S. Tutélaire du Royaume, & comme le Protecteur de leur Couronne. Ils faisoient porter sa chape ou manteau dans leurs armées; ils la regardoient comme un bouclier qui les mettoit à couvert des traits de leurs ennemis dont il présageoit la défaite, & c'étoit sur cette Relique que se prononçoient les serments solemnels que l'usage autorisoit alors. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'y ait eu à Paris au VIe, ou au-moins au VIIe siécle, une Eglise ou Chapelle bâtie sous son nom, mais nos Historiens ne sont pas d'accord

(*h*) Tom. 1, p. 311.

entr'eux: ils parlent d'un Monastère ou Abbaye de S. Martin, sans nous apprendre quand ni par qui elle a été fondée. On ignore même le lieu où elle étoit située : les uns la placent au midi, les autres au nord. Ceux-ci croient qu'elle étoit près de la porte septentrionale, ceux-là au même endroit où elle est aujourd'hui; & ces opinions opposées, avancées & soutenues par des Savants du premier Ordre, & par des Auteurs qui ont fait honneur à la Littérature, sont appuyées sur des témoignages qui leur donnent un air de vérité. Il ne m'appartient pas de décider, ce seroit une témérité de ma part; mais je dois exposer ce que je crois être le plus vrai, ou du-moins le plus vraisemblable.

Grégoire de Tours fait mention, dans deux endroits, du lieu où S. Martin étoit honoré. Dans l'un (*i*) il dit que Domnole, Abbé de S. Laurent, ayant appris que le Roi vouloit le mettre sur le Siége Episcopal d'Avignon, vint à la *Basilique* de S. Martin, où Clotaire étoit venu faire sa prière. Dans l'autre (*k*), il parle de l'incendie qui consuma une partie de la Ville de Paris en 586, & dit que le feu s'étendit jusqu'à un *Oratoire* qu'on avoit bâti près de la Porte en l'honneur de S. Martin, qui avoit autrefois guéri un Lépreux en cet endroit.

C'est sur ces deux Textes que sont fondées les deux opinions qui ont partagé nos Historiens. Ceux qui placent le Monastère & l'Abbaye de S. Martin au nord de la Ville, & dans l'endroit où il est aujourd'hui (*l*), croient le reconnoître

(*i*) Libr. 6, cap. 9.
(*k*) Libr. 8, cap. 33.
(*l*) Baillet au 1 Décembre. — Sauval, T. 1, p. 363.

dans la *Basilique* dont parle Grégoire de Tours. Elle étoit voisine de celle de S. Laurent dont Domnole étoit Abbé, & cette proximité leur a fait croire que ce fut là qu'il vint trouver Clotaire.

J'observe, 1° que cet Historien ne dit point que Clotaire fût alors à Paris. Cette Ville n'étoit point dans son partage, & il me paroît très-vraisemblable qu'il parle en cet endroit de la Basilique de S. Martin à Tours, & non d'une Eglise de ce nom qui existât à Paris. 2° Cette conjecture devient presque une preuve, si l'on se rappelle ce que j'ai dit à l'article de l'Eglise de S. Laurent. L'incendie arrivé en 547 (*m*), qui fut éteint par les prières de S. Lubin, commença *du côté de S. Laurent*; &, lors de l'inondation de 583 (*n*), il arriva plusieurs naufrages *entre la Ville & l'Eglise S. Laurent*. S'il y eût eu un Monastère, une Abbaye, une *Basilique* de S. Martin au lieu même où nous la voyons actuellement, il est probable que Grégoire de Tours & l'Auteur de *la Vie de S. Lubin* en auroient fait mention par préférence à une Eglise qui n'étoit pas plus remarquable, & dont la situation étoit plus éloignée.

C'est peut-être cette raison assez décisive qui a déterminé d'autres Historiens à placer la Basilique de S. Martin au midi; mais le témoignage même de Grégoire de Tours sur lequel ils s'appuyent, ne me semble pas propre à favoriser ce systême. 1° Peut-on reconnoître une Basilique, une Abbaye, un Monastère, dans un petit Oratoire couvert de branchages, bâti depuis peu par un simple Particulier qui vivoit encore, & qui s'y réfugia

(*m*) Vita S. Leob. Coll. Hist. Franc. T. 3, p. 431.

(*n*) Gregor. Turon. libr. 6, cap. 25.

pour se garantir de l'incendie? 2° Grégoire de Tours dit expressément que le feu commença par la première maison près de la Porte méridionale, & que par la force du vent il fut porté jusqu'à l'autre Porte où il y avoit un Oratoire bâti en l'honneur de S. Martin, qui avoit guéri un Lépreux en ce lieu même en l'embrassant : *Domus prima secùs Portam quæ ad medium diem pandit egressum...incendio concrematur... igitur cum* PER TOTAM CIVITATEM *huc atque illuc flante vento flamma ferretur, totisque viribus regnaret incendium, adpropinquare ad* ALIAM PORTAM *cæpit in quâ beati Martini Oratorium habebatur; quod ob hoc aliquando factum fuerat eo quod ibi Lepram maculosi hominis osculo depulisset.* Or cette autre Porte ne pouvoit être que la Porte septentrionale. Un Auteur moderne (*o*) a supposé qu'il y avoit une enceinte au midi de la Cité ; &, quoiqu'il convienne qu'elle ne pouvoit être d'aucune résistance, n'étant fermée que d'un mur peu épais, ou d'un simple fossé dont on ne voit aucuns vestiges, il y a placé l'Oratoire S. Martin, & une porte qu'il appelle *Porte du Lépreux* : cet Oratoire, selon lui, pouvoit être situé vers l'endroit où est aujourd'hui la Chapelle S. Yves, ou un peu en-deça. Je ne crois pas que cette opinion, destituée de toute preuve, mérite d'être discutée sérieusement, puisqu'elle est réfutée par le témoignage même de Grégoire de Tours. Cet Historien ne parle point de cette enceinte au midi; il dit que de l'autre côté de l'Oratoire S. Martin le feu n'épargna rien, & que le fleuve seul lui servit de barrière. *Ab aliâ vero parte tam valide cuncta conflagravit* (*ignis*) *ut amnis finem imponeret.*

(*o*) Nouvelles Annales de Paris, p. 77 & suiv.

Ces expressions ne peuvent convenir qu'à la Porte septentrionale. D'ailleurs, les mots *Urbs* & *Civitas* employés par Grégoire de Tours ne peuvent & ne doivent s'entendre que de la Cité, & non des Fauxbourgs ouverts du côté du midi.

Adrien de Valois (*p*) place l'Oratoire de S. Martin au nord & en-deça de la Porte du grand Pont. L'Abbé Lebeuf (*q*) a embrassé cette opinion, & a fixé la situation de cette Chapelle à l'endroit où est présentement la Tour de l'Horloge : mais il n'est pas d'accord avec lui-même, puisqu'il dit dans un autre endroit (*r*) qu'elle étoit située au côté gauche de la Porte en sortant, & que le feu avoit commencé à brûler un côté du Pont. Il revient ensuite à sa première idée, en disant que « Nos » Rois de la première Race regardèrent S. Mar- » tin comme l'un de leurs plus grands Protecteurs, » *parce que la Chapelle de son nom étoit dans l'an-* » *gle de leur Palais*, & que c'est de-là qu'est venue » la coutume de célébrer sa Fête dans cet ancien » Palais avec tant de solemnité, que depuis que » le Tribunal de la Justice y a été établi, on n'en » reprend point l'exercice qu'après cette célébra- » tion ».

Ce n'étoit pas uniquement parce que la Chapelle S. Martin étoit dans l'angle de leur Palais, que nos Rois le regardoient comme un de leurs plus grands Protecteurs : le Culte que la Religion & la reconnoissance lui avoient décerné à si juste titre, ne se bornoit point privativement aux honneurs qu'on lui rendoit dans cette Chapelle ; & si

---

(*p*) De Basil. Reg. cap. 2 & 3.

(*q*) Tom. 1, pag. 284.

(*r*) Dissert. T. 1, p. 37.

les Magistrats ne reprenoient leurs fonctions qu'après la célébration de sa Fête, je crois que ce n'étoit pas pour donner une marque publique de leur vénération particulière pour S. Martin, mais parce que c'est vers le temps où on la célèbre que les Citoyens abandonnoient la campagne, où les soins de la recolte les retenoient, pour revenir à la Ville en goûter les fruits. Mais, sans m'arrêter davantage sur ces motifs, j'observe, 1° Qu'il n'y a nulle preuve que l'Oratoire de S. Martin fût construit dans le lieu du Palais indiqué par l'Abbé Lebeuf, parce qu'alors ce Palais ne comprenoit pas l'endroit où est la Tour de l'Horloge; 2° Que s'il en eût existé un alors, ce n'eût été que sous le règne de Clovis, ou plutôt sous celui de Childebert & de ses Successeurs qui l'auroient conservé, orné & agrandi, & l'on n'en trouve nuls vestiges; 3° Que 28 ans après la mort de Childebert, temps auquel arriva l'incendie rapporté par Grégoire de Tours, ce n'étoit qu'un simple Oratoire couvert de branchages, qu'un Particulier avoit fait construire depuis peu, & dans lequel il se réfugia lors de l'incendie; 4° Que cet Oratoire devoit naturellement être hors de la Porte, & non dans l'enceinte. Grégoire de Tours dit qu'il fut bâti au lieu même où S. Martin avoit guéri un Lépreux; or ce devoit être nécessairement avant que d'entrer. On sait qu'il n'étoit pas permis aux Lépreux d'entrer dans les Villes; ils se tenoient aux environs des Portes, ou sur les Ponts. On leur permettoit de quêter les lundis sur le grand Pont. C'est ce que nous apprenons du Testament fait en 1261, par Jean de Monmouth (*f*), qui leur légue

(*f*) Arch. de l'Archevêché.

deux sols à chacun, & l'on voit par celui d'Agathe, femme de Guillaume de Bouzei, par lequel elle leur laisse 12 deniers, qu'il y en avoit alors vingt-cinq (*t*). Or si celui dont il s'agit avoit été guéri dans l'enceinte de la Ville, on doit présumer qu'il eût été sur le champ à l'Eglise remercier Dieu de sa guérison, & qu'il n'auroit pas attendu au lendemain, comme le dit Sulpice Sévère en parlant de ce Miracle (*u*).

Cette Chapelle de S. Martin ne dut pas subsister long-temps. Il y a des preuves qu'il y eut une Eglise érigée au Nord sous son invocation. La Charte de Childebert III (*x*) de 710, que j'ai déja citée, ne permet pas d'en douter, puisqu'elle porte formellement que la Foire S. Denys avoit été transférée depuis quelque temps entre les Eglises de S. Laurent & de S. Martin; mais nous ne sommes pas plus informés du lieu de sa situation. L'Abbé Lebeuf (*y*) la place vers l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Eglise S. Jacques de la Boucherie. Cette opinion n'a d'autre fondement, à ce que je crois, que celle du P. Dubois, dont je parlerai ci-après, & la contiguité d'un terrein dont la description n'est que du X[e] siécle; mais on ne peut disconvenir qu'au VIII[e] il y avoit une enceinte, dans laquelle S. Jacques de la Boucherie & ses environs jusqu'au-delà de S. Merri étoient renfermés, & par conséquent à l'abri de la fureur des Normans. Il y a des preuves sans nombre & sans replique qu'ils détruisirent l'Eglise de S. Martin, & que leur rage ne se fit point ressentir dans la Ville, c'est-à-dire, dans l'en-

(*t*) Cart. Sorb. f. 121.
(*u*) Vita S. Martini, cap. 19.
(*x*) Diplomat. libr. 6, n. 28.
(*y*) Tom. 1, p. 302.

ceinte septentrionale, d'où il faut nécessairement inférer qu'elle étoit bâtie au-delà.

Dans le concours de ces différentes opinions, je suis disposé à croire que cette Basilique étoit au même lieu où nous la voyons actuellement. Je fonde ce sentiment sur les Titres mêmes qui constatent sa reconstruction. Henri I, dans son Diplôme de 1060 (z), dit qu'il y avoit *devant la Porte de la Ville de Paris, une Abbaye en l'honneur de S. Martin, qui avoit été tellement détruite par la rage tirannique des Normans, qu'il ne sembloit presque pas qu'elle eût existé; QUASI non fuerit omnino deletam.* La Charte de Philippe I de l'an 1067 (a) présente les mêmes expressions, & dit qu'elle étoit presque réduite à rien, *PENE ad nihilum redactam.* Ces termes nous donnent certainement à entendre que cette Abbaye n'existoit plus, mais qu'il en restoit encore des vestiges. Le premier de ces Diplômes indique qu'elle étoit située devant la Porte, *ante Parisiacæ Urbis Portam*: le second nous apprend qu'Henri l'avoit fait réédifier, & il ne dit pas que ce fût dans un autre endroit (*Henricus eam*) *RENOVARE & REÆDIFICARE studuerat.*

L'Historien de l'Eglise de Paris & l'Abbé Lebeuf (b) ont inféré des termes du Diplôme d'Henri I, que l'indication, *ante Parisiacæ Urbis Portam*, signifioit le grand Châtelet. Ils n'ont pas pensé que la partie septentrionale étant environnée d'une enceinte, la Porte dont il est fait mention dans ce Diplôme devoit être celle qui étoit près S. Merri, & qui subsistoit dès le temps de Dagobert, puis-

(z) Hist. S. Martini, p. 4.

(a) Ibid. pag. 12.

(b) Hist. Eccl. Paris. T. 1, p. 269. — Lebeuf, loc. cit. sup.

qu'il

qu'il en fit don à l'Abbaye de S. Denys (*c*).

On pourroit peut-être m'objecter que les mots *devant la Porte* ne conviennent pas au lieu où l'Eglise S. Martin est située; qu'elle étoit à une certaine distance de cette Porte & dans la campagne, ce qui lui a fait donner le surnom de S. Martin *des Champs*. Je répondrai que c'étoit la seule expression dont on pût se servir pour marquer qu'elle n'étoit pas éloignée de l'enceinte, & qu'elle étoit située dans la rue qui conduisoit directement à la Porte. L'Eglise de S. Germain-des-Prés n'étoit pas si proche de la Porte méridionale; cependant Childebert dit qu'il avoit commencé à la faire bâtir *in URBE Parisiaca PROPE muros Civitatis;* & dans un Diplôme de Lothaire & de Louis le Fainéant, la Chapelle S. Magloire est dite *haud procul à mœnibus*. Il paroît donc très-vraisemblable qu'Henri I fit reconstruire l'Eglise & le Monastère de S. Martin au même lieu, ou à peu-près, où l'ancien avoit été bâti.

Si Dom Duplessis (*d*), souvent trop livré à la vivacité de son imagination & au desir de critiquer, avoit lu avec attention les Diplômes d'Henri I & de Philippe son fils, qui constatent la ruine du Monastère de S. Martin détruit par les Normans au IX[e] siécle, il n'eût sans doute pas avancé avec tant de confiance que cette Eglise existoit sous le titre *d'Abbaye en* 983. Il s'est fondé sur une Bulle de Benoît VII, qu'il date du 30 Décembre 983, qui confirme à Elysiard, Evêque de Paris, la possession des Abbayes de S. Eloi, de

(*c*) Gesta Dagoberti, cap. 33.

(*d*) Nouvelles Annales de Paris, pag. 213.

S. Germain-le-Rond, de S. Marcel, de S. Cloud, de S. Martin-des-Champs, &c.

L'Historien de l'Eglise de Paris (*e*) & les Auteurs de la *Collection des Historiens de France* (*f*) l'ont citée d'après le grand Cartulaire de N. D. (*g*), qui en fixe la date vers 980 : mais il n'a pas fait attention, 1° Que l'Abbaye de S. Cloud & de S. Martin n'en indique pas deux, mais seulement une sous l'invocation de ces deux Saints. Toutes celles qui sont indiquées dans cette Bulle sont dénommées séparément: *Abbatiam sancti Eligii, Abbatiam sancti Germani Rotundi, Abb. sancti Marcelli, Abb. sancti Clodoaldi ATQUE sancti Martini, Abb. sancti Petri*, &c. 2° Que si, dans la dénomination qui suit des autres Abbayes dépendantes de l'Eglise de Paris, on lit *Abbatiam sancti Martini quæ est in campellis*, ce n'est point S. Martin-des-Champs, comme l'avance Dom Duplessis, mais *S. Martin de Champeaux*, Abbaye qui existoit dès le VII[e] siécle, changée depuis en une Collégiale de ce Diocèse, quoique située & enclavée dans celui de Sens.

De ce que j'ai dit ci-dessus, il est facile de conclure qu'Henri I fit reconstruire l'Eglise & le Monastère S. Martin au même lieu, ou à peu-près, où l'ancien étoit situé; mais on ignore le temps de cette reconstruction. Un Historien anonyme, dont Duchesne (*h*) a publié un fragment, en parle dans un article coté 1037 en marge; ce qui pourroit faire penser que ce fut vers cette année qu'Henri auroit fait rebâtir l'Eglise de S. Martin. Mais cette époque me paroît bien incertaine; car cet Auteur

(*e*) Hist. Eccl. Paris. T. 1, pag. 553.
(*f*) Coll. Hist. Franc. T. 7, 2[e] Part. n° 22.
(*g*) Pastoral. A. libr. 19, Cart. 10.
(*h*) Tom. 4, pag. 148.

parle de la guerre qu'Henri déclara aux deux Fils d'Eudes, Comte de Champagne, Etienne & Thibauld, qui refusoient de lui rendre hommage. Il défit le premier en 1041, & Geofroi Martel, Comte d'Anjou, vainquit Thibauld entre Quentin & Bleré, & réduisit la Ville de Tours sous son obéissance en 1042. Ce n'est qu'après avoir rendu compte de cet événement que l'Historien anonyme parle de l'Eglise S. Martin : *Denique Rex Henricus construxit Ecclesiam prope mœnia Parisiacæ Urbis in honore sancti Martini.*

Il ne nous reste, sur l'origine de cette seconde Eglise de S. Martin, que la Charte d'Henri I datée de l'an 1060, 27[e] de son Régne, Indiction XV. Le P. Dubois trompé, comme je l'ai dit ci-dessus, par les termes *ante Parisiacæ Urbis Portam*, en a conclu que cette Charte étoit fausse, & l'on y trouve, dit-il, certainement d'autres preuves de fausseté : *Facilè Litteras Henrici Regis falsi argues ; & certè alias habent falsitatis notas.*

Je ne puis dissimuler qu'il est impossible de concilier les trois dates qu'on lit dans la Charte d'Henri I. La 27[e] année du Régne de ce Prince ne concourt ni avec l'Indiction XV, ni avec l'an 1060. Henri fut associé à la Couronne par Robert son père, le 14 Mai 1027. Si l'on compte de cette époque, la 27[e] année de son Régne tomboit à l'an 1054, & alors c'étoit l'Indiction VII. Il succéda au Roi Robert le 20 Juillet 1031 : si l'on date de ce jour, la 27[e] année étoit révolue à pareil jour de l'an 1058, & c'étoit l'Indiction XI. Les Savants Bénédictins qui nous ont donné le *Gallia Christiana* (*i*) & la Collection des Historiens

(*i*) Tom. 7, col. 515 & Instrum. col. 32.

de France (*k*), n'ayant pu concilier ces dates, se sont bornés à dire qu'elles étoient vicieuses; qu'en 1060 c'étoit la 29e année du Régne d'Henri, & qu'il faut aussi corriger l'Indiction, qui étoit la XIIIe en cette année. On me taxeroit avec raison de témérité, si je ne me conformois pas à leur opinion, & si j'osois l'attaquer sans avoir des preuves décisives pour la détruire. Je ne doute point qu'il n'y ait erreur dans les dates, & il eût été à désirer que les Historiens que je viens de citer, nous eussent mis à portée de savoir quelles sont celles qu'il faut leur substituer. Dans cette incertitude, qu'il me soit permis de proposer mes doutes & de hazarder une conjecture. La négligence ou l'ignorance des Copistes ne leur auroit-elle point fait prendre l'année MLIX pour MLX, & l'Indiction XII pour la XVe? La première de ces erreurs peut venir de l'omission de la lettre I entre L & X, ce qui alors fait MLX, au-lieu qu'en la rétablissant elle ne fait que MLIX. Une seconde source de l'erreur des Copistes peut venir de la configuration du chiffre, qu'ils auront pris pour un X, tandis qu'il pouvoit avoir la figure d'un K, figure dont on s'est servi par abbréviation pour marquer l'I & l'X qui valent IX. Il en seroit de même pour l'Indiction XII qu'ils ont marquée XV, soit par inadvertence, soit en réunissant par en bas les deux I qui forment alors un V, au-lieu que séparés ils ne sont comptés que pour II. Mes Lecteurs sont en droit de me demander surquoi je fonde cette supposition, & pourquoi je veux substituer la date de 1059 à celle de 1060. Je leur répon-

(*k*) Coll. Hist. Fr. Tom. XI, p. 606 in Not.

drai, 1° Qu'il a été plus facile de se tromper sur ces chiffres que sur d'autres; 2° Que, suivant le calcul de nos anciens Historiens, Henri I est mort en 1059, & que par conséquent on ne pourroit admettre une Charte de ce Prince datée de 1060. Le fragment d'Histoire depuis le Régne de Robert jusqu'à la mort de Philippe I (*l*), porte qu'Henri mourut à Vitri l'an 1059. Ce même Auteur place en 1032 la mort du Roi Robert, père d'Henri I (*m*); la 27e année du Régne de ce Prince tomberoit par conséquent à l'année 1059. M. le Président Hénault, ce Magistrat éclairé qui mérite à tant de titres nos éloges & nos regrets, dit (*n*) qu'Henri parvint à la Couronne âgé d'environ 27 ans, & qu'il mourut âgé de 55 ans. Ce seroit donc 28 ans de Régne; &, suivant cette supputation, il seroit mort en 1059, qui est l'année citée par l'Historien dont le fragment est rapporté dans Duchesne. C'est aux Savants à fixer nos incertitudes à ce sujet : quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins constant qu'Henri I fut le second Fondateur de l'Eglise de S. Martin-des-Champs; qu'il lui fit plusieurs donations, & que ses libéralités furent confirmées & même augmentées par Philippe I, son fils, lorsqu'il en fit faire la dédicace, ainsi qu'il le déclare par sa Charte de 1067. Il y est dit que dès-lors on la nommoit S. Martin-des-Champs. Dom Marrier (*o*) prétend qu'on lui donna ce surnom, parcequ'alors ce *Monastère* étoit éloigné des murs de Paris de plusieurs *Parasanges*.

(*l*) Duchesne, Tom. 4, pag. 88.

(*m*) Ibid. pag. 86.

(*n*) Abrégé Chronol. p. 146. Edit. de 1756.

(*o*) Hist. S. Martini, p. 43.

L'affectation d'employer le nom d'une mesure usitée chez les Perses, dont on ne se servoit point en Europe, l'a fait tomber dans une erreur manifeste. Suivant Hérodote & Strabon, la plus petite parasange est de 30 stades : or le plus petit stade étant de 94 toises 2 pieds 8 pouces de notre mesure, la paransage seroit de 2833 toises 2 pieds, & le stade ordinaire de 125 pas ou 625 pieds; les 30 donneroient une étendue de 18750 pieds ou 3125 toises, & il n'y en a qu'environ 600 de distance entre le grand Châtelet & l'Eglise S. Martin-des-Champs. Le surnom qu'on lui a donné vient de ce qu'elle étoit située hors de la Ville & dans la campagne, c'est-à-dire, dans un lieu où il y avoit moins de maisons que de jardins & *de Cultures*.

Henri I avoit choisi des Chanoines Séculiers pour desservir l'Eglise de S. Martin. Philippe I leur substitua, en 1079, les Religieux de Clugni (*p*). Sa Charte, par laquelle il la donne à Hugues, Abbé de Clugni, n'énonce point les motifs de ce changement. Du Breul (*q*), qui avoit avancé sans fondement que les Chanoines mis à S. Martin, par Henri I, étoient de l'Ordre de S. Augustin, me paroît encore plus répréhensible, en disant que *S. Hugues en expulsa les Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin mal vivants, & y introduisit des Religieux de son Ordre.* Philippe I ne dit point les raisons qu'il eut, il n'en laisse pas même soupçonner qui fussent desavantageuses aux Chanoines, qui souscrivirent, au nombre de treize,

(*p*) Chopin de sac. Pol. lib. 3, tit. 4, & Monast. lib. 2, tit. 1, art. 5. — Hist. S. Mart. p. 19

(*q*) Pag. 850.

cet acte de cession : *Hujus rei testes sunt & CONFIRMATORES Canonici ipsius loci.*

Cette donation fit perdre à l'Eglise S. Martin son premier titre d'Abbaye: ce ne fut plus qu'un Prieuré, qui est aujourd'hui le second de cet Ordre. Elle fut ratifiée en 1097 par une Bulle d'Urbain II. Louis le Gros en 1111, & Louis le Jeune en 1137 confirmèrent aussi tous les priviléges & toutes les possessions des Religieux de S. Martin. Elles sont détaillées dans cette dernière Charte qu'on appelle, par cette raison, *la grande Charte de S. Martin* (*r*).

Cette Maison a eu d'abord des Prieurs Réguliers, ensuite des Commandataires au commencement du siécle dernier. Quelques-uns d'entre eux ont été Abbés de Clugni, Evêques & Cardinaux ; & l'on a vu dans ce Monastère plusieurs Religieux qui ne se sont pas rendus moins recommandables par leur érudition que par leurs vertus.

Du Breul (*s*), M. Piganiol (*t*) & son nouvel Editeur, disent que le Monastère & les dépendances de S. Martin occupent un terrein d'environ 14 arpents, entouré de murs, fortifié par des Tourelles, le tout bâti sous Hugues IV, Prieur de ce Monastère. Il n'y a jamais eu à S. Martin que trois Prieurs qui ayent porté le nom d'Hugues. L'Histoire & le Nécrologe de cette Maison font honneur de cette enceinte à Hugues I, qui a rempli cette place depuis 1130 jusqu'en 1142. Il faut sans doute qu'elle ait été reconstruite ou ré-

(*r*) Hist. S. Martini, pag. 26.

(*s*) Pag. 855.

(*t*) Tom. 4, pag. 7.

parée depuis; car Duchesne rapporte un Arrêt de 1273, rendu à l'occasion d'une contestation pour la construction de ces murs, à laquelle on travailloit alors (*u*).

Au commencement de ce siécle, on a fait de grandes réparations à ce Monastère, tant au-dedans qu'au-dehors. Le Cloître, qu'on avoit commencé en 1702, fut achevé en 1720. Il mit à portée d'exécuter le projet qu'on avoit formé de rebâtir le grand dortoir qui régne le long du Jardin, & qui fut fini en 1742. Dès 1712, on commença les maisons qui donnent sur la rue S. Martin; on détruisit la Prison & l'Auditoire, & l'on perça une porte symmétrique à celle du Monastère, qui donne entrée dans une cour dont les bâtiments d'égale structure furent reconstruits en 1720. On rebâtit la Prison & une Fontaine publique au coin de la rue du Vertbois, & l'on décora l'Eglise à laquelle on a ajouté ces dernières années quelques bâtiments qui forment un vestibule, cachent l'ancienne entrée qui ne flattoit pas les yeux, & présentent un Portail agréable, en attendant qu'on en puisse construire un qui soit proportionné à la hauteur de l'Edifice.

En 1765, on a adopté le Plan de faire un Marché public sur une partie du territoire de ce Prieuré. On a destiné pour cet effet un emplacement d'environ 500 toises. Ce projet a été exécuté avec la plus grande ardeur : il est d'autant plus utile, que ce Marché, qui se tenoit auparavant dans la rue, occasionnoit beaucoup d'incommodités au Public.

(*u*) Hist. sancti Martini, p. 167 & 168.

Avant que de quitter la rue S. Martin, je dois parler des trois cul-de-facs que nous y voyons. Celui de *Clairvaux* eſt ſitué près de la Cour du More. Sauval (*v*), qui lui donne le nom de rue, dit que les Abbés & Religieux de Clairvaux avoient en cet endroit une maiſon qu'ils cédèrent aux Religieux de Ruigni, & qu'on y a fait depuis un cul-de-ſac qu'on nomme encore à préſent *la rue de Clairvaux*. Ainſi, ſelon ſon opinion, il n'auroit pu être ouvert que depuis 1427, ce qui n'eſt pas exact; car les papiers terriers de S. Martin de 1338 & 1355 en font mention ſous le nom de ruelle *de la petite Trouſſevache*: mais, comme les Abbés de Clairvaux y ont eu leur Hôtel, on en a donné le nom à ce cul-de-ſac qui le conſerve encore. Le ſecond eſt nommé *S. Fiacre*. Dans les Cenſiers de S. Merri, il eſt qualifié de ruelle, ainſi que dans un Compte de 1412. Le troiſiéme eſt celui *de la Planchette*. (Voyez ci-après, *rue Meſlai*.)

Enfin, à l'extrémité de cette rue eſt ſituée la Porte S. Martin. Lors de l'enceinte ordonné, par Philippe-Auguſte, cette Porte étoit près de la rue Grenier S. Lazare: on la détruiſit, & la Ville, en 1674 & 1675, fit ériger à la gloire de Louis XIV le monument que nous y voyons.

RUE DU FAUXBOURG S. MARTIN. Cette rue doit ſon nom au Monaſtère dont je viens de parler. Elle commence à la Porte S. Martin, & finit à la grille ou pont qui traverſe le grand égoût. Il s'y trouve un cul-de-ſac nommé *des*

(*v*) Tom. 2, p. 267.

Egoûts, à cause de ceux qui se rendent dans cet endroit.

RUE NEUVE S. MARTIN. Elle commence à la rue S. Martin, & finit à la rue N. D. de Nazareth au coin de celle du Pont-aux-Biches. Cette rue tire son nom du territoire sur lequel elle est située, qui s'appeloit autrefois *la Pissote S. Martin* (on entend par ce mot des échopes, de petites chaumières, ou lieux couverts de branchages). Elle étoit connue sous son nom actuel dès le commencement du XV[e] siécle. Sauval (*x*), qui la cite sous cette dénomination d'après un compte des Confiscations de 1421, la prolonge mal à-propos depuis la Porte S. Martin jusqu'à celle du Temple. Il dit dans un autre endroit qu'elle s'est long-temps appelée *rue du Murier*, & véritablement le Procès-verbal de 1638 énonce la rue *du Murier dite rue Neuve S. Martin;* mais je ne l'ai point trouvée sous le nom de *la Chiffonnerie* que lui donne l'Auteur *du Dénombrement des Rues de Paris*, imprimé en 1757.

RUE DES MARAIS DU FAUXBOURG S. MARTIN. Elle traverse de la rue du Fauxbourg S. Martin à celle du Fauxbourg du Temple, & tire son nom des marais ou jardins potagers sur lesquels on l'a ouverte.

RUE DES FOSSÉS S. MARTIN. Elle commence à la rue du Fauxbourg S. Martin, & aboutit à une Voirie qui lui avoit fait donner le nom de

(*x*) Tom. 1, p. 289.

Chemin de la Voirie. Le Plan de Jouvin place un Cirque dans cette rue. On l'a prolongée jusqu'à la Barrière du Temple sous le nom de *rue Basse S. Martin*, parce qu'elle est plus basse que le Boulevard, le long duquel elle est située. Elle est énoncée sous ce dernier nom dans un Arrêt du Conseil du 7 Août 1769. Sa Majesté en rendit un second le 17 Mars 1770, par lequel elle ordonna que cette rue seroit continuée en ligne droite, parallélement à la grande allée du Rempart, jusqu'à la rue du Fauxbourg du Temple dans la largeur de trente pieds, conformément à la Déclaration du 16 Mai 1765. Par ce même Arrêt, le Roi donne à la Ville le surplus du terrein situé en cet endroit, pour être employé aux usages qui lui paroîtront les plus convenables. Cette rue a été alignée en conséquence & décorée par plusieurs beaux édifices, & l'on a changé le nom de rue Basse S. Martin en celui de *Bondi*, en vertu d'un troisiéme Arrêt du Conseil du mois de Décembre 1771.

RUE MAUBUÉ. Elle aboutit à la rue S. Martin & au coin de la rue du Poirier, vis-à-vis la rue Simon-le-Franc dont elle fait la continuation, & dont Sauval (*y*) dit qu'elle portoit le nom en 1456. Dès 1323, elle avoit pris celui de Maubué, &, en 1357, on l'appeloit *rue de la Fontaine Maubué*, à cause de celle qu'on avoit fait construire au coin de cette rue, & qu'on a fait rebâtir à neuf en 1734. Suivant les Censiers de S. Merri, on la nommoit *rue de la Baudroirie* en 1398, 1433,

(*y*) Tom. 1, pag. 150.

1508 & 1533, parce qu'elle faisoit le retour d'équerre de la rue du Poirier qui portoit ce nom, & qui l'avoit fait donner à celle-ci.

Rue S. Maur. Elle commence à la rue du Fauxbourg du Temple, & fait la continuation du chemin de S. Denys dont on lui donne quelquefois le nom par extension. Elle a pris celui qu'elle porte du lieu où elle est bâtie, qui, dans tous les Titres anciens, est appelé *le Chemin de S. Maur.*

Rue des Ménétriers. Elle aboutit à la rue S. Martin & à la rue Beaubourg. Cette rue ne doit point son nom, comme on le pourroit penser, à l'Église de S. Julien des Ménétriers dont j'ai parlé ci-dessus, qui n'en est pas éloignée, mais aux Joueurs de Vielle qui demeuroient dans cet endroit. On trouve dans le grand Pastoral de Notre-Dame (z), un Acte du mois de Mai 1225, au Chapitre intitulé, *Vicus Viellatorum*, dans lequel une maison est énoncée scise *in vico des Jugleours*; &, dans un Terrier de S. Martin-des-Champs du XIII[e] siécle, cette rue est nommée *vicus Joculatorum*. En 1300, on l'appeloit *rue des Jugleurs*, & *aux Jongleurs* en 1325. Au commencement du XV[e] siécle, on disoit *rue des Ménestrels*. Elle porte ce nom dans le compte des Matines du Chapitre Notre-Dame en 1433. On la trouve dans le compte des Anniversaires de ce Chapitre en 1482 (a) sous celui *des Ménétriers*. Par le mot de Ménétriers, on entend aujourd'hui les Joueurs de Vielle ou de Violon qui vont dans les Guinguettes

(z) Past. A. f° 815. | (a) F° 166, v°.

& dans les Villages ; celui de *Jongleurs* ſignifioit auſſi la même choſe : mais dans l'origine c'étoient des Poëtes qui alloient réciter leurs Vers chez les Grands. Enſuite on donna ce nom à des Bâteleurs ou Farceurs qui chantoient les Poëſies des *Trouvères* ou *Troubadours*, & accompagnoient ces chants ou récits ſur différents inſtruments.

RUE DU CLOÎTRE S. MERRI. Elle aboutit dans la rue S. Martin & dans celle de la Verrerie. Ce Cloître comprenoit autrefois les rues Taillepain & Briſemiche, & étoit fermé à toutes ſes iſſues. A l'entrée du côté de la rue S. Martin, il y avoit une Porte & une Barrière, & cet endroit en avoit pris le nom de *la Barre S. Merri.* Ce nom pouvoit auſſi venir de la Juriſdiction temporelle que les Chanoines de S. Merri faiſoient exercer en cet endroit ; car leur Auditoire & les Priſons du Chapitre y étoient ſituées, & c'eſt-là qu'on tient encore les Aſſemblées Capitulaires.

La Juriſdiction Conſulaire ſe tient dans une maiſon qui fait partie de ce Cloître. C'eſt par cette raiſon qu'on a ſouvent donné le nom de rue *des Conſuls* à la partie de ce Cloître du côté de la rue de la Verrerie qui y conduit.

LES JUGES CONSULS. Ils furent établis à Paris, par Edit de Charles IX du mois de Novembre 1563, pour connoître & décider ſommairement toutes conteſtations entre Marchands & autres pour le fait de la marchandiſe, & les juger ſans appel, pourvu que la demande n'excéde pas 500 livres. Cet établiſſement, dont on ne connoiſſoit pas encore alors toute l'utilité, ſouffrit d'abord quelques difficultés, & le Parlement n'en-

registra l'Edit que par provision, & en obéissant aux Lettres de Jussion qui lui furent adressées; mais ensuite cet Edit fut enregistré purement & simplement au mois de Janvier 1565. En conséquence, on choisit tous les ans un Juge & quatre Consuls pour exercer cette Jurisdiction. Elle prit d'abord l'Auditoire de S. Magloire pour y tenir ses séances; mais le 16 Novembre 1570, elle acheta dans le Cloître S. Merri les maisons du Président Baillet, & les fit distribuer & disposer d'une façon convenable pour y donner ses Audiences, qu'elle a toujours continué d'y tenir *jusqu'à présent.*

RUE NEUVE S. MERRI. Elle commence à la rue S. Martin, & finit à la rue Barre-du-Bec, vis-à-vis celle de Ste Croix de la Bretonnerie. Cette *rue* étoit déja bâtie au commencement du XIIIe siécle, & peu après la nouvelle enceinte ordonnée par Philippe-Auguste. Il en est fait mention dans une Bulle d'Honoré III du 4 des Ides de Septembre (le 10) 1221, pour la confirmation des Privileges & des possessions de l'Abbaye de Livri qui jouissoit, dans cette rue, d'un four qu'elle tenoit de la libéralité de Matthieu de Marli (*b*). On lui donna le nom de *Neuve* non-seulement parce qu'elle étoit nouvellement bâtie, mais encore pour la distinguer de la rue de la Verrerie, qu'on appelloit encore en 1284 (*c*) rue S. Merri dans sa partie occidentale. Elle est indiquée sous son nom actuel dans l'accord fait entre Philippe le Hardi & le Chapitre S. Merri en 1273, & elle l'a toujours conservé depuis.

(*b*) Cartul. Livriac. — Gall. Christ. Tom. 7, Instr. col. 53.

(*c*) Cart. S. Magl. f° 407.

A l'extrémité de cette rue eſt un cul-de-ſac appelé *du Bœuf.* Dans les actes les plus anciens des Archives de S. Merri, il eſt nommé *de Bec-oye*, &, dans les Lettres de Philippe le Hardi, que je viens de citer, *de Buef & Oë.* Dans les Titres ſubſéquents, on lit *de Bœuf & Ouë*, & enfin cul-de-ſac *de la rue Neuve S. Merri;* mais je n'ai point lu qu'il ait jamais porté le nom de la rue à Bouvetins, comme l'a penſé l'Abbé Lebeuf (*d*).

Le Bureau des Jurés Crieurs eſt ſitué dans cette rue. Une Tradition que je n'ai trouvée appuyée ſur aucun témoignage, veut que Catherine de Médicis ait logé dans cette maiſon. Je ne trouve pas plus de fondement à celle ſur la foi de laquelle on veut que la maiſon voiſine, qui a dû faire partie de la première, ait appartenu à Blanche de Caſtille, mère de S. Louis. On n'y voit point ſes Armes: une ſimple Fleur de Lys, qu'on voit au premier quartier, ne ſuffit pas pour prouver que ce fût l'Hôtel d'une Reine de France. Mais la dorure, la ſculpture & la peinture qu'on voit encore dans un Cabinet *, prouvent qu'il a appartenu à des Perſonnes d'un rang très-diſtingué.

RUE MESLAI. Elle traverſe de la rue S. Martin à celle du Temple. Dès l'année 1696, il avoit été ordonné, par Arrêt du Conſeil, que cette rue ſeroit alignée & couverte de maiſons; cependant il n'eut point alors ſon exécution, ce qu'on ne doit vraiſemblablement attribuer qu'à certaines

(*d*) Tom. 2, pag. 592.
* Il eſt occupé aujourd'hui par M. Dupont, Maître de Mathématiques, qui ſe fait un plaiſir de le faire voir aux Curieux.

circonſtances dans leſquelles la Ville ſe trouvoit alors. On ne pouvoit applanir *la Butte* S. Martin, ni tranſporter les terres, ſans des dépenſes conſidérables qu'elle n'étoit pas en état de faire. Au commencement de ce ſiécle, il n'y avoit encore que quelques maiſons du côté de la rue du Temple; la principale étoit l'Hôtel de M. de Meſlai, dont la rue a pris le nom. Elle s'appeloit alors *rue des Remparts*. On en voit une autre ſur les Plans de la Caille & de de Liſle, qu'ils nomment *Ménagerie*. Du côté de la rue S. Martin, étoit une butte ou tertre ſur lequel étoient trois moulins. On commença auſſi à bâtir de ce côté, & c'eſt ce qui forme aujourd'hui le cul-de-ſac *de la Planchette*. Mais lorſqu'on ſe fut déterminé à faire applanir cette butte, on aligna la rue Meſlai avec celle de S[te] Apolline, & on la nomma *rue ſainte Apolline* ou *de Bourbon*, comme on le peut voir ſur le Plan de la Caille. Le Roi, par ſa Déclaration de 1726, ayant permis de continuer cette rue, elle a enfin été couverte de maiſons des deux côtés, & appelée *rue Meſlai* dans toute ſon étendue. Ainſi c'eſt ſans raiſon qu'on indique encore ſur les Plans de l'Abbé de la Grive & de M. Robert une *rue des Remparts*, qui n'exiſte plus que dans la rue Meſlai même qui la repréſente. Le Plan de M. de Liſle n'eſt pas exact non-plus en cette partie, puiſqu'il y marque cette rue comme totalement bâtie en 1716, quoiqu'elle ne l'ait été que plus de dix ans après.

Le cul-de-ſac de la Planchette étoit encore, en 1680, le commencement d'une rue ouverte, mais qu'on n'a pas continuée, comme je l'ai dit ci-deſſus. Dans un Compte de 1423, rapporté par Sauval

Sauval (*e*), on trouve l'indication d'une maiſon, rue S. Martin, *devant la Planchette*; & je trouve (*f*) un contrat de vente du 15 Octobre 1614 d'une maiſon, rue S. Martin, où pendoit pour enſeigne la Planchette. Je conjecture que ce nom pouvoit venir de la Planche ou petit Pont qui facilitoit le paſſage ſur l'Egoût qui paſſoit à découvert en cet endroit, depuis la rue du Temple juſqu'à celle de S. Martin. Il y a dans les Archives de S. Martin pluſieurs Titres des XIII[e] & XIV[e] ſiécles, qui font mention de *la Piſſotte* & de *la Muette* S. Martin. Sauval (*g*) parle d'une Courtille ſituée en 1244 devant la Piſſotte S. Martin, & dit qu'*il n'a pu ſavoir ce que ſignifie le mot de Piſſotte.* L'Abbé Lebeuf, plus curieux que lui, ou plus heureux dans ſes recherches, a trouvé dans le Gloſſaire de Ducange que les mots *Piſta* & *Pergula* ſignifioient *de petites Chaumières ou lieux couverts de branchages.* Il dit auſſi *d'après le même Auteur*, *au mot Mueta*, que *Muette* indique *une Tour qui étoit apparemment au coin du clos de ce Prieuré*, ou plutôt une eſpèce de petite cloche qui rend un ſon ſourd.

Rue Michel-le-Comte. Elle donne d'un bout dans la rue Beaubourg, vis-à-vis la rue Grenier S. Lazare dont elle fait la continuation, & de l'autre dans la rue du Temple au coin de celle de S[te] Avoie. Dès le milieu du XIII[e] ſiécle, elle portoit ce nom, *vicus Michaëlis Comitis*, & n'en a pas changé depuis. C'eſt par erreur de Copiſte que, dans la Liſte du XV[e] ſiécle, elle eſt nommée *Michel-le-Court.*

(*e*) Tom. 3, p. 299.
(*f*) Arch. de l'Archev.

(*g*) Tom. 1, p. 67 & 79.

RUE DE MONTMORENCI. Elle commence à la rue S. Martin, & finit à celle du Temple. Cette rue se bornoit ci-devant à la rue Transnonain; mais, comme je l'ai remarqué ci-dessus, à la Requête des Habitants, le Roi rendit un Arrêt en son Conseil, au mois de Mai 1768, par lequel il a supprimé le nom de Cour-au-villain que portoit la continuation de cette rue, & ordonné qu'elle seroit appelée *de Montmorenci* dans toute son étendue. On la nommoit anciennement *rue au Seigneur de Montmorenci*, parce que son Hôtel y étoit situé. C'est sous ce nom qu'elle est indiquée dans les Censiers de S. Martin-des-Champs du XIV[e] siécle. Sauval (*h*) dit qu'elle étoit habitée en 1297. Je n'ai point vu que le Censier de S. Martin de 1300, en ait fait mention. La première fois que je l'ai trouvée indiquée est à l'an 1354, mais elle pouvoit exister auparavant. Ce même Auteur (*i*) avance que Nicolas Flamel fit bâtir & fonda un Hôpital dans cette rue, & Germain Brice (*k*) a suivi cette opinion, qui ne me paroît fondée que sur une Tradition dénuée de preuves. Il est vrai que Flamel avoit une maison dans cette rue, qu'on avoit sculpté des caractères & des figures sur le mur, & qu'entre les legs qu'il fait à sa servante, il énonce *le louage par bas de la maison haute où est le puits en la rue de Montmorenci*; mais il ne dit pas que ce fût un Hôpital, il ne donne point à entendre que *le louage haut* fût occupé par des Pauvres & des Pélerins: on ne voit aucune trace de cette Fondation, & il seroit assez singulier que ce charitable Ecrivain

(*h*) Tom. 3, p. 33.
(*i*) Ibid. p. 307.
(*k*) Tom. 2, p. 31.

qui, par son Testament, fait des legs à tous les Hôpitaux, eût oublié d'en faire un à celui-ci, s'il l'eût fait bâtir.

RUE DES MOULINS. C'est une ruelle ou chemin qui conduit de la rue S. Maur aux moulins qui sont sur la butte de Chaumont, dont elle a tiré son nom. Elle est indiquée sur le neuviéme Plan de Paris inséré dans le Traité de la Police, sous le titre de *ruelle des Cavées*. C'est son véritable nom, quoiqu'altéré; car je crois qu'elle est ainsi appelée d'un *Clos*, nommé *Cavon*, sur lequel elle a été ouverte. Il est fait mention de ce clos dans les Titres de S. Martin, & il est dit situé à la Courtille près du Gibet.

RUE NOTRE-DAME DE NAZARETH. Elle donne d'un bout dans la rue du Pont aux Biches, & de l'autre dans celle du Temple. C'est une continuation de la rue Neuve S. Martin, dont elle portoit le nom. Celui qu'on lui a donné depuis, vient des Religieux du Tiers-Ordre de S. François, connus sous le nom de *Pères de Nôtre-Dame de Nazareth*, dont je ferai mention en décrivant le Quartier du Temple. Ainsi cette rue n'a pu porter leur nom que depuis 1630.

RUE DU CIMETIÈRE S. NICOLAS. Elle commence à la rue S. Martin, & finit à la rue Transnonain. J'ai remarqué ci-dessus que la Paroisse S. Nicolas n'eut d'abord d'autre Cimetière que la cour de S. Martin-des-Champs, où l'on bâtit la Chapelle S. Michel, & que ce terrein se trouvoit, dès le commencement du XIII[e] siécle, trop serré pour servir de sépulture aux Paroissiens, dont le

nombre s'étoit déja fort augmenté. Les Religieux de S. Martin donnèrent à l'Eglise S. Nicolas un Clos environné de murs, pour en faire un Cimetière. Le Curé & les Paroissiens s'engagèrent, de leur côté, à faire faire à leurs frais un chemin ou rue pour y conduire. La même année 1220, l'Evêque de Paris bénit ce nouveau Cimetière; la rue qui fut ouverte à cet effet en prit le nom, & l'a toujours conservé depuis. Ainsi je ne sais sur quoi se sont fondés Gomboust & Bullet pour lui donner le nom de rue Chapon, dont elle a toujours été distinguée.

Vis-à-vis cette rue, & dans celle de S. Martin, étoit une maison appartenante au sieur Galland, ayant pour enseigne *S. Fiacre* (*l*). Elle étoit occupée, en 1637, par Jacques Sauvage, qui tenoit les Coches publics. Il imagina de faire faire des carosses auxquels on donna le nom de *Fiacres*: on les appelle encore ainsi, & même les Cochers qui les conduisent.

RUE PHELIPEAUX. Elle aboutit dans la rue du Temple, & au coin des rues Frépillon & de la Croix. Son véritable nom est *Frépaut*. Elle le portoit en 1397: on l'a depuis altéré & défiguré. Dans la Liste du XVe siécle, elle est nommée *Frapault;* suivant Corrozet *Fripaux* en 1560, & *Frépaux* suivant Sauval; *Frippau*, dans le Procès-verbal de 1636; *Phélipot* sur les Plans de Gomboust, de Bullet & de Jouvin; & *Philipot* sur celui de M. de Lisle. On a cru devoir adoucir ce nom en l'appelant Phelipeaux, & ce changement a prévalu.

(*l*) MSS. de S. Germain-des-Prés, coté 1585.

RUE PIERRE AULARD. Elle commence à la rue Neuve S. Merri, &, retournant en équerre, aboutit à la rue du Poirier. Ainsi elle formoit autrefois deux rues distinctes & désignées, dans les anciens Titres, sous différents noms que Sauval & d'autres ont confondus. La partie qui donne dans la rue Neuve S. Merri s'appeloit, en 1273, *vicus Aufridi de Greſſibus*, & au siécle suivant, la rue *Eſpaulart*. L'autre partie, aboutissant dans la rue du Poirier, étoit nommée *vicus Petri Oilart*. Elles sont toutes deux distinguées dans le Rôle de Taxe de 1313. Sauval s'est trompé, ainsi que ceux qui l'ont suivi, en disant qu'elle s'appeloit Pierre Diliart en 1273: il ne s'en est apparemment rapporté qu'à des copies infidèles du Concordat passé en cette année entre Philippe le Hardi & le Chapitre de S. Merri. Celle qui se trouve insérée dans le premier Tome des preuves de l'Histoire de Paris (*page* 24), d'après un Mſ. de la Bibliothéque Coiflin où Sauval pouvoit l'avoir vue, est défectueuse à tous égards par les omissions, les changements de noms, les contresens, & autres fautes de toute espèce : l'original porte bien distinctement, *vicus Petri Oilart*. Ce nom ne tarda pas à changer : on trouve dans les Archives de S. Merri, un acte de 1303 qui prouve que *les pauvres Femmes de la Porte du Temple* avoient une maison dans la rue *Pierre Allard*. On lui donne le même nom dans le Rôle de 1313. Guillot écrit Pierre *O Lard*, d'autres *au Lard* & *Aulart*. Il n'y a aucun fondement dans la conjecture de M. Piganiol (*m*), qui dit que ce nom est « *apparemment*

(*m*) Tom. 3, pag. 467.

» corrompu de Pierre Liard, qui *peut-être* étoit un » Bourgeois qui y demeuroit ». Il me semble qu'il n'est pas mieux fondé que Sauval (*n*) à la nommer rue *de la Pierre au Lard*. Sur le Plan de d'Heulland, elle est écrite *Pierre au Rat*, & dans Corrozet *Pierre au Lait*. Je conviendrai cependant que, dans une Sentence d'Hugues Aubriot, rendue en 1377, il est fait mention d'une maison, scise *rue Pierre au Lait, aboutissant en la rue Neuve S. Merri ;* mais je crois que c'est une faute du Copiste, ne l'ayant point trouvée nommée ainsi dans aucun autre acte. En 1500, cette rue n'étoit plus distinguée de la rue Espaulart, & depuis on la trouve toujours sous le même nom qu'elle porte aujourd'hui.

Rue du Poirier. Elle traverse de la rue Neuve S. Merri à la rue Maubué. L'inexactitude des Copistes de l'accord fait entre Philippe le Hardi & le Chapitre de S. Merri en 1273, a occasionné celle de Sauval (*o*) & de ses Copistes. C'est mal-à-propos qu'ils donnent à cette rue, d'après cet acte, le nom de *petite Boucherie ;* on lit dans cet accord *Parva Bouclearia*. Elle porte le même nom dans un acte de 1302, & celui de petite Bouclerie en 1308 (*p*). Guillot l'appelle aussi *la Bouclerie*, & Sauval (*q*) en étoit déja convenu lui-même. Il a encore tort d'ajouter qu'en 1432 elle se nommoit la rue *Espaulart*, ainsi que je l'ai remarqué à l'article précédent. Au nom de la petite Bouclerie succéda celui de *la Baudroirie*,

(*n*) Tom. 1, pag. 157.
(*o*) Tom. 1, pag. 158.
(*p*) Archiv. de S. Merri.
(*q*) Tom. 1, p. 118.

qu'elle portoit encore en 1512, & même en 1597, quoiqu'avant cette dernière époque on lui eût donné le nom du Poirier, à cause d'une enseigne. Corrozet la nomme *la Baudrerie*, & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* la *Bloquerie*; dénomination qui ne peut convenir à cette rue, puisque Corrozet les distingue l'une de l'autre.

RUE DU PONT AUX BICHES. Elle continue la rue de la Croix, jusqu'au coin des rues Notre-Dame de Nazareth, & Neuve S. Martin. Ce nom lui vient d'un petit Pont construit sur l'Egoût, pour faciliter la communication des deux rues auxquelles elle aboutit, & d'une enseigne des Biches. Vis-à-vis son extrémité est un petit cul-de-sac, qui porte le même nom: il a été aussi appelé cul-de-sac *de la Chiffonnerie* par ceux qui, comme je l'ai dit plus haut, donnoient ce nom à la rue Neuve S. Martin : il est ainsi nommé dans une Sentence de Police du 18 Juillet 1727.

RUE DES RÉCOLLETS. Elle commence à la rue du Fauxbourg S. Laurent, & finit à celle de Carême-prenant, vis-à-vis l'Hôpital S. Louis. Ce n'étoit qu'une ruelle, à laquelle on a donné le nom des Religieux dont l'enclos régne le long de cette rue.

RUE DU RENARD. Elle traverse de la rue Neuve S. Merri dans celle de la Verrerie. Elle s'appeloit anciennement *la Cour Robert de Paris*, ou *la Cour Robert*. On trouve, dans les Archives de S. Merri, des Lettres du Chapitre de Notre-Dame, de 1185, dans lesquelles elle est énoncée sous ce nom, ainsi que dans un acte d'acquisition d'une mai-

son (*r*) pour la Fondation de la Chapelle S. Jean-l'Evangéliste à Notre-Dame, du mois de Mars 1271, dans l'accord de 1273 & dans d'autres actes. Guillot lui donne le même nom. Sur le Plan Mſ. de 1512, elle eſt écrite rue *de Cour Robert*, autrement *du Renard*. Corrozet l'appelle rue *du Regnard qui prêche*.

RUE SIMON-LE-FRANC. Elle aboutit à la rue Ste Avoie & à la rue Maubué, qui en fait la continuation ; elle en portoit même le nom, comme je l'ai dit ci-deſſus. Cette rue eſt très-ancienne: Sauval parle d'un Simon Franque, mort avant 1211. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, ſuivant les Cartulaires de S. Maur & de S. Eloi, il y avoit une rue de ce nom en 1237. Je n'ai pu découvrir pourquoi, dans la liaſſe des Titres de S. Merri *étiquetée rue Simon-le-Franc*, elle eſt appelée *vicus de Byeria*. Dans un acte de 1250, il eſt fait mention d'une maiſon & Chapelle de la Ste Trinité qui ne ſubſiſte plus, & ſur laquelle je n'ai trouvé aucunes lumières. Je crois que c'eſt une faute ou une mépriſe, & que dans cet acte il eſt queſtion du cul-de-ſac de la rue de Veniſe, qui portoit le nom *de Bycria* dès 1210. Au reſte, cette rue reparoît dans les mêmes Archives ſous le nom de Simon Franque dans l'accord de 1273, de Simon Franc en 1351, & de Simon-le-Franc la même année; elle l'a toujours conſervé depuis.

RUE TAILLEPAIN. Elle aboutit à la rue Briſemiche & au Cloître S. Merri. J'ai déja remarqué

(*r*) Bibl. du Roi. Mſ. coté 5185, B. pag. 183.

à l'article de la rue Brisemiche, qu'on l'avoit confondue avec celle-ci qui, depuis le Cloître jusqu'à la rue Neuve S. Merri, se nommoit *Baillehoë.* Dès 1420, on donna le nom de Brisemiche à la partie de la rue Taillepain depuis le Cloître jusqu'à l'angle en retour, & depuis là elle conserva le nom de Baillehoë. On disoit *en Brisemiche & en Baillehouë* en 1451, 1490 & 1496. Dans un Procès-verbal de 1572, elle est dite *rue Brisemiche faisant hache*, & cela seulement pour en conserver l'ancien nom; car, sur un Plan Ms. de 1512, elle est nommée Brise-pain, dans le retour d'équerre Baillehouë, & Brisemiche depuis la rue Neuve S. Merri jusqu'au Cloître. Le nom de Brise-pain a été successivement changé en celui de *Mâche-pain*, *Tranche-pain*, *Planche-pain*, & enfin *Taille-pain* qui lui est resté.

RUE TRANSNONAIN. Elle aboutit à la rue au Maire, & au coin des rues Grenier S. Lazare & Michel-le-Comte. Le premier nom que cette rue ait porté est celui de *Châlons* : elle le devoit à l'Hôtel des Evêques de Châlons, situé où est aujourd'hui le Couvent des Carmelites. (Voyez ci-dessus, *rue Chapon.*) On le lui donnoit encore en 1323 & 1379 ; mais, depuis la rue Chapon jusqu'à la rue au Maire, on la nommoit *Trace-Nonain.* La mauvaise réputation des femmes qui demeuroient dans la rue Chapon, fit donner à celle-ci, par le bas peuple, des noms peu décents auxquels a succédé celui qu'elle porte aujourd'hui.

RUE DE LA VERRERIE. La partie de cette rue qui dépend du Quartier que je décris, commence à la rue S. Martin, & finit au coin de la rue

Barre-du-Bec. J'ai déja observé qu'en cet endroit-ci, on l'appeloit *rue S. Merri.* Je n'ai pu trouver quand elle a quitté ce nom pour prendre, dans sa totalité, celui de la Verrerie que portoit l'autre partie; mais il est certain qu'elle étoit ainsi dénommée en 1380.

Plusieurs Titres (*f*) font mention d'une rue nommée *Héliot de Brie*, qui devoit aboutir dans celle-ci, & qui ne subsiste plus. Sauval (*t*) dit que *si ce n'est pas la rue Jean Pain-Mollet, il ne sait quelle elle peut être.* Il s'est trompé dans sa conjecture; car la rue Jean Pain-Mollet existoit sous ce nom en 1261, comme je le prouverai en traitant de cette rue (Quartier *de la Gréve*).

Il me paroît que la rue Héliot de Brie étoit située entre les rues S. Bon & de la Poterie. Le Cartulaire de S. Maur, que je viens de citer, l'indique assez clairement, & ceux de S[te] Généviève (*u*) ne permettent pas d'en douter : ils énoncent *domum Helyoti de Braïa in quadrivio sancti Mederici in strata quæ tendit versus orientem.*

Rue des Vertus. Elle traverse de la rue des Gravilliers à la rue Phelipeaux. Je n'ai trouvé aucunes lumières sur l'origine ni sur l'étymologie du nom de cette rue: je l'ai vûe indiquée, pour la première fois, dans un papier censier de S. Martin en 1546.

Rue du Verdbois. Elle commence à la rue S. Martin, & finit au Pont aux Biches. Il paroît

(*f*) Cartul. de S. Maur de l'ann. 1284, f° 407.
(*t*) Tom. 1, pag. 170.
(*u*) Cartulaire de sainte Geneviève de 1243, f° 16, & de 1255, f° 103.

qu'anciennement on ne la diſtinguoit pas de la rue Neuve S. Laurent, dont elle fait la continuation ; car, dans le Cenſier de S. Martin de 1546, que je viens de citer, on lit rue Neuve S. Laurent dite *du Verbois*. Comme cet endroit étoit en marais & en jardinages, il eſt aſſez vraiſemblable que le nom du Verdbois, qu'on lui a donné, vient des arbres qui environnoient de ce côté l'enclos du Prieuré S. Martin, avant qu'on eût percé cette rue. Quelques Plans, tels que ceux qui ont été publiés par Gombouſt, Bullet, de Fer, la Caille, &c. la déſignent ſous le nom *du Gaillard-bois*.

Rue des Vinaigriers. Elle commence à la rue du Fauxbourg S. Martin, &, ſe diviſant enſuite en deux branches, elle aboutit à la rue de Carême-prenant & à celle des marais S. Martin. Ce n'eſt qu'une ruelle ou chemin ſerpentant, dont le commencement eſt déſigné, ſur la plûpart de nos Plans, ſous le nom de rue *de Carême-prenant*. Elle doit celui qu'elle porte à un champ, appelé *des Vinaigriers*, qu'elle cotoie & dont elle ſuit les irrégularités. Sur le Plan de Mérian, publié en 1654, elle eſt nommée *ruelle à l'Héritier*.

Fin du dixième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce Xe Quartier.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, intitulé : *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier de S. Martin-des-Champs.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 3 Juillet 1773. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

